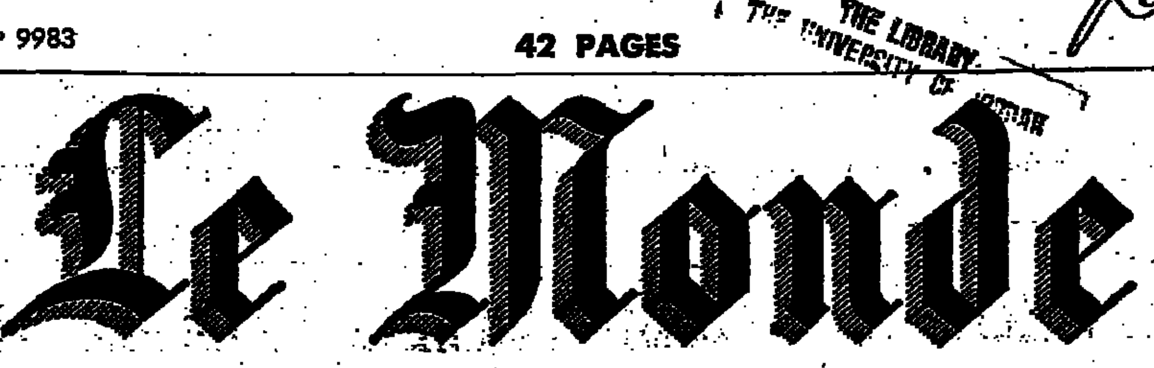
TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9983 — 42 PAGES — SAMEDI 5 MARS 1977

Un « sommet » au Caire

DE NOMBREUX CHEFS D'ÉTAT VONT ÉTABLIR LA CHARTE DE LA COOPÉRATION AFRO-ARABE

LIRE PAGE 2



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,70 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,20 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 34

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 Paris Télex Paris n° 650572 Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Révolte des tracteurs en Espagne

Après avoir affirmé à plusieurs reprises cette semaine qu'il ne négocierait pas sous la contrainte, le gouvernement espagnol s'est finalement résolu à inscrire la question posée par la révolte paysanne à l'ordre du jour du conseil des ministres de ce vendredi 4 mars. Des négociations vont sans doute s'engager avec les délégués des agriculteurs. Une décision pourrait être prise assez rapidement concernant l'interdiction d'exportation de la pomme de terre, mesure qui a provoqué la colère des paysans.

Cette jacquerie, spectaculaire, la première du genre depuis la guerre civile, n'est pas violente. Elle est mécanisée et ordonnée. Ses revendications sont simples et raisonnables. Ce n'est pas une explosion de fureur et de désespoir lançant des cohortes de sans-travail ou de paysans sans terre à l'assaut des grandes propriétés.

Les vieux et paisibles villages du folklore espagnol se sont équipés de tracteurs ; les paysans les ont symboliquement installés le long des routes, mais en prenant soin de ne pas gêner la circulation.

C'est un signe des temps. Le secteur agraire a suivi tant bien que mal en Espagne le développement économique amorcé dans les années 60. Il n'est plus prioritaire, ayant abandonné la préséance au secteur industriel et aux services. Les conditions générales de niveau de vie se sont améliorées, mais avec beaucoup de retard et sans commune mesure avec les progrès réalisés dans les autres secteurs de la société.

Dans leur hâte à doter l'Espagne d'une infrastructure moderne à la hauteur de ses aspirations, les technocrates ont négligé la campagne, reflet d'un pays profond qui ne se reconnaît plus dans l'agitation de la classe politique madrilène. La campagne espagnole a été pendant vingt ans — et dans une certaine mesure elle l'est encore — la salle d'attente d'une main-d'œuvre à bon marché d'émigrants vers les bidonvilles des cités industrielles, Madrid, Barcelone, Bilbao, et vers le reste de l'Europe. Soutiers du Vieux Continent, les paysans du Léon ou de la Manche ne veulent plus être les parents pauvres dans leur propre patrie, devenue la dixième puissance industrielle du monde.

Si les revendications de départ des agriculteurs relativement aisés, mais très endettés, du nord du pays ont pu ainsi rapidement déboucher sur une contestation qui a lancé plus de cinquante mille tracteurs sur les routes de onze provinces et mobilisé près de deux cent mille paysans mécontents mais disciplinés, c'est que le malaise est profond.

Un nouveau mythe, celui du terroir paisible et parfaitement contrôlé par les organisations syndicales franquistes, s'est effondré cette semaine. Et le gouvernement ne peut plus ignorer les implications politiques du conflit.

Les jeunes leaders de cette révolte agraire, refusant toute dépendance directe à l'égard des formations politiques classiques, sont pour la plupart issus des cadres du syndicat officiel. Ils ne se battent pas, comme dans d'autres pays européens, pour faire face avec l'aide de l'Etat à une crise de surproduction agricole. Ils ne jettent pas leurs produits sur les routes, mais veulent les vendre à l'étranger, particulièrement à la France. Au-delà, ils réclament une garantie des prix et la généralisation de la sécurité sociale dans une campagne oubliée.

Aux prises avec une crise économique très grave, affrontant une situation politique difficile en rapide évolution, le gouvernement de M. Suarez ne peut plus ignorer les plaintes de ses paysans.

La rencontre de Madrid a consacré l'eurocommunisme

Les pressions se multiplient sur les contestataires tchécoslovaques

La rencontre à Madrid de MM. Berlinguer, Carrillo et Marchais a consacré l'eurocommunisme, non comme doctrine ou centre d'organisation, mais comme état d'esprit. M. Marchais a, pour la première fois, employé le mot pendant sa conférence de presse dans la capitale espagnole. Il l'a repris dans une brève déclaration à son retour à Orly : « Vous le voyez, l' « eurocommunisme » se porte bien. »

Dans cette même déclaration, le secrétaire général du P.C.F. a indiqué que la conférence « avait pour objectif d'apporter la solidarité des communistes français et des communistes italiens à leurs camarades espagnols ». *A ce propos, le journal monarchiste A.B.C. reproche à M. Marchais de s'être mêlé des affaires espagnoles.*

Peu avant de prendre l'avion pour rentrer à Paris, le secrétaire général du parti communiste s'est rendu à la résidence de l'ambassadeur de France pour le saluer ; M. Marchais s'est entretenu pendant une dizaine de minutes avec M. Jean-François Deniau.

Le document signé à Madrid ne fait pas mention des dissidents dans les pays de l'Est. A Prague, cependant, les pressions se multiplient sur les signataires de la Charte 77 (lire page 42). *Les secrétaires chargés de l'idéologie des P.C. des pays socialistes se sont réunis à Sofia ; ils ont vraisemblablement parlé de la contestation.*

A Rome, où il vient d'achever une visite, M. Luis Corvalan a accordé une interview à notre correspondant. Le secrétaire général du P.C. chilien reconnaît que d'autres partis communistes « peuvent avoir une vision différente de la nôtre », *mais il se refuse à les juger.*

D'autres P.C. peuvent avoir une vision différente de la nôtre

NOUS DÉCLARE M. CORVALAN

De notre correspondant

Rome. — M. Luis Corvalan, secrétaire général du parti communiste chilien, regagne Moscou ce vendredi 4 mars, après une visite d'une dizaine de jours en Italie. L'invité du P.C.I. a pu rencontrer à Rome les représentants des principales formations politiques. Il s'est rendu ensuite dans plusieurs villes, notamment à Milan, où il a rencontré le cardinal Colombo, archevêque de ce diocèse lombard, et échangé avec lui, en public, des propos très cordiaux.

L'ex-prisonnier du général Pinochet, libéré le 12 décembre 1976 en échange du « dissident » soviétique Vladimir Boukovski, a tenu une conférence de presse à Rome le 3 mars. Il a accepté de recevoir ensuite le correspondant du *Monde* dans une villa située à une vingtaine de kilomètres de la capitale.

Pour préciser certaines de ses réponses, dans un souci de clarté et avec son accord, nous rendons compte à la fois des propos tenus en public et des précisions apportées en privé.

Petit, rougeaud, tout en rondeur, M. Luis Corvalan évoque irrésistiblement l'instituteur d'origine paysanne qu'il a été avant de se voir confier, il y a une vingtaine d'années, la direction du parti communiste chilien. On tentera en vain de le faire parler des « dissidents » des pays de l'Est : il n'a aucune envie de le faire et, souligne-t-il avec simplicité, aucun intérêt. « *Mon seul souci*, répète avec insistance ce dirigeant communiste qui a vu son fils mourir des suites de tortures infligées à Santiago, *c'est le Chili.* » Il tient d'ailleurs avant tout à « *attirer l'attention du monde entier sur la tragédie des personnes disparues car, contrairement à ce que dit Pinochet, il y a au Chili environ six mille prisonniers politiques. Près de trois mille cinq cents ont été emprisonnés après des procès qui sont apparus comme des farces juridiques. Il y a, en outre, deux mille cinq cents personnes disparues, dont on ne sait rien. Parler d'elles, c'est parler de l'insécurité dans laquelle vivent tous les Chiliens* ».

M. Corvalan s'impatiente quand on évoque d'autres questions. Il devra bien cependant y répondre, quitte à le faire de manière laconique. Tout le monde n'a pas apprécié la manière dont sa libération a été obtenue. M. Georges Marchais, par exemple, l'a qualifiée de « *marchandage lamentable* ». Que pense-t-il de cette opinion et envisage-t-il de rencontrer prochainement le secrétaire général du P.C.F. pour s'expliquer avec lui ? « *Si l'on met à part les ennemis de la démocratie et du socialisme,* répond M. Corvalan, *je suis convaincu que les gens qui n'ont pas apprécié les circonstances de ma libération sont très peu nombreux.* »

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 4.)

La demi-victoire de M. Carrillo

De notre envoyé spécial

Madrid. — L'Union soviétique a adressé des mises en garde discrètes mais énergiques aux directions des partis communistes français et italien, à la veille de la réunion de Madrid : elle attirait leur attention sur les conséquences que pourrait avoir une prise de position publique sur les conséquences que pourrait avoir une prise de position publique sur les dissidents soviétiques.

Le parti communiste de l'Union soviétique n'a pas jugé utile, semble-t-il, d'adresser la même observation au parti communiste d'Espagne.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 5.)

Vers des élections en Belgique ?

M. Tindemans ne dispose plus de la majorité au Parlement

Seule la formation d'un cabinet minoritaire peut épargner à la Belgique une crise politique, après la décision prise par le premier ministre, M. Tindemans, le jeudi 3 mars, de se séparer de deux ministres qui avaient refusé de voter leur propre budget. Le roi Baudoin les a déchargé de leurs fonctions vendredi matin.

Les élections législatives, prévues pour le printemps 1978, pourraient être avancées en raison du processus de dislocation qui s'est amorcé au sein de la majorité.

De notre correspondant

Bruxelles. — Visiblement excédé, M. Tindemans a littéralement révoqué deux de ses vingt-neuf ministres opposés au budget des affaires économiques. M. Bertrand, ministre adjoint des affaires économiques, représentant du Rassemblement wallon au sein du cabinet, rejetait en effet les propositions de son ministre, M. Herman, social-chrétien, et il était suivi par l'autre ministre du R.W., M. Moreau, qui détient le portefeuille des pensions.

M. Bertrand a assuré que M. Tindemans outrepassait ses droits. Etant « *ministre du roi*, a-t-il dit, *seule le souverain peut me révoquer.* » C'était chose faite le lendemain. Un tel événement ne s'était produit que trois fois dans l'histoire du pays depuis son indépendance en 1830.

On estime généralement à Bruxelles que le premier ministre, qui a été reçu jeudi par le roi, va annoncer la constitution d'un cabinet minoritaire. Celui-ci disposerait de 105 voix sur un total de 212 à la Chambre et pourrait organiser des élections anticipées.

Une démission du cabinet semble en effet exclue alors que les budgets ne sont pas votés et que le pays traverse une période de vive agitation sociale. Ce vendredi 4 mars, tous les transports en commun du pays étaient en grève et deux provinces, le Luxembourg et la Flandre orientale, étaient paralysées par la grève générale tournante déclenchée chaque vendredi pendant un mois par le front commun des syndicats chrétiens et socialistes contre la politique économique et sociale de M. Tindemans.

C'est en juin 1974, deux mois après la constitution de son cabinet minoritaire composé de sociaux-chrétiens et de libéraux, que le premier ministre avait réussi à obtenir le concours du Rassemblement wallon. Ce parti, fondé il y a dix ans par le professeur François Perin, allait cependant, d'emblée, s'installer dans l'équivoque. Il ne pouvait trop s'éloigner, en effet, de son « parti frère », le Front des francophones bruxellois (F.D.F.) de M. Lucien Outers, résolument opposé à la politique de M. Tindemans dans le domaine communautaire. Tout en étant dans la majorité, le Rassemblement wallon gardait donc un pied dans l'opposition. Au lendemain des élections communales du 10 octobre, où le R.W. enregistra un certain recul, les querelles internes entre ses diverses tendances devinrent publiques.

PIERRE DE VOS.

(Lire la suite page 7.)

LE DÉBAT SUR LES INSTITUTIONS

La République et le fait majoritaire

par MICHEL DEBRÉ

La crise économique et monétaire mondiale, ainsi que les séquelles de notre inflation intérieure, pèsent sur la vie politique de notre pays. Elles l'entraînent, comme il était prévisible, vers des difficultés majeures qui eussent pu être évitées par une vision plus nette et plus courageuse des exigences nationales. Mais de graves erreurs, qui sont par nature politiques, contribuent à la dégradation dont tout Français éprouve moralement les effets.

Une première erreur vient d'une faute d'appréciation. On a cru, en haut lieu, depuis plusieurs années, que le peuple français était fatigué de l'effort et de la grandeur. Ce fut vrai en 1968 et les années suivantes. Mais, de cette constatation, tirer la conclusion que le temps était revenu des luttes politiciennes autour d'idéologies ou de problèmes secondaires, artificiellement élevés au rang de choses fondamentales, c'était s'abandonner à notre mauvais penchant national dont les suites sont toujours néfastes. Ainsi est la France : faute d'appel à la grandeur nationale, la politique sombre dans la mesquinerie, et la mesquinerie fait perdre sa légitimité à la république.

Une seconde erreur fut constituée par la destruction systématique de la majorité.

Le fait majoritaire n'est pas un phénomène nouveau. Il fut durable sous la V[e] République, mais il était connu auparavant, car une majorité cohérente et stable est nécessaire à la capacité et à la légitimité du pouvoir en république. On ne dit pas assez que la majorité est la clef de la démocratie. Rares sont les pays où au soir du scrutin l'élu, eût-il de quelques voix dépassé la majorité des suffrages, est admis comme l'élu de tous. Rares sont les pays où une loi votée à la majorité d'une voix est la loi de tous. C'est d'ailleurs pour cette raison fondamentale que le fait national, qui assure la solidarité de tous devant l'essentiel de la vie collective, est une condition de la démocratie.

(Lire la suite page 10.)

Les règles du jeu bipolaire

par MAURICE DUVERGER

La majorité est en train d'oublier quelques règles fondamentales du « quadrille bipolaire » qui domine la vie politique française depuis les élections législatives de 1973 (1). Le pluralisme reste utile au sein de chaque bloc en permettant de mieux attirer les diverses catégories d'électeurs. Ainsi, les sondages de décembre 1976 suggèrent qu'aux législatives de 1978 des primaires entre giscardiens et chiraquiens donneraient plus de sièges à la majorité qu'une candidature unique, et des primaires à trois (républicains indépendants, centristes, R.P.R.) plus de sièges que des primaires à deux. A gauche, une candidature unique au premier tour aurait des inconvénients analogues, sinon pires.

Mais les rivalités pour la direction de chaque alliance ne doivent en aucun cas prendre le pas sur la lutte entre les deux, qui constitue le conflit principal. Sinon, la coalition qui apparaîtrait ainsi divisée risquerait fort de perdre la bataille, surtout quand les forces respectives sont presque équivalentes. Chaque bloc a le plus grand intérêt à masquer ses divergences internes tout en soulignant sa diversité. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'apparaître dirigé par un leader dynamique et tenu pour capable de surmonter les contradictions entre alliés.

François Mitterrand remplit cette fonction pour la gauche. Jusqu'en août 1976, le président de la République l'assumait pour la majorité. La rébellion de M. Chirac a posé le problème en termes nouveaux, qui dépassent de beaucoup les limites posées par M. Giscard d'Estaing quand lui-même jouait les enfants terribles, au temps des cactus et des « oui, mais... ». Cela dit, quand il y a défi, la capacité d'un homme d'Etat se mesure à ses aptitudes à le relever. On peut se demander si la tactique suivie depuis six mois est la meilleure à cet égard.

(1) Cf. *le Monde* du 15 mars 1973 et du 27 janvier 1974.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Un plan bleu

« Tuez-vous, mais ne vous faites pas de mal ; chacun pour soi et la majorité pour tous. » *Ainsi pourrait se résumer l'esprit dans lequel M. Raymond Barre a obtenu la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les ministres R.I. et R.P.R. du gouvernement.*

Tout cela laisse présager que le conseil des ministres hebdomadaire ressemblera, durant quelque temps, à une commission d'armistice. Evidemment, comme nous ne sommes pas véritablement en situation de guerre civile, M. Barre n'aura pas à porter un casque bleu et pourra se contenter de symboliser son rôle de pacificateur par le port du simple et modeste béret bleu, qui lui trait d'ailleurs fort bien.

En somme, la réussite de cet ambitieux plan de paix pourrait se concrétiser par l'excellente formule : « Raymond Barre, c'est bleu béret-béret bleu. »

BERNARD CHAPUIS.

LE CINÉMA AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les premiers pas

Parler encore de « septième art » comme à l'époque glorieuse du muet, ou délirer sur l'assomption de l' « audio-visuel » au siècle des medias, n'aide guère à faire avancer les choses, esquive plutôt la question essentielle : pourquoi le cinéma n'occupe-t-il qu'un strapontin dans ce palais de l'art moderne que se veut le Centre Georges-Pompidou ? Pourquoi cet éclatement malaisé entre une reproduction de la cinémathèque d'Henri Langlois, un réseau de production audio-visuelle (« le Monde » daté 6-7 février), et un département cinéma résolument axé sur les expériences de l'avant-garde américaine ?

Alain Sayag, responsable de ce dernier département à l'intérieur du musée d'art moderne, lui-même une des quatre composantes de Beaubourg, admet difficilement que non seulement une politique d'ensemble du cinéma n'a jamais été envisagée mais que, des quatre salles de projection prévues, une seule donne relativement satisfaction, celle dite « entrée du musée », de quatre-vingts places, où repasse à l'heure actuelle le programme inauguré il y a un an au CNAC (Centre national d'art contemporain) et à la cinémathèque de Chaillot, sous le titre d'une « Histoire du cinéma ».

« Certes, le cinéma était prévu dès le départ, explique Alain Sayag, mais dans des espaces partagés entre différentes activités. Les architectes ont toujours imaginé les espaces de Beaubourg polyvalents. Cela permet de les modeler, mais il y a pour le cinéma des exigences spécifiques (isolement acoustique correct, confort du spectateur).

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 30.)

DIPLOMATIE

AU COURS D'UN PREMIER ‹SOMMET› AU CAIRE

De nombreux chefs d'État vont établir la charte de la coopération afro-arabe

De notre correspondant

Le Caire. — L'immeuble de la Ligue arabe repeint, le grand auditorium de l'ancien parti unique égyptien dépoussiéré, la corniche du Nil repavée, trois grands hôtels vidés de leurs occupants, les services de sécurité cairotes sur les dents : Le Caire achève dans la hâte la préparation matérielle de la première conférence afro-arabe au « *sommet* ».

Les travaux des chefs d'Etat commenceront le lundi 7 mars et dureront, en principe, deux jours et demi. Cette réunion aura été précédée, du jeudi 3 au soir au samedi 5, par la conférence des ministres des affaires étrangères arabes et africains. Entre-temps, le dimanche 6, un « *sommet* » arabe restreint devrait rassembler les dirigeants des pays de la confrontation avec Israël (Egypte, Syrie, Jordanie, Liban) et leurs commanditaires pétroliers (Arabie Saoudite, Koweït, Abou-Dhabi, Qatar).

En principe, *tous* les membres de la Ligue arabe et de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), soit en tout *soixante* Etats (1), et l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), membre à part entière depuis l'an passé de la Ligue des Etats arabes, participeront à la grande semaine diplomatique arabo-africaine qui s'ouvre sur les bords du Nil.

S'y ajoutent, à titre officiel, six mouvements de libération : deux pour Djibouti, ainsi que des représentants d'organisations nationalistes d'Azanie (Afrique du Sud), de Namibie (Sud-Ouest africain) et du Zimbabwe (Rhodésie).

Selon les services du protocole égyptien, trente-six souverains ou présidents avaient fait savoir officiellement jeudi qu'ils se rendraient au Caire. Parmi eux, le roi Hussein de Jordanie, le général Assad de Syrie, le cheikh Zayed d'Abou-Dhabi, le sultan Qabous d'Oman, le général Nemeiry du Soudan, les émirs Khalifa de Qatar et Issa de Bahrein, le président Sarkis du Liban, le maréchal Amin Dada d'Ouganda, le général Mobutu du Zaïre, les présidents Ahidjo du Cameroun, Bongo du Gabon, Senghor du Sénégal et Ould Daddah de Mauritanie. Sont annoncés également les chefs d'Etat de Zambie, de Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, du Tchad, du Botswana, du Rwanda, du Niger, de la Haute-Volta. M. Arafat, président de l'O.L.P., a aussi fait savoir qu'il serait présent.

Comme d'habitude, la Libye prolongera jusqu'à la dernière minute le suspense sur la venue du colonel Kadhafi, Tripoli aurait, sans succès, fait pression sur certaines capitales africaines pour que celles-ci réclament le report du « sommet ». On ne saura également qu'au dernier moment si le président Bakr d'Irak, malade, se fera remplacer par l'« homme fort » de son régime, M. Saddam Hussein, ou par une personnalité moins importante. Plusieurs autres chefs d'Etat ne viendront pas en raison de leur âge ou de leur état de santé, tels les présidents Bourguiba de Tunisie et Kenyatta du Kenya et le roi Khaled d'Arabie. Pour d'autres raisons, le président Sekou Touré de Guinée, qui ne sort jamais de son pays, n'est pas attendu au Caire. En principe, le président Houphouët-Boigny de Côte-d'Ivoire ne viendra pas non plus, et l'empereur Bokassa Ier de Centrafrique s'est excusé en invoquant le fait qu'il n'a pas encore été couronné.

Avant le « sommet », les ministres des affaires étrangères devaient mettre la dernière main aux divers textes, conçus comme une charte de la coopération afro-arabe, qui seront ensuite soumis à l'approbation des chefs d'Etat. Parmi ces documents figurent la déclaration de Dakar sur les relations politiques, culturelles et économiques arabo-africaines, préparée l'an passé au Sénégal par les représentants des pays africains et arabes, et la liste des mesures élaborées au début de cette année à Lusaka par les mêmes responsables pour mettre en application la coopération arabo-africaine, notamment en matière économique. Des organes permanents et des réunions périodiques afro-arabes seront enfin proposés.

Si les Arabes, au cours des travaux préparatoires, se sont félicités des « *bonnes dispositions* » de la plupart des gouvernements africains francophones, et particulièrement de l'« *imagination active* » du Sénégal, ils ont, en revanche, trouvé parfois exorbitantes les revendications du bloc africain anglophone. C'est ainsi que la Tanzanie a réclamé aux Arabes, en faveur de l'Afrique, une aide quinquennale représentant 20 milliards de francs (selon des sources égyptiennes, il s'agirait de 10 milliards de francs seulement).

Pays hôte, l'Egypte, dont le président ouvrira par un discours très attendu le « *sommet* » des chefs d'Etat, a eu elle-même l'an passé toutes les peines du monde, malgré ses immenses besoins, à obtenir l'équivalent de 20 milliards de francs de ses richissimes partenaires de la péninsule arabique, pour le lustre à venir. Le gouvernement égyptien, dont un ministre regrettait récemment en privé les dépenses que la conférence allait entraîner pour son pays, attend surtout de la première réunion au « *sommet* » afro-arabe l'appui diplomatique renouvelé de soixante gouvernements, face à Israël.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) Les huit nations arabes d'Afrique (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Soudan et Somalie) qui appartiennent à la fois à la Ligue arabe et à l'O.U.A., ne sont évidemment comptées qu'une fois.

L'aide des pays arabes à l'Afrique noire

L'aide publique des Arabes à L'Afrique noire est évaluée par ces derniers à l'équivalent d'environ 5 milliards de francs depuis la guerre d'octobre 1973, après laquelle les pays africains prirent leurs distances à l'égard d'Israël. A quelques exceptions près, tous les gouvernements d'Afrique noire ont profité peu ou prou de l'assistance financière arabe. Celle-ci est dispensée par divers canaux :

a) La Banque arabe pour le développement économique en Afrique, *créée er 1973 à l'initiative du Koweït. Outre cet émirat, quatre autres Etats arabes, l'Irak, l'Arabie Saoudite, l'Algérie et Abou-Dhabi ont participé à la formation du capital de la banque, fixé à plus d'un milliard de francs. Les pays arabes non pétroliers ont en principe versé une contribution symbolique. Installée à Khartoum, la Banque arabe n'accorde de prêts qu'aux Etats d'Afrique noire. Elle a aussi pour mission de faciliter les investissements privés arabes au sud du Sahara.*

b) Le Fonds spécial arabe pour l'Afrique, *rattaché à la Ligue arabe depuis sa création, en 1974, a également un capital d'un milliard de francs, fourni par le Koweït, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, Abou-Dhabi, Qatar, le Liban, l'Egypte, la Syrie et Bahreïn. Le taux d'intérêt des prêts est de 1 %, et leur remboursement commence quatre ans après leur octroi. De nombreux pays, tels que l'Ouganda, le Libéria, la Tanzanie, la Gambie, le Mali, le Tchad, Madagascar, etc., ont eu recours au Fonds.*

c) Le Fonds arabe d'assistance technique à l'Afrique, *dépendant aussi de la Ligue arabe, n'a guère eu l'occasion depuis sa fondation, en 1974, d'aider les pays africains.*

d) L'assistance financière bilatérale des pays arabes à l'Afrique *est en revanche assez développée. Chez certains pays comme l'Arabie Saoudite ou la Libye elle n'est pas exempte d'arrière-pensées politiques. Le Koweït paraît plus désintéressé. Plusieurs Etats noirs, du Zaïre au Togo, mais aussi des membres de la Ligue arabe comme la Mauritanie ou la Somalie, ont bénéficié de prêts libyens. Ryad a accordé 250 millions de francs à Kampala. Les sociétés koweïtiennes d'investissements privés auraient placé, selon la Ligue arabe, près de 5 milliards de francs en Afrique.* — J.-P. P.-H.

Le ministre des affaires étrangères à Varsovie

«LA DÉTENTE NE PEUT IGNORER LES HOMMES»

déclare M. de Guiringaud

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Les problèmes posés par l'application pratique de l'accord d'Helsinki et la préparation de la conférence de Belgrade ont été au centre des entretiens que M. de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, a eus avec M. Wojtaszek, son collègue polonais, pendant son séjour à Varsovie du mercredi 2 au vendredi 4 mars.

Ce sont aussi, pour l'essentiel, les « questions relatives à la détente qui ont été évoquées par le chef de la diplomatie française au cours de ses rencontres, jeudi, avec MM. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié (communiste), et Jablonski, président du Conseil d'Etat (chef de l'Etat). L'audience chez M. Jaroszewicz, chef du gouvernement, n'a finalement pas eu lieu, en raison d'une maladie de ce dernier.

Le ministre français a renouvelé à M. Gierek l'invitation du président de la République à venir en visite officielle en France. Celle-ci aura lieu probablement en septembre.

MM. de Guiringaud et Wojtaszek ont présenté chacun, au cours d'une réunion plénière de deux délégations, un exposé complet des points de vue de leurs gouvernements sur la détente et le désarmement. La communication à la presse, publiée ce vendredi, relève que les deux ministres ont souligné « *la nécessité de consolider et d'approfondir le cours de la détente, en particulier par la mise en œuvre pleine et entière de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki* ».

Dans l'approche des problèmes concrets, il existe toutefois entre la France et la Pologne, certaines nuances. Le ministre français a fait valoir que la détente était une composante essentielle de la politique étrangère de Paris. La France, a-t-il dit, qui n'a jamais cédé dans le passé au pessimisme momentané, comme certains autres pays occidentaux, se prononce pour la poursuite de cette politique, qui doit, selon elle, se caractériser par « *la continuité, l'exigence et un souci de réalisme* ». Le ministre a souligné que cette détente devait se réaliser entre les Etats, et non entre les blocs, et qu'elle était le corollaire de l'indépendance. Mais, a-t-il ajouté, elle doit aussi intervenir « *au niveau des hommes, car sinon elle risquerait d'être partielle et précaire* ». Dans l'allocution qu'il avait prononcée au dîner de mercredi soir, M. de Guiringaud avait déclaré que « *la détente ne peut ignorer les hommes ni s'établir sur leur silence* ». La presse polonaise de jeudi n'a pas reproduit cette phrase.

Explicitant la position française sur ce point, le ministre a rappelé que les « *dix principes* » figurant dans l'Acte final d'Helsinki avaient la même valeur et que, s'ils comprennent l'inviolabilité des frontières, ils prônent aussi le respect des droits de l'homme.

Il ne serait pas conforme, en conséquence, à l'esprit d'Helsinki que des hommes soient sanctionnés pour avoir demandé le respect de l'Acte final. Il n'est pas cependant dans l'intention de la France de traiter cette question avec agressivité. De même, Paris aborde la préparation de la conférence de Belgrade dans un esprit « *ouvert et constructif* » et nullement « *polémique* ».

Réapparition de l'Allemagne « revancharde »

M. Wojtaszek a indiqué que la Pologne se référait elle aussi au code des dix principes d'Helsinki. Mais il a estimé que Paris et Varsovie devraient intensifier leurs efforts pour que ces principes soient plus complètement mis en œuvre. Le ministre a déploré, en termes généraux, les comptes rendus des journaux français sur la situation intérieure polonaise. Il s'agit là, a-t-il dit, d'une « *campagne de presse* » dirigée contre la Pologne. En revanche, il ne paraît pas s'être étendu sur le danger « *révisionniste* » en Europe, qu'il avait évoqué dans son toast de la veille (*le Monde* du 4 mars).

Cette allusion au « *révisionnisme* » ne peut viser que certains milieux ouest-allemands accusés de vouloir remettre en cause le *statu quo* territorial en Europe. La réapparition de ce thème, dans les discours officiels à Varsovie pourrait être la conséquence de la récente visite, dans la capitale polonaise, de M. Honecker, secrétaire général du parti communiste est-allemand. Elle ne saurait remettre en cause la politique d'ouverture à laquelle la Pologne reste profondément attachée. Mais il apparaît que le camp socialiste n'hésitera peut-être pas à ressortir, dans les semaines qui viennent, la thèse du danger « *revanchard* » allemand si les frictions actuelles devaient déboucher sur de véritables tensions au cours de la préparation de la conférence de Belgrade.

M. de Guiringaud a affirmé, pour sa part, qu'il n'y avait « *aucune raison de penser que le principe de l'intangibilité des frontières soit mis en cause d'aucune manière, à l'heure actuelle* ».

Pour faciliter la préparation de la réunion de Belgrade, M. Wojtaszek a suggéré que les deux pays établissent un bilan des réalisations bilatérales dans les *trois domaines* (politico-militaire, économique, échanges *culturels* et humains) de l'accord d'Helsinki. Il a également relancé les propositions d'origine soviétique de conférence paneuropéenne sur l'environnement, l'énergie et les transports.

A propos du désarmement, s'il existe sans doute un accord entre la France et la Pologne sur les objectifs, en revanche, les points de vue divergent sur les méthodes. Paris est certes en principe d'accord pour la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur cette question, mais à condition qu'elle soit soigneusement préparée. Quant à la proposition du pacte de Varsovie de négocier avec l'OTAN un accord sur le non-emploi en premier de l'arme atomique, M. de Guiringaud a rappelé que la stratégie nucléaire de la France est fondée sur la dissuasion et qu'il ne lui est donc pas possible d'en accepter l'idée.

MANUEL LUCBERT.

● *La visite que M. de Guiringaud* devait faire à Londres le 16 mars a été reportée d'un commun accord. D'après les accords de coopération politique de l'été dernier, les ministres des affaires étrangères des deux pays doivent se rencontrer chaque semestre, mais à la suite de la mort d'Anthony Crosland, le docteur Owen, attendu à Paris en tant que ministre d'Etat le 25 février, y est venu en qualité de secrétaire au Foreign Office et s'est entretenu avec M. de Guiringaud. Les deux ministres ont alors décidé qu'une nouvelle rencontre aussi proche, à Londres, n'était pas nécessaire.

Un recueil de documents du comité de défense des ouvriers de Pologne a été présenté à Paris

Au cours d'une conférence de presse présidée par M. Olivier Revault d'Allonnes, professeur à l'université de Paris-I, le comité de solidarité avec les travailleurs polonais a présenté, mercredi 2 mars, à Paris, la situation actuelle du mouvement ouvrier en Pologne, à l'occasion de la publication par le Comité international contre la répression d'un recueil de documents préfacé par l'historien Krzystov Pomian (1).

M. Jacek Kuron a répondu depuis Varsovie par téléphone aux questions des journalistes. Il a dit que trente-deux ouvriers étaient encore emprisonnés, et qu'une instruction pour faux et usage de faux avait été ouverte contre les signataires de la lettre à M. Gierek. Selon M. Kuron, le mouvement des ouvriers polonais trouve aujourd'hui un accueil favorable auprès de la population, qui fait parvenir des dons au Comité.

M. Kuron a constaté que la commission parlementaire réclamée par les ouvriers pour qu'une enquête soit faite sur la répression n'a toujours pas été créée ; il estime que les rapports entre le gouvernement de M. Gierek et les travailleurs en permettraient pas un véritable dialogue.

Au cours de cette conférence de presse, M. Jorge Semprun, écrivain espagnol, ancien membre du comité central du parti communiste espagnol (exclu en 1964), a annoncé qu'il verserait la totalité de ses droits d'auteur en Pologne au comité de défense des ouvriers. Louis Althusser, Simone de Beauvoir, Jean-Paul Sartre et Claude Roy ont fait savoir qu'ils prenaient la même décision. Les historiens polonais Adam Michnik et Krzystov Pomian ont pour leur part insisté sur la lutte actuelle des ouvriers polonais pour la reconnaissance du droit de grève.

(1) *Documents du comité de défense des ouvriers de Pologne*. Préface de K. Pomian. Adresser la correspondance et les commandes à : Jean-Jacques Marie, 11, r. de Reuilly, appartement 2 A 2, 75012 Paris, C.C.P. Paris 15 872 89 V.

UN APPEL EN FAVEUR DES INTELLECTUELS ÉGYPTIENS DÉTENUS

Le texte suivant nous a été adressé :

« *La répression vient de s'abattre sur des dizaines d'intellectuels égyptiens tenus pour responsables de mouvements collectifs de protestation que les conditions présentes de ce pays suffisent amplement à expliquer.*

» *Les intellectuels français soussignés se proclament solidaires de leurs confrères égyptiens, et appellent l'opinion internationale à intervenir en leur faveur.*

» *Ils demandent au gouvernement égyptien de les libérer au plus tôt, afin de les mettre à même de jouer le rôle qui leur incombe dans le progrès du pays.* »

Ont signé ce texte : MM. Louis Althusser, Jacques Berque, Charles Bettelheim, Claude Bourdet, François Châtelet, Jean Dresch, Michel Foucault ; Me Gisèle Halimi ; MM. André Miquel, Vincent Monteil et Maxime Rodinson.

● *La Suède a déposé* jeudi 3 mars à la conférence de l'ONU sur le désarmement un projet de traité interdisant les essais atomiques civils et militaires, même souterrains. De son côté, le Japon a demandé aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. de prendre des mesures politiques pour résoudre les deux questions encore en suspens : les problèmes de vérification et l'éventuelle interdiction des explosions civiles. Le Japon a de plus demandé aux deux « super-grands » d'adopter un « moratoire » de deux à quatre ans sur toutes les explosions atomiques.

A travers le monde

Angola

● LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE de la République populaire d'Angola par le Zaïre est confirmée jeudi matin 3 mars par le *Journal de Angola* dans un court entrefilet. Aucun commentaire n'accompagne le texte.

Un malentendu était apparu en janvier à propos de cette reconnaissance (*le Monde* du 7 janvier). Le président Mobutu ayant déclaré que son pays reconnaissait la R.P.A., le ministère angolais des affaires étrangères avait indiqué (*le Monde* du 22 février) n'avoir reçu aucune notification officielle. — (*A.F.P.*)

États-Unis

● LE PRESIDENT JIMMY CARTER répondra, samedi 5 mars, pendant deux heures, par téléphone, aux questions que lui poseront ses compatriotes. Les conversations seront retransmises en direct à la radio par la chaîne C.B.S. — (*A.F.P.*)

Inde

● M. PRABHUDAS PATEL, ministre adjoint de l'agriculture, a annoncé, jeudi 3 mars, sa démission du gouvernement et du parti de Mme Gandhi. Il se rallie au parti du Congrès pour la démocratie, fondé en février par M. Ram, ancien ministre de l'agriculture. — (*A.F.P.*)

Japon

● LE COMMANDO qui avait pris en otage M. Senga, président de la chambre patronale japonaise (*le Monde* du 4 mars) s'est rendu à la police le jeudi 3 mars, après une conversation avec la veuve du romancier Yukio Mishima, fondateur de la Société du bouclier, dont se réclamaient les agresseurs. M. Senga et les autres otages sont indemnes. Les membres du commando leur reprochaient d'avoir détruit « *l'âme du Japon* » par « *la politique du profit d'abord* ». — (*A.F.P.*)

Libye

● M. FIDEL CASTRO, premier ministre cubain, actuellement en Libye — qui s'appelle désormais « *République arabe socialiste et populaire* » (*le Monde* du 4 mars), — a affirmé mercredi 2 mars que « les révolutions libyenne et cubaine ont les mêmes objectifs, bien que chacune d'elles soit fondée sur des positions philosophiques différentes », annonce l'agence libyenne d'informations Arna. Prenant la parole à la séance de clôture du congrès populaire général libyen à Sebha, M. Fidel Castro a déclaré : « Aujourd'hui, le monde sait que la Libye se trouve à l'avant-garde de la révolution dans les pays arabes. Peu de combattants ont autant lutté que le colonel Kadhafi pour l'unité du monde arabe, pour la défense des droits du peuple palestinien et pour le soutien des mouvements de libération en lutte contre le colonialisme. » — (*A.F.P.*)

Mexique

● UN NOUVEAU GOUVERNEUR a été temporairement nommé dans l'Etat d'Oaxaca, au sud du pays, en remplacement de M. Manuel Zarate, afin, a expliqué ce dernier, de faciliter le déroulement d'une enquête sur les violences policières qui ont fait au moins quinze et peut-être trente morts ces trois dernières semaines — pour la plupart, les victimes sont des paysans qui demandaient la reconnaissance de leur droit à la terre. Le nouveau gouverneur et le général en retraite Eliseo Jimenez Rviz, qui, au début des années 70, avait réprimé l'agitation dans les campagnes de l'Etat voisin du Guerrero. Les mouvements d'opposition, qui réclamaient la démission de M. Zarate, estiment néanmoins que la nomination du général Jimenez ne peut qu'encourager l'armée à intervenir plus énergiquement dans un Etat qui, depuis plus d'un an, connaît de sérieux troubles. — (*A.F.P., Reuter.*)

Nicaragua

● LE NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU NICARAGUA inquiète l'administration Carter, a déclaré, jeudi 3 mars, M. Fred Brown, porte-parole du département d'Etat. Le *New York Times* indique, jeudi, que des membres de la hiérarchie catholique, au Nicaragua, ainsi que des opposants au régime du président Somoza, comptent sur M. Carter pour faire cesser la répression au Nicaragua. — (*A.F.P.*)

Ouganda

● DEMENTANT LES INFORMATIONS transmises par des réfugiés (*le Monde* du 4 mars) l'ancien champion olympique ougandais John Akii Bua a fait savoir jeudi 3 mars, en téléphonant à l'agence Reuter à Nairobi, qu'il n'avait jamais été arrêté.

Portugal

● UNE GREVE DES OUVRIERS DU TEXTILE — la troisième en deux semaines — a eu lieu le jeudi 3 mars. Les arrêts de travail surviennent alors que dans ce secteur qui produit le tiers des exportations portugaises se négocient de nouveaux contrats collectifs. Un quart des trois cent mille travailleurs du textile ne gagnent pas le salaire minimum de 4 500 escudos (600 francs), explique-t-on dans les syndicats. Les deux cent cinquante mille ouvriers du bâtiment ont également observé une grève dans l'après-midi du 3 mars. Enfin, des discussions ont lieu, ce vendredi, dans le secteur de la métallurgie en vue de décider des « *formes de lutte* » en matière de salaire. Le gouvernement a fixé à 15 % le plafond des augmentations pour 1977. — (*A.F.P.*)

AMÉRIQUES

El Salvador

L'opposition affirme que les incidents du 28 février ont fait plus de 200 morts

San Salvador *(A.F.P.)*. — La situation est redevenue à peu près normale le mercredi 2 mars au Salvador, après les troubles qui ont fait, officiellement, six morts, cinquante-deux blessés et entraîné l'arrestation de deux cents personnes. Les magasins, les écoles et les transports fonctionnent à nouveau dans la capitale, où des patrouilles militaires circulaient cependant dans les rues, notamment autour de l'université, fermée il y a deux mois, et dont des employés préparent actuellement la réouverture.

Le président Arturo Armando Molina, a, au cours d'une conférence de presse, accusé le « *communisme international* » d'être à l'origine des désordres de ces derniers jours, et des bilans catastrophiques diffusés à l'étranger sur le nombre des victimes. Ainsi le *comité des exilés du Salvador* en Europe affirme qu'il y a eu plus de deux cents morts.

Le comité des exilés du Salvador en Europe nous fait parvenir le communiqué suivant : « *Le 28 février dans la matinée, l'armée, utilisant des tanks, a ouvert le feu contre les partisans de l'Union nationale d'opposition, réunis sur la place de la Liberté, provoquant la mort, lors de ce premier affrontement, de plus de cent citoyens. Le même jour, dans l'après-midi, d'autres affrontements ont eu lieu entre des manifestants et des éléments motorisés de la police, en face de l'édifice qui abrite le journal* Prensa Grafica, *auteur d'une campagne mensongère contre l'opposition. Lors de ces nouveaux affrontements, il y a eu plus de cent morts, quelque six cents blessés, et plus de trois mille arrestations. Dans d'autres villes importantes du pays — telles Santa Ana et Sonsonate — il y a eu des chocs sanglants entre manifestants et forces du gouvernement. Dans tout le pays, une répression a été déclenchée contre les leaders étudiants, les intellectuels et les ouvriers. Le colonel Ernesto Claramount, candidat à la présidence de la République de l'Union nationale d'opposition, et M. José Morales Ehrlich, candidat à la vice-présidence, ont trouvé asile à l'ambassade de Costa-Rica. Le Salvador vit sous la terreur fasciste.* »

Pérou

Le gouvernement libéralise le régime de l'exploitation pétrolière

De notre correspondant

Lima. — Le « *réajustement* » *de la politique économique* entrepris à Lima depuis quelques mois touche, cette fois, le secteur du pétrole. Le gouvernement péruvien a rendu publiques, jeudi 3 mars, ses nouvelles bases de négociation avec les compagnies pétrolières étrangères. Elles signifient un abandon du type de contrats adopté par le régime militaire au début des années 1970.

Avec les contrats « modèle Pérou », l'entreprise d'Etat Petroperu était considérée comme propriétaire de la totalité du pétrole extrait. La compagnie étrangère était payée exclusivement en pétrole : elle recevait 44 % à 50 % de la production. Le nouveau système, au contraire, laisse le choix de la forme de paiement au libre jeu de la négociation entre Petroperu et les compagnies, soient en argent, soit en pétrole. L'Etat péruvien, dans ce dernier cas, ne se réserve pas automatiquement une proportion déterminée de la production.

Ces nouvelles conditions seront-elles plus attirantes, alors que le Pérou procède à un nouvel appel d'offres international pour *l'Amazonie et la plate-forme continentale* ? La plupart des compagnies, venues dans la région amazonienne au début des années 70, avaient décidé par la suite d'abandonner l'exploration. Il semble, néanmoins, que plusieurs d'entre elles avaient découvert du pétrole, mais n'entendait pas l'exploiter avec un contrat « modèle Pérou ».

Or, le gouvernement tient à augmenter rapidement sa production. Le pays importe actuellement quelque 50 000 barils par jour, ce qui représente une lourde ponction en devises. De plus, le coûteux oléoduc qui, à partir de *cette année, doit transporter vers* la côte le pétrole de l'Amazonie risque de ne fonctionner, dans les premiers temps, qu'au quart de sa capacité. L'entrée en exploitation de gisements proches de l'Equateur devrait permettre, pense-t-on à Lima, d'approcher l'autosuffisance en 1978. Mais elle ne permettra certainement pas de faire du Pérou un pays exportateur de pétrole, comme on l'espérait à l'époque du président Velasco. De plus, la production à long terme est loin d'être assurée. — T. M.

Etats-Unis

New-York est à nouveau au bord de la faillite

De notre correspondant

New-York. — La ville de New-York est une fois de plus au bord de la faillite, après le refus de M. Blumenthal, secrétaire au Trésor, d'offrir la garantie du gouvernement fédéral à un emprunt de 225 millions de dollars (environ 1 125 millions de francs). La cour d'appel de l'Etat de New-York avait ordonné, le 8 février, à la ville, de verser, dans un délai de six mois environ, 1 milliard de dollars (5 milliards de francs) aux détenteurs de bons municipaux à court terme. Le remboursement avait été suspendu en 1975 en raison d'une loi adoptée par l'assemblée législative locale, qui instaurait un moratoire de trois ans sur les obligations de la ville à court terme. Le même tribunal devra se prononcer bientôt sur la légitimité constitutionnelle des obligations émises par la Corporation *pour l'assistance municipale* (M.A.C.) : si elle était contestée, c'est un autre pilier financier de New-York qui s'effondrerait.

Ces décisions judiciaires sont d'autant plus importantes que les onze banques qui tirent aujourd'hui les ficelles politiques de City Hall estiment que la ville doit reprendre d'urgence sa place sur le marché du crédit et placer ses obligations auprès d'acheteurs non new-yorkais pour faire face à ses problèmes de liquidités. Les banques new-yorkaises estiment qu'elles ne peuvent aller au-delà du milliard huit cent millions de dollars en obligations municipales qu'elles détiennent déjà.

Le puissant syndicat des fonctionnaires municipaux, ainsi que plusieurs autres, dont celui des enseignants, disposent de fonds de retraite évalués à 10 milliards de dollars et pourraient venir en aide à la ville où leurs membres sont employés. Les onze grandes banques pourraient bien sûr, elles aussi, avancer le milliard de dollars nécessaires pour éponger le déficit d'une ville qui, au cours des vingt dernières années, leur a permis de prospérer.

Ces deux groupes puissants se livrent cependant à une lutte politique impitoyable. La mise en place d'une *commission chargée* de gérer les finances de la ville pendant vingt ans, sa compétence, sa composition : voilà l'enjeu du duel que banquiers et syndicalistes mènent dans l'ombre autour de la « *big apple* », la corne d'abondance que représente la cité trop généreuse. Quant aux New-Yorkais, ils n'ont pas voix au chapitre. — L. W.

L'affaire des pots-de-vin sud-coréens met le gouvernement et le Congrès dans une situation délicate

De notre correspondant

Washington. — M. Griffin Bell, attorney général (ministre de la justice) a déclaré, jeudi 3 mars, que l'enquête de son ministère sur les activités des services de renseignements sud-coréens (K.C.I.A.) continuait d'être menée « *à fond et avec acharnement...* ». M. Bell s'efforce de couper court aux rumeurs persistantes selon lesquelles le gouvernement Carter songerait à mettre fin à cette enquête, et à étouffer un scandale dans lequel de nombreux parlementaires démocrates se trouveraient compromis. En échange de leur « compréhension » bienveillante à l'égard du gouvernement de Séoul, certains d'entre eux auraient accepté des « cadeaux » importants sous forme de voyages et d'avantages divers, mais aussi de sommes d'argent distribuées par des agents de la K.C.I.A. (*le Monde* du 30 octobre et du 19 novembre 1976).

M. Safire, ancien collaborateur du président Nixon, n'hésite pas à parler jeudi dans le *New-York Times* de premier « *cover up* » (tentative d'étouffement d'un scandale) du président Carter et met en cause M. Civiletti, nouveau directeur du département des affaires criminelles du ministère de la justice ; il affirme que celui-ci, qui doit sa promotion à la protection de M. Kirbo, ami personnel du président, et à l'amitié de l'attorney général, cherche à mettre fin à l'enquête officielle afin que cette tâche délicate soit confiée au Congrès lui-même.

Dans les couloirs du Capitole, le bruit court qu'une demi-douzaine de parlementaires démocrates (certains affirment qu'ils sont une quarantaine), parmi lesquels le speaker de la Chambre, auraient bénéficié, de près ou de loin, des largesses de la K.C.I.A.

L'attorney général a annoncé son intention de fixer une date limite aux travaux des enquêteurs, et M. Civiletti a refusé de faire part au Congrès de l'état actuel de l'enquête officielle. La discrétion du ministère de la justice s'explique par la règle du secret de l'instruction. Néanmoins, M. Bell n'a pas exclu que le Congrès, et plus particulièrement la commission de l'« *éthique* » nouvellement créée puissent être informés des premiers résultats de l'enquête. Il a indiqué que, en fonction des preuves rassemblées, il déciderait, soit de poursuivre, soit, au contraire, *de laver de tout soupçon* les personnes incriminées.

Le gouvernement est dans une situation délicate. Les preuves réunies à ce jour sont encore insuffisantes pour justifier des mises en accusation et il faudra attendre de longs mois (certains parlent de deux ans) avant que le grand jury puisse se prononcer. L'enquête est compliquée par l'absence du principal témoin, M. Tongsun Park, qui distribuait la manne de la K.C.I.A., et qui est actuellement installé à Londres.

La lenteur de l'enquête officielle entretient les rumeurs et crée un climat politique désagréable, c'est pourquoi les parlementaires, notamment ceux qui estiment n'avoir rien à se reprocher, préféreraient que la commission du Congrès soit saisie de l'affaire.

Une enquête du Congrès se justifierait d'autant plus que celle menée par le ministère de la justice est strictement limitée. Il s'agit seulement de déterminer si les personnes incriminées ont violé la loi et non pas d'apprécier si elles ont enfreint les règles de l'éthique. S'il est techniquement difficile aux enquêteurs officiels de réunir un faisceau de preuves justifiant une mise en accusation, les membres de la commission « de l'éthique » du Congrès auraient moins de mal à porter un jugement sur leurs pairs en établissant la « *mauvaise conduite* » de quelques brebis galeuses.

HENRI PIERRE.

AFRIQUE

Maroc

Les élections législatives seraient reportées à la fin de mai

De notre envoyé spécial

Marrakech. — C'est dans un climat de nette détente politique que le roi Hassan II a prononcé, le jeudi 3 mars, le traditionnel discours du trône, deux jours après la nomination de quatre ministres d'Etat, dont les dirigeants des deux principaux partis de l'opposition, l'Istiqlal et l'Union socialiste des forces populaires (« le Monde » du 3 mars).

Le souverain a surtout traité deux thèmes : la défense de la souveraineté nationale et l'instauration de la démocratie. Il a dressé un bilan des actions de développement entreprises depuis un an dans les provinces marocaines du Sahara occidental, et fait état des espoirs suscités par les premiers résultats des prospections de minerai de fer et de schistes bitumineux.

Rabat ne participera plus aux organismes de l'O.U.A.

Hassan II a aussi évoqué les difficultés créées par « *quelques Etats* » africains. Cette imprécision était volontaire. Mais le souverain a fermement déclaré que cette hostilité systématique se heurterait à la volonté nationale. Il n'a pas admis que des « *agitateurs irresponsables* » aient porté contre le Maroc, au récent conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à Lomé « *des accusations manifestement fausses (...) dans le but évident de nuire à la réputation et à la dignité de notre pays* » (*le Monde* daté 27-28 février).

Aussi a-t-il décidé que le Maroc ne participerait plus aux organismes de l'O.U.A. « *jusqu'au moment où il sera clair que l'Organisation elle-même et ceux de ses membres qui lui font sciemment du tort reviennent à un comportement que marqueraient la correction et la raison* ».

L'instauration de la démocratie a débuté avec les élections des conseils municipaux et communaux et la promulgation de la charte qui étend leurs responsabilités. L'étape prochaine sera l'élection de la Chambre des représentants, détentrice de pouvoirs législatifs dans le cadre de la monarchie constitutionnelle. En traçant ces perspectives, Hassan II a *indiqué qu'il convenait* d'éviter que les élus fassent un mauvais usage de leurs responsabilités.

D'après des échos recueillis après le discours du trône, la date du 1er avril, initialement envisagée pour les élections législatives, est abandonnée, ce qui répond au vœu de certains responsables politiques. Le scrutin aura lieu vraisemblablement à la fin du mois de mai.

LOUIS GRAVIER.

République Sud-Africaine

PREMIÈRE CONSULTATION DEPUIS LES ÉMEUTES

Le parti de M. Vorster sort vainqueur des élections municipales du Transvaal

De notre correspondante

Johannesburg. — Pour la première fois depuis les émeutes lycéennes dans les faubourgs noirs, des Sud-Africains sont allés aux urnes mercredi 2 mars. *Les élections municipales dans la province du Transvaal étaient particulièrement importantes à Johannesburg et à Randburg, seules villes où les candidats se présentaient sous une étiquette politique.*

Les résultats, dans la cité de l'or — 19 sièges pour le Progressive Reform Party (contre 16 à la veille des élections), 15 pour le National Party (10), 11 pour l'United Party (19) et un indépendant proche du N.P., — montrent une nette division de l'électorat entre les deux partis extrêmes de la scène politique sud-africaine. Pour la première fois depuis trente et un ans, l'U.P., *opposition officielle de Sir de Villiers Graaf*, voit lui échapper le contrôle de la capitale économique.

Le grand vainqueur de la consultation est le parti de M. John Vorster, au pouvoir depuis 1948, qui gagne cinq sièges dans une ville à grande majorité anglophone et traditionnellement considérée comme libérale. Sa victoire est encore plus *éclatante* dans la commune de Randburg, où il acquiert une large majorité avec huit représentants contre deux pour le P.R.P., son unique adversaire. L'United Party, qui tenait jusqu'à présent la mairie, n'avait, en effet, pas présenté de candidats, à la suite de dissensions internes.

Le Progressive Reform Party, qui pendant toute la *campagne* avait nettement déclaré qu'il s'emploierait, à la mairie, à lutter contre toute forme de discrimination raciale, devient le premier parti à Johannesburg. Sa progression de trois sièges ne lui donne cependant pas la majorité.

L'opposition officielle a subi, mercredi, une cuisante défaite. On peut y voir plusieurs raisons, *dont la préférence des électeurs* pour des partis possédant une politique bien définie. Il est certain que l'attitude incohérente de ses dirigeants a plus contribué à la défaite de l'U.P.

La valse hésitation menée par Sir de Villiers Graaf, ses déclarations favorables à une nouvelle opposition, ses tentatives d'approche du P.R.P., l'expulsion de six députés qui s'y opposaient, et enfin une marche arrière et l'arrêt complet des discussions, ont dû dérouter plus d'un électeur. L'United Party a en effet décidé récemment d'abandonner *tout projet* de rapprochement avec P.R.P.

L'United Party, affaibli et tiraillé entre une aile conservatrice, qui souhaiterait une alliance avec les « éclairés » nationalistes, et des libéraux, dont les aspirations se rapprochent plus de M. Colin Eglin et de Mme Helen Suzman, fera pencher la balance pour l'élection du maire et de son conseil de gestion. Certains journaux n'hésitent pas à spéculer sur une scission du parti de Sir de Villiers Graaf.

Que pensent de ces élections les un million cinq cent mille Africains de Soweto ? Selon leur quotidien *World*, pour la première fois, ils ne seraient pas restés indifférents. Le journal assurait mardi « *espérer sincèrement que le P.R.P. assumerait la responsabilité de la ville de Johannesburg. Cela pourrait ne pas aller très loin pour satisfaire nos aspirations, mais nous pensons que c'est le seul parti qui possède les hommes ayant quelques chances d'établir un dialogue avec les Noirs dans cette ville* ». Au lendemain de la consultation, le *World* titrait son commentaire : « *Les électeurs blancs adoptent une ligne dure* ». Il aurait pu également faire valoir qu'un tiers seulement de ces électeurs sont allés voter.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Philippines

● LES NEGOCIATIONS commencées le 5 février à Tripoli (Libye) entre représentants du gouvernement philippin et rebelles musulmans du sud de l'archipel, ont été suspendues « *sans qu'aucun progrès substantiel ait été enregistré* », a déclaré jeudi 3 mars le président Marcos. Les conversations devaient, en principe, reprendre samedi, mais on indique de source militaire à Manille que certaines exigences des rebelles sont inadmissibles. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE PREMIER MINISTRE, M. Ian Smith, a invité, le jeudi 3 mars, les chefs de tribus africains à soutenir son plan de transfert du pouvoir à la majorité noire dans un délai de deux ans. Pour sa part, le ministre des questions agraires a demandé aux treize députés noirs du Parlement de renoncer à s'abstenir lors du vote du projet sur la réduction des zones exclusivement « blanches » (*le Monde* du 4 mars).

Par ailleurs, deux policiers rhodésiens ont été tués par des guérilleros nationalistes. Le bilan des pertes de la police est désormais de deux cent cinquante-cinq morts depuis le début du conflit. — *(A.F.P.-Reuter.)*

Thaïlande

● VINGT-NEUF CIVILS qui venaient d'assister à un « *séminaire anticommuniste* » ont été tués, jeudi 3 mars, par les maquisards révolutionnaires dans le nord du pays, a-t-on annoncé officiellement vendredi à Bangkok. Il s'agit de l'embuscade la plus meurtrière depuis le début de la guérilla. D'autre part, les insurgés ont tué quatre parachutistes au cours de l'attaque d'un poste situé à cent kilomètres au sud de Bangkok. — *(A.P.)*

Union soviétique

● CINQ ETRANGERS — un Allemand de l'Ouest, deux Allemands de l'Est et deux Bulgares — figurent parmi les victimes qui ont trouvé la mort le 25 février dans l'incendie de l'hôtel Rossia, a annoncé le 3 mars un représentant de la direction de l'hôtel. Toutes les autres victimes, dont il n'a pas précisé le nombre, sont des Soviétiques, a-t-il indiqué. — *(A.P.)*

● LE QUATRIEME CONGRES DE L'UNION DES JOURNALISTES s'est terminé jeudi 3 mars à Moscou. Le directeur de la *Pravda*, M. Victor Afanassiev, a été réélu à la direction de l'Union. Le congrès, qui avait commencé ses travaux mardi au grand palais du Kremlin, a été dominé par le rapport de M. Afanassiev. Tout en se félicitant « du tournant pris en direction de la détente », il a violemment critiqué « la presse réactionnaire de l'Occident, qui a recours à des méthodes indignes pour calomnier le socialisme. — *(Corresp.)*

OUTRE-MER

Territoire des Afars et des Issas

La « table ronde » de Paris

LES DÉLÉGUÉS DE DJIBOUTI ACCEPTENT UNE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET MILITAIRE ENTRE LE FUTUR ÉTAT ET LA FRANCE

Les participants à la « table ronde » de Paris sur l'avenir du Territoire français des Afars et des Issas sont parvenus, jeudi 3 mars, à un accord de principe sur la coopération dans tous les domaines, y compris militaire, entre la France et *le futur Etat*.

Trois commissions ont été chargées d'examiner et de préparer les accords qui seront éventuellement signés.

La première examinera la coopération civile en général (technique, culturelle, financière, économique, etc.).

***Le* deuxième groupe de travail étudie à partir de ce vendredi matin la coopération militaire (formation d'une armée nationale, éventuel accord de défense). « Les participants de la conférence de Paris sont unanimes pour refuser le maintien d'une base militaire jouissant de l'extraterritorialité », a déclaré à ce propos, à l'issue de la rencontre, M. Ahmed Dini (L.P.A.I.).**

La dernière commission étudiera mardi prochain le dossier du chemin de fer franco-éthiopien, qui appartient pour moitié à l'Ethiopie et pour moitié à la France (27 % de capitaux publics et 23 % de capitaux privés).

Vendredi matin, avant *la* reprise des travaux de commission, les participants devaient discuter en séance plénière de la possibilité d'organiser des élections pour le renouvellement *de la Chambre des députés* le 24 avril, jour du référendum.

Dans un document remis aux représentants français et exprimant leur accord de principe concernant la coopération, les représentants du Territoire ont souligné que la signature d'accords avec la France « ne doit pas exclure le droit d'entretenir des relations avec d'autres pays ».

LES PRÉOCCUPATIONS ET L'ÉVOLUTION

Les déclarations de M. Corvalan

(Suite de la première page.)

« Il ne me paraît nullement convenable de commenter l'opinion du camarade Marchais, avec lequel j'ai le désir et l'intention de m'entretenir prochainement. Nos deux partis ont toujours eu de bonnes relations. Ce qui nous unit est plus important que cette petite divergence qui, d'ailleurs, sera certainement surmontée lors de notre entretien. »

Pourquoi a-t-il refusé de rencontrer M. Boukovski ? Et que pense-t-il de la dissidence dans les pays de l'Est, puisqu'il faut bien en parler ? *« Certains veulent m'entraîner dans une partie de ping-pong avec Boukovski,* réplique le dirigeant communiste chilien. *Ils cherchent à faire de nous des frères siamois. Franchement, cela ne m'intéresse pas. J'ai refusé une rencontre télévisée avec Boukovski, n'ayant ni le temps ni l'envie de participer à des spectacles. Je veux me dédier complètement à la cause de mon peuple. »* Selon M. Corvalan, *« il n'y a pas de comparaison possible entre les pays socialistes et le monde capitaliste. Hier,* dit-il, *j'étais à Naples. On m'a raconté qu'il y a environ cent mille chômeurs dans cette ville, en majorité des jeunes. On m'a raconté aussi que la veille un jeune père de famille s'était suicidé, faute de travail. Une situation de ce genre n'existe pas dans les pays socialistes. Les droits humains ne comprennent pas seulement ceux de penser et de juger, mais aussi les droits économiques, sociaux, culturels, les droits au travail, à la santé et au repos. Ceux qu'on appelle les « dissidents » sont une infime minorité — au Chili, on dirait « quatre chats ». Sakharov a d'ailleurs pu faire des déclarations d[illegible] (absolument inconcevables au Chili de Pinochet). Ces « dissidents » sont punis pour avoir enfreint les lois socialistes de leurs pays. »*

Il reste que les partis communistes [illegible] cent une certaine répression dans les pays [illegible] ils ? *« Je ne suis pas qualifié pour juger d'autres partis, qui peuvent avoir une [illegible] de la nôtre. »* M. Corvalan est un peu plus explicite [illegible] roge sur l'euro-communisme : *« Cette expression n'est employée par aucun parti communiste (1). Le c[illegible] vue idéologique [illegible] peut être régionalisé. Je ne parlerais pas pour ma part de latino-américano-communisme. Les partis communistes qui ont des problèmes communs ont raison de chercher un dialogue et une action commune. Chacun est autonome et indépendant. »*

L'union de toutes les forces démocratiques

M. Corvalan ne parle pas explicitement de « *compromis historique* » — comme le font les communistes italiens depuis le putsch de Santiago. Mais il est *« d'accord avec l'idée centrale de cette conception, c'est-à-dire l'union de toutes les forces démocratiques. Au Chili, cela signifie l'alliance entre l'Unité populaire et la démocratie chrétienne. Un gouvernement représentatif, duquel aucune force démocratique ne serait exclue, est absolument indispensable pour faire face aux grandes tâches de la reconstruction nationale. Si cette alliance avait pu être réalisée avant le putsch,* celui-ci, estime-t-il, *n'aurait pas eu lieu. Mais les conditions politiques n'étaient pas remplies pour un accord d'ensemble ».*

Les autres formations politiques souhaitent-elles l'alliance ? *« Tous les partis de l'Unité populaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, sont d'accord pour une action commune avec la D.C.,* répond M. Corvalan. *Je ne peux affirmer que cette dernière est favorable à une alliance avec l'Unité populaire pour gouverner. Je ne peux même pas dire qu'elle pense à une action commune pour détruire la junte. »*

Certains démocrates chrétiens chiliens semblent croire que le P.C. devrait, en quelque sorte, se sacrifier pour mettre fin à la dictature : ne pas participer à un futur gouvernement et même rester hors la loi. Qu'en pense-t-il ? *« Si ces gens existent, ils ne nous connaissent pas et ne comprennent rien à la situation politique au Chili. D'aucuns ont intérêt à faire courir de tels bruits. A la chute de la dictature — quelle que soit la forme qu'elle prendra, — le P.C. et les autres partis de l'Unité populaire récupéreront leur légalité. Qu'on ne compte pas sur nous pour accepter un changement de situation, avec le maintien des partis de gauche hors la loi. Cela signifierait que la dictature continue sous un autre visage. Devant une telle situation, dont on ne pourrait nous rendre responsables, nous sortirions au grand jour pour conquérir une légalité de fait.*

L'Église catholique : la voix des hommes sans voix

» Toute politique d'exclusion, notamment des communistes, dépendrait d'autres intérêts que de ceux du peuple chilien. »

Quand on l'interroge sur l'Eglise catholique, M. Corvalan se montre particulièrement élogieux. Il évoque le concile Vatican-II et la conférence épiscopale latino-américaine et Medellin, en 1968 : *« Avant les élections qui devaient voir triompher l'Unité populaire, l'Eglise du Chili déclara n'avoir ni candidat, ni parti, et elle réaffirma les orientations de cette conférence. Le jour même du coup d'Etat elle a commencé à souffrir de la répression. Elle s'est trouvée devant un dilemme : se taire ou parler. Elle a décidé de parler. Elle est devenue la « voix des sans voix ». C'est la seule institution qui a pu aider les prisonniers, les persécutés, leurs familles, les chômeurs... Au Chili, elle sortira de la dictature avec un prestige renforcé, plus proche du peuple dont elle s'était précédemment éloignée. Nous pensons que, dans la mesure où elle persévère dans ce sens, il n'est plus correct de dire que la religion est l'opium du peuple. »*

Le secrétaire général du P.C. chilien a décidé de s'installer à Moscou. Il a cependant plusieurs projets de voyages : en Finlande, pour commencer, à la fin du mois, puis, — sans que l'ordre soit fixé, — en Hongrie, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, à Cuba, au Venezuela... et, aussitôt que possible, au Chili.

ROBERT SOLÉ.

(1) Néanmoins, à l'occasion de la rencontre de Madrid, MM. Marchais et Berlinguer ont repris l'expression à leur compte. — (N.D.L.R.)

APRÈS LA

Le texte de la déclaration

Voici le texte de la déclaration publiée jeudi 3 mars à Madrid par les partis communistes d'Espagne, de France et d'Italie :

« Les 2 et 3 mars 1977 une rencontre a eu lieu à Madrid entre les camarades Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E., Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., et Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F.

» En répondant à l'invitation de Santiago Carrillo, Georges Marchais et Enrico Berlinguer ont voulu réaffirmer au P.C.E. et à toutes les forces démocratiques espagnoles la solidarité des communistes français et italiens dans leur action pour la démocratie et pour la construction d'une Espagne libre.

» Dans cet esprit, le P.C.F. et le P.C.I. expriment leur conviction que le peuple espagnol parviendra au plein établissement de la démocratie dont un critère essentiel est aujourd'hui la légalisation du parti communiste et de tous les partis démocratiques, indispensable pour la tenue d'élections véritablement libres. Ils expriment leur solidarité avec tous ceux qui agissent en Espagne pour obtenir la libération des prisonniers politiques, pour mettre en échec les provocations et les crimes fascistes qui veulent entraver la marche à la démocratie. La fin de la dictature franquiste, après celle du fascisme au Portugal et en Grèce, représente un changement important et positif dans la situation européenne.

La présence des travailleurs à la direction de la vie politique

» Le progrès démocratique en Espagne est d'un intérêt particulier pour les peuples français et italien.

» Les trois pays connaissent actuellement une crise qui est tout à la fois économique, politique, sociale et morale. Cette crise met en relief l'exigence de solutions nouvelles pour le développement de la société. Au-delà de la diversité des conditions qui existent dans chacun des trois pays, les communistes italiens, français et espagnols affirment la nécessité, pour assurer une alternative positive à la crise et battre les orientations réactionnaires, de réaliser le plus large accord des forces politiques et sociales prêtes à contribuer à une politique de progrès et de renouveau. Celle-ci exige la présence des travailleurs et de leurs partis à la direction de la vie politique. En même temps qu'ils défendent quotidiennement les intérêts immédiats des travailleurs, les communistes préconisent donc des réformes démocratiques profondes.

» La crise du système capitaliste appelle avec plus de force que jamais à développer la démocratie et à avancer vers le socialisme.

Dans la pluralité des forces politiques

» Les communistes d'Espagne, de France et d'Italie entendent agir pour la construction d'une société nouvelle dans la pluralité des forces politiques et sociales, dans le respect, la garantie et le développement de toutes les libertés collectives et individuelles : liberté de pensée et d'expression, de presse, d'association et de réunion, de manifestation, de libre circulation des personnes à l'intérieur de leur pays comme à l'étranger, liberté syndicale, indépendance des syndicats et droit de grève, inviolabilité de la vie privée, respect du suffrage universel et possibilité d'alternance démocratique des majorités, libertés religieuses, liberté de la culture, liberté d'expression des différents courants et opinions philosophiques, culturels et artistiques. Cette volonté de réaliser le socialisme dans la démocratie et la liberté inspire les conceptions élaborées en toute indépendance par chacun des trois partis.

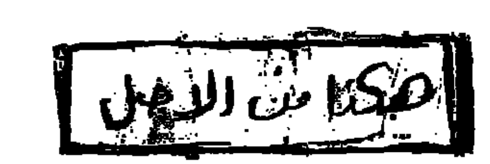
» Les trois partis entendent développer également à l'avenir la solidarité internationaliste et l'amitié sur la base de l'indépendance de chaque parti, l'égalité des droits, la non-ingérence, le respect du libre choix de voies et de solutions originales pour la construction de sociétés socialistes correspondant aux conditions de chaque pays.

L'application de l'acte final d'Helsinki

» Cette rencontre de Madrid est aussi l'occasion pour les communistes espagnols, italiens et français de réaffirmer l'importance essentielle qu'ils attribuent à de nouveaux pas en avant sur la voie de la détente et de la coexistence pacifique, à des progrès réels dans la réduction des armements, à l'application intégrale par tous les Etats de toutes les dispositions de l'acte final de la conférence d'Helsinki et à une tenue positive de la rencontre de Belgrade, à l'action pour le dépassement de la division de l'Europe en blocs militaires antagonistes, à l'établissement de nouveaux rapports entre les pays développés et les pays en voie de développement et d'un nouvel ordre économique international.

» C'est ainsi que les trois partis conçoivent la perspective d'une Europe pacifique, démocratique et indépendante, sans bases militaires ni course aux armements, et d'une Méditerranée, mer de paix et de coopération entre les riverains.

» L'Espagne libre pour laquelle luttent les communistes et toutes les forces démocratiques espagnoles sera pour l'Europe un facteur important de démocratie, de progrès et de paix. Pour ces objectifs, il est nécessaire et il est possible que, par-delà la diversité des idées et des traditions, prévalent le dialogue et la recherche de convergences et d'ententes unitaires entre les communistes, socialistes et forces chrétiennes, entre toutes les forces démocratiques. Au cours de ces années, la cause de la liberté en Espagne a été le terrain d'actions communistes. De la capitale d'une Espagne qui entre dans la voie de la renaissance démocratique, les communistes des trois pays appellent aujourd'hui à l'union de toutes les forces qui veulent la démocratie et le progrès. »



DU MOUVEMENT COMMUNISTE

RENCONTRE DE MADRID

M. Marchais dit pourquoi le document ne fait pas mention des contestataires soviétiques

De notre envoyé spécial

Madrid. — Interrogé à l'issue de la rencontre communiste sur la question de savoir pourquoi la déclaration commune ne contenait aucune référence précise aux contestataires soviétiques, M. Marchais a répondu : *« Nous ne l'avons pas fait pour deux raisons : 1) chacun de nos trois partis a déjà dit ce qu'il avait à dire sur cette question ; 2) nous considérons que trois partis communistes réunis ensemble n'ont pas le droit de porter un jugement collectif, condamnent collectivement quelque parti que ce soit. Nous tirons d'autre part un enseignement du passé. Nous avions condamné, nous avions même excommunié la Ligue des communistes de Yougoslavie. C'était une erreur. Nous sommes contre toute excommunication, contre toute exclusive. C'est pourquoi, malgré nos divergences avec Pékin, nous nous sommes, par exemple, tous prononcés contre l'exclusion du parti communiste de la Chine. Cela dit, nous sommes d'accord pour l'essentiel : la liberté est indivisible. Aucun homme ni aucun pays ne doivent être poursuivis pour avoir exercé la liberté d'opinion, de création ou d'expression. »*

D'autre part, M. Marchais a pour la première fois accepté implicitement la formule d'« eurocommunisme ». Mais il a tenu à préciser ce qu'il entendait par là : *« Si l'eurocommunisme c'est l'élargissement de toutes les libertés conquises par nos peuples, si c'est la démocratie socialiste, alors oui je suis d'accord. Mais si l'on veut nous faire dire par eurocommunisme qu'il s'agit de créer un nouveau Centre international communiste, alors nous répondons catégoriquement l'Internationale communiste a fait son temps. Nous n'en sommes pas sortis pour entrer dans une autre, même si elle avait le label « régional ».*

M. Marchais a ajouté qu'il avait d'ailleurs rencontré récemment les dirigeants des partis communistes du Japon, de Grande-Bretagne, d'Irlande et de Belgique et qu'il avait trouvé chez ces dirigeants des positions tout à fait analogues à celles qui sont aujourd'hui défendues par les partis communistes français, italien et espagnol. Il a donc estimé et rappelé qu'à son avis la formule « eurocommunisme » telle qu'elle a été utilisée ces derniers temps était trop « *limitative* », et dans une certaine mesure « *ambiguë* ». — M. N.

M. ROCARD : l'eurocommunisme ne veut rien dire

M. Michel Rocard, membre du secrétariat du parti socialiste, a déclaré jeudi 3 mars au micro de France-Inter à propos de la rencontre de Madrid entre MM. Berlinguer, Carrillo et Marchais : « *L'eurocommunisme, ça ne veut rien dire ou, si ça veut dire quelque chose, c'est quelque chose de très limité. C'est simplement le constat que pour beaucoup de partis communistes, notamment les trois principaux d'Europe occidentale, le rapport avec Moscou n'est plus un rapport de discipline et d'obéissance. Il est un rapport d'amitié ancienne. (...)*

» A partir du moment où chaque parti communiste national décide de s'occuper des affaires avec une priorité et une détermination en fonction de son propre pays, eh bien, c'est que la situation italienne, la situation française et la situation espagnole sont tellement différentes qu'il n'y a pas d'autre élément commun. Si l'on définit l'eurocommunisme comme une prise de liberté des partis communistes nationaux, il y aurait un latino-communisme en Amérique latine, un africano-communisme, enfin, il y aurait tout ce que vous voudrez... Cela n'a pas grand sens. Si on le définit comme une stratégie commune dans un continent, cela n'a pas de sens non plus puisque la détermination doit être d'abord nationale, propre à chaque pays. »

Les commentaires de la presse parisienne

Pour *L'AURORE*, l'eurocommunisme n'est décidément qu'une « *fiction* ». Dans son éditorial, J. Van den Esch écrit notamment :

« *Les trois conférants de Madrid, bien loin de dénoncer les soixante années d'oppression subies par le peuple russe, ni le génocide insidieux perpétré par le libérateur-envahisseur soviétique sur les malheureuses nations d'Europe centrale, se lavent les mains de ces crimes à l'aiguière de Pilate !*

» La « solidarité internationaliste » excuse la moins excusable des complicités, et le principe de « non ingérence » invite le bon communiste à détourner les yeux des rescapés du Goulag. (...)

» L'eurocommunisme ici, ailleurs et maintenant, quelle fiction !... Quelle farce ! »

Dans *L'HUMANITE*, R. Andrieu, écrit :

« *La conférence a montré l'interdépendance des problèmes qui se posent en Espagne, en Italie et en France, après le changement positif que représente la fin des dictatures fascistes en Europe. (...)*

» La rencontre a été aussi l'occasion pour ses participants de rappeler tout le prix qu'ils attachent au progrès de la coexistence pacifique et à l'« application intégrale par tous les Etats de toutes les dispositions de l'Acte final de la conférence d'Helsinki ».

« *Une déception et une double promesse pour l'avenir* », tel est le bilan dressé par *LE MATIN DE PARIS*. Déception, parce que « *la déclaration commune ne fait aucune allusion aux mouvements de dissidence et aux luttes pour la liberté qui agitent les pays communistes* ». Double espérance, car « *la réunion de Madrid conforte l'évolution démocratique du régime espagnol* » et manifeste le souci de MM. Berlinguer, Carrillo et Marchais de « *réconcilier la démocratie et le communisme* ».

LIBERATION met aussi l'accent sur la dimension espagnole de l'événement : « *Le « sommet » de Madrid*, écrit l'envoyé spécial du journal, Pierre Benoît, *est un chef d'œuvre de propagande politique en dépit des manœuvres du gouvernement pour en interdire les manifestations spectaculaires.* » Mais, écrit aussi le journal, « *il est difficile de savoir vraiment ce qui est né à Madrid. On chercherait en vain ce qu'il y a de nouveau. (...) L'eurocommunisme n'est pas né hier, mais c'est à Madrid que le baptême a eu lieu. Un baptême attesté par un texte qui réaffirme des principes anciens systématise une pensée et donne naissance à une doctrine.* »

LE QUOTIDIEN DE PARIS estime pour sa part que « *la montagne du « sommet » eurocommuniste n'aura accouché que d'une souris. Non seulement, exception faite de M. Carrillo, les secrétaires généraux des partis communistes présents dans la capitale espagnole ont refusé toute ingérence dans les affaires intérieures d'un « parti frère » mais encore, dans leur déclaration commune, ils ont expédié en quelques lignes hâtives le problème du respect des accords d'Helsinki.* »

En conclusion, Philippe Marcovici écrit : « *Au plan espagnol, on peut penser que le soutien spectaculaire apporté au P.C.E. par les partis communistes français et italien aura plus desservi M. Carrillo qu'il ne l'a servi.* »

La demi-victoire de M. Carrillo

(Suite de la première page.)

Pourtant, plusieurs de ses leaders ont publiquement et très fermement condamné ces dernières semaines « *l'absence de libertés dans les pays de l'Est* ». Moscou aurait fait appuyer ses propres messages par des notes amicales insistant sur le même « danger » et rédigées par certains dirigeants communistes est-européens à l'intention des partis français et italien. Telles sont du moins les informations que l'on recueille dans des milieux très bien informés de la capitale espagnole au lendemain de la rencontre entre MM. Marchais, Berlinguer et Carrillo.

On ajoute que cette démarche de l'Union soviétique n'a pas nécessairement été déterminante dans la manière dont se sont déroulés les entretiens de Madrid. D'autres facteurs ont joué avant même que les collaborateurs des secrétaires généraux ne mettent au point un texte commun. Mais c'est un fait qu'il n'y a pas de référence expresse au mouvement des contestataires en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est dans la déclaration conjointe publiée jeudi dans la capitale espagnole.

L'Union soviétique est sans aucun doute implicitement visée par une petite phrase de la déclaration : « *Les communistes français, italiens et espagnols attachent une importance essentielle à l'application intégrale par tous les Etats de toutes les dispositions de l'acte final de la conférence d'Helsinki* », mais elle n'est pas nommée.

On confirme néanmoins que le parti communiste d'Espagne souhaitait vivement que la question des contestataires soit abordée pendant la réunion de Madrid et qu'une prise de position sans ambiguïté figure à ce propos dans la déclaration finale. Un avant-projet en ce sens a effectivement été préparé par les communistes espagnols. Ces derniers ont néanmoins dû renoncer face aux arguments développés par leurs partenaires. Le P.C.E. n'a donc remporté qu'une demi-victoire. Mais, outre la solidarité chaleureuse manifestée à son égard par les partis français et italien, son succès est plus net qu'il n'apparaissait à la veille du « sommet » en raison des retombées imprévues du rendez-vous espagnol.

Le jeu du chat et de la souris

Le huis clos rigoureux imposé par les autorités espagnoles a en effet été brusquement rompu jeudi 3 mars, en fin de matinée, par une véritable conférence de presse finalement autorisée au dernier moment par le gouvernement, et qui a duré deux heures. La manière dont cette autorisation a été négociée par le P.C.E. en dit long, par ailleurs, sur le jeu du chat et de la souris entre le gouvernement et les partis de l'opposition. « *Pour les obsèques des avocats assassinés en janvier*, dit un dirigeant du P.C.E., *nous n'avions eu le feu vert qu'un quart d'heure avant le départ du cortège. A ce moment-là il y avait déjà cent mille personnes dans la rue. Le gouvernement a cédé devant l'évidence. Cette fois, même scénario, ou presque. C'était non et non. Jeudi, il est apparu à chacun qu'on ne pouvait ignorer davantage la présence de plus de deux cents journalistes venus pour le « sommet. »*

Les réponses aux questions et l'analyse de la déclaration commune faite par les trois dirigeants communistes ont, en tout cas, donné tout son sens à cette réunion madrilène. L'euro-communisme est né en fait à Madrid le jeudi 3 mars. C'était une formule journalistique lancée en Italie à l'occasion de rencontres communistes bilatérales. Depuis jeudi, l'euro-communisme a perdu ses guillemets. C'est maintenant une « idée », un état d'esprit, un mouvement dont on discerne bien mieux les limites, les arrière-pensées, les possibilités, les divergences et les contradictions.

Ce que la déclaration commune ne pouvait que suggérer a été mis en lumière par les explications de textes, les silences et le ton des trois dirigeants communistes.

Pour la première fois, M. Marchais a accepté la formule de l'euro-communisme. « *Ce n'est pas un piège, comme le voudraient nos adversaires ; c'est une réalité...* » Mais il en a précisé les contours : « *Il y a dans nos pays des situations analogues qui appellent des solutions comparables. Il y a crise, et donc nécessité de réformes profondes de structure. Nous sommes en 1977, et beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 1917. Des conditions existent aujourd'hui pour une voie démocratique vers le socialisme. Si c'est cela l'euro-communisme, alors je suis d'accord...* » Mais M. Marchais a aussi des accents gaulliens pour défendre avec énergie l'« *autonomie* » du P.C.F. « *Il est exclu*, dit-il, *qu'une conférence quelle qu'elle soit, bilatérale ou multilatérale, élabore une stratégie valable pour tous les partis. Une telle conception mettrait en cause l'indépendance et la souveraineté des partis...* »

M. Berlinguer, subtil, raffiné, est, lui, d'autant plus à l'aise pour « expliciter » l'eurocommunisme que les communistes italiens se présentent volontiers comme les « idéologues » d'un mouvement qui risque de secouer le monde communiste avec une vigueur égale à celle du schisme titiste des années 50.

En difficulté dans son pays, où sa politique de soutien au gouvernement est sérieusement contestée à la base, le dirigeant du P.C.I. semble penser que la « démocratisation » des pays communistes de l'Est est directement liée aux progrès réalisés chez eux par [...] a peut-être perdu la foi dans les communismes occidentaux. Il l'Etat-guide, mais il ne lui paraît pas convenable de le proclamer sur la place publique. « *La détente*, affirme-t-il, *est en tout cas le cadre nécessaire pour atteindre un développement des principes de la conférence d'Helsinki...* »

Il emploie des formules fleuries pour regretter « *les limitations et les contradictions qui ont empêché jusqu'à maintenant la réalisation d'une plénitude des libertés, de démocratie et de participation, qui sont la marque d'un idéal socialiste* » dans les sociétés « *où les relations capitalistes de production ont été liquidées* ». Pour M. Berlinguer, l'eurocommunisme « *c'est la convergence entre la démocratie et le socialisme* ». Et il est significatif, selon lui, que trois grands partis communistes, le français, l'espagnol et l'italien, soient parvenus à donner la même valeur à cette « idée ». Et de citer Gramsci : « *Le centralisme démocratique doit être sans cesse en mouvement pour permettre une extension de tous ses éléments démocratiques...* »

Quant à M. Carillo, il a réaffirmé que le « sommet » de Madrid n'était absolument pas une tentative de pression sur le gouvernement ou les tribunaux espagnols afin d'accélérer un processus de légalisation de son parti, qui bute, il est vrai, sur des difficultés nouvelles. Sensible à la solidarité manifestée par le P.C.I. et le P.C.F., M. Carrillo se dit d'abord préoccupé par les « problèmes de liberté ». Pour en avoir souffert pendant quarante ans, les communistes espagnols sont peut-être mieux à même de comprendre la gravité des entraves apportées à ces libertés. Aussi M. Carrillo rappelle-t-il avec force que « *les communistes espagnols n'hésitent pas à condamner avec la plus grande énergie les violations des droits de l'homme en quelque lieu qu'elles se produisent, sous quelque régime politique et social que ce soit, y compris lorsque les responsables appartiennent à des partis qui se réclament des idéaux socialistes* ».

Pour le secrétaire général du P.C.E., l'euro-communisme « *c'est la volonté d'aller vers une société socialiste qui respecte sans faiblesse et qui enrichisse les libertés individuelles et collectives ainsi que les droits de l'homme* ». L'euro-communisme « *c'est le refus de quelque centre dirigeant supranational qui prétendrait intervenir dans les affaires internes des autres partis et des autres peuples* ».

Pas question, par conséquent, que l'euro-communisme puisse déboucher sur la création d'un nouveau « centre communiste ». Sur ce point, MM. Marchais, Berlinguer et Carrillo sont bien d'accord.

Leurs divergences, outre quelques problèmes de fond (par exemple l'élection au suffrage universel d'un Parlement européen) portent plutôt sur la meilleure manière de conjuguer « socialisme » et « liberté » dans leur pays et ailleurs, et surtout sur le degré de « crédibilité » d'une « démocratisation » de la vie publique en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est.

Des questions sont restées sans réponse. Par exemple celle qui implique un débat sur le thème d'une « rupture politique » avec Moscou et non plus seulement une « rupture idéologique ». L'U.R.S.S. est-elle socialiste ? Etes-vous solidaires des ouvriers polonais ? Pourquoi n'y a-t-il pas référence aux contestataires soviétiques dans la déclaration de Madrid ?

A ces dernières interrogations, M. Marchais a répondu : « *1) Parce que chacun des trois partis a déjà dit ce qu'il avait à dire à ce sujet ; 2) Parce que nous considérons que trois partis réunis n'ont pas le droit de porter un jugement collectif, de condamner collectivement quelque parti que ce soit. Nous avons tiré des enseignements du passé. Nous nous sommes déjà trompés. Nous avions, par exemple, condamné la Ligue des communistes de Yougoslavie. Nous sommes contre toute excommunication, et c'est la raison pour laquelle, en dépit de nos divergences, nous nous sommes toujours opposés à une exclusion de Pékin. Cela dit, aucun homme en aucun pays ne doit être poursuivi pour avoir exercé les libertés d'opinion, de création ou d'expression. La liberté est indivisible...* »

MARCEL NIEDERGANG.

EUROPE

LA SUISSE MORTIFIÉE

II. — Mystères et chuchotements

Sévèrement critiquée par Jean Ziegler, dont le livre (« Une Suisse au-dessus de tout soupçon ») a fait scandale de Genève à Zurich, la Confédération helvétique paraît saisie d'un singulier « malaise ». Sentiment de culpabilité, conscience de l'aggravation de certains déséquilibres économiques et culturels : la Suisse de 1977 doute d'elle-même (« le Monde » du 4 mars).

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

Berne. — Des générations d'étudiants français, allemands ou américains ont appris sans sourciller de leurs professeurs que la meilleure preuve que la démocratie parfaite était possible c'est que la Suisse existait. De leur côté, des milliers d'enfants zurichois ou bernois ont su, de source sûre, que les vrais facteurs d'unité de ce pays kaléidoscopique étaient le fédéralisme, la démocratie semi-directe et la neutralité armée. Orgueil national, privilège vertueux qui permettait aux Suisses, pour reprendre l'expression de M. G.A. Chevallaz (1), de dormir du « *sommeil du juste* ». Inventeur et saint patron de la science politique française André Siegfried, dont l'autorité morale était incontestée, ne fut pas étranger à l'épanouissement, au-delà des frontières, de cette mythologie flatteuse.

Aujourd'hui, ce n'est pas sans perfidie que les étudiants de Berne vous rappellent qu'André Siegfried publia sa *Suisse démocratie témoin* au terme d'un voyage payé et organisé par le gouvernement fédéral. Pour un peu, on vous laisserait entendre qu'il s'agissait à l'époque d'une simple opération de relations publiques réussie. Paix à la mémoire d'André Siegfried ! La jeunesse suisse et la gauche semblent maintenant occupées à retourner le mythe démocratique comme un doigt de gant. La Suisse, répète-t-on partout, est en réalité aux mains d'un « conseil d'administration » occulte réunissant les principaux patrons de l'industrie et de la banque. Le petit jeu formel de la démocratie amuse de moins en moins le peuple. La Confédération serait donc le seul pays au monde où Rastignac rêverait de revenir P.-D.G. de Nestlé bien avant de songer à diriger le Conseil fédéral.

Propos sacrilèges ? Outrances « gauchistes » ? Sans doute. La démocratie — même imparfaite — est devenue trop rare dans le monde pour que l'on fasse systématiquement la fine bouche devant son incarnation helvétique. Il n'empêche que c'est bien à propos de la démocratie que le « malaise suisse » est devenu, en 1977, le plus criant.

Le grand secret

Les critiques à l'égard du « système » qui, selon un journaliste de Lausanne, « *encourage à tous les échelons les réflexes les plus conservateurs* » procèdent de plusieurs sortes d'analyses — toutes convergentes. D'abord, plus personne ne songerait à nier que les institutions politiques sont aujourd'hui pénétrées, occupées, subverties par les milieux d'affaires. Les liens directs entre le personnel politique et la grande industrie ont fait l'objet d'innombrables dénonciations, appuyées sur des exemples personnels. C'est probablement parce que pareille vérité est difficile à réfuter que les dirigeants zurichois du *Vorort* (patronat) n'ont « *absolument pas le temps de recevoir un journaliste* ».

Sortant de leur félicité somnolente, les électeurs suisses redécouvrent ainsi périodiquement que la vie politique de leur pays comporte deux étages bien distincts. L'un, livré aux mille et un mécanismes de la « démocratie ostentatoire » (référendum, élections cantonales, initiatives populaires) et où se règlent bruyamment des questions sans grande importance ; l'autre, éminemment secret entouré de mystères et de chuchotements où se prennent — en petit comité — les grandes décisions (achats d'avions de combat, investissements à l'étranger). La transparence séduisante de la vie cantonale — ou même fédérale — avec ses discussions publiques, ses empoignades de presse n'étant que le contrepoint trompeur du « grand secret suisse ».

Singulière image, comparée aux mythes cités plus haut, que cette oligarchie invisible et muette dirigeant de quelque bureau à Zurich ou à Berne les destinées du pays des « citoyens rois ». Sans doute peut-on objecter que la Constitution helvétique donne théoriquement aux électeurs, avec le référendum facultatif et l'initiative populaire, un droit absolu d'intervention et de contrôle du pouvoir, y compris dans les grandes questions. Droit bien théorique en vérité. Si elles se multiplient d'année en année, ces « votations » — pierres angulaires de la démocratie semi-directe — dispersent en fait l'intérêt collectif sur quantité de problèmes marginaux (autoroute, circulation automobile, etc.). Résultat : une désaffection progressive du corps électoral, une augmentation constante des abstentions. Bref, une sorte de perversion molle du système, si inquiétante que le Conseil fédéral réclama en juillet 1975 que soit doublé le nombre des signatures requises pour l'organisation d'une consultation populaire.

Les « initiatives populaires », si séduisantes dans leur principe — cinquante mille signatures suffisent à soumettre à référendum n'importe quelle révision constitutionnelle, — sont en outre beaucoup moins efficaces qu'on ne l'imagine à l'étranger. En clair, elles n'ont pratiquement aucune chance d'aboutir. Sur les dizaines d'initiatives organisées depuis la dernière guerre *une seule a débouché sur un vote positif*.

Toutes ces initiatives qui, se relayant de mois en mois, occupent les esprits, et les colonnes des journaux sont plus l'occasion d'un défoulement populaire (sonnette d'alarme pour le pouvoir ?) qu'un véritable exercice de vie démocratique. Pour les cas où une initiative imprévue touchant un sujet brûlant risquerait d'embarrasser le pouvoir fédéral, celui-ci a d'ailleurs les moyens tout à fait légaux d'y faire échec. Face à une proposition de réforme trop hardie il lui suffit de lancer une contre-initiative un peu plus modérée pour assurer une dispersion des votes favorables (les électeurs ne pouvant voter oui aux deux initiatives à la fois) : la dispersion suffit pour faire repousser les deux propositions. Petit tour de passe-passe juridique, prestidigitation politique sur laquelle les milieux bernois observent un silence gêné.

Rien d'étonnant dans ces conditions si presque tous les votes populaires importants (avortement, conditions de travail, aide au tiers-monde, etc.) finissent par exprimer un conservatisme obstiné. « *Plus les gens sont nombreux à voter*, nous disait-on à Lausanne, *plus le vote est conservateur.* » Réflexion qui traduit une méfiance à l'égard de la démocratie que l'on n'attendait certes pas en Suisse.

Démocratie cantonale

Reste-t-il au moins la vie cantonale, comme ultime refuge de rêve démocratique ? En Helvétie on est citoyen d'un canton avant d'être Suisse. Les manuels touristiques font grand cas de la survivance — ici et là — des « Landsgemeine », assemblées populaires où, exemple unique à travers le monde occidental, la démocratie directe fonctionne encore à main levée. Le demi-canton d'Appenzell-Rhodes intérieures, le plus petit de la Confédération, compte parmi les heureux bénéficiaires de cette survivance. Nous y sommes allés.

Bien sûr, il est impossible de ne pas être sensible à l'harmonie pré-industrielle qui règne sur ce coin de montagne hors du monde. Maisonnettes vernies étagées sur les pentes, rue principale avec chalets de bois peints et paysans placides : une telle carte postale incline aux enthousiasmes bucoliques. Politiquement, pourtant, on doit bien constater qu'Appenzell — où n'existe ni partis politiques ni votes féminins — ressemble davantage à une monarchie féodale qu'à une démocratie.

Seigneur des lieux, M. Raymond Broger, personnage coloré et tonitruant, y cumule paisiblement, les fonctions de Landamman, conseiller aux Etats, président de la banque cantonale, de la Fédération suisse de publicité, de la loterie intercantonale. Il était, récemment encore, le seul juriste du canton et le rédacteur en chef de l'unique journal local. Quant à la Landsgemeine, qui se tient une fois par an, elle attire surtout les touristes venus de Zurich en curieux...

Cas marginal bien sûr, enclave pittoresque de 13 000 habitants qui ne permet pas de tirer des conclusions générales. Appenzell démontre néanmoins que, contrairement à ce que l'on dit volontiers à Berne, ou Lausanne, la vie cantonale n'est pas « en soi » une petite démocratie en état de marche qui rachèterait tous les péchés fédéraux.

L'autre terrain privilégié de la contestation du « modèle suisse » est plus étendu encore. Il touche à l'un des fondements nécessaires de la démocratie : la circulation des informations, autrement dit le fonctionnement de la presse. Avec seize millions d'exemplaires par semaine, cent seize quotidiens, parmi lesquels plusieurs titres respectés à l'étranger, la presse suisse suscite le plus souvent des commentaires flatteurs et un peu d'envie. Or, si l'actualité internationale y est en général abondamment et sérieusement traitée, on ne peut en dire autant de l'actualité fédérale ou cantonale. Il règne en ce domaine un conformisme, une timidité que les intellectuels suisses sont les premiers à dénoncer et que ne compense guère la floraison, depuis 1968, de feuilles contestataires à tirage limité. Un grand quotidien comme la *Neue Zürcher Zeitung*, austère et sourcilleux quand il s'agit des affaires mondiales, devient platement « discipliné » quand il parle de Zurich ou de la Suisse.

Le supplément hebdomadaire du *Tages Anzeiger*, qui publie de remarquables dossiers critiques et témoigne d'une grande liberté de jugement, constitue une exception en Suisse alémanique. Déficitaire, il est d'ailleurs perpétuellement menacé de disparition. En fait, reflétant le point de vue officiel ou celui d'une formation politique bien précise, la presse, menacée comme ailleurs par les concentrations et les faillites, ne remplit guère sa fonction critique de « quatrième pouvoir ». Dans un livre récent (2), M. Ernst Bollinger souligne, faisant état de quelques événements exemplaires, l'absence catastrophique de vraie diversité dans les informations publiées en Suisse. Dans son pamphlet *la Suisse du Suisse*, Peter Bischel était plus sévère encore. « *La politique intérieure est presqu'un tabou pour notre presse. On se limite de loin à publier le point de vue officiel, on se dépêche de se déclarer d'accord. Notre presse n'est plus un forum.* »

Plutôt morose au terme d'un tel inventaire critique, la jeunesse suisse ne voit pas sans une ironie amère l'armée helvétique, la dernière institution fédérale, la plus prestigieuse sans doute, éclaboussée elle aussi par l'actualité. Les affaires d'espionnage qui se succèdent depuis quelques mois — parmi lesquelles la trahison du colonel-brigadier Jean-Louis Jeanmaire, arrêté en août 1976, pour avoir livré des secrets militaires aux Soviétiques — suscitent à travers le pays une indignation qui n'est pas exempte d'un certain désarroi. Elles témoignent certes d'un effort accru des services secrets du Kremlin en direction de ce qui peut apparaître comme un « maillon faible » de la défense occidentale. Mais elles illustrent également une perversion scandaleuse — au moins chez quelques citoyens — du civisme helvétique.

Une petite fin du monde ?

FIN

(1) *La Suisse ou le Sommeil du juste*, par G.A. Chevallaz. Ed. Payot, Lausanne, 1967.

(2) *La Presse suisse, structure et diversité*. Ed. Herbert Lang, Berne, 1976.

Demain, le Jura...

Le cas du Jura est sans précédent. C'est la première fois dans l'histoire de la Suisse moderne qu'on assiste à la naissance d'un nouveau canton.

Sans contester leur appartenance à la Confédération, les Jurassiens de langue française ne s'étaient jamais résignés à la décision arbitrairement prise en 1815 par le Congrès de Vienne de rattacher les six districts francophones au canton de Berne, de langue allemande. Il aura cependant fallu attendre le lendemain de la seconde guerre mondiale pour que le mouvement autonomiste prenne un nouvel essor et amène le gouvernement cantonal bernois à entamer un processus d'autodétermination. Le plébiscite du 23 juin 1974 a permis de débloquer la situation. La majorité des quelque 120 000 habitants des six districts francophones avaient alors demandé le principe de la création d'un vingt-troisième canton au sein de la Confédération helvétique. Mais, revenant sur cette décision lors de consultations ultérieures, les trois districts du sud du Jura, qui comptent environ 50 000 personnes, s'étaient prononcés en faveur de leur maintien dans le canton de Berne.

Depuis lors, le Jura est divisé et les incidents entre les autonomistes et leurs adversaires se sont multipliés dans la partie méridionale. Certes, il existe des différences entre le nord catholique et le sud protestant, mais les séparatistes estiment que les résultats des scrutins ont été faussés par la présence dans les districts méridionaux d'une forte proportion de ressortissants bernois de langue allemande. Aussi n'acceptent-ils pas le *statu quo* et ne désespèrent-ils pas de récupérer à la longue les « districts occupés », qu'ils considèrent comme faisant partie intégrante de l'entité jurassienne. En tout cas, une tension latente est perceptible dans le sud, où toute la vie politique tourne désormais autour du problème jurassien.

L'Assemblée constituante est en train d'examiner en seconde lecture le projet de charte fondamentale du futur canton. Le point le plus controversé est un article sur la réunification du Jura, précisant que les régions francophones restées bernoises peuvent en tout temps demander leur rattachement au canton du Jura. Visiblement irrité par cette disposition, le gouvernement cantonal bernois a immédiatement décidé de rompre ses relations avec la Constituante, tandis que le Conseil fédéral a jugé « *cette prétention territoriale inconciliable avec l'esprit de la Constitution helvétique* ». Le Rassemblement jurassien n'a pas tardé à riposter, estimant qu'il s'agissait là de « *pressions inadmissibles* ».

La création du futur canton du Jura pose donc des problèmes juridiques épineux. Une fois adoptée par les Jurassiens, la Constitution du nouveau canton devra être garantie par les Chambres fédérales. Ensuite, vraisemblablement au printemps 1978, le peuple et les cantons suisses seront appelés à se prononcer sur la modification de la Constitution fédérale qu'entraînera la naissance du nouveau canton. Que se passerait-il en cas de refus ? Nul ne se risque, pour le moment, à envisager cette possibilité, qui entraînerait un imbroglio juridique. Tout le monde espère donc qu'une fois encore le sens helvétique du compromis l'emportera pour permettre au canton du Jura de voir le jour au début de 1979.

Le Tessin colonisé ?

Avec l'allemand et le français, l'italien est l'une des trois langues officielles de la Suisse (1). Certes, d'après les statistiques, près de 12 % de l'ensemble des habitants de la Confédération s'expriment officiellement en italien. Mais si l'on exclut les immigrants de la péninsule, au nombre d'un demi-million, 4 % seulement des citoyens helvétiques sont de langue italienne.

La Suisse italienne se confond pour l'essentiel avec le Tessin, un canton de 260 000 habitants, auxquels viennent s'ajouter quelque 18 000 italophones des vallées méridionales des Grisons. Rattachée à la Confédération en 1803, cette région, ouverte sur la Lombardie, dont elle garde certaines traditions, se trouve relativement isolée du reste du pays par la barrière des Alpes. En raison du sous-développement dont souffrait leur canton, les Tessinois n'ont longtemps eu d'autre choix que de s'expatrier pour trouver du travail.

Nettement moins nombreux que les Romands, qui sont plus d'un million, les Tessinois ont d'autant plus de mal à résister à l'emprise alémanique. Ainsi le Tessin n'est-il représenté que par dix députés sur deux cent quarante-quatre au Parlement helvétique. Leur canton n'ayant pas d'université, la plupart des étudiants tessinois sont obligés d'aller dans les facultés de Suisse alémanique ou romande. Les trois langues officielles sont d'ailleurs enseignées dans les écoles tessinoises.

Dans ces conditions, on en vient régulièrement à se demander si le Tessin n'est pas, à la longue, menacé de germanisation. Comme d'autres régions marginales, il a été envahi à la fois par les capitaux et par les touristes. L'eau de ses torrents a été vendue à des sociétés hydro-électriques alémaniques, tandis qu'une spéculation foncière effrénée s'exerçait sur les terrains. Outre le flot touristique traditionnel, des milliers d'Allemands et de Suisses alémaniques, attirés par la douceur du climat, y ont soit acheté une résidence secondaire, soit élu domicile pour y passer leurs vieux jours.

La pénétration germanique est surtout perceptible dans les alentours de Lugano et de Locarno, au bord des lacs. Dans certaines localités, des germanophones sont déjà en majorité, et les conseils communaux finissent par délibérer en allemand. Dans l'ensemble du canton, on compte aujourd'hui quelque 30 000 personnes d'expression allemande, soit un peu plus de 10 % de la population. Alors qu'à la fin du siècle dernier les italophones étaient près de 99 %, ils représentent maintenant 86 % des habitants.

L'influence germanique est néanmoins atténuée par la proximité de l'Italie et le développement des échanges avec la péninsule. Trop petite pour façonner sa propre culture, la Suisse méridionale se retrouve peu à peu dans la mouvance italienne, après lui avoir tourné le dos à l'époque du fascisme. D'ailleurs, les dialectes locaux tendent à céder le pas à l'italien. Le Tessin dispose cependant de six quotidiens et d'une dizaine d'hebdomadaires. Radio-Lugano émet sur deux programmes, tandis que les émissions du studio régional de télévision sont captées dans toute l'Italie du Nord.

Les relations d'affaires avec l'Italie permettent également de faire quelque peu contrepoids à la pénétration germanique. Avec une quarantaine de banques, Lugano est devenu un lieu de refuge pour les capitaux italiens.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

(1) Il existe une quatrième langue nationale, le romanche, encore en usage dans les Grisons, mais qui n'est plus guère parlée que par 1 % de la population suisse.





EUROPE





Irlande du Nord

ANCIEN PREMIER MINISTRE

M. Brian Faulkner se tue au cours d'une partie de chasse

De notre correspondant

Belfast. — Lord Faulkner, ancien premier ministre d'Irlande du Nord, s'est tué à cheval au cours d'une chasse à courre, près de Belfast, le jeudi 3 mars. Il était âgé de cinquante-six ans.

Brian Faulkner, surnommé le « Renard argenté », *fils d'un riche protestant fabricant de chemises, avait commencé sa carrière politique à l'âge de vingt-huit ans. Il avait été le plus jeune membre du parlement provincial, le Stormont. C'est en tant que ministre du commerce qu'il avait montré ses talents. Elu premier ministre en mars 1971, il décidait d'instaurer l'internement administratif en août de la même année, ce qui devait lui aliéner la majorité de la communauté catholique. Habile, voire rusé, Brian Faulkner n'avait pas cru à la détermination du gouvernement britannique conservateur de l'époque de reprendre en main les affaires de la province. Mais, le 24 mars 1972, Londres suspendait le Stormont.*

Par ambition ou par conviction, Brian Faulkner devait alors opérer une profonde reconversion : ce protestant dur et fervent orangiste, devenait un réformiste ouvert et un ardent supporter du partage du pouvoir entre catholiques et protestants. En janvier 1974, il devait diriger, en tant que premier ministre et pendant cinq mois, le premier Exécutif interconfessionnel de la province. Accusé de trahison par les « ultras » protestants, qui provoquèrent une grève générale, Brian Faulkner démissionnait en mai et entraînait la chute de son nouveau gouvernement. Coupé à la fois des catholiques et des protestants, il quitta le puissant parti unioniste, et fonda son propre parti : l'UPNI (Unionist Party of Northern Ireland) qui prônait une politique de réformes modérées.

Petit, d'un abord froid, ne buvant ni ne fumant, Brian Faulkner n'était pas dépourvu de sensibilité ni d'humour. Il travaillait à la rédaction de ses Mémoires, avec l'espoir de reprendre un jour un poste gouvernemental, bien qu'il ait annoncé son retrait de la vie politique en août 1976, et qu'il ait accepté d'être nommé pair à vie. Au milieu de tous les amateurs qui occupent la scène en Ulster, Brian Faulkner était l'un des rares professionnels de la politique.

RICHARD DEUTSCH.

Belgique

VERS DES ÉLECTIONS ?

(Suite de la première page.)

Fin novembre, trois ministres du Rassemblement wallon, MM. Gol, Knoops et Perin, quittaient le parti, après avoir accusé le président de la formation, M. Gendebien, de le transformer en « *mouvement gauchiste* ».

Depuis plusieurs semaines, le Rassemblement wallon préparait son congrès du samedi 5 mars et tout indiquait qu'à l'issue de cette réunion la formation allait rejoindre définitivement l'opposition. M. Gendebien, qui avait ces jours derniers adressé un ultimatum au chef du gouvernement à propos de la régionalisation est allé jusqu'à inviter les deux ministres R.W. à ne pas voter le budget des affaires économiques, suscitant la colère de M. Tindemans.

La semaine prochaine, la Belgique se trouvera donc, comme en avril-mai 1974, dirigée par un cabinet minoritaire. Celui-ci pourra très probablement disposer de l'« *appui extérieur* » des trois députés libéraux de Bruxelles et sera donc en mesure de faire appliquer les mesures d'austérité décrétées en février 1977 et tenir tête aux mouvements sociaux qu'elles ont provoqués dans tout le pays.

PIERRE DE VOS.

L'embargo communautaire sur les ventes de beurre à l'U.R.S.S.

Les gaullistes envisagent de demander la censure de la Commission européenne

Le groupe des Démocrates européens pour le progrès du Parlement européen (formé par les parlementaires français gaullistes et par les Irlandais du Finngael) envisage de déposer, au cours de la session de la semaine prochaine à Strasbourg, une motion de censure contre la Commission européenne. Une telle motion ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Réuni le jeudi 3 mars à Bruxelles, le groupe déclare, dans un communiqué, qu'il a « *enregistré avec indignation la décision de la Commission de suspendre les restitutions aux exportations de beurre à destination des pays de l'Est* ». M. Cointat, ancien ministre de l'agriculture, a notamment estimé (...) qu'il s'agit « *d'une décision qui n'est pas conforme à la mission de la Commission, car celle-ci met en cause les règlements fondamentaux de la politique agricole commune, qu'elle est elle-même chargée d'appliquer.*

» *Cette attitude est d'autant plus inadmissible que la Commission a une responsabilité dans la gestion désastreuse des stocks de beurre et de poudre de lait, dans la mesure où elle a refusé de mener une politique conforme et dynamique.* »

Le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen s'est également réuni jeudi à Bruxelles et doit faire connaître sa position ce vendredi.

De leur côté, les producteurs français de lait déclarent que la décision de la Commission s'inspire de considérations « *plus politiques que commerciales* ». La Fédération nationale des producteurs de lait estime que cette mesure « *fait fi des intérêts des quelque six cent mille producteurs de lait français* ». Elle rappelle que l'accumulation des stocks de beurre, 200 000 tonnes dans la C.E.E., est le fait « *des erreurs de gestion de la Communauté, de l'absence d'une véritable politique d'exportation et des concessions exorbitantes accordées à la Nouvelle-Zélande* » et de la concurrence des « *importations massives* » de matière grasse végétale et marine (trois à quatre fois la production communautaire de beurre) qui pénètrent dans le marché pratiquement sans droits de douane.

M. Doumeng, directeur de la société Interagra, dont les ventes à l'U.R.S.S. ont provoqué la décision de la Commission, a déclaré que celle-ci est « *curieuse* » et « *étonnante* ». « *Tout ce tapage est gênant pour nos relations commerciales avec l'U.R.S.S.* », a-t-il dit, mais cette affaire, provoquée par la « *nervosité* » britannique, ne lui semble pas décisive pour l'avenir des exportations agricoles européennes.

Des réactions en sens inverse sont enregistrées en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale.

A Londres, une quarantaine de députés travaillistes ont signé jeudi une motion protestant contre la politique agricole commune et les livraisons de beurre à l'U.R.S.S. L'un d'eux, M. Torney, s'en est pris dans une déclaration à la « *stupidité des ventes de beurre à l'étranger à des prix sacrifiés* ».

A Bonn, le ministre de l'agriculture, M. Ertl, a déclaré au Parlement qu'il n'était pas d'accord pour que les fonds de la Communauté soient utilisés en priorité pour favoriser les exportations hors de la Communauté.

OUVERTURE PAR WASHINGTON LONDRES ET PARIS D'UNE LIGNE AÉRIENNE BERLIN-OUEST - ZURICH

Berlin *(A.F.P.)* — Les trois puissances occidentales — Etats-Unis, Grande-Bretagne, France — signataires de l'accord sur Berlin ont autorisé l'ouverture d'une ligne aérienne directe Berlin-Ouest-Zurich, a annoncé la compagnie américaine Panam, qui exploitera cette liaison. Un aller-retour quotidien est prévu à partir du 1er avril, avec une durée de vol de soixante-dix minutes.

L'Union soviétique avait lancé en février une mise en garde contre l'institution de ces vols directs, qui s'effectueront au-dessus du territoire est-allemand dans l'un des trois « corridors » réservés aux trois Occidentaux.

[Selon l'interprétation soviétique des accords sur Berlin les corridors aériens ne peuvent servir qu'aux liaisons entre les secteurs occidentaux de la ville et le territoire des anciennes zones d'occupation occidentales, devenu celui de la R.F.A. Les Occidentaux rétorquent que les textes leur accordent la « liberté d'action » pour l'exploitation des lignes aériennes avec Berlin-Ouest.]

Grande-Bretagne

LES SOUS-MARINS DE BARROW-IN-FURNESS...

(De notre correspondant.)

Londres. — Les Britanniques s'interrogent sur un accident de la route survenu dans le nord-ouest de l'Ecosse, qui a coûté la vie à deux membres de la mission militaire israélienne à Londres, MM. Haim Pal et Hann Add. Deux autres Israéliens ont été sérieusement blessés. L'accident a eu lieu mercredi 2 mars et n'a été annoncé que le lendemain, avec plusieurs heures de retard.

L'ambassade israélienne se borne à confirmer que les quatre victimes — tous des hommes très jeunes — faisaient partie du personnel militaire, mais ils ne figuraient pas sur la liste diplomatique. Ils auraient été en « mission d'entraînement ». Les autorités britanniques sont encore plus discrètes.

L'accident a eu lieu près d'Inverary, aux abords d'un quartier général de la défense côtière de la R.A.F. et d'une base de l'OTAN. Certains journaux se demandent si les militaires israéliens ne participaient pas à un exercice avec des unités britanniques ou américaines.

Une autre explication est fournie par le rédacteur militaire du « Daily Mail », qui croit savoir que les Israéliens s'étaient rendus auparavant au chantier naval Vickers, à Barrow-in-Furness. Vickers serait en train de construire trois sous-marins pour le compte du gouvernement de Jérusalem.

Selon le « Daily Mail », le premier de ces sous-marins aurait déjà été livré à Israël. Il s'agirait de bâtiments très maniables, ne dépassant pas 500 tonnes. Ils auraient un équipage de vingt-cinq hommes et seraient armés de huit tubes lance-torpilles de 21 pouces. Ce type de sous-marin, adapté aux eaux relativement peu profondes de la Méditerranée, aurait été mis au point avec la coopération d'une entreprise allemande spécialisée, Howaldtswerke, à Kiel.

JEAN WETZ.

Espagne

LE GOUVERNEMENT DEMANDE LE DÉPART D'UN MEMBRE DE LA MISSION COMMERCIALE SOVIÉTIQUE

Madrid (A.F.P., Reuter). — L'Espagne a demandé à l'Union soviétique de rappeler un fonctionnaire de sa mission commerciale à Madrid qui est accusé de s'être livré à des activités « incompatibles avec ses fonctions », a annoncé mercredi 2 mars le ministère des affaires étrangères. Le quotidien du soir « Diario 16 » a affirmé mercredi que le fonctionnaire en question, M. Pivoravov, était un agent du K.G.B. chargé de recueillir des renseignements sur l'industrie lourde espagnole.

Le gouvernement espagnol avait décidé, le 9 février, de rétablir les relations diplomatiques avec l'Union soviétique, interrompues depuis la guerre civile. L'U.R.S.S. n'a pas encore nommé d'ambassadeur à Madrid, et la mission commerciale soviétique tient lieu, depuis plusieurs années, de représentation soviétique officieuse.

Italie

● DEUX ETUDIANTS ONT ETE BLESSES à Rome jeudi matin 3 mars au cours d'incidents qui ont éclaté devant un lycée entre des jeunes gens appartenant à des mouvements extrémistes de tendances opposées.



LES DIVISIONS DE LA MAJORITÉ

La lettre de M. Raymond Barre donne lieu à des interprétations divergentes

La lettre que M. Raymond Barre a adressée, jeudi 3 mars, à l'ensemble des membres du gouvernement, en réponse à celle que M. Olivier Guichard lui avait remise au nom des ministres R.P.R., a immédiatement provoqué des interprétations divergentes. Les uns y ont vu une confirmation de la doctrine constante du premier ministre quant au rôle du gouvernement et de son chef dans les élections. Les autres, au contraire, ont enregistré une prise de position nouvelle et une définition plus précise du comportement que doit adopter le pouvoir dans le cas de figure du pluralisme de la majorité.

M. Jean Lecanuet, dont les attaques contre M. Chirac, contre le R.P.R. et contre le gaullisme avaient en grande partie motivé la démarche de M. Guichard et de ses amis, a estimé que M. Barre se contentait de reprendre les thèmes qu'il avait déjà développés. Mais le président du Centre des démocrates sociaux, en assurant que selon M. Barre la candidature de M. Chirac « créait un risque de discorde » dans la majorité, interprète le texte du premier ministre, qui écrit seulement que la décision de son prédécesseur de se présenter ne lui « paraissait pas pouvoir être tenue pour une candidature d'union ». M. Lecanuet reconnaît expressément qu'il est sorti de sa « réserve », mais il précise qu'il l'a fait en raison du caractère « excessif » du discours prononcé par M. Chirac à Saint-Nazaire le 11 février.

L'échange de lettres entre le ministre d'Etat, garde des sceaux, et le chef du gouvernement visant à rétablir un peu de calme au sein de la majorité à dix jours du premier tour des élections municipales, mais il n'a pas suffi à rapprocher les analyses respectives de M. d'Ornano et de M. Chirac. Le ministre de l'industrie et de la recherche estime qu'il appartiendra à M. Barre d'arbitrer entre les deux forces en présence avant le second tour, tandis que l'ancien premier ministre souligne que « le seul souverain est le peuple ».

La réponse du premier ministre : combattre et vaincre l'opposition

M. Raymond Barre a rendu publique, jeudi en fin de matinée, la lettre qu'il avait adressée à M. Olivier Guichard. En voici le texte :

« Monsieur le ministre d'Etat,

» Vous avez tenu à attirer mon attention sur la situation qui est en train, à votre avis, de se créer pour le gouvernement et pour son soutien parlementaire à partir des élections municipales de Paris, et



(Dessin de CHENEZ.)

sur la gravité qu'elle vous paraît comporter.

» Je regrette comme vous, vous ne l'ignorez pas, les polémiques qui tendent à s'instaurer entre les formations de la majorité. C'est parce que je craignais cet état de choses que j'avais exprimé personnellement au président du R.P.R. les réserves que m'inspirait, dans les conditions où elle était présentée, sa candidature, qui ne me paraissait pas pouvoir être tenue pour une candidature d'union.

Vous voudrez bien reconnaître qu'il est difficile d'empêcher des ministres, dont certains sont présidents des formations politiques auxquelles ils appartiennent, de s'engager pleinement dans la campagne électorale, et de rester indifférent à certains propos du président du R.P.R. lorsqu'ils atteignent l'intensité critique de ceux de Saint-Nazaire à l'égard du président de la République et du gouvernement.

» Pour ma part, je tiens à rappeler aux membres du gouvernement qu'ils ne sont pas au sein de celui-ci les représentants de leurs partis politiques, comme vous l'avez vous-même affirmé dans un article récent.

» En ce qui concerne les élections municipales je demande, comme je l'ai déjà fait, à tous les membres du gouvernement, y compris ceux qui sont engagés dans ces élections, de veiller à ne pas opposer entre elles les formations de la majorité, tout en soutenant loyalement les candidats de leur choix. La majorité doit avoir pour premier souci de combattre et de vaincre l'opposition ; elle doit faire preuve dans la compétition électorale de modération et de dignité.

» Je rappelle enfin aux membres du gouvernement que leur tâche essentielle est de servir le redressement du pays, et à cette fin de maintenir l'unité de la majorité autour du président de la République et du gouvernement.

» Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre d'Etat, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

M. d'Ornano : le seul arbitre est le premier ministre

M. Michel d'Ornano a confirmé qu'il n'entendait pas répondre aux questions que lui a posées publiquement, et à plusieurs reprises, M. Jacques Chirac sur son comportement entre les deux tours de l'élection municipale. La conférence de presse donnée jeudi 3 mars par le candidat giscardien semblait même destinée tout spécialement à donner quelque retentissement à ce refus.

Le ministre de l'industrie ne considère pas comme une nécessité le désistement « automatique » des listes « Protection et renouveau de Paris » *qui seraient moins bien placées que des listes soutenues par l'ancien premier ministre. En la matière, affirmer que M. Raymond Barre est le seul arbitre acceptable revient, de sa part, à faire planer une menace pour le R.P.R. au second tour.*

Le refus de M. d'Ornano n'est d'ailleurs pas limité aux seuls scrutins du 13 et 20 mars. Il s'étend aussi à l'élection même du maire par le nouveau conseil de la capitale. Manquera-t-il des voix giscardiennes au président du parti gaulliste s'il est le candidat de la majorité à ce poste ? Cela se pourrait, du moins si l'on en juge par les réticences du chef de file R.I. à s'engager sur ce point. Là aussi, M. d'Ornano met en avant la nécessité d'un arbitrage de M. Barre. Mais en souhaitant — et même en paraissant croire — que le premier ministre désignera quelqu'un d'autre que M. Chirac. — N.-J. B.

M. Michel d'Ornano, candidat giscardien à la mairie de Paris, a donné, jeudi 3 mars en fin d'après-midi, une conférence de presse au cours de laquelle il a notamment déclaré : « *Il s'agit aujourd'hui de beaucoup plus que de se préoccuper d'arrangements électoraux. Il faut regarder la vérité en face et en tirer les conséquences. Tous les sondages indiquent que, s'il n'y avait à Paris que les listes du R.P.R. de M. Chirac, Paris serait perdu et passerait à l'opposition socialo-communiste. Voilà la réalité d'aujourd'hui (...). C'est pourquoi nous devons et nous pouvons gagner.* »

Le ministre de l'industrie et de la recherche a ajouté : « *Quant aux arrangements électoraux, ma position est connue : j'ai proposé de constituer des listes d'union dans tous les secteurs détenus ou menacés par l'opposition. C'était la meilleure formule. Elle a été refusée.*

» Chacun doit savoir et accepter que l'organisation de la majorité relève de M. Raymond Barre, coordinateur, et que c'est donc de lui que dépendront, lorsque cela apparaîtra nécessaire, les arbitrages qui s'imposeront à tous ceux qui se réclament de cette majorité. Ainsi les décisions prises seront-elles déterminées par la préoccupation exclusive d'assurer le succès de la majorité sur l'opposition. »

A la question : « *Quelle sera votre attitude si M. Barre, constatant que les gaullistes sont plus nombreux que les giscardiens au Conseil de Paris, demande de voter pour M. Chirac candidat à la mairie ?* » M. d'Ornano a seulement répondu : « *J'ai toujours fait confiance à M. Barre.* »

Le candidat républicain indépendant a réaffirmé son intention de renoncer à toutes fonctions gouvernementales et à abandonner ses responsabilités au sein de son parti s'il est élu maire.

Il a souhaité que chaque candidat « *se prononce clairement* » sur ce point. Il a ajouté : « *Je considère aussi comme souhaitable que soit, dans l'avenir, interdit par la loi le cumul des fonctions de maire d'une grande ville avec un mandat législatif.* » M. d'Ornano devait préciser par la suite qu'il entend par « *grandes villes* » les communes de plus de cent mille habitants.

M. Chirac : le seul souverain c'est le peuple

M. Jacques Chirac se félicite de l'attitude prise par M. Barre, dans laquelle il veut voir un indice de la neutralité du gouvernement dans la bataille électorale. A deux reprises, jeudi 3 mars — à Antenne 2 et dans le neuvième arrondissement, — l'ancien premier ministre a renouvelé sa proposition de « pacte majoritaire ». Applaudi à plusieurs reprises par une foule nombreuse, M. Chirac a insisté sur le respect qu'il apporterait au verdict du suffrage universel. Le désistement en faveur de la liste de la majorité arrivée en tête doit, selon M. Chirac, être automatique, et il devrait être dès maintenant clairement annoncé.

Cette règle devrait s'appliquer aussi pour la désignation du maire. Au nom des listes Union pour Paris, qu'il anime, M. Chirac a pris cet engagement de façon solennelle. Il a tout aussi formellement récusé tout éventuel arbitrage qui pourrait être sollicité du premier ministre.

M. Chirac, qui a réaffirmé sa fidélité au chef de l'Etat tant que les principes que les gaullistes considèrent comme essentiels seront respectés, a vivement attaqué l'opposition de gauche, et plus particulièrement le parti communiste, qui, à ses yeux, constitue un « danger pour les élections législatives de 1978 » qu'il ne faut pas sous-estimer. — A. P.

M. Gabriel Kaspereit, député R.P.R. du IXe arrondissement et chef de file de la liste patronnée par M. Chirac, a réuni, jeudi 3 mars, au Théâtre Mogador, ses sympathisants. Il s'en est pris avec vivacité « *à ce que l'on appelait sous l'Empire une candidature imposée* », ajoutant : « *Avec le préfet on avait un délégué du gouvernement, et pour que les choses soient plus sûres on nous offre maintenant un membre du gouvernement* ».

Evoquant la campagne de M. d'Ornano et de ses amis, il lance : « *Quand on en arrive à la calomnie et à la médisance c'est qu'on n'est plus maître de ses moyens* ».

Saluant l'arrivée de M. Chirac d'un optimiste « *Voilà notre maire !* », il provoque les rires et les applaudissements, qu'il interrompt en affirmant : « *Mais oui, mais oui, il faut vous y habituer, bon sang !* »

Evoquant la lettre de M. Guichard au premier ministre, il déclare : « *Les ministres R.P.R. ont eu raison, et je souhaite que le gouvernement retrouve un peu de bon sens* ».

M. Chirac a retracé les conditions de sa candidature en disant, « *le 12 novembre, lorsque M. d'Ornano a été désigné, j'ai eu la conviction que c'était là une mauvaise manœuvre et une mauvaise manière révélant la volonté systématique de nous éliminer. Dès le 13 novembre, il est apparu que la majorité était divisée. Or la démocratie c'est la volonté des électeurs, il n'y a plus de souverain de droit divin. Je devais aller me battre là où se déroulerait à mes yeux le véritable combat contre l'union de la gauche. Or les élections municipales de Paris seront le premier tour des législatives de 1978* ». Rappelant que le « pluralisme » proposé par M. Giscard d'Estaing le 17 janvier correspondait à une « stratégie qu'il approuve », M. Chirac réaffirme l'appartenance de son mouvement à la majorité et son soutien au gouvernement de M. Barre en ces termes : « *Notre soutien restera loyal tant que le gouvernement — c'est le cas — et le président de la République continueront à respecter ce qui pour nous est l'essentiel.* »

Se tournant vers Mme Jacqueline Nebout, secrétaire général du parti radical, qui a été conduite à abandonner ces fonctions en raison de sa présence sur la liste de M. Kaspereit, l'orateur rappelle que les candidats des autres partis qui l'ont rejoint ont subi « *des sanctions ou des pressions alors que nous ne leur avons demandé aucun engagement politique* ».

M. Chirac expose alors sa proposition de « *pacte majoritaire* » et ajoute « *je suis un peu impatient d'attendre une réponse* ».

Il insiste sur le problème du désistement réciproque au sein de la majorité dès le lendemain du premier tour en faveur de la liste arrivée en tête : « *Ce désistement*, dit-il, *doit être automatique et clairement exprimé. C'est cela la règle de la démocratie. Pour cela il n'y a pas besoin d'arbitre ou d'arbitrage. Le seul arbitre c'est le peuple qui est souverain. Il ne doit pas y en avoir d'autre.* »

Quant à l'élection du maire par les conseillers municipaux, M. Chirac « *écarte la rumeur de je ne sais quelle magouille* », assurant : « *Nous ne nous prêterons à aucun jeu de couloir. Celui qui recevra le plus grand nombre de suffrages devra être investi par l'ensemble de la majorité. Ceci ne se discute pas et ne se soupèse pas.* »

L'orateur s'est félicité de la réponse de M. Barre à M. Guichard, ajoutant : « *Il est nécessaire que le chef du gouvernement conserve une neutralité qui est inhérente à sa fonction de chef de la majorité parlementaire.* »

Très applaudi lorsqu'il a dit que « *la démocatie était un régime d'autorité parce que c'était le régime de la loi librement votée et non le régime du laisser-aller* », M. Chirac a enfin longuement dénoncé la « *coalition marxiste* », en avertissant : « *Ceux qui croient pouvoir détacher les socialistes des communistes se trompent de génération, car leurs liens sont devenus indissolubles.* »

M. Mitterrand : il existe en France un ministère de la propagande

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, écrit dans l'hebdomadaire *l'Unité* daté 4-10 mars :

« *On a rarement assisté à une telle domination du pouvoir sur les médias. Un journaliste me confiait cette semaine : « Je n'ai » pas vu cela depuis 1945. » Je ne crois pas m'aventurer en écrivant qu'il existe en France un ministère de la propagande. Peu visible, mais très audible. Le téléphone harcèle les directeurs de chaîne. A l'autre bout du fil ils trouvent le plus souvent le ministre de l'intérieur. Partout où il peut exercer une pression, c'est-à-dire presque partout, soit qu'il donne directement ses consignes aux hommes de confiance qu'il a judicieusement placés aux bons endroits sur les antennes officielles, soit qu'il joue de son influence sur les postes périphériques par le canal de la SOFIRAD, cette société d'Etat qui contrôle un vaste secteur de l'information dite privée, M. Poniatowski prend ses aises. A cela l'opposition de gauche est tellement habituée que, sans s'y résigner, elle a fini par se lasser d'avoir à soupeser le plus ou le moins dans les degrés de l'arbitraire. (...)*

» Difficile de tenir quitte Valéry Giscard d'Estaing. Ses ministres sont ses commis, et leurs abus ses abus. Certes, les fonctionnaires d'autorité, préfets et sous-préfets, ont pour ordre de ne participer à aucune cérémonie publique pendant la campagne électorale. Beau témoignage d'impartialité. L'Etat regarde la nation sans se mêler de ses affaires. Le spectacle serait touchant s'il ne soulignait, jusqu'à l'intolérable, l'hypocrisie du système. Car le président de la République intervient tous les jours de façon insistante, de façon obsédante, dans la bataille qu'il prétend ignorer. »

M. Lecanuet : un ministre ne peut pas laisser mettre en cause les institutions

M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, président du C.D.S., dont les déclarations au micro d'Europe 1 le dimanche 27 février (*le Monde* du 1er mars) avaient provoqué la réaction des ministres R.P.R., a déclaré jeudi 3 mars sur TF 1 : « *Le texte de la lettre de M. Barre se suffit à lui-même. On y retrouve tous les thèmes que le premier ministre a déjà développés : le thème de la nécessaire modération des ministres quand ils s'expriment, le thème du droit pour un ministre de soutenir le candidat de son choix et surtout le rappel de la déclaration de M. Barre, le 30 janvier, dans laquelle il disait que la candidature de M. Chirac n'apparaissait pas comme une candidature d'union et créait un risque de discorde. Cette discorde s'est inévitablement manifesté.* »

Interrogé sur ses propos du 27 février, M. Lecanuet a précisé : « *Ce qui a obligé des ministres — c'est mon cas — à sortir de leur réserve, ce sont les discours excessifs de Jacques Chirac, notamment à Saint-Nazaire, où il mettait en cause l'autorité du chef de l'Etat et du gouvernement. Un ministre, toute question de préférence politique mise à part, ne peut pas laisser mettre en cause les institutions. Ce point est fermement rappelé par M. Barre.* »

● *M. Henri Fiszbin*, candidat communiste à la mairie de Paris, a relevé, jeudi 3 mars, des contradictions dans les prises de position de Mme Giroud. Il souligne que, candidate dans la capitale, elle a dénoncé, dans une interview à *France-Soir*, l'insuffisance grave des équipements culturels de Paris. En tant que secrétaire d'Etat, elle avait estimé auparavant, au club de la presse d'Europe 1, à propos du Centre Georges-Pompidou : « *Paris est largement privilégié aujourd'hui, il ne me paraît pas nécessaire d'y faire de nouvelles choses.* »

Une lettre de M. Daniel Mayer sur le « devoir de réserve »

M. Daniel Mayer, ancien ministre, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, nous écrit :

La correspondance échangée entre le premier ministre et ses collaborateurs, membres du R.P.R. a voulu fixer les limites de l'élégance ministérielle, durant la campagne électorale municipale.

Cette obligation de réserve ne vaut qu'à l'intérieur de la majorité. Elle ne vise nullement l'attitude qu'un ministre devra observer vis-à-vis de l'opposition, c'est-à-dire de... la moitié de la France. Pis : elle n'existe même que pour permettre de recouvrer toute liberté, j'allais écrire : toute licence, de combattre avec encore plus de vigueur l'adversaire de gauche.

Il en allait naguère tout autrement. En octobre 1947 avaient lieu des élections municipales. Le président du conseil était le socialiste Paul Ramadier. Son gouvernement comprenait douze socialistes, six M.R.P., cinq radicaux et deux indépendants. La lutte se révélait âpre. La politique gouvernementale était violemment critiquée. Le R.P.F., créé en avril, avait pour « allié objectif » le parti communiste, dans l'opposition depuis le retour de la guerre froide. Bref, toutes les conditions étaient réunies qui auraient justifié l'entrée en lice des membres du gouvernement, ne serait-ce que pour apporter au corps électoral des informations sur leur gestion, leurs décisions, leurs intentions.

Or, estimant que la présence d'un ministre à une tribune publique risquait, par son importance, de déséquilibrer les débats, et désireux de laisser les citoyens totalement maîtres de leur choix, Paul Ramadier a demandé aux membres du gouvernement de ne pas participer à la campagne, même dans les communes où les arrondissements situés dans leurs propres circonscriptions législatives. Je me souviens de mon silence public et de l'explication que je dus en donner à mes camarades, candidats dans le deuxième secteur de la Seine que je représentais à l'Assemblée nationale, en même temps que j'étais ministre du travail. Chacun comprit d'ailleurs fort bien la volonté de Paul Ramadier qu'inspirait seul le respect du corps électoral.

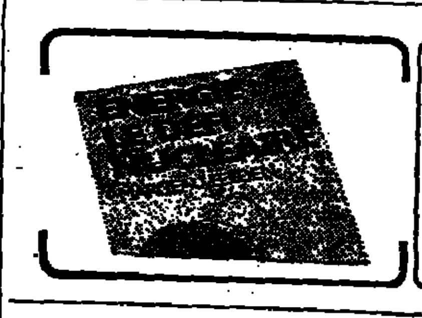
En évoquant ce souvenir, je veux seulement noter que le véritable devoir de réserve doit s'exercer à l'égard de tous, afin qu'aucune pression ne risque de modifier la qualité ou même la présentation de l'information.

Le premier ministre n'acceptera sans doute pas la suggestion que ce rappel veut présenter. Il aura tort : son gouvernement y gagnerait en diginité et la France en civisme.

YVELINES

MANTES-LA-JOLIE. — A la suite de l'enquête consacrée dans *le Monde* du 4 mars à la situation dans le département des Yvelines, la fédération départementale des radicaux de gauche précise que les sept candidats se réclamant du M.R.G., et qui figurent sur la liste de M. Jean-Paul David à Mantes-la-Jolie, ont été exclus du mouvement. La fédération du M.R.G. indique également qu'elle soutient dans toutes les communes où elles existent les listes d'union de la gauche.







des élections municipales

ET LA « BATAILLE » POUR LA MAIRIE DE PARIS

M. Jacques Chirac, du XIIe au XVe

M. Jacques Chirac, qui avait consacré toute la journée de mercredi 2 mars à visiter le douzième arrondissement, s'est rendu, dans la soirée, dans le quinzième arrondissement. Ces deux secteurs, détenus par des conseillers sortants appartenant au R.P.R., sont le théâtre d'une lutte fratricide à la suite de la constitution des listes favorables à M. d'Ornano.

Dans le douzième, où M. Chirac a visité plusieurs rues et marchés et tenu diverses réunions dans chacune des deux circonscriptions législatives, il était accompagné des trois conseillers sortants — dont M. Joffre, républicain indépendant, — qui figurent sur la liste de M. Magaud, député R.P.R. de l'arrondissement. Ceux-ci ont diffusé largement le journal électoral *Mon quartier*, fondé en 1963 par M. Roger Frey, ancien député de cet arrondissement.

Dans cet exemplaire, M. Magaud assure qu'il agit *« dans un esprit de continuité avec l'oeuvre de Roger Frey »*, et la photographie du président du Conseil constitutionnel qui y est publiée constitue une caution tacite donnée à cette liste. Contre celle-ci, M. de Bénouville, député apparenté R.P.R., a constitué avec les candidats désignés par M. d'Ornano une autre liste, sur laquelle figure aussi un conseiller sortant R.P.R., M. Planchet. Parmi les suppléants de la liste de M. de Bénouville devait figurer M. Olivier Dassault, petit-fils du constructeur d'avions.

Au Parc des expositions de la porte de Versailles, dans le quinzième arrondissement, M. Chirac a été accueilli dans la soirée par quelque trois mille personnes. M. Jacques Marette, député R.P.R. de l'arrondissement, s'en est pris, dans une allocution, à la candidature de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la culture, qui y conduit la liste de M. d'Ornano. Après avoir rappelé qu'elle avait soutenu M. Mitterrand en 1974, il lui a reproché de s'attaquer à Mme de Hauteclocque, conseiller sortant R.P.R., et il a rappelé que M. de Maigret, conseiller sortant, républicain indépendant, était le suppléant de Mme de Hauteclocque.

M. Chirac, dans son intervention, a surtout insisté sur le *« danger de gauche »* et invité ses auditeurs à *« mobiliser les abstentionnistes »*. Il n'a pas évoqué les autres candidats de la majorité.

M. D'ORNANO : il faut arrêter l'urbanisme de dérogation.

M. Michel d'Ornano, candidat giscardien à la mairie de Paris, a visité, jeudi 3 mars, le chantier des Halles. Il était accompagné notamment de Mlle Sylvie Pierre-Brossolette, et de MM. Yves Galland (radical), Jean Rousseau (R.P.R.), vice-président du conseil de Paris, et Bernard Plasait (R.I.). Le ministre de l'industrie et de la recherche a notamment observé que *« jusqu'à l'intervention de M. Giscard d'Estaing, l'affaire des Halles avait été menée dans l'incohérence »*.

M. d'Ornano a ajouté que c'était là l'illustration d'une politique d'urbanisme qui, partant de projets estimables, cherchait toujours la rentabilisation par l'appel à la promotion privée. « *Il faut mettre fin à cet urbanisme de dérogation et à la politique de rénovation, conçues comme des opérations commerciales et réalisées au détriment des habitants des quartiers.* »

Le candidat a fait les suggestions suivantes : *« Donner la priorité à la réalisation rapide du jardin prévu par le chef de l'État, veiller à ce que les logements soient à caractère social et refuser la construction de l'ensemble administratif de bureaux actuellement envisagé, dans un souci de rentabilité. »*

M. d'Ornano s'est ensuite rendu place des Vosges où il a été reçu à la synagogue par le rabbin Liché.

Le P.S.U. et la L.C.R. (trotskiste) s'inquiètent de l'attitude des écologistes

M. Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., s'est inquiété, dans une déclaration à Europe 1, jeudi 3 mars, de *« l'apolitisme des candidats écologistes dans la bataille des municipales »*. M. Mousel a jugé l'apport des écologistes à la campagne électorale *« extrêmement positif »*, et a estimé qu'ils font passer dans la vie publique *« un souffle d'air pur »*, mais il a regretté que leurs problèmes *« soient écartés du véritable débat politique »*. M. Mousel a ajouté : *« Il faut bien comprendre que la possibilité de répondre à toutes les questions qui concernent le nucléaire, l'environnement et tout un mode de vie, ce sont les forces populaires qui peuvent vraiment la prendre en charge.*

» (...) Il est extrêmement préoccupant, par conséquent, de voir, notamment à Paris, les partis de droite se peinturlurer de vert à l'envi, donnant ainsi l'impression qu'ils n'ont jamais mené la politique qu'ils ont menée au cours des années précédentes. »

Dans son numéro daté du 3 mars, le quotidien de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), *Rouge*, estimait de son côté, à propos des candidats écologistes à Paris : *« Leur maintien, il va sans dire, favoriserait les listes de droite le mieux placées. Quelle position prendra « Paris-écologie » ? C'est d'elle, vraisemblablement, que dépend, à l'heure qu'il est, le basculement de Paris à gauche. »*

M. MAX LEJEUNE DÉSAVOUE LA FÉDÉRATION DE PARIS DU M.D.S.F.

Après la publication, jeudi 3 mars, par certains responsables parisiens, d'une déclaration dans laquelle le Mouvement démocrate socialiste de France de la capitale annonçait qu'il retirait son soutien à M. d'Ornano, M. Max Lejeune, président de ce parti, a publié la mise au point suivante : « N'ayant pas eu à connaître des élections municipales à Paris, le président du Mouvement démocrate socialiste de France s'en tient aux conclusions du bureau national de sa formation : appui aux listes d'Ornano. Il rectifie ainsi l'information diffusée mercredi par certains membres de la fédération de Paris du M. D. S. F. »

INSTANTANÉ

Les points noirs de la capitale

Pour animer sa campagne électorale dans la capitale, la fédération de Paris du parti socialiste a aménagé un autobus. Un vieux bus repeint aux couleurs du P.S., rouge, blanc et vert, qui va sillonner les rues de 6 heures du matin à minuit afin d'informer la population sur le contrat municipal commun. Plusieurs écrans de télévision sont installés à l'intérieur du véhicule. Les Parisiens pourront ainsi voir un film consacré à M. Georges Sarre, candidat à la mairie, et quelques autres, sur les arrondissements où le P.S. a choisi de porter le fer. Il y aura même une petite librairie et des marionnettes représentant les adversaires politiques.

Une campagne à l'américaine ? « *Pas tout à fait,* répondent les socialistes, *nous n'en avons pas les moyens* ». « *Nous voulons gagner cette bataille avec nos jambes,* précise M. Georges Sarre, *c'est-à-dire être présent au maximum sur le terrain. Cette ville veut voter socialiste.* »

L'offensive a commencé jeudi 3 mars. Le bus du P.S. n'était pas tout à fait prêt. On en a loué un autre, pour montrer à la presse « *les points noirs de la capitale* ». Six abcès qui, selon les candidats socialistes, témoignent des « *faillites de la gestion précédent* » et résument toutes les difficultés de Paris. Une traversée-démonstration de la Ville-Lumière.

Première station : place de la Concorde. « *Une des plus belles perspectives urbaines du monde, transformée en un échangeur de 6 hectares qu'il est périlleux de traverser* », indique M. Sarre. « *La voiture doit-elle tout accaparer* », se demande-t-il ? Deuxième arrêt : place Saint-Germain-des-Prés. Deuxième thème : la politique du logement ancien à travers la gestion du domaine privé de la Ville de Paris. « *Nous n'avons jamais malgré nos démarches réitérées, pu obtenir la liste complète des propriétés que possède la Ville de Paris* » s'exclame le candidat du P.S.

Autre halte, autre point noir. A Montparnasse, ce sont les espaces verts. Dans le vingtième arrondissement, c'est la maison des jeunes et de la culture et la situation du Théâtre-des-Deux-Portes qui « *illustrent les carences du pouvoir actuel en matière de politique culturelle* ». Enfin dans le dix-neuvième arrondissement, la visite de l'imprimerie Lang permettra de poser le problème de l'emploi et de la désindustrialisation. A chaque fois, M. Sarre dénonce, accuse, vilipende et propose. A chaque rendez-vous, les candidats des différents secteurs sont là. Ils exposent les problèmes de leur arrondissement à travers le cas choisi.

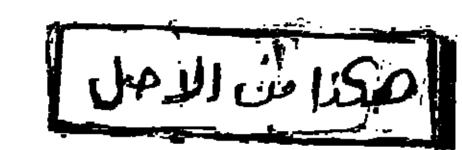
Mais il faut aller de plus en plus vite, l'heure tourne. M. Georges Sarre s'éclipse pour aller saluer les manifestants du *Parisien libéré*.

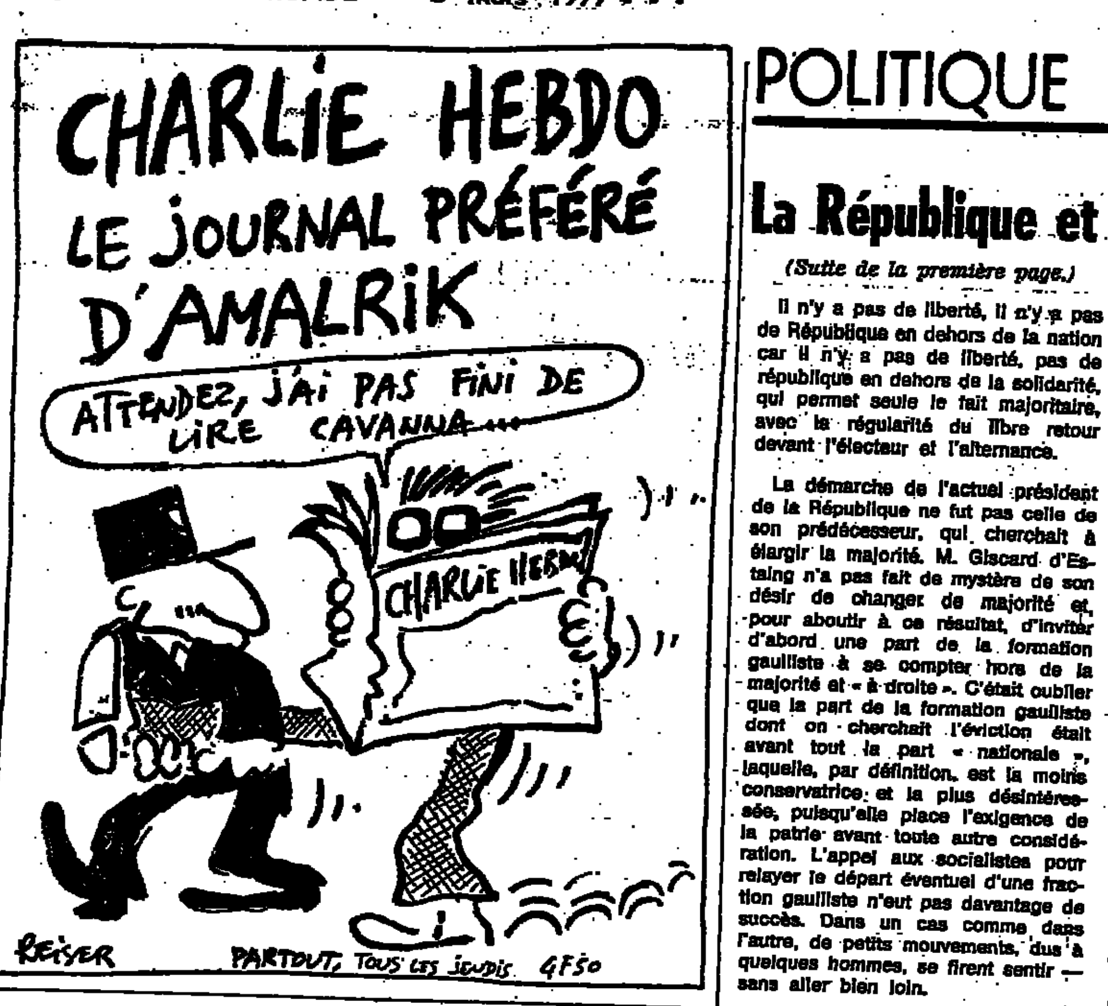
Et pour terminer cette auscultation de Paris, le plus gros morceau, son ventre : les Halles. M. d'Ornano y était il y a à peine un quart d'heure. Les socialistes lui succèdent.

La visite-diagnostic de la capitale s'est achevée par un déjeuner, au cours duquel M. Sarre a présenté les points forts de la campagne des quarante-quatre socialistes parisiens. « *La gauche a le vent en poupe. La décision se fera dans un mouchoir de poche. Les sondages le disent.* »

Aux écologistes, M. Sarre a lancé un appel à la raison. « *Nous ne mettons nullement en cause leur sincérité. Mais il faut être logique. Nous sommes de bons et sérieux écologistes. Mais que les écologistes prennent leurs responsabilités. Au deuxième tour, on va se laver les mains dans une cuvette qui alors ne serait pas très propre.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.





POLITIQUE

La République et le fait majoritaire

(Suite de la première page.)

Il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de République en dehors de la nation car il n'y a pas de liberté, pas de république en dehors de la solidarité, qui permet seule le fait majoritaire, avec la régularité du libre retour devant l'électeur et l'alternance.

La démarche de l'actuel président de la République ne fut pas celle de son prédécesseur, qui cherchait à élargir la majorité. M. Giscard d'Estaing n'a pas fait de mystère de son désir de changer de majorité et, pour aboutir à ce résultat, d'inviter d'abord une part de la formation gaulliste à se compter hors de la majorité et « à droite ». C'était oublier que la part de la formation gaulliste dont on cherchait l'éviction était avant tout la part « nationale », laquelle, par définition, est la moins conservatrice et la plus désintéressée, puisqu'elle place l'exigence de la patrie avant toute autre considération. L'appel aux socialistes pour relayer le départ éventuel d'une fraction gaulliste n'eut pas davantage de succès. Dans un cas comme dans l'autre, de petits mouvements, dus à quelques hommes, se firent sentir — sans aller bien loin.

Il se trouve que la désignation impérative d'un candidat à la mairie de Paris a relancé le débat de la manière la plus vive et la plus regrettable. Au-delà de la personne choisie, l'objectif était politique : faute de diviser la formation gaulliste, diminuer son importance au conseil municipal puis dans la représentation législative. Le geste ne pouvait pas ne pas entraîner une révolte qui, là aussi, au-delà de son champion, touche dans ses profondeurs une majorité qui va en sortir profondément affaiblie, pour ne pas dire davantage. Derrière ces querelles, toute une orientation politique est désormais en cause. Chaque jour en apporte un témoignage supplémentaire.

* * *

Cette destruction, cette autodestruction serais-je tenté de dire, demeure éclairée par une pensée tactique : la recherche d'une nouvelle majorité. C'est le fameux gouvernement « au centre » ou, plus exactement (car tout gouvernement se situe au centre), le gouvernement « des centres ».

Il y a, à ce sujet, une grave faute d'analyse.

On est tenté d'évoquer, à propos du gouvernement des centres, les époques calmes, soit immobiles, soit d'évolution sans secousses. Il est vrai. A certaines périodes de notre histoire, où il paraissait possible de gouverner sans faire de grands choix, sans en appeler à l'effort, sans se trouver contraint à des décisions capitales, le « gouvernement des centres » fut l'expression de cette apparence qui a souvent dissimulé la préparation d'orages ultérieurs. Mais, de cette constatation, tirer la conclusion qu'en constituant un « gouvernement des centres » on va, par un coup de baguette magique instaurer une époque insouciante où les pressions en se décrispant décrisperont les événements, c'est d'une manière abusive renverser l'ordre des facteurs. Le calme permet le centrisme, mais le centrisme ne fait pas le calme. Notre histoire politique montre, en effet, que aux périodes cruciales ou simplement dans les temps qui imposent effort et courage, il n'y a pas de majorité « dans les centres ». Il faut faire appel à une cohésion majoritaire allant jusqu'à la frange d'un des deux extrêmes (sinon même des deux, mais c'est alors l'unanimité nationale dans les cas où la vie de la nation est en jeu). Les temps que nous vivons, ceux que nous allons vivre, ne permettent pas d'établir d'une manière durable, efficace, légitime, la conjonction des centres pour former une majorité de gouvernement.

Comment, alors que les perspectives économiques et politiques sont ce qu'elles sont, imaginer que le parti socialiste puisse gouverner sans l'accord des communistes ? Rien ne sera possible demain, je dis bien rien, sans rigueur financière et politique des revenus. Faute d'une forte majorité allant jusqu'à l'extrême du côté de ce qu'on appelle la droite, il faudra aux dirigeants socialistes un appui allant jusqu'à l'extrême de ce qu'on appelle la gauche. On peut à l'avance prédire que le jour où la formation socialiste recommencera à à prendre la direction d'un « gouvernement des centres », et compte tenu des événements à venir tels qu'on peut les prévoir, elle s'installera sur la pente descendante. A chacun son tour de se tromper, dira-t-on alors.

La majorité qui fit la V[e] République est en passe de se détruire ; une majorité « des centres » est une illusion ; alors la majorité du programme commun ? Les élections municipales et ensuite, bien des mairies en donneront une préfiguration. Il y a cependant une vraie difficulté. C'est que le programme commun est tout ce que l'on veut, sauf un programme de gouvernement. Il s'apparente à l'illustre Constitution de 1793, qui, après avoir été approuvée par référendum et célébrée sur les autels de la Raison, fut classée dans les archives en attendant que l'amélioration de l'espèce humaine permette l'application de ce chef-d'œuvre. Certes, on peut imaginer un abandon des illusions, une fois franchie la porte du pouvoir. Mais ne faut-il pas plutôt prévoir une fatalité dans la facilité ? Il sera malaisé à cette majorité nouvelle d'adopter une rigueur que l'actuelle majorité n'a pas su s'imposer à temps. Alors, une fois la porte ouverte, qui commandera le courant ?

On peut, pendant quelques mois, bouleverser les fondements de la société et de l'économie : nous savons que très vite une immense lassitude remplace l'exaltation des premiers jours et qu'une réaction populaire profonde est au bout de la route. Cette lassitude, cette réaction, viendront-elles avant que des excès inadmissibles aient été commis, avant que des coupures irréparables soient accomplies ? On peut l'espérer, mais notre histoire, à ce sujet, nous enseigne la prudence.

* * *

Les descendants des vieux routiers de la république ont une réponse toute prête : le scrutin dit de représentation proportionnelle, qui supprime toute majorité cohérente et permet de changer de majorité, et même de majorités, sans revenir devant l'électeur. Le remède est de très mauvaise qualité. Voilà qui n'est pas surprenant, car l'un des caractères des vieux routiers de la politique, c'est de savoir éviter les ornières mais de tomber (et de nous faire tomber) dans les précipices. En supprimant dans l'esprit de l'électeur le lien entre son vote et la majorité de gouvernement, en livrant la scène politique et les pouvoirs publics, y compris la fonction présidentielle, au furieux égoïsme des états-majors de partis, on prépare allégrement l'impuissance institutionnelle du pouvoir, c'est-à-dire qu'au lieu d'aider la république à revivre, on consacre sa mort.

A la fin de mai 1958, le général de Gaulle avait « *entamé le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain* ». En ce début de 1977, on peut dire qu'à la suite de cette autodestruction du fait majoritaire existant et de la quasi-impossibilité d'en retrouver durablement un autre, le processus pour une « république des factions » est largement engagé...

Le salut reviendra. Mais quand ?

MICHEL DEBRÉ.

Les règles du jeu bipolaire

(Suite de la première page.)

Il était bon de faire sentir au député de la Corrèze tout le poids de la puissance présidentielle, qu'il avait tendance à oublier. Sur ce point, quelques avantages significatifs ont été marqués, par exemple la volte-face de M. Dassault, la modération de M. Edgar Faure et le ralliement d'une foule de petits vassaux. Il paraît plus discutable d'avoir laissé ses hérauts d'arme — les Poniatowski ou les Lecanuet — donner l'impression que les municipales sont avant tout une bataille Giscard-Chirac, et que l'objectif principal de la majorité est d'empêcher ce dernier de prendre Paris. C'est faire le jeu de l'opposition et rabaisser le prestige du chef de l'Etat : le roi ne doit jamais se mettre au niveau d'un féodal, si puissant qu'il soit.

Le président a intérêt à reprendre de la hauteur maintenant, en obligeant ses fidèles à plus de mesure, en retrouvant le visage d'un arbitre et d'un conciliateur de ses partisans ? Il faudra bien y arriver un jour de toute façon, puisqu'il faudra bien gouverner avec le R.P.R. si la gauche ne gagne pas les élections de 1978. On ne peut espérer un rééquilibrage de la majorité qui permettrait de se passer de M. Jacques Chirac. Et comment apparaître le « président de tous les Français » quand on ne parvient même plus à être le président de tous ses électeurs ?

* * *

Cela dit, la faute principale est ailleurs. Elle consiste à ne pas profiter à plein du prestige que M. Raymond Barre est en train d'acquérir. Certaines affiches des partisans du chef de l'Etat sont très suggestives à cet égard. Les candidats se placent résolument sous le patronage du premier ministre, et non du président de la République. On pense naturellement aux affiches de juin 1968 qui invoquaient Georges Pompidou et non le général de Gaulle. Que ce dernier en ait pris ombrage, rien de plus naturel : car il s'agissait alors de précipiter la succession.

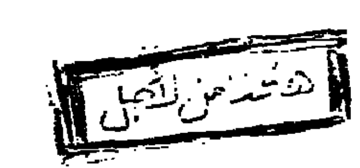
* * *

La situation est très différente aujourd'hui. Le prestige de M. Raymond Barre est lié au succès de son plan, lequel commande la victoire de la majorité en 1978, qui renforcerait la position de M. Giscard d'Estaing en lui garantissant l'Elysée jusqu'à la fin de son mandat et en lui offrant les chances d'une réélection. Le premier ministre actuel n'a pas les moyens de se dresser contre le président avant très longtemps, à supposer qu'il en ait le désir un jour. Pour le grand combat des législatives, leur sort est lié. Non seulement pour maintenir au pouvoir la majorité actuelle, mais pour la rééquilibrer.

* * *

Le succès de M. Chirac parmi les électeurs de cette majorité tient au fait qu'ils ont eu l'impression de n'être pas gouvernés. M. Raymond Barre est en train de leur donner une impression contraire. Cela offre au président de la République une occasion de reprendre la situation en main. Si le plan de redressement échoue, la victoire de la gauche est quasi certaine en 1978. S'il réussit, la majorité a des chances de l'emporter, dans la mesure où elle s'identifie à ce succès en se plaçant sous l'égide de M. Barre. Cela permettrait en même temps à M. Giscard d'Estaing de rogner les ailes aux chiraquiens, s'il forçait les républicains indépendants et les centristes à faire bloc derrière l'actuel premier ministre.

MAURICE DUVERGER.



AUTORISATION PREFECTORALE N° 002

LIQUIDATION TOTALE

AUX

FOURRURES DU NORD

avant travaux

tout le stock doit disparaitre

samedi 5 mars, et jours suivants.

COLLECTION PRESTIGE

Manteaux Vison black diamond, blackglama, emba, saga, majestic, blanc, pastel, koh.i.noor, saphir, lunaraine, etc.

ESCOMPTE : 15, 20, 25, 30 %

Manteaux Castor, Zibeline, Chinchilla

ESCOMPTE : 15 à 40 %

Manteaux longs et capes du soir

ESCOMPTE : 20 à 50 %

MANTEAUX

Agneau	~~1250 f~~	450 f
Lapin cotelé	~~1250 f~~	580 f
Lapin bariolé	~~1450 f~~	650 f
Flanc de marmotte	~~1150 f~~	850 f
Lapin Nankin	~~1450 f~~	950 f
Marmotte morceaux	~~1750 f~~	1150 f
Pahmi "	~~1850 f~~	1150 f
Ragondin "	~~1850 f~~	1150 f
Mouton	~~2450 f~~	1350 f
Patte d'astrakan	~~2650 f~~	1450 f
Vison morceaux	~~2450 f~~	1650 f
Astrakan "	~~2450 f~~	1650 f
Chevrette	~~2150 f~~	1650 f
Astrakan morceaux	~~2850 f~~	1750 f
Mouton castor	~~2850 f~~	1850 f
Patte d'astrakan	~~3250 f~~	1850 f

MANTEAUX

Astrakan pleines peaux	~~3450 f~~	2150 f
Pahmi	~~3450 f~~	2150 f
Agneau de Toscane	~~3250 f~~	2150 f
Murmel	~~3450 f~~	2350 f
Patte de guanaco	~~4350 f~~	2450 f
Ragondin	~~3850 f~~	2450 f
Opossum	~~3850 f~~	2650 f
Petit gris	~~4250 f~~	2850 f
Queue de vison	~~4350 f~~	3450 f
Astrakan swakara	~~6250 f~~	4250 f
VESTES		
Lapin Patchwork	~~750 f~~	460 f
Lapin Nankin	~~1150 f~~	750 f
Agneau Toscane	~~1850 f~~	1250 f
BLOUSONS		
Lapin bordé cuir véritable	~~320 f~~	190 f

EXCEPTIONNEL !
CREDIT GRATUIT

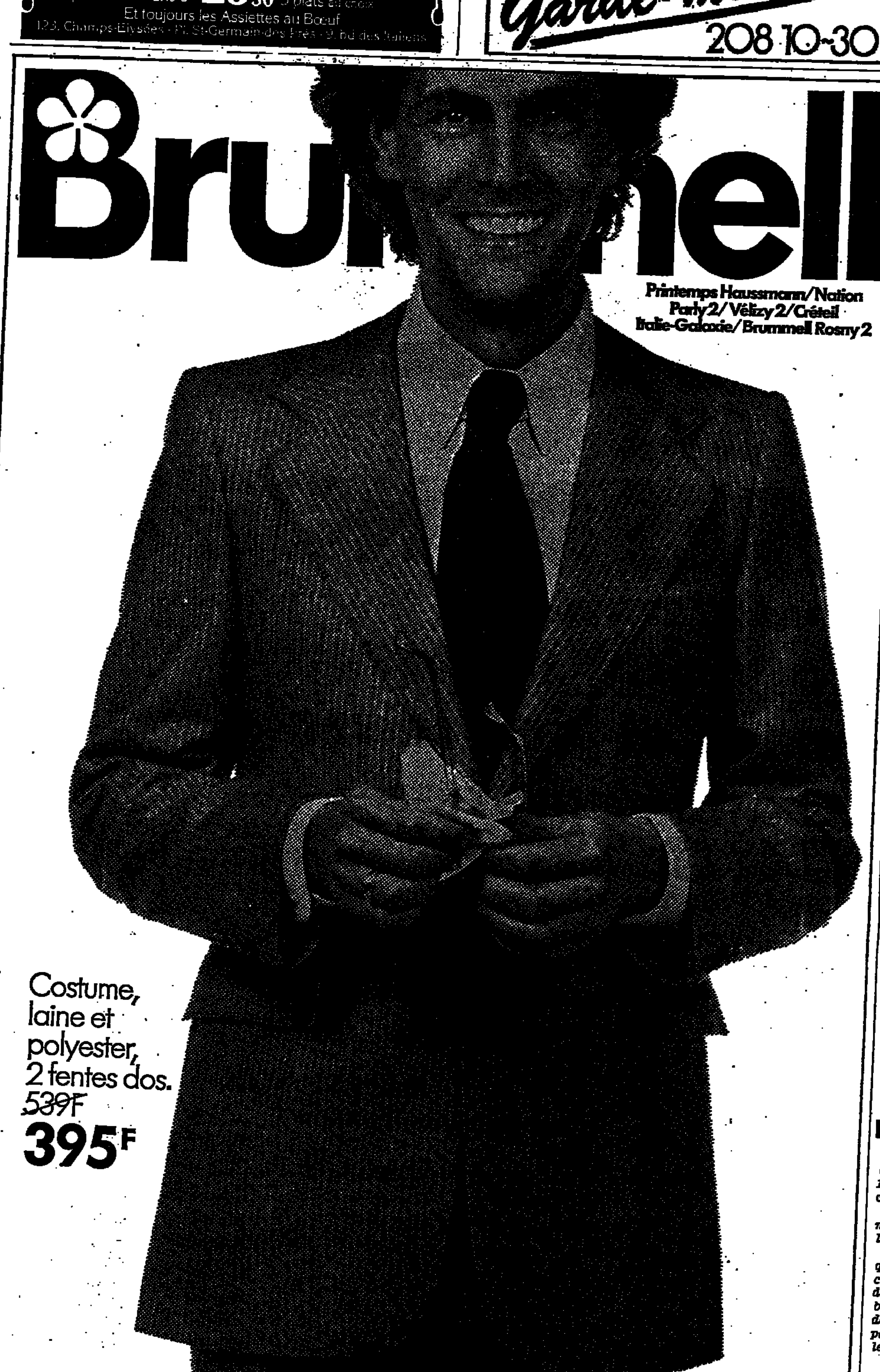
TOUS LES ARTICLES ANNONCÉS EXISTENT EN QUANTITÉ IMPORTANTE ET SONT GARANTIS

115, 117, 119, rue La Fayette. PARIS 10^E

(Près Gare du Nord)

Magasin ouvert tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h 30 sauf le dimanche







POLITIQUE *La préparation*

TOULON : crise au sein du P.S. qui sera présent sur deux listes

De notre correspondant

Toulon. — *Deux listes de la gauche et un parti socialiste profondément divisé : telle est la situation à neuf jours du scrutin.*

Deux dirigeants du parti socialiste, M. Charles-Emile Loo, membre du secrétariat national, et M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif, ont rencontré, jeudi 3 mars, une délégation du bureau fédéral du Var du parti communiste, et l'impossibilité d'un accord a été constatée. La direction nationale du P.S. appelle, en conséquence, « *les Toulonnaises et les Toulonnais soucieux d'étendre le rayonnement de l'union et d'assurer le succès de la gauche à faire confiance à l'amiral Sanguinetti ainsi qu'aux militants socialistes et radicaux de gauche, et aux personnalités qui se sont regroupés autour de lui* ».

D'autre part, M. Loo avait, au Luc, attiré l'attention des représentants de la section socialiste toulonnaise sur le fait que tout adhérent qui figurerait dans une autre liste manquerait gravement à la discipline et se placerait de lui-même en dehors du parti socialiste. Cette menace d'exclusion n'a pas eu d'effet sur la tendance CERES, qui prédomine au comité de ville du P.S. et que M. Motchane, également membre de la minorité du parti socialiste, n'a pu, de son côté, amener à composition. M. Jean-Paul Ferrier, animateur de ce comité, et quatre autres militants socialistes ont signé, jeudi soir 3 mars, un accord avec le P.C.F., et c'est la secrétaire fédérale de celui-ci, Mlle Danièle de March, qui conduira une liste composée de vingt et un communistes, deux personnalités désignées par le P.C. et vingt socialistes de la tendance CERES. Le poste de premier adjoint serait également attribué à un communiste, M. Henri Fouchier, et celui de deuxième adjoint à M. Jean-Paul Ferrier.

De son côté, le vice-amiral Antoine Sanguinetti a confirmé son intention de « *conduire la liste proposée par le parti socialiste à Toulon* », estimant que sa candidature « *permettra de combler le déficit de voix qui a empêché jusqu'à présent le succès de la gauche* ». Il devait présenter sa liste vendredi 4 mars en fin d'après-midi au cours d'une conférence de presse. Sur cette liste, les socialistes devaient être majoritaires, et entourés notamment de gaullistes d'opposition et de radicaux de gauche.

Depuis une semaine, le P.S. était soumis à un véritable « pilonnage » de la part du P.C. Il y avait eu la récente manifestation assez inamicale du 22 février devant le siège fédéral du P.S. (*le Monde* du 25 février) et, depuis, un véritable défilé de délégations... Le résultat le plus clair est l'éclatement d'un P.S. qui avait encore donné la preuve de son dynamisme aux dernières élections cantonales. Etait-ce le but secret du P.C., qui voyait sans plaisir grandir son allié ? Certains socialistes locaux n'hésitent pas à l'affirmer. En tout cas, la tendance CERES a pesé les risques, notamment celui d'une exclusion, afin, dit-elle, de « *souligner son attachement indéfectible à l'union de la gauche* ».

CHARLES GALFRÉ.

M. MARCILHACY PROPOSE UNE PROCÉDURE SOUPLE POUR CONTROLER LES DÉPENSES ÉLECTORALES

M. Pierre Marcilhacy, sénateur (non-inscrit) de Charente, vient de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à permettre le contrôle des dépenses électorales par le citoyen. L'originalité de ce texte, qui ne concerne pas les élections présidentielles, est de ne prévoir la mise en marche de la procédure de contrôle que dans les cas où la régularité du scrutin est contestée, soit par « *un groupe d'électeurs* », un autre candidat ou un parti politique, soit « *sur plainte du procureur de la République* ». Si est apportée « *la présomption matérielle* » que le montant des dépenses engagées dépasse un plafond fixé chaque année par décret en Conseil d'Etat, le candidat incriminé (ou le parti) est tenu de présenter dans les deux mois « *un bilan exact des sommes d'argent reçues et dépensées* ». Ce bilan est présenté à une commission permanente fonctionnant dans chaque région et composée paritairement de citoyens et de magistrats de l'ordre administratif. Dans le mois de la saisine, cette commission devra rendre publics les chiffres qui lui auront été communiqués et formuler ses appréciations.

CRÉÉ PAR M. STIRN

Le M.S.L. voudrait être une menace pour les candidats « chiraquiens » aux législatives

C'est — à l'entendre — pour répondre à l'impatience des premiers adhérents du Mouvement des libéraux sociaux (créé par lui le 10 février) que M. Olivier Stirn a rendu publique, jeudi 3 mars, la composition du « bureau provisoire » *de son parti.*

L'échéance du mois prochain n'intéresse cependant pas le nouveau parti. M. Stirn le dit sans ambages : l'objectif du M.S.L. est le scrutin législatif.

Dans cette optique-là, la diversité et le nombre des adhésions qu'enregistre la formation sont d'une importance relative. Ce qui compte peut-être plus, ce sont les appuis et les moyens dont semble disposer le secrétaire d'Etat. Des appuis et des moyens qui pourraient bien permettre à des candidats « sociaux-libéraux », *dûment investis de constituer en 1978 une menace pour les représentants d'un R.P.R. par trop chiraquien. Il ne faut sans doute pas chercher plus loin les raisons de la création du M.S.L.* — N.-J. B.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée jeudi en fin d'après-midi, M. Olivier Stirn a rappelé qu'il avait rompu le 20 janvier avec le R.P.R. pour protester contre l'attitude prise par M. Jacques Chirac à l'égard du président de la République. Il a aussi souligné que le Mouvement des sociaux libéraux a pour ambition de regrouper les partisans d'une « *troisième voie* » qui refusent d'avoir à choisir « *entre le conservatisme et le collectivisme* ». Le fondateur du M.S.L. était entouré de MM. Lionel Stoléru et René Lenoir, secrétaires d'Etat qui, sans avoir adhéré à la nouvelle formation, lui ont apporté leur caution.

Le bureau provisoire du Mouvement des sociaux libéraux est composé actuellement de trente-neuf personnes originaires de l'opposition et de la majorité ou n'ayant été jusque-là engagées dans aucun parti. M. Stirn a affirmé qu'il avait dû mettre en place cette instance plus tôt que prévu en raison du grand nombre d'adhésions enregistrées depuis l'annonce de la formation du parti. Il a fait état de sept mille lettres reçues depuis le 10 février et a indiqué qu'il ferait connaître l'adhésion d'autres personnalités — des anciens ministres notamment — après les élections municipales.

Les membres du bureau provisoire du M.S.L. originaires de l'opposition sont notamment M. Didier Schuller, membre du secrétariat national du Mouvement des radicaux de gauche, Mme Françoise Verne et M. Francis Rivat, qui appartiennent au M.R.G.

Le secrétaire d'Etat a aussi mentionné la présence dans le bureau d'un avocat socialiste, M. Bénoliél, et d'un membre du Mouvement des démocrates (que dirige M. Jobert), M. Patrick Springora.

En ce qui concerne les participants issus des partis de la majorité, M. Olivier Stirn a cité les noms de MM. Marcel Dernoncourt et Philippe Hervieu (R.P.R.), Henri Bouvet et Daniel Richard (ex-M.S.P.), Philippe Levy et Dalbin (Front travailliste).

Les personnalités n'ayant encore jamais pris d'engagement politique sont notamment : MM. Christian Gérondeau, délégué à la Sécurité routière, Joseph Martray, délégué général du Mouvement national pour la décentralisation, François Reichenbach, cinéaste, Roger-Georges Morvan, écrivain, Jean-Marie Rouart, et Marc Kunstlé, journalistes.

Le fondateur du Mouvement des sociaux-libéraux a indiqué qu'un tiers environ des lettres qu'il avait reçues émanaient de gaullistes mécontents des orientations prises par M. Chirac à la tête du R.P.R. Une autre partie des premiers adhérents serait constituée par des personnes ayant voté pour M. François Mitterrand lors de la dernière élection présidentielle mais « *refusant le collectivisme* ».

Le M.S.L. va installer son siège 8, rue Vaneau, Paris-7e.

● *Un « groupe interministériel de la consommation »* vient d'être créé par un décret paru au *Journal officiel* du 3 mars. Chargé de « *coordonner et d'assurer la politique de la consommation* », il est présidé par le secrétaire d'Etat à la consommation (Mme Christiane Scrivener), et comprend des représentants de dix ministères.

Tribune du 13 mars

UN PARI PLUS QU'UN CHOIX

par ALBERT LIBMAN (*)

L'ÉLECTEUR juif qui ne s'est pas fourvoyé dans l'antisionisme, la négation de lui-même, va se trouver devant un choix (ou ce qui lui apparaîtra comme tel) : au candidat d'un gouvernement qui n'a pas renié la vente d'une centrale nucléaire militaire par Chirac à son « copain » Saddam Hussein, d'un gouvernement qui, après avoir libéré le criminel de guerre Abou Daoud, va installer, en Egypte, une industrie de guerre destinée au monde arabe, il voit opposer des candidats d'un P.C.F. violemment anti-israélien ou d'un CERES qui, au sein du P.S., affiche des positions identiques.

Un choix n'est pas possible entre la peste et le choléra ! Et l'électeur ne pourra être trompé par des promesses qui ne durent que l'espace de la campagne.

Les certitudes ne manquent pas quand il s'agit d'un R.P.R. dont le chef Chirac est trop compromis avec l'Irak du Front du refus et des « pendus de Bagdad », quand il s'agit d'un R.I. qui a sécrété en son sein le « prince arabe » de Broglie ou même quand il s'agit de partis dirigés par un Lecanuet, fervent « ami d'Israël », qui n'a pas démissionné d'un gouvernement plus farouchement pro-arabe que ceux de Pompidou ou de de Gaulle, mais il n'y a pas d'alternative ! Ce n'est pas l'homme « d'ailleurs », Jobert, qui nous ferait hésiter : sa « petite phrase » prononcée en pleine guerre de Kipour ne permet aucun doute.

***

Alors, « l'union de la gauche » ? Ses représentants dans les secteurs parisiens nous apportent la preuve de l'escroquerie : ses listes dans les circonscriptions « sûres » (11e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements) sont dirigées par des membres influents du P.C.F et le P.S. y a délégué des représentants éminemment anti-israéliens : Claude Estier, dans le 18e arrondissement, fera-t-il oublier son attitude pendant l'agression arabe de 1973 ? Pierre Guidoni, dans le 19e, et Georges Sarre, dans le 11e, pourront-ils se faire pardonner d'avoir invité à leur Fête de la Bastille l'organisation terroriste, qui s'empressa de déployer des drapeaux rappelant la résolution onusienne (sionisme = racisme) ? Les responsables de la manifestation ont essayé (ils ont des électeurs « sionistes »), mais en vain, de faire respecter par leurs hôtes les lois de l'hospitalité : l'O.L.P. est en terrain conquis et l'a bien prouvé ! Dans le 14e arrondissement, « gagnable », se présente un dirigeant du P.S.U. de Michel Mousel (candidat dans le 10e, également « gagnable ») : Claude Bourdet a trouvé son « chemin de Damas » et, après avoir été, il y a une vingtaine d'années, très indulgent pour la cause israélienne, il se manifeste, dans *Témoignage chrétien* (qui participe très largement à la campagne antisioniste qu'il a déclenchée).

La fédération parisienne du P.S est entre les mains du CERES, nous rétorquera-t-on, mais le représentant du MAPAM en France, reconnait qu' « il n'y a pas de clivage entre le CERES et le reste du P.S. sur le conflit du Proche-Orient » (C.B.L. d'octobre-novembre 1976). La « mise au point » du CERES (même numéro des *Cahiers Bernard Lazare*) ridiculise ses rédacteurs proclamant que sa politique « est celle du programme commun de la gauche qui se réclame de la résolution 242 des Nations unies, seul document accepté par les deux camps en présence ». Quand on sait que la résolution 242 n'a jamais été approuvée par l'O.L.P., considérée comme l'un des deux camps, et que la charte palestinienne préconise toujours la destruction d'Israël, on ne peut qu'être inquiet.

Les candidats écologistes (non politisés) sont plus sérieux, et nous souhaitons qu'ils recueillent les voix de ceux qui s'intéressent au sort de l'Etat hébreu et ne veulent pas participer à son anéantissement : les mensonges, la fourberie, la duplicité des uns ou des autres ne doivent pas les prendre au dépourvu !

(*) Médecin.

SEPT LIVRES SUR LE POUVOIR DES MAIRES

ADMINISTRATION ET GESTION COMMUNALES de André Ribera

★ Berger-Levrault, 212 pages, 39 F.

André Ribera ne cache pas l'ambition pratique de son livre, puisqu'il lui a donné pour sous-titre : « *Le Guide du candidat aux élections municipales* ». En cinq parties fort claires, il rassemble — et décrypte — les dispositions légales souvent dispersées ou sybillines qui régissent la vie communale. La toute récente publication d'un nouveau code des communes (*le Monde* du 8 février) a parfois joué un tour à M. Ribera, mais ses références détaillées à l'ancien code d'administration communale ne perdent pas tout leur intérêt. L'ouvrage n'en constitue donc pas moins un guide juridique précieux.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ÉLECTIONS POLITIQUES de Franck Sérusclat

★ *Flammarion, coll. « La rose au poing », 192 pages, 18 F.*

Après une introduction historique et une étude de « quelques mots-clés », Franck Sérusclat, maire de Saint-Fons (18 000 habitants) dans le Rhône, évoque dans son livre, préfacé par M. Mitterrand, « *les choix d'un socialiste* » et montre comment le maire, « *agent soumis ou relais insoumis des pouvoirs* » peut, en dépit des difficultés, faire vivre « *le socialisme à travers la vie municipale* », et traduire dans ses choix communaux les principes politiques auxquels il adhère.

Le raisonnement de M. Sérusclat s'appuie sur de nombreux exemples tirés de sa propre gestion municipale. Il veut répondre à ceux pour qui la politique n'a pas sa place dans l'administration d'une commune : l'auteur la débusque, au contraire, derrière chaque décision du maire et de son conseil municipal, non par la politique politicienne, qui relève davantage de la stratégie électorale, mais celle qui traduit des choix de société.

A L'ÉCOUTE DES VILLES DE FRANCE de Michel Laurent

★ Menges, diffusion Hachette, 360 pages, 67 F.

Ancien président de la jeune chambre économique de Bordeaux, Michel Laurent a animé, pour le mensuel *Vie publique*, quelque mille débats avec des élus locaux et a sillonné la France, de commune en commune, pour tenter de mieux percevoir la réalité profonde, les difficultés et les espoirs de ces « *cellules de base de la démocratie* ». De cette expérience, il a tiré un gros livre qui, en vingt-cinq chapitres, tente de faire le point.

Le principe de l'ouvrage est ingénieux : chacune des grandes questions qui se posent aux élus locaux est analysée dans un chapitre explicatif, puis, dans les pages suivantes, évoquée plus ou moins directement — et avec bien d'autres problèmes — dans l'interview d'un maire, connu ou inconnu. M. Henri Canacos raconte ainsi son expérience à Sarcelles en matière de logement ; M. Gaston Defferre parle de la crise des finances locales ; Jean-Claude Simon, accidentellement décédé l'an dernier, tirait de son expérience de maire de Saugues (Haute-Loire) d'utiles enseignements sur le tourisme rural, tandis que M. Aymeric Simon-Lorière, aujourd'hui candidat à la mairie de Toulon, décrit les solutions originales qu'il a apportées au problème de l'évacuation des ordures ménagères à Sainte-Maxime (cinq mille habitants l'hiver, cent mille l'été...).

Michel Laurent a voulu, à l'orée d'une campagne municipale qui s'annonce plus « politique » que jamais, rappeler qu'une fois élus les édiles sont aussi confrontés à des questions auxquelles leurs doctrines et leurs formations respectives ne fournissent pas nécessairement de solution.

S.O.S. MONSIEUR LE MAIRE d'Alfred Max

★ Bernard Grasset, 252 pages, 39 F.

Alfred Max consacre l'essentiel de son livre aux expériences concrètes que ses fonctions municipales lui ont permis de vivre dans un village très connu du Var, La Garde-Freinet, durant deux mandats. Seuls les noms propres sont inventés dans ce récit humain où le maire joue le rôle de conseiller « tous terrains », tour à tour juge, confesseur, expert financier, redresseur de torts, confident et même — tout arrive — homme politique.

Ainsi l'ancien rédacteur en chef de *Réalités* évoque-t-il, en brouillant suffisamment les pistes pour éviter aux intéressés une fâcheuse publicité, « *la souffrance d'êtres angoissés, traversant des crises aiguës* », qui lui en ont fait le récit « *en sa qualité de maire* », car ils cherchaient auprès de lui un soulagement qu'il était d'ailleurs parfois incapable, avoue-t-il à son tour, de leur apporter.

Son livre se lit comme un recueil de nouvelles et il a aussi le mérite plus terre-à-terre, par l'authenticité des faits rapportés, de rappeler aux futurs élus les qualités humaines qu'exigent les fonctions *municipales*.

VIVRE EN CITOYENS ACTIFS de Dominique Gerbaud et Yves Pitette

★ Centurion, 128 pages, 24 F.

« *Tout est politique* », rappellent d'entrée Yves Pitette et Dominique Gerbaud. Dans ces conditions « *vivre en citoyens actifs* » est un droit et un devoir qui s'appliquent d'abord au niveau de la commune, la première institution politique, le premier pouvoir auxquels nous soyons confrontés. Mais comment faire ? Les auteurs, tous deux journalistes à *la Croix*, répondent à cette question sur trois plans : l'animation de la cité, sa gestion proprement dite et la participation des administrés.

La première partie de l'ouvrage, en particulier, insiste à bon droit sur l'importance, pour la vie locale, du foisonnement des associations : ici, le pluralisme est depuis fort longtemps une réalité. Des « *crocodiles de l'Elorn* » (de paisibles « surfeurs » du Finistère) aux « *anciens résidents de la zone du canal de Suez* », en passant par l' « *Association pour la défense des intérêts des abonnés au téléphone du canton de Celavu-Mezzana* », en Corse, sans oublier la très sérieuse « *Société du sou de l'école publique de Chirac* » (il s'agit de la commune de Chirac, en Lozère) tous ces groupements ont un rôle à jouer et ne s'en font pas faute...

Dans la partie consacrée à la gestion municipale, on lira avec un intérêt particulier le chapitre décrivant « *quelques exemples d'initiatives que peut prendre une municipalité* ». Dominique Gerbaud et Yves Pitette feront certainement de leurs lecteurs des électeurs attentifs.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A PARIS 1953 - 1971 de François Buy

★ *Editions municipales, 48 pages, 9 F.*

La bataille spectaculaire dont la mairie de Paris est l'enjeu donne à la brochure de M. François Buy sur les élections municipales dans la capitale depuis 1953 son actualité et son intérêt. On y trouve rassemblés, outre un rappel de la réglementation électorale particulière à la capitale, les résultats recueillis dans chaque arrondissements par tous les candidats en 1959, 1965 et 1971, ainsi qu'une récapitulation par partis.

M. Buy envisage en outre ce qu'aurait donné l'application de la loi de 1959 (proportionnelle) aux résultats du premier tour de 1965 et 1971. Une liste des élus de Paris, de 1953 à nos jours, classés par partis et par secteur, complète cet opuscule fort utile.

B. B.

LE MAIRE ET SON VILLAGE de Pierre-Jean Froger

★ *Le Cercle d'or, Les Sables-d'Olonne, 143 pages, 25 F.*

M. Pierre-Jean Froger, quarante-huit ans, est notaire en Touraine depuis vingt ans et maire de Genouillac (Creuse) dans l'arrondissement de Guéret, depuis mars 1971. De son expérience de maire, l'auteur a voulu dégager l'essentiel « des vertus et des dogmes » qui régissent la commune. « *Les devoirs du maire*, estime-t-il, *sont à la fois du ressort du patriarche biblique, du chef militaire et de l'administrateur colonial (...). Il est d'abord la conscience morale d'un groupe (...). Il incarne, il assume, il représente.* »

Dans une première partie, qui est purement historique, M. Pierre-Jean Froger décrit, en s'arrêtant à des cas concrets, ce que furent l'avènement et la genèse de la commune dans notre pays ; son déclin aussi, à partir du règne centralisateur de Louis XIV. La Révolution achèvera de faire disparaître les privilèges communaux. La commune de l'ancienne France est *morte* dans la nuit du 4 août. Il faudra attendre 1871 et l'aventure de la Commune de Paris pour que « le souvenir confus des vieilles associations jurées (...) engendre, dans l'esprit de quelques révolutionnaires, le désir d'une complète décentralisation, basée sur l'indépendance *communale* ».

A partir de la fin du siècle dernier, estime l'auteur, l'ère industrielle va favoriser les communes rurales « dans deux perspectives antagonistes : sa tradition paternaliste et sa conscience sociale » : le patronat donnera un premier exemple d'entraide et d'organisation collective ; l'école obligatoire accélérera la prise de conscience sociale. Le rôle de l'instituteur sera considérable dans la renaissance de l'esprit communal. L'auteur dégage ensuite l'enseignement de l'exercice de ses fonctions de maire. Il relate sa rencontre « amoureuse » avec Genouillac, son initiation à la vie politique et municipale grâce à l'amitié d'Olivier de Pierrebourg, alors député et maire de Guéret, les difficultés des rapports avec l'Etat. Le syndicat intercommunal, pense-t-il, demeure la seule chance de survie des communes rurales : ces communes que M. Froger veut sauver car elles lui paraissent indispensables à la sauvegarde des relations humaines.

A. G.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Alsace

LE PRÉFET RÉPOND A L'E.D.F. : c'est l'État qui décidera la construction d'une seconde centrale nucléaire.

« Seule la puissance publique a le pouvoir de décider la construction d'une centrale *nucléaire sur le Rhin.* » C'est *en ces* termes que M. Louis Verger, préfet de la région Alsace, a répondu dans un communiqué, publié le *jeudi* 3 mars, aux déclarations de M. Marcel Boiteux, directeur général de l'E.D.F. Celui-ci, dans une récente interview au quotidien « les Dernières Nouvelles d'Alsace », avait *estimé* qu'un nouveau site devait être recherché sur le Rhin pour y construire une nouvelle centrale après la mise en marche de celle de Fessenheim (« le Monde » du 4 mars).

Alors que sept personnes entament leur quatrième semaine de grève de la faim pour obtenir des garanties de sécurité concernant le premier réacteur de Fessenheim, qui doit démarrer incessamment, et alors que le site de Gerstheim où l'E.D.F. a planté un pylône météorologique est occupé depuis près d'un mois par la population, ces propos avaient fait grand bruit.

Aussi, M. *Louis Verger* affirme-t-il que « les allégations faisant état d'une décision d'implantation sont dénuées de tout fondement » et que « la construction d'une seconde centrale nucléaire en Alsace ne relève que du domaine de l'hypothèse ». Il a ajouté que si cette hypothèse se réalisait, la mise en service de la centrale ne pourrait intervenir « qu'à l'horizon de 1990 ».

Midi-Pyrénées

TOULOUSE SANS CONTRAVENTIONS

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Pour tenter de mettre les automobilistes toulousains devant leurs responsabilités, M. Simonnot, adjoint au maire chargé des questions de circulation, a décidé, en accord avec les services de police, d'organiser du 8 au 15 mars une semaine sans contraventions.

Les agents de ville continueront à canaliser les automobilistes, mais remplaceront les contraventions qu'ils remettent aux contrevenants par une formule sans frais leur expliquant fort courtoisement qu'ils sont les premiers responsables de leur malheur. Ces « avertissements » seront comptabilisés au jour le jour et leur nombre sera publié quotidiennement dans les journaux.

Il y a fort à parier que, durant cette semaine, la circulation et le stationnement, déjà très difficiles dans le centre de Toulouse, deviendront pratiquement impossibles. Le capitaine Battaia, de la police urbaine, justifie ainsi cette « politique du pire » : « Les usagers comprendront peut-être au bout d'une semaine de calvaire que la police n'a pas pour objectif de sanctionner, mais d'agir dans l'intérêt commun, et que la solution des problèmes de circulation dans une ville passe par un effort d'autodiscipline individuelle et collective. »

Beaucoup de Toulousains font toutefois remarquer que cette semaine sans contraventions succédant à une longue période de « répression » est justement celle qui précède le premier tour des municipales...

LORRAINE

● POIDS LOURDS INTERDITS A NANCY. — La préfecture de Meurthe-et-Moselle a donné son accord à la municipalité de Nancy pour interdire, à compter du mercredi 2 mars, la traversée de Nancy par les poids lourds dont le passage dans la ville *« n'est pas justifié »*. Des autoroutes de contournement desservent en effet toute l'agglomération nancéienne.

Questions... HEUREUX PIÉTONS DE GRENOBLE ...Réponses

Grenoble, l'une des premières villes de France à avoir privilégié les piétons dans la ville. Quelles étaient les intentions des responsables ? Le maire, M. Hubert Dubedout (socialiste), répond à nos questions.

QUESTION. — *L'opposition des commerçants a été forte. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

REPONSE. — Grenoble a été, avec Rouen, la ville qui a accepté de courir dès 1968 le risque de la piétonisation au cœur du centre historique, avec la transformation des places Saint-André et Grenette. L'ensemble des commerçants étaient, à l'époque, opposés à notre projet. Pourtant, il devenait de plus en plus inévitable de prendre des mesures énergétiques pour sauver le centre-ville d'une asphyxie certaine par l'engorgement dû aux voitures individuelles. »

» Aujourd'hui, deux avantages ne sont plus remis en cause : une promotion réelle du cadre de vie dans ces rues étroites qui retrouvent leur rôle social de lieux d'échanges et de rencontres ; ce qui était annoncé comme la mort du commerce se révèle au contraire une source nouvelle d'attraction et d'animation pour les commerçants qui, ayant constaté une hausse indiscutable de leur chiffre d'affaires, sont les premiers à réclamer d'autres rues piétonnes.

» Notre effort a été continu et l'on peut dire que chaque année de nouvelles rues ont été réservées aux piétons. La Grand-Rue (en 1973), la rue de Bonne (en 1974), les rues Jean-Jacques-Rousseau et des Clercs (en 1975), la rue La Fayette (en 1976) et cette année la rue de la Poste ; toutes dans la vieille ville.

» Nous avons lancé la même formule dans les quartiers nouveaux : Malherbe, Village Olympique, Villeneuve, Mutualité : la voiture accède aux abords des cités sans y pénétrer. Elle se loge dans les parkings sous dalle ou les parkings en silo. Elle n'entre pas sur les places et dans les rues autour desquelles sont construits les logements... Au total, la « zone blanche » du centre couvre aujourd'hui 15 000 mètres carrés, dont 5 800 mètres carrés pour deux places et un kilomètre et demi de longueur pour sept rues. »

QUESTION — *Extension, blocage ? Avez-vous terminé votre programme ?*

REPONSE. — Notre politique de piétonisation ne peut pas être continuée indépendamment d'un plan général de circulation dans lequel s'harmonisent les divers modes de communication dans la ville. Il s'agit de trouver une cohérence entre les transports publics, les deux-roues, les piétons et les déplacements en voiture particulière. Cette cohérence ne peut être que le résultat d'une stratégie d'ensemble mise en œuvre progressivement selon les mesures prises en commun avec les associations et usagers.

» Pour le centre historique, il est à peu près certain qu'avec deux ou trois nouvelles réalisations nous aurons rempli notre programme, notamment avec la mise en voie piétonne de la rue Saint-Jacques et des aménagements particuliers sur la rue Félix-Poulat et la place Victor-Hugo, en admettant le passage des bus. Notre effort se portera plutôt vers d'autres quartiers pour voir comment la piétonisation pourrait, là aussi, revaloriser l'habitat : par exemple, rue de Stalingrad, dans le quartier de la Capuche.

QUESTION. — *La transformation des rues, en revalorisant l'habitat, ne risque-t-elle pas d'entraîner une modification des groupes sociaux qui habitent les appartements ?*

REPONSE. — Il est certain que l'amélioration du cadre de vie ne doit pas faire oublier certains risques et suppose un contrôle. La piétonisation renforce les tendances constatées depuis une dizaine d'années, notamment à l'étranger. En effet, l'extension des zones piétonnes aboutit à redonner de la valeur aux immeubles : la zone devient donc attractive pour une population plus aisée, ainsi que pour les bureaux et les commerces, qui tendent à monter dans les étages

» Pour lutter contre ce mécanisme, la ville de Grenoble a créé une taxe qui frappe les transformations de logements en bureaux ou commerces (600 francs par mètre carré) et surtout a obtenu du préfet la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD). Cette ZAD lui permet d'exercer un droit de préemption et d'acquérir au prix des Domaines les appartements ou commerces qui semblent l'objet d'un mécanisme spéculatif. La préservation de l'habitat social peut ainsi être garantie, mais au prix d'un effort financier important de la collectivité. »

Propos recueillis par
CLAUDE FRANCILLON.

BIBLIOGRAPHIE

L'Aquitaine en 1985

Pourquoi le nier ? L'Aquitaine, c'est d'abord des noms prestigieux : saint-émilion, pomerol, médoc, sauternes, graves. « *Depuis Ausone, poète latin né à Bordeaux, qui fut un des premiers à promouvoir le vin de Bordeaux, le vignoble aquitain connut bien des péripéties, liées d'ailleurs à l'histoire de la région* », écrit Albert Ifrah au début de son livre *Aquitaine de 1975 à 1985.*

La région est restée à l'écart des grandes évolutions économiques : « *La révolution industrielle de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle a fort peu touché l'Aquitaine, car cette région ne possédait pas, à l'époque, dans son sous-sol, de richesses minérales (fer et charbon), comme le Nord ou la Lorraine.* » Mais, en peu de temps, au cours des dernières décennies, des transformations considérables s'accomplissent.

Pour le futur, M. Ifrah propose plusieurs orientations fondamentales : une agriculture moderne (avec des productions à haute valeur ajoutée) : développer les entreprises traditionnelles : attirer des entreprises de base (chimie) : le tourisme ; le désenclavement.

★ *Aquitaine de 1975 à 1985*, par Albert Ifrah (conclusions de Jacques Bloch-Morhange). Informations et Conjoncture édit., 21, rue Danielle-Casanova, 75001 Paris. 37,45 F.

ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

APRÈS L'AFFAIRE DU « GLOBTIK-VENUS »

Les syndicats voudraient boycotter les pavillons de complaisance

L'action d'un commando de marins britanniques, venu dans la nuit du mardi 1er au mercredi 2 mars, « libérer » dans le port du Havre le Globtik-Venus occupé par son équipage philippin, continue de susciter de nombreuses réactions.

● AU HAVRE, le départ de l'équipage philippin n'a pour autant réglé le problème posé par le pétrolier britannique, toujours immobilisé dans le port. Une équipe de techniciens est arrivée de Londres pour s'assurer de la situation du navire sous l'angle de la sécurité. Le *Globtik* renferme 50 000 tonnes de pétrole brut et se trouve depuis deux semaines au Havre.

Aucun équipage de remplacement n'a encore pris la relève des marins philippins et cette situation pourrait se prolonger, ont précisé les représentants des syndicats de marins français et britanniques.

Le secrétaire national du syndicat des marins anglais, M. Ted Brown, a déclaré que « *tant que l'affaire ne sera pas résolue au mieux des intérêts des marins philippins licenciés, aucun marin britannique ne rejoindra le navire au Havre* ».

Le responsable local de la C.G.T. a annoncé qu'en signe de protestation, tous les navires battant pavillon de complaisance seraient boycottés pendant cinq jours dans tous les ports de la côte atlantique, de Bayonne à Saint-Nazaire et que l'extension d'une telle mesure sur un plan international était actuellement étudiée avec les autres fédérations syndicales maritimes.

● A PARIS, la Fédération des officiers mécaniciens de la marine marchande C.G.T. a adressé une lettre au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, dénonçant le « feu vert » donné à l'armateur du *Globtik Venus* par les *représentants locaux de la puissance* publique pour faire passer sur le « territoire » de la Compagnie industrielle maritime du Havre, une « *bande armée venue s'emparer d'un navire* ».

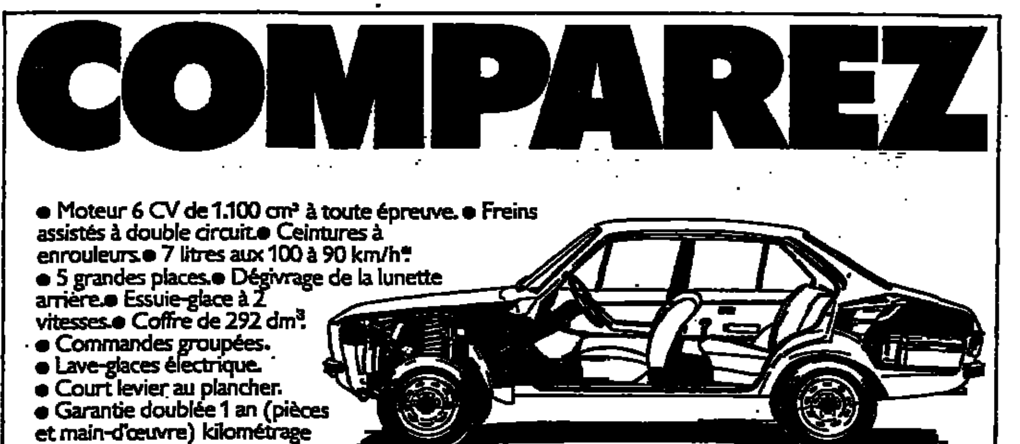
● A LONDRES, des pourparlers qui se sont engagés, le 3 mars, au siège de la compagnie maritime dirigée par M. Ravi Tikkoo, armateur du *Globtik Venus*, avec les syndicats des gens de mer, se sont soldés par un échec complet. Le propriétaire du pétrolier refuse toujours de verser les 141 000 livres sterling qui, selon les syndicats, sont des arriérés de salaire à verser aux membres de l'équipage pour que la compagnie se conforme aux règlements internationaux.

Quinze des « mercenaires de la mer » qui ont pris d'assaut le *Globtik Venus* ont regagné, jeudi 3 mars, l'Angleterre. « *L'expédition a été un grand succès*, a déclaré l'un d'eux, *tout ce qui nous reste à faire*, c'est *de toucher le fric et rentrer chez nous.* » Aucun des quinze hommes n'a voulu dire combien ils devaient toucher pour ce « travail ».

● PAS DE DETAXATION DU GAS-OIL POUR LES AUTOCARS. — « *La détaxation du gas-oil en faveur des transports publics de voyageurs aurait certainement une incidence réelle sur le prix de revient du transport puisque les dépenses de carburant diminueraient, ce qui allégerait d'autant les charges du transport par autocar* », reconnaît M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, dans une réponse écrite parue au *Journal officiel* du 19 février.

Malgré tout, M. Fourcade refuse d'accéder à la demande des transporteurs routiers. « *Cette détaxation entraînerait une lourde perte de recettes, de l'ordre de 285 millions, pour le budget de l'Etat, ce qui ne peut être envisagé*, explique-t-il. *Cette mesure ne bénéficierait d'ailleurs aux usagers des transports routiers que dans la mesure où elle serait récupérée sur les tarifs.* »

● FIN DE GREVE A BREST. — Quelque trois cents éleveurs du Finistère et des Côtes-du-Nord — soucieux de pouvoir exporter leurs produits — se sont substitués, jeudi 3 mars à Brest, aux dockers et grutiers du port en grève depuis le 21 février. Leur intervention a été salutaire. La chambre de commerce et le personnel du port sont parvenus à un accord. Le travail reprendra normalement dès le 4 mars. — *(Corr.)*





En Seine-Saint-Denis

M. HABY MET LES ENSEIGNANTS EN GARDE CONTRE LA DISTRIBUTION DE TRACTS AUX ÉLÈVES

M. René Haby, ministre de l'éducation, vient d'adresser aux chefs d'établissement et directeurs d'école de la Seine-Saint-Denis des instructions destinées à mettre fin aux distributions par les enseignants de tracts aux élèves, appelant les parents à ne pas envoyer leurs enfants en classe ou à participer à des manifestations.

Les sanctions prises en pareil cas pourraient aller de l'avertissement à la suspension sans traitement des enseignants concernés. Le ministre avait déjà annoncé, au début du mois de février, son intention de s'opposer à de telles distributions de tracts (« le Monde » du 11 février). Selon le ministère, l'enquête faite dans les établissements après des plaintes de parents sur la distribution de tracts a montré la réalité des accusations.

Rythmes scolaires

LES RÉACTIONS SONT PARTAGÉES

Les aménagements des rythmes scolaires, proposés au cours du conseil des ministres du 2 mars (« le Monde » des 3 et 4 mars), ont suscité un certain nombre de réactions.

● LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES, présidée par Me Jean Cornec, estime que ces aménagements auront notamment pour conséquence « *une surcharge et une fatigue supplémentaire pour les élèves des établissements où seraient regroupées pendant quelques matinées l'ensemble des matières essentielles* », schéma dit « *concentré* » de la semaine.

● LE SYNDICAT NATIONAL DES LYCEES ET COLLEGES (S.N.A.L.C., affilié à la C.G.C.) rappelle qu' « *il a toujours préconisé un meilleur équilibre des trimestres et que cette solution lui paraît compatible avec le maintien du temps global de repos sur lequel il est décidé à ne faire aucune concession* ».

● LE SYNDICAT C.F.T.C. DE L'EDUCATION NATIONALE, de la recherche et des affaires culturelles s'élève contre l'attribution automatique du certificat d'études primaires élémentaires et du brevet d'études du premier cycle en cas d'admission dans la classe supérieure. Cette mesure, estime ce syndicat, « *entraînera indubitablement une dévalorisation totale de ces diplômes et l'apparition de nombreux examens probatoires privés* ».

● LE R.P.R. se félicite de la réduction de la durée des cours à cinquante minutes en sixième et se déclare favorable à la liberté laissée aux établissements de décider entre la formule de la semaine « *concentrée* » et de la formule de la semaine « *étalée* ».

ÉDUCATION

Protestations contre les difficultés financières de l'enseignement supérieur

Les universités entre l'inflation et l'austérité

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (affilié à la Fédération de l'éducation nationale) et l'UNEF ont organisé, jeudi 3 mars, une « journée d'action » pour protester contre « la pénurie financière et l'asphyxie dont sont victimes les universités », et réclamer un « collectif budgétaire ».

Des meetings et des défilés ont eu lieu dans plusieurs villes universitaires. A Paris, un millier de personnes ont manifesté de Jussieu (siège des universités Paris-VI et Paris-VII) à l'hôtel Matignon en scandant : « Chaud, chaud, Chaunier, ça va chauffer ! » et « Saunier, ça suffit, assieds-toi... et négocie ! ».

« *Nous n'avons plus un centime.* » « *Nous sommes à la limite de l'asphyxie.* » « *Nous sommes au bord de la faillite.* » En ce début de mars, les universités crient misère. Avec l'examen des budgets de fonctionnement pour 1977, les récriminations se multiplient. Plusieurs conseils s'apprêtent à refuser leur budget (ou à le voter en « déséquilibre »), comme ceux de Paris-I, Paris-VI, Paris-VII ou Paris-XIII. A Bordeaux-II, université à dominante médicale, pour la première fois depuis longtemps, on n'a pu obtenir la majorité des deux tiers requise. A Aix-Marseille-III ce sont les unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) scientifiques qui jugent impossible de couvrir les dépenses.

Les lamentations sont de tradition, il est vrai, dans les universités, à pareille époque. Mais cette fois, la situation paraît plus grave. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Officiellement, les crédits de fonctionnement des universités augmentent de 3,4 % cette année, pour dépasser 599 millions de francs. En fait, si l'on prend en compte les subventions dites « sur programmes » supprimées en 1977, l'augmentation est pratiquement nulle ; alors que la hausse des prix approche les 10 %. Les présidents d'université ont fait le calcul : depuis 1973 — malgré un accroissement apparent (40 % en francs courants, — les crédits de fonctionnement ont, en vérité, diminué de 20 % (en francs constants). Dans la course contre l'inflation, les universités ont été laissées largement en arrière.

Dans ces conditions, le strict maintien des crédits antérieurs (selon la règle dite du « *butoir* »), pour un grand nombre d'établissements, équivaut à une diminution de moyens. Les plus touchées sont les grandes universités parisiennes, principales bénéficiaires, en 1976, des crédits « *sur programmes* » : par exemple, Paris-III dont la subvention diminue de 11 %, Paris-VII de 10 %, Paris-XIII d'autant. Mais beaucoup d'établissements de province sont atteints aussi, comme ceux de Grenoble ou d'Aix-Marseille. Les universitaires de gauche n'ont plus le monopole de la récrimination. « *Les dépenses correspondant aux traitements des personnels ont augmenté de 20 %, celles de chauffage de 15 %, du téléphone de 10 %*, déclare M. Jean-Claude Maire, doyen de la faculté des sciences d'Aix-Marseille-III (université présidée par M. Charles Debbasch). *Il est peu probable qu'une seule université en France finisse l'année avec un budget en équilibre.* »

On restreint alors le chauffage (quand des laboratoires ne demandent pas une température constante), l'éclairage, le nettoyage, le papier. Ou bien, l'on ne paie pas les fournisseurs, comme à Paris-XIII.

Le personnel excédentaire

Certes, comme on le souligne au secrétariat d'Etat aux universités, la gestion des universités est loin d'être partout rigoureuse, et les moyens partout utilisés au mieux. Au lieu de mettre en commun leurs fonds ou leur personnel, des U.E.R., héritières d'anciennes facultés, les conservent jalousement : à Besançon, par exemple, une partie des réserves de la faculté de médecine suffirait à compenser le déficit de l'U.E.R. de lettres.

Parmi les universités submergées par les charges de personnel (à Paris-III ou Paris-VII, celles-ci absorbent 50 % du budget de fonctionnement), certaines ont imprudemment recruté. Et au secrétariat d'Etat, on invite les présidents et les conseils à éliminer les dépenses inutiles et le personnel excédentaire : il n'est plus question de donner des crédits sans un examen approfondi de la gestion des établissements. Mais les conseils sont sans doute plus faciles à donner de la rue Dutot, siège du secrétariat d'Etat aux universités, qu'à appliquer sur le terrain. On comprend, par exemple, que les universités se refusent à débaucher, en cette période de chômage ; même lorsqu'elles ne sont pas gérées par des syndicalistes, elles doivent, comme n'importe quelle autre entreprise, tenir compte des réactions syndicales.

Les « remèdes » proposés sont-ils, d'autre part, toujours à la mesure des difficultés ? Suffirait-il de restreindre les dépenses pour éponger des déficits cumulés représentant parfois 7 millions de francs, comme à Paris-XIII ; ou 15 millions, comme à Paris-VII ? Il semble difficile d'éviter, dans ce cas, des subventions exceptionnelles, même si l'usage doit en être contrôlé. L'administration ne partage-t-elle pas, d'ailleurs, la responsabilité des « imprudences » passées de certaines universités ? Si celles-ci ont recruté du personnel sur leurs crédits de fonctionnement, n'est-ce pas parce qu'il a longtemps été plus facile d'obtenir de l'argent que des postes pour faire fonctionner des services ou garder des locaux ?

Cette année encore, mis à part les personnels d'université « intégrés » sur le budget de l'Etat (mais dont le traitement sera récupéré sur la dotation des établissements), on prévoit de recruter, pour toutes les universités françaises, vingt et un ouvriers ou agents de service et dix secrétaires ou employés de bureau. Ainsi, Bordeaux-II recevant 29 000 mètres carrés de locaux *neufs*, n'a pas obtenu un agent de service... Quant aux critères utilisés pour les dotations de fonctionnement, malgré plusieurs remaniements, ils paraissent parfois singulièrement éloignés des dépenses réelles d'entretien de certains bâtiments universitaires ou des espaces verts des campus.

Sans doute faut-il inciter les universités à resserrer leur gestion. Mais, pour éviter de se trouver en déficit à la fin de l'année, beaucoup risquent d'être contraintes à vider leurs réserves, ou à détourner une partie de leur subvention de recherche au profit de l'entretien. Peut-on considérer cela comme un progrès vers une meilleure administration ?

GUY HERZLICH.

5 000 F POUR UNE LAMPE

Un exemple particulièrement extravagant illustre les difficultés d'entretien de certains bâtiments universitaires récents : changer une lampe dans certains amphithéâtres du centre Jussieu, à Paris, reviendrait, selon le président de l'université Paris-VII, à 5 000 francs. Il est, en effet, impossible d'accéder aux lampes encastrées dans les plafonds autrement qu'en installant un *échafaudage* et en démontant des éléments du plafond. Pour réaliser l'opération, il faut faire appel à une entreprise spécialisée.





RELIGION

APRÈS LES INCIDENTS A SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

Mgr MARTY A RÉUNI LE CONSEIL ÉPISCOPAL DE PARIS

L'abbé Jean-Robert Armogathe, dont on lira le point de vue ci-dessous, qui fut blessé à la tête le 3 mars (voir nos dernières éditions du 4 mars) dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris (5e), occupée par des catholiques traditionalistes depuis le 27 février, restera à l'hôpital Cochin sous observation jusqu'au 5 mars.

Devant l'aggravation de la situation, le cardinal François Marty, archevêque de Paris, a réuni son conseil épiscopal dans la soirée du 3 mars, et on s'attend à une nouvelle prise de position des évêques de Paris. A Saint-Nicolas, où après la bousculade de jeudi le calme semblait revenu, on annonçait pour dimanche 6 mars, à 10 h. 30, une grand-messe solennelle selon le rite de saint Pie V. L'assistance pourrait être nombreuse, avec des sympathisants qui viendraient de province et même de l'étranger.

Politique d'abord

par J.-R. ARMOGATHE (*)

PARMI les composantes de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il faut tenir compte des préoccupations politiques de ses organisateurs avoués et occultes à quelques jours des élections municipales. A qui l'opération *profite-t-elle ?* Certainement pas à une Eglise meurtrie, bafouée, *insultée.*

A Lille, Mgr Lefebvre admirait l'Argentine ; *ses partisans parisiens* ont choisi M. Jacques Chirac : ils sont au moins logiques dans leurs idées. Car la dimension religieuse de *l'occupation de l'église* Saint-Nicolas-du-Chardonnet est un leurre : il s'agit d'une opération politique *dans le fief* de M. Jacques Chirac, le cinquième arrondissement de Paris. Ainsi, l'Eglise « traditionaliste » affirme sa vocation de secte à la traîne *de la réaction*

Qui « occupe », en effet, Saint-*Nicolas-du-Chardonnet ?* Durant la journée, des personnes âgées qui d'un sanctuaire à l'autre, *promènent* leur piété. Abusées et circonvenues par des gens qui les persuadent *qu'* « ils » *sont* la seule Eglise, elles sont les premières surprises de se retrouver aux mains d'un quarteron de prêtres rebelles, qui n'ont d'autre avenir que le schisme. Et puis, deux autres catégories, infiniment plus inquiétantes : d'abord, des jeunes où l'on reconnaît des membres d'organisations d'extrême droite, connues pour leur violences dans les universités et les grandes écoles. Sous des noms divers, c'est *toujours* le même regroupement des forces néo-fascistes : *leur racisme*, leur antisémitisme, leur culte de la violence sont bien loin de l'idéal évangélique. Et puis cont là des nostalgiques de la collaboration, des guerres coloniales, de l'O.A.S. Ils gardent l'âcre souvenir des barricades d'Alger et rêvent d'une revanche sur mai 1968

Il suffit de les regarder et de *parler quelques* instants avec *eux :* jamais n'apparaissent *des motifs* religieux ; lorsqu'ils cessent leurs sarcasmes, on n'entend que des arguments *politiques : l'opération* « Saint-Nicolas » est une action d'éclat *pour* soutenir M. Chirac et réveiller le pays contre le péril du programme commun. Et *si* le candidat ne se manifeste pas, ses amis *proches* et ceux de M. Le Pen viennent grossir les rangs des occupants.

Une manifestation religieuse, l'occupation de Saint-Nicolas, l'église tranquille *du* quartier Latin ? Allons donc, plutôt un coup d'éclat, sans risques, pour permettre à une secte (une *ecclesiola*) de prendre pied sur l'échiquier de la mairie de Paris. Mgr Lefebvre, ex-évêque de Tulle, ne les reconnaît *pas, paraît-il,* comme siens : ils ont pourtant bien retenu le cœur même de son combat : politique d'abord !

(*) Prêtre de la Communauté de Saint-Séverin - Saint-Nicolas-du-Chardonnet, maître-assistant à l'Ecole des hautes études (Sorbonne).

La liberté religieuse et les intégristes

par M.-C. SEFFERT (*)

UN éminent dominicain écrivait il y a quelques jours dans *l'Aurore : « Nos églises servent surtout à des « happeinigs » liturgiques qui n'ont rien à voir avec le rite édicté par Paul VI et issu de Vatican II... Une seule et unique manifestation demeure farouchement proscrite dans nos églises, c'est la liturgie traditionnelle et la messe de St Pie V, liturgie et messe pour lesquelles ces églises ont été pourtant effectivement bâties. Il y a là détournement de destination et abus de droit tout à fait extraordinaire. »*

Les catholiques intégristes viennent de passer à l'action. Ils occupent, à Paris (5e), *l'église* Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner — même brièvement — l'affaire à la lumière des lois du *9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907* qui régissent précisément l'utilisation des édifices du culte construits antérieurement, ou depuis lors en remplacement.

L'article 12 de la loi de 1905 décide que ces édifices serviront « *à l'exercice des cultes et au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires)* ». L'article 15 de la loi de 1907 dispose que « *les édifices affectés à l'exercice du culte ainsi que les meubles les garnissant, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, sont laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion* ».

La doctrine unanime considère que les édifices du culte et les objets inventoriés qu'ils contiennent relèvent de la domanialité publique, mais qu'ils sont affectés aux fidèles et aux ministres pour la pratique du culte. (Cf. de Laubadère. *Traité de droit administratif,* T. II, n° 338 bis). Les articles 25 à 36, qui ont trait à la police des cultes, *confirment* l'affectation exclusivement religieuse des églises.

Quand le clergé — « *gardien de la chose* » au égard aux objets du culte qui ont été inventoriés — les brade par esprit de pauvreté ou parce qu'ils sont devenus inutiles du fait de la réforme liturgique, ces clercs transgressent le septième commandement de Dieu ; disons tout net qu'ils se rendent coupables de vols.

Quand, dans les églises, régies par les lois de 1905 et 1907, sont installés des éventaires pour assurer la vente de certaines publications, ventes qui n'ont rien à voir avec « *l'exercice du culte* », « *la pratique de la religion* », il y a manifestement affectation vicieuse du domaine public (il va sans dire, en revanche, que la vente de cierges, celle de médailles et images pieuses, de chapelets, de recueils de prières ou de cantiques, recueils revêtus de l'imprimatur... s'analysent en fin de compte en termes « *d'exercice du culte* », de « *pratique de la religion* »).

Peu importe le français ou le latin

Quand ces mêmes églises sont « occupées » par des *manifestants* à des fins politiques, ou de défense d'intérêts professionnels, il faut bien reconnaître qu'il y a utilisation de l'édifice du culte contraire à son affectation légale ; nous *sommes* loin, en effet, des deux critères : « *exercice du culte* », « *pratique de la religion* ».

Quand l'une de ces églises est « occupée » par des catholiques intégristes, *la* réponse ne fait pas davantage de doute. *La puissance* publique n'a pas à se faire juge des rites *et* des formes du culte ou même de *l'aménagement* intérieur des églises non « classées ». *De nos* jours — c'est-à-dire *depuis* que la France *et* le Saint-Siège entretiennent des relations diplomatiques — l'évêque dans un diocèse *étant* le représentant du souverain *pontife,* les desservants qu'ils nomment sont *réputés* être ministres de l'Eglise catholique romaine. Nul n'a, dès lors, le droit *de* les contester et de tenter *par la* force de les exclure des églises qui leur ont été confiées.

Il y a, certes, l'aspect des édifices du culte désaffectés et de ceux n'ayant plus de *desservants.* Ce problème mériterait d'être examiné de près par les publicistes. Nous penserions volontiers — sous *réserve* d'une étude plus approfondie — que les habitants d'une commune sur laquelle il y aurait une telle église pourraient, après avoir constitué une association, *demander au maire* la mise à leur disposition de cet édifice du culte dont les clés seraient *remises à un* prêtre de leur choix.

Le maire n'aurait, pour agréer ce ministre, qu'à *s'assurer — conformément* aux dispositions légales — *qu'il* s'agit d'un prêtre de l'Eglise *catholique romaine. Il faut à notre* sens que celui-ci ait été ordonné et qu'il ne soit pas réduit *à l'état laïc,* car il *n'aurait* plus alors la qualité de « *ministre* ». *Peu importe, nous* semble-t-il, *que ce clerc soit ou non* incardiné dans le diocèse, que son affectation soit ou non *agréée par* l'ordinaire du lieu, ou encore qu'il *soit* ou non sous le coup d'une suspension. *Le maire n'a pas* à se préoccuper des situations internes à l'Eglise puisque, en France, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est de *droit.*

Peu importe que ce prêtre — ce « ministre du culte » — dise la messe selon le rite de saint Pie V : en *français* ou en *latin* Encore une fois, les pouvoirs publics n'ont, *en* France, à se faire juge *ni* des *rites ni des* formes *du* culte. L'évolution de « la mode » dans l'Eglise leur est inopposable.

Restent, entre catholiques, les heurts *qui* perturbent, comme dans le cas de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'ordre public.

En se *référant* à la liberté religieuse si *souvent prônée* depuis Vatican II, il faut souhaiter que des églises, ou au moins *des* chapelles, soient mises rapidement à la disposition des catholiques intégristes. *L'épiscopat* devrait *tout faire* pour faciliter les choses, *sinon* il faudrait, après saint Paul (chapitre VI, première lettre aux chrétiens de Corinthe) déclarer : « *Je le dis à votre honte ; ainsi il n'y a parmi vous aucun homme sage qui puisse servir d'arbitre entre ses frères !... De toute façon c'est déjà pour vous une défaite que d'avoir entre vous des différends..* »

(*) Président de la chambre honoraire au tribunal de commerce de Lyon, membre du parti radical-socialiste.

A MARSEILLE

Les traditionalistes dans leurs murs

De notre correspondant régional

Marseille. — Le chapitre de Marseille d'Aide et progrès spirituel (A.P.S.), *Association nationale de catholiques de rite romain latin* (1), a annoncé la *réouverture prochaine au cœur du Vieux-Marseille* de la chapelle de Bourras, où sera célébrée tous les dimanches et jours de fête la messe de saint *Pie V Cette chapelle,* qui peut accueillir deux cent cinquante *fidèles, a été rachetée en avril 1976* au comité du Vieux-Marseille — qui l'avait lui-même sauvée de la destruction en 1973 — grâce à une *souscription nationale lancée* par A.P.S. un an auparavant.

Edifiée en 1597, partiellement *reconstruite* en 1760, cette chapelle, inscrite *à l'inventaire* des monuments historiques, fut autrefois le siège de la confrérie *des pénitents noirs* du Très Saint et Très *Auguste Nom* de Jésus, dont le rôle était de réconforter les condamnés à *mort.* La chapelle devait être désaffectée aux alentours de 1935 et laissée à l'abandon (un « marchand de sommeil » y avait logé des immigrés dans les pires conditions d'insalubrité).

En avril 1975, dans une circulaire à ses membres et sympathisants, l'A.P.S. soulignait que cet édifice offrait « *une occasion exceptionnelle de restituer au culte traditionnel un sanctuaire vénérable dans lequel des générations de chrétiens ont prié avec ferveur* », et qu'il pourrait « *à nouveau servir de lieu de ralliement aux catholiques fidèles de Marseille et de toute sa région* ».

Après que *la* ville de Marseille eut renoncé à exercer son droit de préemption, la société civile immobilière constituée sous l'égide d'A.P.S. réalise effectivement l'opération au prix de *70 000 F (la première souscription* avait rapporté 51 000 F). *D'importants* travaux d'un montant *égal au prix d'*achat restaient à faire. Grâce à *l'aide* de jeunes bénévoles et de dons en argent, la restauration sommaire de *la chapelle* touche à sa fin. Les membres de l'A.P.S. espèrent *que* la première messe pourra être *célébrée* pour Pâques. Déjà depuis l'automne dernier des jeunes organisent un chapelet chaque jeudi.

Dès la fin de 1974, déjà, un *catholique intégriste avait ouvert sa villa dans le quartier* d'Endoume aux personnes désirant entendre la messe de saint Pie V célébrée par un prêtre retraité *Les offices qui continuent à avoir* lieu chaque dimanche ont dû être dédoublés... « *La hiérarchie de l'Eglise ferme complètement les yeux,* assurent les responsables de l'A.P.S. *La seule chose qui puisse arriver est qu'elle supprime les subsides au prêtre retraité qui officiera à la chapelle. Mais nous espérons que les dons des fidèles y suppléeront...* »

GUY PORTE.

(1) Aide et Progrès spirituel, siège social : 12, rue de la Cossonnerie, 75001 Paris. B.P. 181, 75422 Paris Cedex 09. Chapitre de Marseille : M. Jean-H. Turion, 479, rue Paradis, 13008 Marseille

DÉFENSE

AU COLLOQUE DE L'U.E.O.

Les commandes d'armements français à l'exportation ont augmenté de 140 % entre 1970 et 1976

« *Il faut se rendre à l'évidence, la capacité actuelle des industries européennes d'armement est bien supérieure au marché européen, et il est indispensable que cette capacité soit maintenue par des ventes hors d'Europe, y compris vers les Etats-Unis* », a déclaré, jeudi 3 mars, à Paris, l'ingénieur général Marc Cauchie, directeur adjoint des affaires internationales à la délégation générale pour l'armement, lors du colloque organisé par l'Union de l'Europe occidentale (1) sur la politique européenne des armements.

« *Mais il est utile de situer l'importance réelle de l'activité exportatrice de la France dans ce secteur,* a expliqué M. Cauchie, *car la France ne prend qu'une part relativement modeste aux exportations mondiales tant en termes de croissance qu'en valeur absolue.* » L'orateur a alors donné des précisions sur le volume de ce commerce mondial depuis plusieurs années.

« *En valeur absolue et sur une période de dix ans, de 1965 à 1974,* a indiqué M. Cauchie, *des documents d'origine américaine font état d'un volume total mondial des livraisons d'armements à l'exportation de 64 600 millions de dollars. Les cinq principaux exportateurs sont les Etats-Unis, avec 31 500 millions de dollars, soit 48,7 % ; l'Union soviétique, avec 18 800 millions de dollars, soit 28,1 % ; la France, avec 2 900 millions de dollars, soit 4,5 % ; le Royaume-Uni, avec 2 200 millions de dollars, soit 3,4 %, et la République fédérale d'Allemagne, avec 1 200 millions de dollars, soit 1,9 % de l'ensemble du commerce mondial.* »

D'autre part, a encore noté le directeur adjoint des affaires internationales à la délégation générale pour l'armement, « *de 1970 à 1976, les commandes à l'exportation reçues par les Etats-Unis sont passées de 1 800 millions de dollars à 11 milliards de dollars, soit une augmentation de 511 %. Dans le même temps, les commandes enregistrées par la France sont passées de 6 300 millions de francs à 15 milliards de francs, soit une hausse de 140 %, trois fois et demie plus faible que l'augmentation américaine* ».

L'ingénieur général Gustave Stefanini, représentant la société italienne d'armement Oto Melara, a, du reste, estimé que « *l'apport des industries de défense à la richesse nationale en termes de devises fortes a contribué de manière non marginale à éviter un grave fléchissement de l'économie de quelques nations après l'augmentation internationale du prix du pétrole* ».

(1) Créée en 1954, l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) réunit des parlementaires de la Belgique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

ANCIENS COMBATTANTS

● *La journée du 19 mars.* — La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) a tenu le jeudi 3 mars une conférence de presse sur l'organisation de la journée du 19 mars. A l'occasion du quinzième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, les trois mille six cents comités locaux et cantonaux de cette organisation prévoient d'honorer avec encore plus d'éclat les trente mille compagnons tombés sur le sol d'Afrique du Nord, et de faire respecter les droits des survivants.

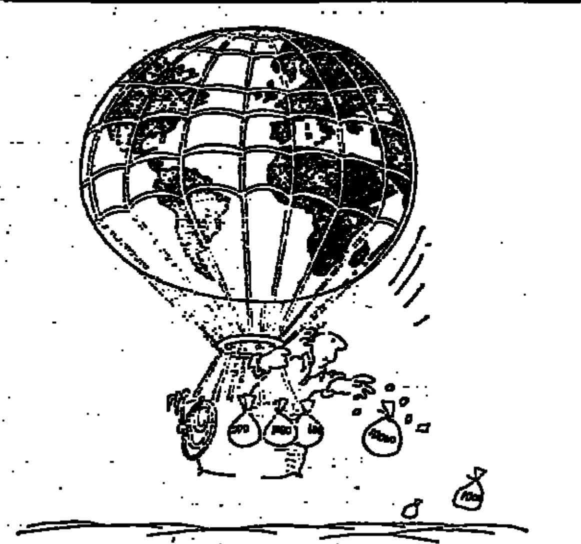
A Paris, un grand rassemblement aura lieu à 15 heures, place du Châtelet, à l'issue duquel les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie défileront jusqu'au rond-point des Champs-Elysées et enfin à l'Arc de triomphe, où se déroulera la cérémonie de la flamme.

● *La treizième liste des unités ayant combattu en Afrique du Nord,* entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962, sera publiée dans le *Bulletin officiel* du ministère de la défense daté du 7 mars. Il s'agit de la quatrième liste d'unités retenues pour ce qui concerne l'armée de l'air, l'aviation légère d'appui et hélicoptères).



Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI



(Dessin de PLANTU.)

Peut-on faire confiance aux agents de voyages ?

CETTE année, pour la première fois de sa vie, M. Martin, agent commercial, marié, deux enfants de douze et neuf ans, n'ira pas passer ses vacances dans la maison du Lot héritée de ses parents. « *Tu sais, maintenant,* lui a dit sa femme, *les enfants sont grands, on pourrait peut-être...* » M. Martin a été facile à convaincre. Lui aussi songeait depuis longtemps déjà à aller tâter un peu à son tour de ces soleils exotiques dont tant d'affiches vantent les charmes, et dont beaucoup de ses collègues de bureau, diapositives et bronzage à l'appui, lui avaient conté cent fois les mérites.

M. Martin a poussé la porte de l'agence de voyages qui fait le coin de sa rue. Pour la première fois de sa vie. Il la connaissait, pour s'être souvent attardé, sur le chemin du bureau, à rêvasser devant ces vitrines où, au fil des *saisons, se suivent — et finissent* par se ressembler — des montagnes immaculées, des palmiers majestueux, des couchants multicolores, des marchés africains, des danseuses de sambas sur fond de Pain-de-Sucre ou des Lapons gardant des rennes.

Une jeune personne a étalé sur le comptoir quelques brochures. Qui proposaient toutes les mêmes destinations, les mêmes plages, les mêmes hôtels, les mêmes menus, peut-être, et, à de rares exceptions près, les mêmes distractions facultatives à s'offrir « à la carte », comme une excursion, la pratique de tel ou tel sport, etc.

Choix difficile. Pourquoi cette semaine en demi-pension dans l'hôtel Y..., à Z..., est-elle proposée à X... francs par une agence, et pourquoi, sans la moindre variation dans l'énoncé des prestations y incluses, vaut-elle 50, 100 ou 200 francs de plus dans le catalogue de telle autre ? Pourquoi la brochure bleue de la maison T... précise-t-elle qu'elle offre gracieusement à ses clients la « soirée typique » du mardi, avec spécialités du cru et danses folkloriques, quand le dépliant vert de la fameuse agence R... indique qu'il en coûtera 42,25 F de supplément aux siens s'il veulent y participer ?

Les mêmes pour tout le monde

M. Martin l'ignore. Parce qu'il ignore que les fabricants de voyages, autrement dit tour-opérateurs, s'ils sont enfermés dans un étroit filet tarifaire pour tout ce qui concerne le transport, jouissent, en revanche, d'une liberté quasi absolue en matière de prix de vente des « produits » qu'ils composent, et qui seront revendus par les agences de voyages.

En effet, le transport ferroviaire, soumis aux tarifs établis chaque année par l'Union internationale des chemins de fer, comme les transports aériens, conformes aux barèmes de l'I.A.T.A., ou établis selon les prix du marché des charters — qui, à de très légères variations (moins de 5 % d'écart) sont les mêmes pour tout le monde, ne peuvent, en aucun cas, justifier de telles différences. Seule exception, le prix des kilomètres-autocar, qui, en dépit de son assujettissement au barème de la Fédération des transporteurs routiers, peut connaître des variations assez sensibles en fonction des itinéraires et du programme (un retour à vide du véhicule dont les passagers continuent leur voyage en bateau coûtera, bien évidemment, plus cher à l'affréteur qu'un aller-retour à plein).

Sachant cela, M. Martin doit considérer que, une fois son prix de revient « transports » établi, dans des conditions réglementaires lui laissant dans tous les cas extrêmement peu de liberté par rapport à ses confrères, le tour-opérateur va pouvoir, en revanche, « tirer » ses prix pratiquement à volonté quant aux autres prestations qui, ajoutées les unes aux autres (avion + hôtel + pension + auto sans chauffeur + circuit, par exemple) composent le forfait qu'il inscrira à son catalogue.

Ici, son habileté à négocier avec l'hôtelier tunisien, le restaurateur d'Istanbul ou le loueur de dromadaires du sud-algérien, des chambres, des couverts ou des montures pour une méharée, fera merveille. Et il pourra, s'il est adroit, payer moins cher que son concurrent. Et, à partir de là, vendre moins cher — ou au même prix que les autres... En effet, la loi régissant actuellement les professions touristiques n'intervient pas quant aux marges bénéficiaires réalisées par ceux qui les exercent. Ce qui revient à dire que l'agence W... peut vendre 2 000 francs ce que l'agence B... commercialise à 1 200 F. Seules obligations pour ces professionnels, dans le cas de mise au point d'un voyage ou d'un séjour « sur mesures », facturer à part les frais d'intervention éventuels (téléphone, télex, échange de correspondance, déplacements, etc.) qu'il aurait eu à assumer pour satisfaire la demande particulière de son client, et respecter, dans sa facturation générale, les tarifs hôteliers tels qu'affichés réglementairement par chaque établissement.

Espérons que M. Martin, s'il lit ces lignes, saura un peu mieux s'y retrouver. Et souhaitons-lui, pour cette « première », d'excellentes vacances. Au meilleur prix.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Amsterdam de forfait en forfait

CE week-end ce sera la Hollande. C'est sûr. Le temps de compter ses florins et de surmonter l'embarras du choix : la brochure de l'office de tourisme hollandais propose soixante-quatre « idées » pour « couler » là-bas une fin de semaine. Formules « villes », « campagne » « forfaits », tout est possible. Souvent inattendu.

A Leeuwarden, par exemple, deux jours pour un florin de l'heure avec, à l'arrivée, « *deux draps — propres — et un oreiller par personne* ». Dans la Drenthe, une randonnée en chariot pour « *les citadins ayant des enfants en pleine croissance* ». Une détente à Oosterbeek — 140 florins par personne, 270 francs — avec un repas de midi composé d'un « Koffietafel » : un café et des biscuits. Un changement d'air dans un Euromotel qui donne droit au « Koekoebrunch », un petit déjeuner copieux tenant lieu de déjeuner. A l'hôtel Velp Crest, en Veluwe, on peut « en sus » utiliser « *la presse automatique pour les pantalons* ». A Julianadorp il faut apporter « *ses draps et... ses petites nappes à thé* ». Vraiment de quoi hésiter.

Ecartons résolument le séjour gastronomique à Maastricht : « *un plat de fromages français avec du vin et une baguette* ». On connaît. Méfions-nous du forfait n° 21 « *le vent dans les cheveux* » et de cet hôtel d'Egmond qui, bien qu'équipé de « babyphones », veut offrir à des groupes de soixante-dix personnes une « *fin de semaine dans le calme* ». Reste le Golden Tulip de Bois-le-Duc, qui signale dans la liste de ses générosités forfaitaires : « *les chambres sont équipées d'une prise d'antenne pour la télévision* ». Intéressant. Ou le forfait n° 51 qui insiste bien : « *le nettoyage du bungalow après le départ est inclus* ». Une affaire ! Moins toutefois que cette « *fin de semaine dans le Brabant* » (n° 46), avec sa réduction de 20 % sur une portion de beignets.

Le style — ou la traduction — de la brochure ne facilite pas davantage le choix. Les hôtels y sont tous « accueillants », les repas « délicieux » et Amsterdam, on ne sait pourquoi, toujours « bouillonnante ». Il faut pourtant se décider.

Un Bouddha devant la TV

« *La capitale des Pays-Bas a tant à offrir qu'une vie humaine ne suffirait pas pour tout faire. C'est pourquoi le programme que nous vous proposons dans ce forfait est si riche et si varié...* » En voilà un, le n° 63, qui met en jambes. Un programme de deux jours en vingt et un points. 25 florins. C'est donné ! La visite au Rijksmuseum gratuite. Le petit livre en couleurs « *qui peut également servir de guide* ». Gratuit. Un paquet de cartes postales « *pour faire part de son séjour aux siens* », un bol de soupe aux pois, un billet pour le Musée de la marine. Gratuit, tout est gratuit. On va sûrement en gaspiller. Une course contre la montre.

Dix heures, le samedi matin. L'agence où l'on doit retirer le « Paspoort Amsterdam », qui renferme les dix-sept chèques « surprising Amsterdam », ne se trouve pas à la Hooftstraat comme c'est indiqué sur la brochure. Changement d'adresse. On y arrive enfin après avoir perdu un temps précieux. « *Vous en vendez beaucoup ?* » « *Oui, surtout aux Allemands et aux Anglais...* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

(Lire la suite page 18.)

« Le tour du monde pour 5650 francs »

SUR le tableau noir, les invitations au voyage sont écrites à la craie : « *Nepal à Pâques, trekking 3 300 francs, du 26 mars au 10 avril* » ; « *Vols et prix nouveaux : le tour du monde pour 5 650 francs* ». Au mur, l'affiche d'un Indien au turban ocre. Les bureaux de Nouvelles Frontières sont installés au fond d'une cour calme à Montparnasse. Portes et rayonnages jaunes, murs blanchis à la chaux. L'atmosphère est jeune et efficace comme le principal responsable, Jacques Maillot. Il est petit et rond. Il a trente-cinq ans. Nouvelles Frontières, qu'il a créées avec quelques camarades, fêtera son dixième anniversaire en octobre prochain. Pourquoi ce nom ? « *Parce que Kennedy dans son discours présidentiel avait souhaité que les frontières reculent dans le monde et que des contacts nouveaux s'établissent entre les hommes. Cette idée avait éveillé en nous un espoir.* »

Jacques Maillot parle avec une grosse voix enrouée. Il se raconte peu : né à Issy-les-Moulineaux, fils d'un ingénieur des arts et métiers, le deuxième de trois garçons. Chez lui, on discutait beaucoup politique mais les idées étaient à droite. Pour lui, tout a commencé avec le scoutisme. Jacques Maillot est responsable d'un groupe de la Route des scouts de France, à Paris, dans le quatorzième arrondissement. Il a vingt ans, il aime la vie en groupe mais il en a vite assez du ronronnement de la vie en équipe et des camps « où l'on rend service au maire et au curé du coin ». Il faut que le mouvement évolue.

Première initiative, première rupture avec la tradition. Le voyage au Maroc que Jacques Maillot organise en juillet 1965 est ouvert à tous, aux filles et aux garçons, aux chrétiens comme aux non-chrétiens. Innovation hardie puisque, à l'époque, les camps scouts ne sont pas mixtes et seuls les catholiques y participent. Le voyage n'est pas non plus un voyage comme les autres. Pour la première fois, les voyageurs se rendront dans un pays du tiers-monde. « *Nous voulions approcher en groupe un pays en voie de développement, rencontrer ses habitants et comprendre leurs problèmes.* » Ce but impliquait une préparation approfondie. Des réunions par petites équipes, des « forums » plus vastes, tout un travail sur la situation politique, économique et sociale au Maroc, et sur la condition de la femme précèdent le départ.

Le premier charter

Autre caractéristique du voyage, son prix, très bon marché : 500 francs seulement pour un mois, tout compris. Le déplacement se faisait en autocar. Ils furent donc cent cinquante garçons et filles de dix-sept à vingt-deux ans à partir dans l'enthousiasme, encadrés par une douzaine d'animateurs, à peine plus âgés qu'eux. Le voyage était organisé avec le concours du ministère de la jeunesse du Maroc. « *Nous étions logés dans des maisons de jeunes ou dans des lycées, ce qui nous permettait, le soir, de rencontrer et de discuter avec des responsables des mouvements étudiants.* » Cette première expérience fut un événement. Elle contenait en germes toutes les idées de Jacques Maillot.

Après le Maroc, l'association naissante mit sur pied d'autres voyages. En juillet 1966, le premier vol-charter vers le Proche-Orient fut une date. Quelques mois plus tard, Nouvelles Frontières faisait ses débuts dans deux boutiques, avenue Denfert-Rochereau. Devenu organisateur de voyages, Jacques Maillot se situe aux antipodes du voyage organisé. « *J'estime,* dit-il, *que le voyage est un acte politique, un moyen d'élever la conscience de l'individu en lui faisant découvrir un pays et rencontrer un peuple. Il est hors de question d'enfermer le voyageur dans le ghetto d'une formule préfabriquée et de penser, pour lui permettre de ne plus penser.* » Nous voilà loin du bungalow au soleil ou du troupeau qui descend d'un car sous la houlette d'un guide.

Première étape fondamentale pour le voyageur « maillotiste » : la préparation approfondie de son voyage. Des permanences ouvertes tous les soirs dans les bureaux de « N.F. » (il y en a quatre à Paris dont deux au « quartier latin ») lui permettent d'assister à des projections et de s'informer auprès des animateurs qui reviennent du pays où il va.

Les formules de voyage proposées laissent aussi le maximum d'initiative à celui qui part. Leurs noms, du reste, le disent bien, qu'il s'agisse de la « découverte individuelle » ou du « circuit autogéré ». Dans ce dernier cas, on construit son itinéraire en groupe, on calcule son budget, on part sans accompagnateur et on fait équipe au jour le jour. Même avec le « circuit organisé », on pénètre le pays. Pas de visite en autocar : on emprunte les transports locaux. Peu ou pas de repas à l'hôtel, ce qui permet d'échapper aux... touristes. « *80 à 90 % de nos adhérents préparent leur voyage 70 % partent seuls. Les étudiants sont une minorité (15 %). La majorité se compose de jeunes travailleurs et de salariés. Parmi les femmes, les assistantes sociales, les infirmières et les puéricultrices sont nombreuses. Bien que 65 % des participants aient entre dix-huit et trente-cinq ans, les portes de « Nouvelles Frontières » sont ouvertes à tous les âges.* »

L'association propose des départs dans le monde entier mais certains voyages plus que d'autres correspondent davantage à son image. Ainsi « la découverte politique de la Syrie », l'approche « du peuple palestinien », « du socialisme tanzanien ou albanais ». Au Portugal, les voyageurs descendent dans le premier hôtel qui ait adopté l'autogestion. Ailleurs, on visite des coopératives, des fermes collectives. En Ethiopie, on rencontre des militaires engagés dans la réforme agraire, et des étudiants chargés d'alphabétiser les paysans.

Les premiers voyages en Algérie étaient axés sur les expériences d'autogestion dans le secteur agricole. « *Mais, un jour, les Algériens en ont eu assez,* dit Jacques Maillot. *Leur expérience ne marchait pas très bien et les visiteurs — certains étaient très forts sur le plan verbal — commençaient à leur donner des conseils.* » Ce même phénomène de lassitude s'est retrouvé en Inde, où des séjours sont prévus dans les villages. Il faut donc avoir une une bonne provision de « points de chute », car les endroits s'usent vite.

L'arrivée de Nouvelles Frontières dans le monde du voyage ne fut pas accueillie très chaleureusement, on s'en doute. « *Nous dérangions* », commente laconiquement Jacques Maillot. En effet.

FLORENCE BRETON.

(Lire la suite page 18.)

TOURISME

Protection et sécurité

SEIZE touristes français, hommes, femmes et enfants, sont morts dans l'incendie — qualifié de « criminel » par les autorités judiciaires italiennes — qui détruisit, dans la nuit du 26 au 27 mars 1975, l'hôtel dans lequel ils séjournaient à Santa-Maria-Maggiore en Italie.

Cette catastrophe — rare quant à ses circonstances et à son étendue — avait en son temps soulevé l'émotion légitime de l'opinion publique, qui s'est notamment interrogée sur les conditions d'organisation du séjour, ainsi que sur le défaut de sécurité et de protection pouvant être reproché aux agences de voyages.

Il est apparu, en effet, que les séjours à Santa-Maria-Maggiore, organisés par une agence française en liquidation de biens depuis janvier 1975, avaient été commercialisés, sur tout le territoire français, par des intermédiaires, agents de voyages, honorablement connus pour la plupart. L'enquête pénale ouverte en Italie révélait, par ailleurs, l'insuffisance manifeste de sécurité au feu de l'hôtel sinistré.

L'hôtelier italien n'avait, quant à lui, souscrit aucune assurance pour les personnes. Seuls les murs étaient assurés...

Les victimes encore vivantes et les familles des disparus se heurtèrent très vite à de nombreuses difficultés : disparition et insolvabilité de l'agence organisatrice du séjour ; insolvabilité de l'hôtelier italien pour les dommages corporels, et caractère criminel de l'incendie, clôturant provisoirement l'information pénale ; refus des agences françaises ayant commercialisé et vendu les séjours de supporter une responsabilité quelconque.

Ainsi se trouvait à nouveau posé, à l'occasion de circonstances tragiques, le problème fondamental, et à ce jour imparfaitement résolu, de la responsabilité tant des organisateurs de séjours que de ceux qui les commercialisent.

La responsabilité, pourtant grandissante, de ces agents est la contre-partie légitime du développement impétueux du tourisme, qui répond à un besoin vital de notre époque.

Précautions et assurances

L'homme du vingtième siècle, dont le besoin de repos s'affirme avec force, prend de moins en moins d'initiatives et se confie de plus en plus totalement à l'agence qu'il a choisie. C'est à elle — vendeuse de prestations — de veiller dans tous les domaines à la sécurité de ceux qui lui font confiance.

Combien d'agences qui investissent des sommes importantes dans leur budget publicitaire se préoccupent-elles, par ailleurs, de vérifier les conditions de sécurité et de solvabilité des établissements vers lesquels elles dirigent cependant des milliers et des milliers de touristes ?

C'est cette notion essentielle que des magistrats du tribunal de grande instance de Paris ont, le 2 juillet 1976, voulu affirmer avec autorité, en condamnant une agence, par ailleurs très honorable, à réparer tous les préjudices subis par plusieurs familles de victimes de Santa-Maria-Maggiore, auxquelles elle avait vendu des séjours.

En effet, si, selon les magistrats, l'agence X... « avait effectué les vérifications préalables qui s'imposaient au lieu de s'en rapporter au choix d'une agence véreuse, elle n'eût pas pris le risque d'envoyer sa clientèle dans un hôtel offrant si peu de garanties dans le domaine de la sécurité et de l'assurance de responsabilité ;

» Que, s'il est certain qu'elle ne pouvait empêcher l'acte criminel qui serait à l'origine de l'incendie de l'hôtel, les conséquences en eussent été moins graves si les conditions de sécurité avaient été meilleures, et le préjudice réparable au moins en argent si l'hôtelier avait été correctement assuré.

» Qu'ainsi, l'agence X..., qui n'a pas mis au service de sa clientèle les moyens que celle-ci était en droit d'attendre d'une agence normalement prudente et diligente, a commis dans l'exercice de son mandat des fautes en relation avec le préjudice éprouvé par les victimes... »

La cour d'appel de Paris se prononcera prochainement sur l'appel interjeté par l'agence X.

Me JULES BORKER,
avocat à la cour.

« LE TOUR DU MONDE POUR 5 650 FRANCS »

(Suite de la page 17.)

Ces nouveaux venus qui s'écriaient *« A bas le tourisme, vive le voyage ! »*, qui proposaient un nouveau style de circuits, et qui « cassaient les prix », n'étaient pas dans la ligne des marchands de voyages traditionnels. Aussi les attaques et les bâtons dans les roues se sont-ils multipliés. *« Longtemps, les pouvoirs publics nous ont considérés comme des contestataires et nous l'ont fait sentir. Nous avons mis huit ans pour obtenir l'agrément définitif de notre association et on nous a même obligés à nous intégrer au circuit en exigeant que nous ayons notre licence d'agence de voyages, ce qui, entre parenthèses, n'est pas réclamé à tout le monde. »*

Les huit premières années de Nouvelles Frontières ont été donc huit ans de luttes. Lutte pour la démocratisation du transport aérien. *« Nous sommes l'agence « antitarif », et nous réclamons le voyage pour tous. Mais il a fallu que nous nous battions pour « décrocher » des tarifs préférentiels sur les vols réguliers. Dans ce domaine, les compagnies arabes nous ont beaucoup aidés, et si aujourd'hui nous offrons Paris-Delhi, aller-retour, une fois par semaine pour 2 200 francs, cela ne s'est pas fait d'un seul coup. »* Cette bataille n'a pas été la seule ; d'autres combats ont été menés. Pour obtenir un tarif « jeunes » qui soit le même pour tous. Pour que les vols charters décollent de Paris et non de Bruxelles, de Genève et de Zurich. A Noël dernier, pour la première fois, un charter Nouvelles Frontières s'est envolé de Roissy à destination des Etats-Unis...

L'association fait maintenant voyager près de cinquante mille adhérents par an. Elle compte cinquante-huit responsables, quatre bureaux à Paris, deux à l'étranger, dix-huit « antennes » en province qui seront bientôt complétées par cinquante autres. On se doit, en effet, d'informer sur les tarifs et de préparer au voyage ceux qui n'habitent pas Paris.

Et lui, Jacques Maillot, où en est-il, ce voyageur en marche ? *« C'est très simple,* dit-il. *Par tempérament, j'aime l'efficacité. Nouvelles Frontières concrétise les idées que j'avais. Je crois à l'homme et aux personnes. »*

FLORENCE BRETON.

AMSTERDAM DE FORFAIT EN FORFAIT

(Suite de la page 17.)

« Paspoort » en poche, vite aux musées. Par chance, ils sont groupés autour du Museumplein. Le Rijksmuseum d'abord. *La Ronde de nuit*, les Veermers, expédiés en une heure dans un flot de Japonais. La fondation Van Gogh. Ils y sont tous ou presque : *les Mangeurs de pommes de terre, le Pont-Levis* (1888), *Champ de blé aux corbeaux* (1890). Tiens, c'était là ? Au Stedelijk Museum, le musée municipal, un escalier monumental qu'il faut gravir, surtout du moderne: un Bouddha en contemplation face à un récepteur de télévision qui renvoie son image. Très drôle. Deux heures de l'après-midi. Déjà. Le secteur est épuisé. Trois « chèques » écoulés en quatre heures. On est dans les temps. Déjeuner sur le pouce et reprise de la visite.

Le musée de cire de Kalverstraat. Soljenitsyne, la tête dans les mains, devant une boule de verre et dans la boule, le Goulag sous la neige, petits miradors illuminés comme un gâteau d'anniversaire. Rembrandt, son et lumière en clair-obscur. Van Gogh, tellement grêlé qu'on se demande si le moulage est vraiment réussi. Passons. Le Musée historique est à deux enjambées. Une enfilade de « réformés » en habit noir et fraise comptant leur or. *« Ce forfait était-il bien le meilleur ? Ces Hollandais ont le sens des affaires ».*

Continuons; 16 heures au Continental Bodega où *« vient le Tout Amsterdam »*, c'est écrit sur la brochure. Le tram numéro 1 y mène tout droit. On se trompe de sens. On descend, on remonte. Au Continental, c'est « tout » Amsterdam serré dans une caque. Un tantinet snob. On se bat pour un verre de mauvais sherry. Au moment de passer à la caisse on doit détacher son « chèque » devant tout le monde. Tant pis on a payé d'avance. Profitons-en pour utiliser le ticket donnant droit à *« un excellent verre de bierre délicieux »* à la Heineken Hoeck. On n'a pas soif, mais c'est tout près. Ici, la caissière retire le « chèque » du carnet elle-même. Prise en charge totale. Sept heures du soir. Il en reste encore dix dans le « paspoort » !

Avec tout ça, il pleut. Le temps de trouver un hôtel, un restaurant, et en route pour le « Blue note », le cabaret *« le plus célèbre d'Amsterdam »*.

Eaux et diamants

Le lendemain, dès 9 heures, « sur le pont ». Le tour des canaux, un verre de genièvre au Drie Fleschjes, un second verre de genièvre à la Bols Taverne, une tasse de café au Bijenkorf et 10 % sur les achats. On aurait eu à peine le temps de se ruer au Schorts of London et au De Nmiraal pour leur « excellent verre de huppelolie ». Mais c'est fermé le dimanche. Tant mieux. Il faut en finir. La taillerie de diamants à présent. On tend son chèque. On vous ouvre. Jaugé. On ne sort que les petits carats avec des pincettes.

« Vous aurez le temps de tout faire », avait assuré la vendeuse du *pakket*. A quel prix ? Une visite le dos tourné à la lumière. Pendant qu'on s'essoufflait à courir d'un verre à l'autre, la ville vivait son rythme lent et le circuit de l'étranger ne l'effleurait même pas. « Surprising Amsterdam » certes, en y découvrant ce qu'elle a de plus artificiel, de plus futile : *« Ce chèque donne droit à une entrée à la deuxième consommation gratuite au Hilton. Convenable habillement obligatoire. »* (Sic.) Comme si les fabricants de ces parcours respectaient trop Amsterdam pour la donner à voir à des étrangers pressés, tirés par leur forfait comme par des chiens d'aveugle. Rien à craindre pourtant. On ne dévoile pas, l'espace d'un week-end, une ville secrète, aux fenêtres-rideaux ouverts pour s'y mieux cacher sans doute derrière les natures mortes composées à l'intention des passants. Amsterdam et l'extraordinaire miroiterie du Rijksmuseum, bien abritée sous les multiples feux de ses eaux, de ses vitres et de ses diamants.

Seule, peut-être, la tradition du négoce explique cette inflation de forfaits avec lesquels chacun croit à la bonne affaire. Car un florin est un florin. Mais à quoi correspond, chez l'acheteur, cette limitation volontaire du pouvoir de l'argent. Pourquoi donc échange-t-il une monnaie forte, un choix de consommations, contre des chèques qui ne valent que chez les marchands de purée de pois ? La preuve est faite que le forfait coûte plus cher — on n'utilise jamais tous les services et, le ferait-on, on les paierait au prix fort, — mais il est rassurant sans doute pour tout ceux qui, incapables de s'inventer un itinéraire et de quitter la piste, ont gardé le goût enfantin du jeu de l'oie.

CHRISTIAN COLOMBANI.

● **Nouvelle réglementation pour pour les bagages en vol.** — Dans les aéroports, on mesurera désormais les bagages au lieu de les peser pour les vols à destination et en provenance des Etats-Unis. Ainsi en ont décidé les délégués de l'Association du transport aérien international (IATA), réunis à Cannes du 16 au 26 février dernier. Cette décision devrait entrer en vigueur le 13 mars prochain après l'approbation des gouvernements concernés. Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux pays suivants : Royaume-Uni, Espagne, Finlande, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Iran et Nigéria.



d'aujourd'hui TOURISME

LA PROFESSION ET LES TEXTES

Des promesses aux réalités

LA grande facilité des voyages qui caractérise notre deuxième moitié de siècle a permis aux professions touristiques et plus particulièrement aux agents de voyages d'accroître considérablement leur activité ; de ce fait les obligations de ces derniers se sont considérablement accrues.

Le voyageur est presque toujours émerveillé, et en tout cas enthousiaste avant le départ : il revient quelquefois désabusé, en portant sur les services qui lui ont été offerts un jugement critique et le plus souvent très subjectif.

Il est évident que les agents de voyages ont à l'égard de leur clientèle des obligations d'autant plus nécessaires qu'une fois les documents de transport et de séjour remis entre ses mains le voyageur a le sentiment de se trouver seul, livré aux surprises, le plus souvent bonnes, mais quelquefois aux aléas désagréables du périple qu'il a choisi.

Au stade actuel de l'évolution de la profession d'agent de voyages, il est bien évidemment inutile de tenter une énumération des obligations de cette profession à l'égard de sa clientèle, tant l'activité concernée est diversifiée et complexe.

En effet, le titulaire de la licence unique d'agent de voyages, tel que l'a décidé le législateur en 1975, peut aussi bien organiser un voyage individuel ou en groupe sur mesure, en fournissant la billetterie et les réservations de séjours, que revendre à l'un de ses clients un voyage de groupe organisé et réalisé par un autre agent de voyages, que se limiter enfin à une activité de fabrication, en organisant lui-même ces voyages de groupe et en tentant de les faire distribuer par ses confrères. Tels sont les principes fixés par le législateur, encore que la réalité économique diffère quelque peu de cette représentation juridique et réglementaire de la profession.

Si on laisse de côté le secteur d'activité du tourisme réceptif pour ne s'intéresser qu'à ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon professionnel l' *« out-going »*, on constate un clivage très net entre quelques agences importantes, dont le nombre a tendance à diminuer, fabricantes de voyages à forfait (tour-operators) et une multitude de petites agences de voyages « revenderesses » (distributeurs). Cette structure particulière de la profession fait que le candidat au voyage d'agrément, qui n'a pas toujours les moyens de s'offrir un périple sur mesure, sera le plus souvent en relation, non pas avec une, mais avec deux agences de voyages : l'agence fabricante, d'une part, et l'agence distributrice, d'autre part.

Un rôle de « conseil »...

Les obligations de l'une et de l'autre sont tout à fait différentes et doivent donc être envisagées séparément, même si, à l'aide de diverses techniques juridiques et judiciaires, on parvient à faire supporter l'ensemble des obligations au seul distributeur dans ses rapports avec la clientèle.

L'agence distributrice reçoit dans la plupart des cas un candidat au voyage ou, à la rigueur, à telle destination, mais très rarement un acquéreur d'un voyage déterminé fabriqué par une agence déterminée. Cette constatation permet d'apprécier la première obligation de l'agent de voyages, qui est de guider le choix du néophyte : son exécution passe indéniablement par un dialogue avec le client, permettant de déceler ses aspirations et ses possibilités, afin de choisir dans la gamme de plus en plus large des voyages offerts celui ou ceux qui, étant susceptibles de le satisfaire, doivent lui être proposés. En somme, l'agent doit jouer le rôle de conseil du voyageur, et c'est là son obligation première ; mais ce rôle ne sera parfaitement rempli que si, de son côté, le voyageur donne à son agent de voyages tous les renseignements nécessaires quant à ses possibilités financières, physiques et autres. Le parfait accomplissement de cette première démarche est la condition nécessaire de l'heureux aboutissement du voyage.

Le choix du voyage une fois fait, l'agence distributrice devient une sorte de trait d'union entre l'agence fabricante et le client. Elle doit ainsi procéder à la réservation du voyage choisi auprès du fabricant, en communiquant à son client toutes les informations nécessaires sur les conditions particulières dans lesquelles se déroulera le voyage. Jusqu'au départ, le client est en droit d'obtenir de son agent de voyages une assistance pour la détermination et l'accomplissement des diverses formalités administratives préalables au départ.

Après la remise des documents de voyage, le client se trouve pris en charge par l'agence fabricante et les obligations de cette dernière sont plus faciles à définir car elles tendent vers un but unique : fournir la prestation promise.

De nombreux prestataires, le plus souvent étrangers, concourent à fournir cette prestation et sont le plus souvent hors du contrôle effectif de l'agent de voyages fabricant ; il en est notamment ainsi des hôteliers étrangers, et des exemples récents permettent de saisir l'extraordinaire difficulté rencontrée par l'agent de voyages pour maîtriser l'intégralité des composants de la prestation qu'il livre.

Assurance et cautionnement

Il n'empêche que, pendant tout le déroulement du voyage, l'agent a l'obligation de veiller à ce que tout se déroule selon le programme prévu, et il lui sera parfois fait grief de ne pas avoir agi avec assez de diligence. Il existe, certes, de nombreux aléas qui peuvent perturber le déroulement prévu des choses, il en est ainsi des grèves, des tensions politiques ou des guerres ; dans chaque cas, l'obligation de l'agent consistera à trouver, en cas d'impossibilité, un produit de remplacement, *un séjour comparable, qui* permette au client de ne pas trop sentir le poids de la frustration qu'il subit. Enfin et dans le cas extrême de difficultés insurmontables, l'agent fabricant, voire même l'agent distributeur, se trouve dans l'obligation de rapatrier son client.

A l'heure actuelle, le plus clair du contentieux connu entre agents de voyages et clientèle intéresse une prétendue non-concordance de la prestation fournie et de la prestation promise ; ce contentieux est très délicat car il naît souvent d'appréciations subjectives, parfois facilitées par un trop grand laconisme dans la description des produits touristiques offerts à la vente. Le client qui peut se plaindre de la violation de l'une quelconque des obligations de son agent de voyages obtiendra réparation, le plus souvent d'ailleurs sans qu'il soit besoin de saisir les tribunaux, le souci commercial prenant alors le pas sur l'obligation juridique.

Le législateur a cependant prévu, et c'est l'un des objectifs du nouveau statut professionnel voté au mois de juillet 1975, des mécanismes de protection automatique du voyageur qui sont, d'une part, l'assurance en responsabilité civile, et, d'autre part, le cautionnement financier.

Ces mécanismes mis en place dès l'octroi d'une licence d'Etat à l'agent de voyages donnent à la clientèle la certitude que les obligations dont elle bénéficie sont en tout état de cause garanties. Contrairement à d'autres pays, la France a connu fort peu d'exemples de défaillance notoire d'agents de voyages. Dans les quelques rares cas qui se sont produits, le fait le plus frappant a été que l'ensemble des professions soucieux de conserver une image intacte auprès du public, ont fait l'effort de pallier la défaillance de leur confrère.

Ce fut chaque fois un geste qui, au-delà des obligations juridiques et des garanties légales, illustrait le désir de l'ensemble d'une profession solidaire de garantir à une clientèle qui le plus souvent lui a consacré l'essentiel de ses possibilités de loisirs, la fourniture de la part d'évasion et de bonheur qui lui avait été promise.

Me GEORGES SELNET,
avocat du Syndicat national des agents de voyages.

TOURISME

CHIFFRES

● Les Britanniques aiment la France. — *Selon les dernières statistiques publiées par le ministère de l'industrie de Grande-Bretagne, 2 180 000 Britanniques ont franchi en 1976 les frontières françaises, devenant, juste après les touristes ouest-allemands, nos clients les plus nombreux. D'après les premières estimations, nos voisins d'outre-Manche auraient dépensé en France 1 622 000 000 de francs.*

Traveller in France, le *magazine publié à l'intention de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Afrique australe et de l'Australie par la représentation générale de notre secrétariat d'Etat au tourisme à Londres, n'est peut-être pas tout à fait étranger à ce succès. Dans chaque livraison, il incite en effet ses lecteurs à visiter notre pays, leur prodigue conseils et « tuyaux », répertorie un millier de voyages à forfait programmés par les tours-opérateurs britanniques. Et les convie à découvrir l'art de vivre à la mode de chez nous...*

● Le Diners Club et les voyages. — *Déjà présent sur le marché du tourisme depuis 1968, date de la création de sa filiale Diners Club Voyages, le Diners Club de France vient de s'associer à la Banque française de commerce extérieur dans le cadre de l'activité de l'agence Lutèce-Voyages, qui était la propriété à 100 % de la B.F.C.E.*

Le conseil d'administration de Lutèce-Voyages a nommé à la direction générale de l'agence M. Yves Gautier, président du Diners Club Le chiffre d'affaires cumulé des deux nouveaux partenaires dépasse actuellement les 100 millions de francs.

● Népal : cent mille visiteurs en 1976. — *Le nombre de touristes s'étant rendus au Népal durant l'année 1976 se chiffre à cent mille environ, selon des informations diffusées par l'agence soviétique Tass. Le montant total des devises à mettre au compte du tourisme aurait avoisiné 200 millions de roupies l'an dernier, contre 100 millions en 1975.*

L'ANGLAIS EN FLASHES

Un guide pour se débrouiller en anglais dans les circonstances de la vie quotidienne n'est pas forcément une œuvre originale. Il en existe déjà quelques-uns. Toutefois le dernier-né du genre, dû à Dominique Chanrossa, diplômée de plusieurs universités anglaises et françaises, apporte quelque chose de nouveau à la fois dans le choix des situations qui « collent » parfaitement aux choses de la vie et dans la notation phonétique rendue enfin accessible à ceux qui ne connaissent pas les signes hiéroglyphiques des linguistes.

L'objectif de l'auteur n'est pas de conduire ses lecteurs à parler comme lord Derby ou lady Tantamount, mais plutôt de se faire comprendre. Ce n'est pas l'anglais tel qu'on le parle, mais plutôt tel qu'on le prononce. Ainsi, « you draïve yor car on börde of ze féri » sera à coup sûr compris par un Anglais comme « you drive your car on board of the ferry ». Il fallait y penser, et si une demoiselle au pair (la minuscule a son importance en Angleterre) veut exprimer que sa couche est inconfortable, il lui suffira de dire : « Aï am sori bent ze bed iz tou hâad » pour qu'aussitôt la maîtresse de maison lui propose un autre matelas.

En deux cent six pages et un lexique, Mlle Chanrossa livre les phrases indispensables pour le voyage, l'hôtel, la banque, la librairie, le téléphone et vingt autres situations, sans oublier le dentiste et le pharmacien.

Clairement présenté, agrémenté d'illustrations parlantes et dans une mise en pages où l'on reconnaît le talent de Matteo Milanini, ce « Guide flash du langage franco-anglais » rendra de grands services à ceux qui passent le Channel en croyant que « waterproof » se traduit par professeur de natation ! - M. D.

★ Raymond Martini, éditeur. En vente à France-Ouest imprimerie, B.P. 41, 14140 Livarot Prix : 39 F.

LA SEMAINE AU BON PRIX

Les agents immobiliers et administrateurs de biens viennent d'approuver dans un communiqué les efforts du ministère de la qualité de la vie et du secrétariat d'Etat au tourisme en vue de favoriser l'étalement des vacances par l'intermédiaire de la location saisonnière à la semaine.

Cependant, remarquent-ils, dès que l'on sort de la location au mois qui est jusqu'ici d'usage, il y a risque pour le propriétaire de perdre une semaine ou plus de location. « *Il serait donc catastrophique pour eux de calculer le prix de l'unité semaine en divisant purement et simplement par quatre le prix de la location au mois.* »

En conséquence, la Fédération nationale des agents immobiliers (F.N.A.I.M.), qui rappelle que 750 de ses membres sont spécialisés dans la location saisonnière et traitent chaque année plus de 280 000 opérations portant sur plus de 2,5 millions de personnes, demande que soit instaurée une « *liberté surveillée des prix de location saisonnière* », qui permettrait une adaptation au marché et un contrôle d'excès éventuels par la profession elle-même. « *Une telle libération des prix peut être effectuée sans heurts grâce à une concertation entre la profession et les pouvoirs publics, comme cela s'est déjà produit par le passé.* »

Brocante

RICHES HEURES

SATURNE, détrôné par son fils Jupiter, était désigné par les Grecs sous le nom de Cronos, autrement dit le Temps. Goya l'a représenté sous les traits d'un hideux vieillard chevelu, aux yeux exorbités, occupé à dévorer un enfant. L'allégorie est transparente : le Temps consomme tout. Depuis la plus haut Antiquité, les hommes ont voulu mesurer la fuite du temps qui grignote les secondes, avale les heures, se repaît des années, insatiable et sans pitié...

Du sablier à la clepsydre — Charlemagne reçut du sultan Haroun Al-Rachid en présent une fort belle horloge à eau, — les instruments à compter le temps sont variés. De nos jours, l'électronique permet de filer les heures avec une précision jamais égalée, mais en réaction, peut-être, à cette application sans surprise de la technologie la plus avancée, les amateurs de pendules anciennes paraissent être de plus en plus nombreux. Si on laisse de côté les horloges campagnardes et les cartels ordinaires, il y a de quoi, au rayon des seules pendules, satisfaire tous les goûts.

Œuvres d'art

Nos rois, François Ier, Henri IV, Louis XIII et surtout Louis XIV et Louis XV, encouragèrent les artistes à se faire horlogers pour leur livrer des pendules décoratives, comme si, enfermé dans des écrins précieux, le Temps inexorable pouvait paraître moins cruel aux pauvres mortels. On trouve encore de nos jours, chez les commerçants spécialisés et dans les grandes ventes, des pendules qui sont de véritables œuvres d'art, signées de noms prestigieux ou dues à des anonymes inspirés par les maîtres du genre, qui eux-mêmes puisaient dans la mode ou l'actualité des thèmes ornementaux de leur époque.

C'est ainsi que Bernardin de Saint-Pierre avec *Paul et Virginie* et Chateaubriand avec la triste histoire d'*Atala* fournirent respectivement aux horlogers le « nègre musclé » et le « bon sauvage ». Le bronze doré, patiné ou noirci permit des compositions étonnantes. Ici, c'est un Noir portant le pagne qui soutient un cadran ouvragé, là, un de ses frères tient un perroquet ou s'appuie à une balle de coton ; ailleurs, un colporteur jovial est courbé sous le poids du mécanisme. On mêle à ces figurants le grand prêtre Chactas ou la plaintive Atala.

Sous Louis XV, époque où le goût s'affine, on aime les pendules serties de guirlandes, agrémentées de personnages en porcelaine de Saxe ou de Chine, les aiguilles chantournées, les sonneries cristallines. Sous Louis XVI, les colonnes, les lyres, les balanciers sculptés, rivalisent avec des animaux promus au rang de porteurs de pendules. Lions, éléphants, chevaux, autruches, apparaissent chargés de mouvements très élaborés, enfermés dans des boîtes cylindriques que surmontent des urnes, des amphores ou des personnages assis en équilibre comme des artistes forains.

Avec Napoléon Ier, c'est le retour à la sobriété antique, colonnes de pierre dure ou d'acajou ornées de bronze doré. Les règnes de Louis XVIII et Charles X, puis le Second Empire, ramènent les personnages autour des pendules où l'on reconnaît Attila le féroce, saint Georges et son dragon, des dames alanguies, des paysans rustauds, des porteuses d'eau aux pieds nus et aux seins insolents. Mme de Sévigné, accoudée à son écritoire, devient pendule en même temps que Diane chasseresse bande son arc. Comme rien ne ressemble plus à un balancier qu'une balançoire, on assoit des demoiselles dans le goût de Fragonard sur des escarpolettes qui, inlassablement, se meuvent sous l'action de rouages invisibles. Parfois, c'est une dame qui conduit un minuscule tilbury attelé d'un poney, la roue figurant le cadran.

L'industrie s'en mêle...

Au XIXe siècle, l'industrie s'en mêle. Cette fois, les belles dames s'appuient sur des roues dentées, des enclumes, de gros marteaux qu'elles seraient bien incapables de soulever. Des ouvriers s'affairent autour d'une machine à vapeur qui siffle les heures et les demi-heures. On connaît même une pendule appartenant à un collectionneur qui représente un marteau-pilon, la masse de la machine tenant lieu de balancier à mouvement vertical. Dès lors, tout est permis. On copie les décors anciens, on se grise d'allégories modernes, ou l'on s'applique à la sobriété massive du bloc de marbre noir ou d'albâtre.

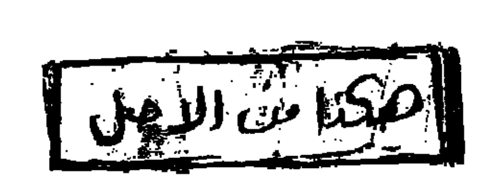
Ces pendules ont quelquefois passé des années dans les greniers avant de réapparaître — chez un antiquaire, — mais leur mouvement simple a, dans la plupart des cas, bien résisté à l'engourdissement.

Quant aux prix, ils varient suivant l'état de l'objet, l'époque à laquelle il fut construit et la signature qu'il porte. Une pendule Louis XVI peut valoir plus de 10 000 F si elle est signée « Barbier le Jeune, à Paris ». On a vendu en 1971 chez Christie's, à Londres, une pendule Louis XV avec personnage en porcelaine de Chine au prix de 196 000 F. Mais on peut en trouver de moins rares et de moins précieuses, Restauration ou Charles X d'époque, valant de 2 500 à 3 500 F.

Parfois, au fond de la boutique d'un brocanteur sans prétention, on peut découvrir, un peu endommagé mais réparable, un bon mouvement surmonté d'un chevalier moustachu ou d'une nymphe grassouillette. Remise en état par un horloger patient, la pendule remplira son office. Redorés, le chevalier ou la nymphe retrouveront leur pouvoir évocateur. Ils feront meilleur effet à coup sûr, dans l'intérieur douillet d'un amateur de vieilles choses, que le cadran noir d'une pendule électronique, qui n'offre à Cronos que le mystère peu digeste des cristaux liquides.

ELVIRE VALOIS.

★ Parmi les grands spécialistes parisiens, nous citerons « Au Vieux Cadran », 59 ter, rue Bonaparte, Paris (6e) et Jean-Baptiste Diette, 4, avenue Matignon, Paris (8e).



tourisme

LES ARMATEURS CHERCHENT DE NOUVELLES FORMULES

TERRES !

APRÈS une année 1975 qualifiée par les armateurs de croisières français de « mauvaise année » sur le plan des recettes, par suite de la dégradation du dollar et de la hausse des coûts d'exploitation, 1976 a pu leur apporter quelques apaisements, des signes de reprise s'étant manifestés.

« L'année 1976, *peut-on lire dans* « le Transport maritime. Etudes et statistiques 1976 », *document établi chaque année par le comité central des armateurs de France, se caractérise* par un regain d'activité tel que l'offre a pu paraître insuffisante après les nombreux désarmements décidés en 1975. »

C'est ainsi, note à titre d'exemple le rapport du C.C.A.F., « que les bons résultats enregistrés en 1976 incitent la Hapag-Lloyd à rechercher le remplacement de l'*Europa*, désormais insuffisant à satisfaire la demande de croisières sous pavillon allemand ». *De même, en Italie, le désarmement du* Leonardo da Vinci *et du* Cristoforo Colombo *a-t-il été retardé, les deux navires devant être exploités par une compagnie d'économie mixte pour les croisières, créée avec la participation du groupe national Finmare et des armateurs italiens Costa et Lauro ; pour des raisons identiques, la capacité de deux bâtiments, le* Galilei *et le* Marconi, *sera portée de huit cents à mille deux cents passagers... Reprise certaine.*

On notera toutefois que les exigences de la clientèle ont sensiblement évolué. Suffisamment en tout cas pour amener les armateurs à revoir leurs « produits » — *jusqu'ici traditionnels — et à imaginer de nouvelles formules : désormais, la preuve est faite que les croisiéristes veulent, autour de la croisière proprement dite, se voir proposer des escales plus longues, voire des circuits touristiques à terre semblables en tous points à ceux que les agences de voyages « terrestres » inscrivent à leur catalogue.*

Un style nouveau

A ce sujet, le C.C.A.F. retient l'expérience de l'armateur grec Carras dans la presqu'île de Salonique avec le Daphné, *et bientôt avec une second navire, le* Danaé. *Ou celle de la compagnie Paquet avec l'*Azur, « exploité en Méditerranée pour des croisières d'un style nouveau, décontracté, laissant au choix des croisiéristes un grand nombre de circuits ». *Ou encore l'idée des American President Lines, consistant à* r e v e n i r *à l'ancienne formule du paquebot mixte croisière-fret, et proposant à bord d'un cargo spécialement aménagé à cet effet un tour du monde en soixante-dix jours à des prix moitié moindres que ceux des croisières exclusives.*

Au chapitre des inquiétudes, le C.C.A.F. met l'accent sur la concurrence du pavillon soviétique, concurrence qui « se fait de plus en plus âpre dans le domaine des croisières, où elle s'exerce autant sur le marché américain qu'au départ de l'Europe ». *Avec des tarifs se situant d'une manière générale à moitié prix de ceux qui se pratiquent sur le marché international, les Soviétiques s'attirent aisément une part de la clientèle, d'autant plus ravie de l'aubaine que confort et agrément sont parfaitement concurrentiels.*

De son analyse du marché américain, le rapport du C.C.A.F. retient en priorité l'activité soutenue au départ de la Floride, « où, malgré une réduction du nombre de croisières offertes, le nombre de passagers s'est accru en 1975 de + 7,2 % par rapport à 1974, le coefficient moyen de remplissage des navires étant passé de 83 % à 91 % ».

Quant au trafic maritime de passagers entre la France et l'étranger, qui relève plus souvent des car-ferries que des paquebots (1), il a atteint en 1975 le chiffre de 9,1 millions d'unités, soit un mieux de 17,7 % par rapport à 1974. Dans le même temps, la part du pavillon français a légèrement progressé (27,4 % contre 26,6 %), et 2,5 millions de passagers ont été transportés en 1975 par des navires français, soit cinq cent mille passagers de plus qu'en 1974.

Mais sur les lignes desservant l'Afrique du Nord, la concurrence des compagnies aériennes comme celle, en plein essor, des flottes nationales des pays du Maghreb aura eu pour effet de réduire régulièrement d'une année sur l'autre le trafic assuré par nos bateaux. Les navires français, qui transportaient encore en 1973 plus de 80 % de la totalité des passagers entre la France et l'Afrique du Nord, ont vu leur part se ramener à 58 % en 1974, puis à 51 % en 1975. En revanche, sur les lignes de Corse on peut noter une progression de 9,5 %.

Dans sa conclusion, le C.C.A.F., après avoir rappelé que la progression des voyages-croisières se chiffrait en 1975 à 26 % par rapport à l'exercice précédent, celle des « croisières exclusives » *n'ayant connu que + 7,3 % de mieux au cours de la même période, se félicite* « du dynamisme particulier des armateurs français ». *Dynamisme concrétisé par la mise en service de l'*Azur *(Paquet) au printemps 1976, navire qui propose* « des croisières originales, à mi-chemin entre les croisières de luxe de *Renaissance* et de *Mermoz* et les voyages-croisières de *Massalia*, qui, son succès le prouve, répond aux besoins d'une clientèle nouvelle ».

La preuve n'est plus à faire que cette clientèle existe, qui demande des croisières « d'un style nouveau ». *Mais ne s'embarquera que dans la mesure où l'on saura lui proposer, outre l'originalité du programme, des prix sachant rester* « raisonnables ».

J.-M. D.-S.

(1) Sur le trafic trans-Manche, les navires français voient leur part s'accroître modestement (22 % en 1974, 22,9 % en 1975) dans un trafic en grande progression : 7,7 millions de passagers en 1975, soit 16,5 % de plus qu'en 1974. Mais le trafic par aéroglisseurs, qui s'est déjà accru en 1975 de 8,6 % par rapport à 1974, devrait marquer encore de nouveaux points cette année avec la mise en service des deux naviplanes N-500 de la S.N.C.F. et d'une quatrième unité (aéroglisseur) de la compagnie Hoverlloyd sur Calais-Ramsgate.

COUPS DE TABAC

Bien rares sont les passagers qui gardent un mauvais souvenir d'une croisière ou d'une traversée, souligne le Centre de documentation et d'information de l'assurance (1). Encore faut-il savoir qu'en mer aussi, les accidents peuvent arriver...

● **Annulation de voyage : 25 % du prix.** — Si le passager, par suite d'un événement grave, doit renoncer à son voyage, il est redevable d'une p tie du prix de celui-ci au transporteur. Dans la pratique, les compagnies maritimes et les agences de voyages adoptent différentes formules : entre 25 % d'indemnité et le montant total du voyage, selon la date à laquelle est faite l'annulation ; plus cette dernière est tardive, plus la pénalité augmente.

Mais le motif de l'annulation doit être un cas de force majeure : décès du passager lui-même ou d'un membre de sa famille, accident ou maladie du passager ou de l'un de ses proches... Il est donc recommandé au touriste maritime de souscrire auprès de son agence une g a r a n t i e « annulation de voyage » dont le contrat assure le paiement des pénalités.

● **82 000 francs par personne.** — Pendant la traversée, toutes les précautions sont évidemment prises pour réduire les mauvais coups du sort. Sauf s'il prouve que l'accident ne lui est pas imputable, le transporteur est responsable du décès ou des blessures des voyageurs causés par le naufrage, l'abordage, l'échouement, l'explosion, l'incendie, etc. Dans les autres cas, il appartient au passager de faire la preuve de la responsabilité du transporteur.

Cette responsabilité est limitée, par convention internationale, à 82 000 francs par personne, quelle que soit la gravité de l'accident. En cas de dommage corporel, le passager doit adresser ses protestations par écrit au transporteur, au plus tard quinze jours après le débarquement. Si le transporteur n'est pas l'organisateur du voyage, c'est à l'organisateur qu'il convient d'adresser ses doléances. Mais il faut que le commissaire de bord soit averti le premier, à charge pour lui de remettre une attestation au passager.

● **Les limites territoriales.** — L'assureur du passager doit également être prévenu dès que possible. Toutefois, la première précaution est de vérifier si les contrats dont on est titulaire, peuvent jouer au cours du voyage. Une telle vérification ne peut valablement être faite qu'avant l'embarquement : la plupart des contrats d'assurance comportent des limites territoriales, et il est nécessaire de savoir si l'on est assuré ou non, et pour quels risques, dans le pays de débarquement ou les pays visités.

Il paraît souvent utile de souscrire des contrats complémentaires : défense et recours, responsabilité civile voyage, garanties spéciales (rapatriement, hospitalisation à l'étranger, bagages...).

Le C.D.I.A. rappelle enfin que les frais médicaux engagés sur un navire (il y a toujours un médecin à bord) ne sont remboursés par la Sécurité sociale que dans la mesure où le bateau bat pavillon français. Sur un navire étranger ou dans une escale d'un pays n'appartenant pas au Marché commun, la prise en charge est beaucoup plus aléatoire.

★ C.D.I.A. : 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Tél. : 824-96-12 et 770-89-39.

● *La haute couture prend le large.* — Paquet renoue avec les traditions de l'élégance parisienne : sa croisière « La haute couture et la haute fourrure » aura lieu en Méditerranée, du 5 au 18 mai prochain, à bord du *Mermoz*. *Pierre Balmain, Carven, Lanvin* et *Emmanuel Ungaro* y présenteront des modèles de leurs collections d'été, ainsi que les fourreurs *Chombert, André Ciganer, Max, Marcel Georges* et *André Sauzaie*. Les mannequins seront chaussés par *Mancini*, et *Dormeuil* lancera, à cette occasion, un tissu léger utilisé par les couturiers.

Le *Mermoz* lèvera l'ancre de Toulon, pour Catane, Taormina, Syracuse et Le Pirée.

LEVERS D'ANCRES

● *La compagnie Townsend Thoresen prévoit 14 250 traversées* de la Manche en 1977, à bord des vingt-cinq car-ferries qu'elle exploite actuellement sur ses sept lignes. En période de pointe les départs quotidiens approcheront le nombre de soixante. Au mois de mai, T.T. ouvrira une nouvelle ligne, Le Havre-Portsmouth, qui s'ajoutera aux liaisons actuelles entre France et Grande-Bretagne (Cherbourg-Portsmouth, Cherbourg-Southampton, le Havre-Southampton et Calais-Douvres).

● *Un bateau avec son équipage.* — Une agence loue des navires de 12 à 35 mètres, prêts à lever l'ancre dans les eaux de la Grèce, des Seychelles, des Antilles ou des îles Hawaï...

★ Mondovoile : 30, boulevard Vital-Bouhot, 92200 Neuilly. Tél. : 747-12-10.

● *Une voile aux Sporades.* — Huit jours de navigation à la voile dans l'archipel des Sporades. On part de Parlia-Kimis, un petit port proche d'Athènes, où attend *Ophénie 2*, un Gin Fizz gréé en ketch. Et on met les voiles, pour toute la semaine, en s'arrêtant à Liniaria, à Skyros, à Alonissos, à Skopelos, à Loutraki. La belle vie...

★ Terres d'aventure : 5, rue Saint-Victor, 75005 Paris. Tél. : 033-63-51 et 326-50-89 (à partir de 2 350 F).

● *Pour tous les goûts et tous les budgets :* des fjords norvégiens à l'Alaska, en passant par le cap Nord, la Méditerranée et la Baltique, les croisières que Royal Wiking Line a inscrites à son programme « été 77 » sont toutes bien tentantes. Seule difficulté, savoir choisir...

★ Transports et voyages : 8, rue Auber, 75009 Paris. Tél. : 742-31-49 et 073-17-21.

haute fidélité

LE XIXe FESTIVAL

Une croissance de 20 % par an, malgré la crise

Le XIXe Festival international du son, qui ouvre ses portes le lundi 7 mars aux professionnels, et le mardi 8 à l'ensemble du public, est le digne successeur de ceux qui l'ont précédé. Sa croissance, parallèle à celle du marché, ne se dément pas. Le nombre d'exposants est nettement supérieur à celui de l'année dernière : 273 en 1977 contre 249 en 1976. Un nouvel étage du Palais des Congrès, qui n'est normalement pas affecté aux expositions, car il dépend de l'hôtel qui est installé dans les mêmes lieux, a dû être réservé.

Les organisateurs s'attendent à une affluence encore plus grande du public. Le Salon de 1976 a pourtant été sur ce plan un succès remarquable. Plus de 125 000 visiteurs en 1976, soit une progression de 23 % sur 1975.

TOUT, en apparence du moins, va pour le mieux dans le monde de plus en plus étendu de la haute fidélité.

Chiffre d'affaires, nombre d'appareils vendus, amateurs, nombre de visiteurs et d'exposants du Salon, nombre d'entreprises qui y consacrent leurs efforts, croissent constamment depuis plusieurs années à des rythmes supérieurs à 10 %, atteignant en moyenne 20 % et parvenant même parfois à 30 %. Dans la période de récession, ou du moins de stagnation économique que nous vivons, de tels résultats sont réellement exceptionnels. Ils paraissent même miraculeux.

L'exposé de M. Jacques Barthe, président du SIERE (Syndicat des industries électroniques de reproduction et d'enregistrement), à la conférence de presse qui a présenté au début de la semaine ce XIXe Salon, était pourtant moins triomphaliste que l'analyse des quelques chiffres précédents pourrait le faire croire.

Le marché français de la haute fidélité est en effet un marché qui s'ouvre. Pour des produits électroniques de ce type, le taux constaté de la croissance — 20 % — qui ferait rêver beaucoup d'industriels d'autres branches, n'est pas excessif. Celui de la télévision en noir et blanc à ses débuts atteignait 26 %, et celui de la télévision en couleurs, 35 %, étaient nettement supérieurs. La crise économique n'a pas empêché le développement de la haute fidélité. Mais elle l'a très nettement freiné.

Par ailleurs, la France est, en haute fidélité, très en retard sur les pays de développement économique comparable. Treize pour cent des ménages français disposeraient d'un équipement haute fidélité à la fin de l'année dernière. Le taux allemand était plus du double...

Le marché français de la haute fidélité s'ouvre donc, mais avec retard sur celui d'un certain nombre de pays industrialisés. Nos fabricants ont donc à lutter contre des industriels étrangers dont la production nationale est bien supérieure. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, ils soient écrasés et que la plus grande partie du marché soit monopolisée par les importations. A qualité égale, les prix sont plus bas, car les séries sont plus longues. Ce phénomène est d'autant plus marqué que l'industrialisation et la fabrication à la chaîne sont plus faciles. Pour les maillons, où une qualité artisanale est un avantage, les constructeurs français défendent correctement leur position. Celui des enceintes acoustiques en est le meilleur exemple. Et le président du SIERE peut annoncer, avec fierté, que dans ce domaine *« la moitié des enceintes électro-acoustiques vendues sur le marché national étaient de fabrication française »*... La moitié pour le domaine où l'industrie française se défend le mieux, c'est évidemment peu. L'expansion du marché français profite donc surtout aux importations étrangères, en premier à celles en provenance du Japon. Le pays du Soleil-Levant impose en effet, en France comme ailleurs, sa prééminence mondiale dans le domaine de la haute fidélité, comme d'ailleurs dans celui de l'électronique grand public en général.

Des taxes élevées

Notre déficit commercial en haute fidélité est en effet considérable. Le marché français des chaînes électro-acoustiques a dépassé en 1976 3 milliards de francs, soit plus que celui de la télévision en noir et blanc.

L'Etat, pourtant, ne favorise pas, par son action fiscale, le développement rapide du marché. Il continue de considérer l'ensemble de la reproduction sonore comme un luxe, ce qui justifie que le taux de la T.V.A. qui lui correspond soit toujours le taux majoré. Alors que les produits comparables sur le plan industriel, la télévision ou les appareils ménagers, ne sont pas pénalisés de cette manière. La reproduction acoustique a pourtant une composante culturelle plus marquée que les machines à laver ou les aspirateurs. Plusieurs membres de la profession estiment même qu'elle devrait, de ce fait, bénéficier du taux minoré, comme d'autres éléments contribuant au développement culturel (les livres par exemple). Ce freinage artificiel du marché qui en résulte est-il bénéfique ou non à la production nationale ? On peut en discuter. Il donne du temps aux industriels pour s'installer, s'équiper, définir leur politique commerciale. Mais, par contre, il ne leur fournit pas le coup de fouet bénéfique d'un démarrage rapide des ventes. Les importateurs, avec leurs matériels compétitifs, ont le temps de s'implanter et de faire la loi. Dans l'immédiat, le déficit commercial est limité comme le marché. Mais à terme, une telle politique risque de coûter cher.

L'Etat, les industriels français et les revendeurs ne sont pas seuls concernés par le rythme du développement du marché. Le consommateur se trouve, qu'il le veuille ou non, directement impliqué. Car il achète ce qui lui est présenté. Et ce qui lui est présenté dépend aujourd'hui plus de considérations commerciales que de véritables progrès techniques. Depuis plusieurs années, les spécialistes attendent de chaque Salon la « nouveauté » qui remettra tout en question. Et chaque fois, c'est la même déception. Peu de concepts nouveaux, et jamais aucun qui présente un avantage suffisant pour s'imposer d'emblée, et périmer ses prédécesseurs. Les « révolutions techniques » réelles ou non qui étaient régulièrement annoncées il y a une dizaine d'années n'existent plus. Et il faut reconnaître qu'en effet les meilleures chaînes des années 70 n'ont pas une qualité supérieure à celles des années 60.

La technique n'est pas figée pour autant. Mais ses progrès concernent plus les procédés de fabrication que la conception même des produits. C'est le rapport qualité-prix qui change, non la qualité elle-même. A performances égales, une chaîne électro-acoustique d'aujourd'hui peut valoir moins cher (en francs constants) que la chaîne d'il y a dix ans.

Le gain du rapport qualité-prix dépend pour l'essentiel du phénomène de grande série. Il est donc d'autant plus marqué que le niveau de qualité considéré bénéficie d'une plus grande extension. Il est actuellement très limité pour les chaînes très haut de gamme dont les ventes ne justifient pas une réelle industrialisation. Il est plus marqué aux degrés inférieurs.

Très schématiquement, en dehors des chaînes à très haute performance qui viennent d'être examinées, il existe deux marchés assez distincts de la chaîne de reproduction acoustique. Celui des chaînes bas de gamme, d'un prix de l'ordre de celui du téléviseur en couleurs (5 000 F), et celui des chaînes haut de gamme (plus de 10 000 F). Le premier est le marché des anciens possesseurs d'électrophones qui veulent mieux, mais qui ne cherchent pas le *nec plus ultra*. Le second est celui de ceux qui, possédant une chaîne de ce type, veulent mieux, et celui de ceux qui, pour des raisons de prestige, veulent montrer à leurs amis qu'ils sont capables d'accéder à la « vraie » haute fidélité. Les industriels, conscients du phénomène, tendent donc généralement à optimiser leur production dans ces deux niveaux de qualité. Au stade industriel auquel il est parvenu aujourd'hui, le marché impose donc au moins autant ses normes de qualité que les simples considérations techniques.

Le nombre d'acheteurs dans chaque catégorie varie avec le temps. Par un jeu qui ressemble un peu à celui des vases communicants, le nombre des uns augmente quand celui des autres diminue. La croissance des ventes de chaînes haute fidélité bas de gamme se fait aux dépens de celles des électrophones. Le marché de ces derniers, un peu moins de un million d'unités, est en 1976 en régression de 7 % sur sa valeur de 1975. Au plan de l'équilibre du commerce extérieur, ce facteur est défavorable : le poids de l'industrie française des électrophones est en effet supérieur à celui de la haute fidélité. Par ailleurs, le poids des importations ne cesse d'y croître.

Le rapport qualité-prix

Pendant longtemps, le commerce de la haute fidélité a eu mauvaise réputation. Le nombre des anecdotes sur les vendeurs faisant acheter du matériel de mauvaise qualité à des prix injustifiés est sans limite. Mais, d'une manière générale, on peut constater un certain assainissement de la situation. Les margoulins existent toujours. Mais ils sont de moins en moins nombreux, du moins en proportion. Le public, de plus en plus familiarisé avec la haute fidélité, parce qu'elle est de plus en plus répandue, n'est plus le gogo d'hier prêt à accepter n'importe quel argument pseudo technique. Mais de nombreux acheteurs continuent à se faire prendre à la qualité de la présentation. Chromes, voyant lumineux, curseurs et cadrans continuent de faire vendre à des prix trop élevés des matériels bas de gamme que l'on veut faire passer pour des appareils haut de gamme. Personne ne doit s'y tromper, le matériel haut de gamme ne peut qu'être cher. Il n'y a pas, sauf quelques rares exceptions, de véritables intermédiaires actuellement entre l'optimisation du rapport qualité prix aux alentours de 5 000 F et l'optimisation au-dessus de 10 000 F. Les premiers correspondent aux normes minimales de la haute fidélité telles qu'elles sont définies par les normes (échelle DIN actuelle ou AFNOR à paraître dans les prochaines années). Les deuxièmes sont liées à la recherche d'une qualité supérieure, nettement perceptible par rapport à celle de la catégorie précédente, ce qui implique une autre classe dans « tous » les éléments de la chaîne, donc un prix nettement plus élevé.

JEAN-LOUIS LAVALLARD.

Les cent ans du phonographe

LE 30 avril 1877 le poète et chercheur Charles Cros dépose à l'Académie des sciences à Paris un pli cacheté. Ce pli est ouvert le 3 décembre de la même année. Il porte sur une invention dont l'avenir est considérable : « Un procédé d'enregistrement et de reproduction des phénomènes perçus par l'ouïe. » Le « paléophone » (la voix du passé) comme l'appelle son auteur, c'est-à-dire le phonographe, est né.

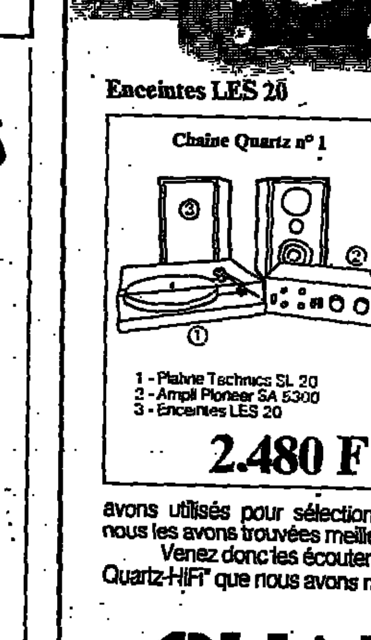
Charles Cros, dont la vie est perturbée par l'amour, l'alcool et les activités les plus diverses, ne profitera pas de sa découverte. C'est l'Américain Edison (inventeur également de l'ampoule électrique) qui saura en profiter. Il dépose, le 18 décembre, un brevet sur le même sujet et est capable de présenter, deux mois plus tard, un appareil, alors que les idées de Charles Cros restent sur le papier. Les deux procédés sont voisins. Charles Cros avait prévu d'enregistrer sur un cylindre recouvert de noir de fumée. Edison utilisait un disque d'étain.

Charles Cros, qui mourra à quarante-cinq ans, en 1888, est aussi l'inventeur de la photographie en couleurs. Poète estimable il a même été édité dans la Pléiade. Il est notamment l'auteur du texte de la chanson, que chante Brigitte Bardot, « Sidonie a plus d'un amant ». Depuis trente ans, l'Académie qui porte son nom décerne chaque année les grands prix du disque. Leur liste sera rendue publique mardi 8 mars dans l'enceinte même du Festival du son. Divers documents de l'époque seront, par ailleurs, présentés dans une exposition spéciale commémorant la naissance du phonographe. Certaines de ces pièces sont très rares : le pli cacheté de Charles Cros à l'Académie des sciences et le premier phonographe à feuille d'étain d'Edison datant de 1878.



Les principales étapes du développement du phonographe seront retracées avec un phonographe à cylindre d'étain de 1880 (perfectionnement de celui de 1878), celui de 1889 avec deux piles (toujours fabriqué par Edison). Le phonographe à cylindre Lioret à pavillon métallique (1892). Un gramophone à sous (ancêtre des juke-box) de 1895. Le gramophone de Berliner, qui utilise le disque et non le cylindre. Le phonographe d'Edison (1897). L'ancêtre des enregistreurs reproducteurs, le pathepost. Un gramophone stéréophonique à disque spécial utilisant deux pavillons et datant de 1910, et bien d'autres appareils anciens utilisant seulement les moyens mécaniques.

L'enregistrement et la reproduction électrique du son, le disque microsillon, le magnétophone d'aujourd'hui, ont définitivement condamné ces techniques du siècle dernier. Mais les besoins, eux, sont restés les mêmes, comme en témoignent les appareils présentés, qui avaient tous, à leur manière, trouvé un moyen de les satisfaire.



INTERNATIONAL DU SON

haute fidélité

AU PROGRAMME

Concerts et spectacles

SALLE BLEUE
Avec le concours
de Radio-France

Lundi 7 mars. — 15 h., Groupe de recherche musicale de l'Institut national de l'audiovisuel.

Mardi 8 mars. — 15 h., Récital de guitare Turibio Santos ; 18 h. 30, Jazz : Chet Baker.

Mercredi 9 mars. — 15 h., Mont Joia. Musique provençale et traditionnelle ; 18 h. 30, Jazz : Marion Brown Quartet.

Jeudi 10 mars. — 15 h., Orchestre Tzigane : Toscano ; 18 h. 30, Jazz : Jay Mc Shan Quintet.

Vendredi 11 mars. — 15 h., Solistes de l'Orchestre de Paris ; 18 h. 30, Jazz : Martial Solal Trio.

Samedi 12 mars. — 15 h., Los Incas ; 20 h. 30, Nuit du Festival : Jean-Jacques Debout, Clark Terry Big Band.

Dimanche 13 mars. — 14 h., Tribune des critiques de disques.

SALLE HAVANE

Diaporama (tous les après-midi) : Kenya : Terre où naquit l'homme ; châteaux en Bavière. Spectacles en multivision de Jean-Marie Grenier.

SALLE AMBRE

Radio-France (tous les jours) : Matin : Démonstrations publiques des radios étrangères. Après-midi : Tribune internationale de l'enregistrement amateur.

GRAND AUDITORIUM

Le ballet du Théâtre Bolchoï : Trois représentations exceptionnelles à 20 h. 30 ; 8 mars : Spartacus ; 9 mars : Giselle ; 11 mars : le Lac des Cygnes. Location au Palais des Congrès. Prix des places de 40 à 120 francs.

BATEAUX-MOUCHES

Samedi 12 et dimanche 13 mars à 11 h. : Promenade-concert sur la Seine.

Les conférences

Un cycle de conférences de haut niveau technique accompagne le Festival du son. Elles ont lieu le matin à partir de 10 h. 15 au Palais des Congrès. Le programme est le suivant :

Lundi 7 mars :

— Presbyacousie, Socioacousie, Diagnostic et prévention, par M. Jean-Charles Mery, docteur en médecine, attaché à la clinique O.R.L. des hospices civils de Strasbourg.

— Holophonie et perception acoustique des trois dimensions, par M. Alain Jonquet, M. Jean-Paul Pignon, Equipe A3, Laboratoire de mécanique et d'acoustique du C.N.R.S. de Marseille.

Mardi 8 mars :

— Codage numérique des signaux sonores de haute qualité, par M. Eric de Lamare, ingénieur en chef à Télédiffusion de France (laboratoire audiofréquence).

— Synthèse de la parole, par M. René Carre, maître de recherche au C.N.R.S. ; M. Jacques Genin, ancien élève de l'école polytechnique et de l'E.N.S.T., ingénieur au C.N.E.T.

Mercredi 9 mars :

— Eléments psychoacoustiques dans le domaine de l'acoustique musicale, par Mme Halina Ryffert, docteur ès sciences physiques, agrégée d'acoustique, professeur et directrice de la Chaire d'acoustique de l'université A. Mickiewicz à Poznan (Pologne), président de la Société polonaise d'acoustique.

— Une méthode psychométriqua d'essai des haut-parleurs ; problèmes et expériences, par M. Ingo Harden, Arbeitskreis Hörtest - Deutsche Elektrotechnische Kommission (DIN).

Jeudi 10 mars :

— Science-fiction et Musique-fiction, par M. Michel Chion, compositeur, ancien chargé de recherche au groupe de recherches musicales de l'Institut national de l'audiovisuel.

— Microprocesseurs et synthèse sonore en temps réel, par M. Jean-François Allouis, ingénieur au Groupe de recherches musicales de l'Institut national de l'audiovisuel.

Vendredi 11 mars :

— Idéologie musicale et processus de composition : pour une critique de la haute fidélité, par M. Denis Muzet, responsable du studio de musique expérimentale de l'Institut de psychologie sociale, Université Louis Pasteur, Strasbourg.

— Evaluation globale d'une chaine haute fidélité par analyses spectrales d'ordres proche et lointain, par M. Emile Leipp, directeur de recherche au C.N.R.S., responsable du laboratoire d'acoustique de l'université Paris-VI.

Samedi 12 mars :

— Réalisation et fonctionnement d'une enceinte acoustique instrumentale, par M. Alain Mas, auditeur au laboratoire d'acoustique de l'université Paris-VI.

— Esquisse d'une méthodologie en musicothérapie, par M. Jacques Porte, chargé de la recherche musicale au Centre thérapeutique expressionnelle de l'hôpital Saint-Anne, professeur à l'Institut supérieur de rééducation psychomotrice (rythmologie).

Un marché dominé par l'étranger

LES ventes en France de haute fidélité, comme d'ailleurs de l'ensemble de l'électro-acoustique, ne cessent de croître d'une année à l'autre. Mais l'industrie française profite peu de cette aubaine : une grande partie du matériel est importé.

Il y a environ 2,3 millions de chaînes électro-acoustiques en France. Il s'en est vendu près de 600 000 en 1976 (contre 525 000 en 1975), mais plus de 80 % étaient importées.. Sous ce vocable de chaînes électro-acoustiques, le statisticien mesure d'ailleurs des installations de nature très variée. Il s'est vendu 270 000 chaînes compactes (où le tourne-disque et l'électronique sont réunis), 110 000 chaînes en éléments séparés, mais où l'amplificateur et le tuner sont réunis dans un même boîtier, 185 000 chaînes où ces deux dernières fonctions sont séparées.

Ces chaînes électro-acoustiques concurrencent de plus en plus les électrophones, dont les ventes ont baissé, passant de 1 054 000 en 1975 à 980 000 en 1976 (pour un parc de quelque neuf millions). La production française de ce type d'appareils est assez importante (800 000 en 1976), mais les importations aussi (730 000), ainsi que les exportations (550 000). Cette situation apparemment anormale s'explique par le fait que le groupe Philips fabrique en France des électrophones pour les vendre ensuite dans toute l'Europe. Les Français, par contre, achètent volontiers des électrophones d'origine étrangère en provenance d'Italie (340 000) ou d'Allemagne fédérale (200 000).

La domination étrangère est presque totale dans le domaine des magnétophones. La production nationale est pratiquement nulle. Sur les 1 600 000 magnétophones achetés en France en 1976 (dont 100 000 méritent le qualificatif de haute fidélité), 290 000 viennent du Marché commun, 165 000 d'Autriche (où il y a une usine Philips vendant dans toute l'Europe), mais plus de 1 million viennent du Sud-Est asiatique : 400 000 du Japon, 240 000 de la Corée du Sud, 170 000 de Singapour, 100 000 de Taïwan, 100 000 de Hongkong. Pour l'essentiel (1,5 million), ces magnétophones sont à cassettes. Le parc total français atteint 8 millions et demi, c'est-à-dire qu'il égale celui des électrophones. Les bandes magnétiques (20 millions de cassettes) sont également en grande partie (pour les trois quarts) importées.

Les seuls domaines où l'industrie française arrive à se maintenir à un niveau raisonnable sont les tuners (26 000 exemplaires vendus), dont la moitié est fabriquée en France, et les enceintes acoustiques (1,3 million d'exemplaires vendus), où la proportion de fabrication française est également de la moitié.

Un autre point fort de l'industrie électro-acoustique française est l'auto-radio — un marché qui s'est développé très vite, puisqu'il s'en est vendu près de 1 million et demi en 1976 pour un parc total de 5,2 millions. Notre industrie parvient à en exporter 945 000 exemplaires, et limite les importations à 390 000. Cette situation favorable ne se retrouve malheureusement pas pour les récepteurs radiophoniques autonomes. La production française atteint 1,2 million, mais les achats français sont de 6,3 millions. 5,575 millions de postes sont importés en provenance surtout du Sud-Est asiatique. Chaque pays semble s'être spécialisé dans une gamme de prix. La Malaisie a exporté chez nous en 1976 600 000 postes de bas de gamme (à un prix de revient de fabrication de 38 F). Hongkong 110 000 postes à un prix moyen de 84 F, Singapour 2,5 millions de postes à 179 F en moyenne. Le Japon 400 000 exemplaires à 470 F. Les pays européens, Allemagne (390 000 exemplaires), Italie (350 000), et Pays-Bas (220 000) se spécialisent dans les récepteurs haut de gamme (plus de 500 F à la production).

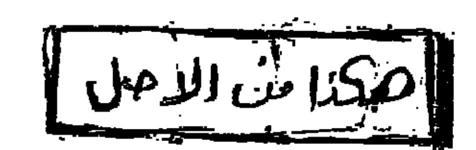
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le Festival du son se tiendra au Palais des congrès, Centre international de Paris, porte Maillot, du lundi 7 au dimanche 13 mars 1977 inclus.

Il est ouvert tous les jours de 10 h. à 20 h. Entrée, 12 francs. Etudiants, 10 francs. Lundi 7 mars, entrée réservée aux professionnels. Samedi 12 mars, à partir de 20 h. 30, Nuit du Festival.

MOYENS D'ACCES

Métro : Porte Maillot (ligne 1).
Autobus : Porte Maillot, 73, 82, P.C..
Parking 1 500 places (accès direct au Festival).
Terminal Maillot (cars Air France).



Maison

LES ARTS MÉNAGERS AU CNIT, DU 9 AU 14 MARS

Le Salon vendra sur tout de l'information

MERCREDI prochain, 9 mars, le 46e Salon des arts ménagers ouvrira ses portes au public, mais pour six jours seulement, au lieu des douze habituels. Cette réduction sensible de la durée d'ouverture (on est loin des vingt-cinq jours d'exposition, du temps que le Salon se tenait au Grand Palais), a été opérée à la demande de la majorité des exposants, pour restreindre leurs frais de personnel sur les stands. Certains d'entre eux préfèrent recevoir leurs revendeurs (pendant les quatre jours réservés aux professionnels) plutôt que les particuliers à qui ils ne vendent pas directement.

Vendre ou non à ce salon est d'ailleurs source de conflit depuis plusieurs années entre les organisateurs et les exposants. Pourtant, la vocation d'un tel salon est de présenter l'ensemble des fabrications, en matière d'équipement ménager, afin que le public puisse fixer ultérieurement son choix ; l'achat doit s'effectuer ensuite, de préférence auprès d'un revendeur local qui livrera et installera l'appareil et en assurera le service après-vente.

Cette année, le côté informatif du Salon des arts ménagers est renforcé par l'installation, au centre du niveau 1, de deux points d'information : celui du secrétariat d'Etat à la consommation, avec la collaboration de l'Institut national de la consommation (1), et celui du Centre d'études et de documentation pour l'équipement du foyer (CEDEF), à l'initiative du GIFAM, groupement des principaux fabricants français. Il s'agira là d'une information plus directe producteurs-consommateurs, mais qui devrait rester objective et porter surtout sur les critères de choix et l'utilisation des appareils.

Le froid...

La quasi-totalité des foyers étant équipés en réfrigérateurs (90,6 % des ménages en possédaient un en novembre 1976) les achats de renouvellement portent sur des appareils de capacité plus grande. Pour la campagne, un réfrigérateur à absorption (fonctionnant au propane, au butane ou à l'électricité) est un « table-top », encastrable dans les éléments de cuisine, de 132 litres avec compartiment conservateur à — 18° C *(Starcold)*. En ville, la consommation plus fréquente de surgelés a fait apparaître les combinés réfrigérateurs-congélateurs. Cette année, ces appareils ont la partie « congélation » d'une capacité presque égale à celle de la réfrigération. Certains d'entre eux sont équipés de deux groupes compresseurs, ce qui permet de dissocier l'utilisation des deux appareils.

Ces combinés superposables n'occupent, au sol, que l'encombrement d'un seul appareil, avec le congélateur à la partie inférieure *(A.E.G., Kenwood, Philips, Sauter)*.

A signaler l'apparition de petits congélateurs, pour une congélation citadine et conservation longue durée des surgelés : un appareil de 49 centimètres de haut et 54,5 centimètres de large a une capacité de 49 litres *(Arthur-Martin)* ; le premier congélateur « table-top » de 145 litres s'incorpore aux éléments de cuisine *(Faure)*.

Le matériel de cuisson se perfectionne : ainsi, apparaît sur le marché français une cuisinière avec four à gaz programmable, permettant (comme pour un four électrique) un départ de cuisson différé et un arrêt automatique *(De Dietrich)*. Les économies d'énergie sont toujours d'actualité et *Thermor* a conçu une cuisinière dont le four, super-isolé, permet de réduire d'environ 30 % les pertes de calories en cours de cuisson.

... et le chaud

Les fours à chaleur tournante sont désormais proposés par la plupart des constructeurs, soit incorporés à une cuisinière, soit indépendants, à encastrer à hauteur de vue ou sous un plan de travail *(A.E.G., De Dietrich, Neff, Philips, Rosières, Sauter)*. Dans ce type de four, l'air chauffé par une résistance est uniformément réparti à l'aide d'une turbine, d'où suppression du tournebroche et possibilité de cuire simultanément, sans échange d'odeurs, un rôti et une tarte.

Les fours à micro-ondes ont du mal à se vendre en France car, outre leur prix très élevé, ils impliquent un changement des habitudes culinaires et même alimentaires. Compléments d'un congélateur, ils assurent la décongélation et le réchauffage (ou la cuisson) des surgelés. Des ondes électromagnétiques à très haute fréquence chauffent à cœur les aliments en un temps record, environ le quart d'une cuisson normale *(A.E.G., Bosch, Neff)*. *Cadillac* sort une gamme de quatre fours à micro-ondes dont les prix s'échelonnent de 2 913 à 8 799 F. Dans un foyer français, ces fours ne sauraient encore remplacer un appareil traditionnel. Mais, nouveauté intéressante, *Bauknecht* présente au Salon un four mixte, à chaleur tournante et micro-ondes (5 900 F) permettant d'utiliser ces deux techniques de cuisson séparément ou même simultanément.

Les plaques de cuisson en vitrocéramique, apparues il y a déjà quatre ans, n'ont pas connu le succès escompté. Avec des puissances accrues, elles équipent aujourd'hui cuisinières ou tables encastrables dans un plan de travail *(A.E.G., Sauter, Thermor)*. Il s'agit de plaques lisses sur lesquelles sont dessinés les emplacements des surfaces chauffantes. *Rosières* présentera un prototype de cuisinière à plaque vitrocéramique à gaz, ce qui est une innovation, ces plaques étant actuellement toutes électriques. Autre coup d'œil sur le futur, le stand *Neff*, où sera expérimenté un plan de cuisson par induction en carrelage ; celui-ci reste froid, seuls les récipients s'échauffent au contact de générateurs à champ magnétique.

JANY AUJAME.

★ Palais du CNIT, la Défense. Du mercredi 9 au lundi 14 mars inclus, de 10 h. à 19 h. ; mercredi, vendredi et samedi, jusqu'à 22 h. 30. Entrée, le matin avant 13 h. : 6 F ; après 13 h. et en soirée : 8 F ; le vendredi après-midi : 12 F.

(1) Si l'Union fédérale des consommateurs n'est pas présente cette année, c'est que les frais engagés par ses récentes assises nationales ne lui permettent pas de participer.

ASSIS-COUCHÉS, ASSIS-VAUTRÉS

CONNU pour ses matelas, Dunlopillo se lance à présent dans l'aventure du siège. Mais une aventure menée avec méthode, à partir d'une enquête sociologique sur la manière dont les Français veulent s'asseoir. « Assis-couchés, assis-vautrés, assis bien raides et sages », c'est ainsi qu'ils sont apparus au « designer » Marc Held lorsqu'il fut pressenti pour mettre au point la nouvelle collection. De croquis en maquettes, l'équipe de création, assistée de spécialistes de la mousse, des textiles et de l'ergonomie, a sorti quinze prototypes qui, après essais réels par des Français « moyens », sont devenus treize modèles de sièges. Et il y en a pour tous les goûts dans les trois programmes existants et les quelque cent quatre-vingts combinaisons possibles de recouvrement des sièges.

Le prix d'un salon de cinq pièces va de 5 000 à 15 000 F. Le programme « Structure » comprend des fauteuils et canapés à armature en bois, de lignes sobrement modernes. Les chauffeuses et canapés « Empreinte », tout en mousse, ont une assise plus ou moins basse. La ligne « Rythme » affirme plus de recherche contemporaine, avec des armatures en fil d'acier et des coussins de cuir ou des courbes tout en mousse. Toute la collection est exposée, près du Centre Pompidou, dans les caves voûtées du local où la firme a installé son atelier de création.

J. A.

★ L'Atelier, 62, rue Quincampoix, 75004 Paris.

TRUCS

● *Un réveil qui donne l'heure, c'est banal,* et s'il sonne le matin, c'est... normal ! Mais s'il donne l'alerte si on force la porte ? C'est inhabituel ! Un nouveau réveil électronique, à pile, remplit toutes ces fonctions. Pour se protéger d'une intrusion (chez soi, à l'hôtel, en caravane), un fil de 4 mètres se branche au dos du réveil et se termine par une pince-détecteur de choc, à fixer sur la porte.

★ Jaz-alarm, 160 F environ, chez les horlogers-bijoutiers.

● *Un téléphone sans fil.* C'est un poste auxiliaire, à brancher sur une ligne téléphonique normale, qui est doté d'un combiné mobile sans fil, relié par radio au poste fixe. Avec ce gadget (américain), on peut téléphoner de sa terrasse, de la piscine au fond du parc ou du golf, partout où le « bip bip » du combiné indique qu'un correspondant appelle.

★ Portacall, importé par I.M.I., distribué par Barphone, 10, rue Joyeux, 77003 Melun, et Mazzanti, 26-28, rue de Paris, 92100 Boulogne.

Mode

Libre-service

AVEC l'ouverture de leur nouveau magasin (2, rue Linois, 15e), dans ce qui sera le centre commercial Beaugrenelle, Monoprix tire la leçon d'une quinzaine d'années de distribution en libre-service à rayons linéaires.

L'un des premiers du genre avait été Inno B.J., dont le rayon d'alimentation étonnait, en 1962, par la diversité des produits proposés, alors que le textile représentait encore peu de chose. Inno a été repris par le groupe Monoprix après quelques années, mais ne s'est vraiment lancé dans les nouveautés qu'à partir de 1972, avec la présentation de la ligne « Miss Helen ».

Ainsi, le 280e point de vente donne-t-il une place presque aussi importante à la mode et à la beauté qu'à l'alimentation : sur une surface totale de vente de 2 578 m2, un peu plus de la moitié sera réservée à cette dernière. Les allées sont spacieuses, les produits frais sont regroupés en « boutiques », boucherie, charcuterie, poissonnerie et crémerie formant place de village, pour rompre la monotonie des étalages linéaires.

On trouve ici de quoi nourrir toute la maisonnée, depuis les innombrables petits pots destinés aux nourrissons, jusqu'aux aliments pour chiens et chats. Et la mode des produits naturels se traduit par d'innombrables flacons d'herbes et d'aromates, tandis que les confitures et conserves sont « habillées » d'étiquettes évoquant une production artisanale et régionale plutôt qu'industrielle.

A noter, une nouveauté : le « brik » de la crème fraîche Elle et Vire, à garder en réserve au réfrigérateur. A condition de ne pas l'ouvrir d'avance, ses 25 cl donneront de l'onctuosité à un potage, permettront d'accommoder une purée de pommes de terre instantanée ou de confectionner un « Irish coffee »...

Côté vêtements, le deuxième niveau offre une très bonne sélection de thèmes de mode, dans une gamme de tailles allant en moyenne du 36 au 46. En entrée de saison, les blazers de jersey de laine (marine, rouge ou blanc) sont à désassortir d'avec les jupes à plis regroupés sur un côté. Des « jeans » délavés se vendent 60 F, comme de jolies jupes paysannes en imprimés de coton formant des patchworks multicolores qu'il vaut mieux acheter maintenant et ranger jusqu'aux beaux jours, de même que les charmantes robes de petites filles, à épaulettes et tablier rayé noir et blanc, sur une cretonne fleurie à fond jaune (39,50 F le six ans). Garçons et filles s'arrachent les chandails à encolure en V qui tendent à remplacer désormais les ras-du-cou. Elles, les choisissent très grands, en shetland, en attendant les modèles géants de l'été qui dénuderont une épaule.

Mais peut-être le plus grand « tube » de l'été sera-t-il l'imperméable en P.V.C. transparent, de couleurs aussi vives qu'une grappe de ballons d'enfants. On le porte posé comme une pellicule brillante sur ce qu'elle abrite (25 F).

Travaillant avec plus d'un an de décalage par rapport à une collection de base qui a été choisie fin 1975, Monoprix accélère son système d'achats pour mieux suivre la mode, notamment, en tenues de plage, robes-tabliers et accessoires réalisés en dernière minute. Les sacs rétro, façon cuir et filet, sont déjà parmi les succès de la saison, comme les bijoux fantaisie regroupés selon des couleurs vibrantes, le bleu, le rouge, le vert et le blanc.

Cette politique s'applique aussi aux maquillages pour les lèvres en gros crayons et aux palettes de trois ombres à paupières en camaïeu, à 6,85 F.

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ Magasins ouverts de 9 h. 30 à 13 h. 30 et de 14 h. 30 à 20 heures ; nocturne jusqu'à 21 h. Le vendredi. (Le parc de stationnement compte soixante-dix places ; une heure gratuite pour un minimum de 50 F d'achats.)



(Croquis de MARCQ.)

MONOPRIX : ensemble de blazer et de jupe en jersey de laine marine, rouge ou blanc (171,50 F et 117,50 F), porté ici avec une blouse de crépon turquoise en coton indien (35 F), une besace à filet en nylon (60 F), des sandales de cuir lacées aux chevilles (50 F) et l'indispensable imperméable en p.v.c. transparent de couleur (25 F). (12, rue Linois, Paris-15e et dans tous les magasins de la marque en France.)

VIOLONS - BIJOUX

Arman, le sculpteur français installé à New-York, expose jusqu'au 9 mars (1), des bijoux qui ont pour thème le violon.

L'artiste « décortique » cet instrument tantôt en chaînes, tantôt en boucles d'oreilles ou en pendentifs d'or, ornés ou non de pierres précieuses, d'une merveilleuse harmonie.

Après Paris, l'exposition, qui comporte aussi quelques autres œuvres, voyagera à travers la France : on pourra la voir à Bordeaux pendant le Mai musical, puis à Marseille, Lyon et Aix-en-Provence.

(1) Chez Poiray, 8, rue de la Paix. La diffusion des bijoux d'Arman est assurée par Olivier de Percin.

● *Après une crème hydratante,* puis une autre au collagène, *Lancôme* sort « Progrès », préparation à l'oxygène, dont les principes actifs biologiques permettraient une meilleure aération de la peau. C'est, en quelque sorte, une crème « marche à pied », à appliquer matin ou soir, et qui convient à toutes les peaux.

En vente chez les dépositaires de la marque, à 85 F le pot de 60 ml et 52 F le tube.

Plaisirs de la table

Emois de Touraine

JE suis allé rejoindre la « bulle » R.T.L. pour y donner la réplique à Charles Barrier. Charles Barrier est un bon cuisinier. Parce qu'il n'a pas appris dans les écoles hôtelières, mais « sur le tas » et, surtout, dans des maisons bourgeoises. C'est, de plus, un homme qui sait et aime se cultiver dans son métier. Il aime chercher le pourquoi des choses et l'histoire des mets. Il sait que tout est dans tout depuis le Moyen Age et l'enfance de la cuisine. Il est, enfin, aussi peu parisien que possible, aussi peu snob qu'on peut l'être, méprisant les coteries et le faux succès. Bref, un homme. Un homme de sa province, la Touraine. Il y est revenu, en 1946, après ses écoles et les cuisines de Larue (où l'on savait faire la grande cuisine froide aujourd'hui sottement délaissée), les grands hôtels de Vichy chez le « papa » de mon ami Jacques Aletti, l'*Hôtel de Paris* de Monte-Carlo enfin. Revenu pour s'installer, en gérant, au *Nègre*. De ce relais de poste, il a fait un Relais Gourmand (*Charles Barrier*, 101, avenue de la Tranchée, tél. 54-20-39, fermé mercredi) et un des très grands.

A la carte, j'ai relevé la terrine aux trois poissons de Loire ; une brioche de moelle au beurre rouge ; les écrevisses au vouvray ; la matelote d'anguille au chinon ; la fricassée de poulet au vinaigre de framboises et aux nouilles fraîches ; un pied de cochon farci aux truffes ; le tournedos au vin de Champigny à la moelle, etc. Très belle cave, on s'en doute, beaux fromages de chèvre, desserts savoureux et... Barrier fait lui-même son pain.

L'accueil de Mireille

Tours, lui, sacrifie heureusement à la cuisine traditionnelle et la *Petite Marmite* (annexe de Barrier, lequel, j'ai oublié de le noter, est aidé précieusement de son jeune fils, en cuisine) affiche la fameuse noisette de porc aux pruneaux (103, avenue de la Tranchée, tél. 54-03-85). J'ai retrouvé ce plat du Moyen Age à la carte du *Lyonnais* (46, rue Nationale, tél. 05-66-84).

Et encore au menu du *Château d'Artigny*, à Montbazon. Après une longue période de tâtonnements, cette magnifique pièce montée qu'est Artigny a pris, avec Alain Rabier, sa vitesse de croisière. Une croisière heureuse pour les fortunés, car c'est évidemment un cadre de rêve et de luxe et des prix en corrélation. Hors ce menu à 65 francs, très régionaliste : rillettes et rillons, côtelette de brochet angevine, noix de porc aux pruneaux, fromages et poire glacée tourangelle, par exemple, il existe un menu « Festin d'Artigny » (140 francs) et la carte. A cette carte, nous avons découvert une terrine de saint-jacques éblouissante. Les saint-jacques à peine cuites et liées seulement de gelée. Une merveille ! Dommage de sacrifier au goût (mauvais) des V.I.P. du Tout-Monde ici clients en faisant côtoyer cette terrine, le bar braisé aux algues, l'escalope de turbot aux poireaux, la beuchelle de Nignon, le salmis de canard au bourgueil avec... une truite d'élevage et un filet de charolais Rossini, l'affreuse chose !

A signaler une carte des thés et des cafés particulièrement heureuse et bien commentée. Une grande cave et l'accueil de Mireille Rabier entourée d'un personnel aimable et qualifié (je pense notamment au jeune sommelier — il est vrai que c'est ici que Jacques Puisais organise ses séminaires de culture vinicole !). *Château d'Artigny*, tél. : 06-01-77.

A Tours, j'étais descendu à l'*Hôtel de Bordeaux* (3, place du Maréchal-Leclerc, tél. : 05-40-32), trois étoiles, très agréable et de bon accueil. Le restaurant de Mlle Pacitto est champion de l'équation qualité = prix, avec une cave de prix également très honnêtes.

LA REYNIÈRE.

LE « BOUVIER » DE LA RUE SERVANDONI

DERRIERE les tours de Saint-Sulpice, que Raoul Ponchon (que j'envie) compissait en rimes adéquates, prenez la rue du Canivet, existant depuis 1550, et qui vit passer Talleyrand, et arrivez rue Servandoni. Le numéro 10 est une vieille demeure, avec une cave voûtée. Le tout bien arrangé par un propriétaire qui, me dit-on, serait « dans la construction ». C'est l'invisible et anonyme patron du Bouvier, *un nouveau restaurant (qui a l'air d'être connu déjà du monde des éditeurs du quartier).*

La carte n'est pas négligeable, avec, notamment, une salade de pissenlits au lard, une andouille de viande, un boudin aux deux pommes (la pomme fruit garnie de pruneaux), un civet de saucisses aux pâtes fraîches, etc. La salle du rez-de-chaussée est agréable, assez claire, confortable. Celle du sous-sol ne manque pas de charme. Le service — un peu lent — effectif. Il y a une carte des vins très « Cordier » (négociant bordelais connu) avec un sancerre rouge « Guche-Pigeon ». Et des prix très honnêtes.

C'est donc à noter. Le chef doit pouvoir s'affirmer, élargir son champ d'action (un turbot, chez mes voisins, avait l'air fort bien cuit et savoureux). Il devrait trouver chez Ponchon des inspirations (le gigot sur son lit de joyeux haricots, par exemple)... Mais, assurément, la maison manque d'âme. Et surtout je n'aime point que, installé, on m'apporte d'autorité ce qu'on nomme improprement et sottement un kir. Ou on n'offre rien, ou on offre, au client, la boisson de son choix.

★ Le Bouvier, 10, rue Servandoni, 75006 Paris. Tél. 325-81-32.

UN « TROIS ÉTOILES » DE PLUS

Le Michelin ne sort que le 16 mars, mais je puis déjà annoncer qu'il comptera un « trois étoiles » de plus. On attendait Grouchy — je veux dire Alain Senderens, dont l'Archestrate fait vraiment l'unanimité, — ce sera... Michel Guérard !

La troisième étoile au restaurant « Les prés et les sources d'Eugénie » (tél. 58-19-01 à Eugénie-les-Bains) couronne certes un cuisinier de grand talent. Cela amènera peut-être Michel Guérard à revenir sur Paris et à ne plus découvrir, après tant et tant d'autres, la diététique à la mode ! — L. R.

MIETTES

● *Tout en gardant sa formule* (tranche de bœuf, sa sauce et ses frites), Rogissart ajoute, aux dîners, un plat du jour quotidien (coq à la bière, carbonnade, lapin aux pruneaux) pour des menus à la carte (40/50 F) d'excellent rapport qualité-prix. (12, rue du Colisée, 8e. Tél. 359-09-72.)

● *Jacqueline Arets a cédé son « Jubilé » de Bruxelles* à un jeune cuisinier français, Olivier Schlissinger, ancien de l'Ecailler du Palais-Royal. Et les amis du Guide des connaisseurs ont découvert aussi le *Ventre Saint Gris* (10, rue Basse, à Uccle-Saint-Job). Ça bouge à Bruxelles, décidément !

● *Faire découvrir l'Ouest aux touristes*, démontrer que de Saint-Malo à Royan ce n'est pas le désert gastronomique... C'est le but de Charles Barrier (Tours), Jacques Le Divellec (La Rochelle), Georges Paineau (Questembert), et quelques autres dont une « Dame d'Arc », Liliane Benoit, de Soubise.

● *A propos du haricot « gros pois Cap »*, un lecteur, M. Peyrichou, me dit qu'il s'agit probablement d'une légumineuse très cultivée à Madagascar (nom malgache : « kabaro ») et qui est le *phaseolus lunatus macrospermus* de la famille des papilionacées. On en fait des soupes et, en Angleterre, des... biscuits !!!

Hippisme

Retrouvailles à Saint-Cloud

PREMIÈRE réunion de plat, à Saint-Cloud. Quelques vedettes ont boudé ce prologue. Yves Saint-Martin est allé visiter ses terres et inspecter son troupeau de « blondes d'Aquitaine », dans le Lot-et-Garonne. Freddy Head est aux Etats-Unis où, maintenant, sa famille et l'écurie commerciale Wertheimer ont autant d'intérêts qu'en France. Ange Penna, pourtant en France depuis cinq ans, achève sa découverte de la Côte d'Azur et de la Provence, d'où il téléphone à ses amis des impressions enthousiastes (c'est « *mas merveilloso* » que la Californie et le château des papes est « *formidabbbélé* »). Mais Jean-Claude Desaint est rentré d'Afrique du Sud, où il était allé monter quelques courses ; Philippe Paquet, de Hongkong, où il en a gagné quatorze, la plupart avec des chevaux entraînés par son beau-père, Georges Moore ; et François Mathet est à son poste, au dernier rang de la tribune réservée, imperturbable et muet, le teint, naturellement prospère, *encore* avivé par *l'*aigreur des derniers vents de l'hiver.

C'est lui qui gagne la première course avec *Le Semeur*, un poulain de l'agent de change new-yorkais J.-A. Morris, nouveau propriétaire en France. Le cercle des initiés voit là un symbole. De fait, Mathet, premier de la « première » avec ce *Semeur*, a toute la graine nécessaire dans son écurie — plutôt : dans ses écuries, car il en contrôle trois, dispersées dans Chantilly — pour récolter la première place au classement final de l'année. Il est l'entraîneur de *Blushing Groom*, le nouveau « cheval du siècle », c'est-à-dire, en faisant la part de l'enthousiasme, celui de l'année ; il bénéficie du renfort des « Rothschild » et d'un certain *Général*, qui, si les doutes qu'ont fait naître ses bandages aux jambes s'effacent, pourrait prendre le commandement de toute la troupe des « trois ans » : Nelson-Banker Hunt, lui, a fait envoyer du Kentucky plusieurs fils et filles de *Vaguely Noble* ; et voilà que, avec la casaque de M. Morris, Wall Street vient au secours de la victoire.

Pourtant, la suite des événements du jour est moins heureuse. L'entraîneur présente, dans le modeste prix Mirska, *Doha*, deuxième en octobre, du Critérium des pouliches, et qu'il avait alors achetée pour le compte de N.-B. Hunt, en pensant, pour elle, à un programme classique. *Doha*, entraînée jusqu'en octobre par le discret Serpereau, n'a pu, *pense-t-on, que faire d'énormes* progrès en passant sous la coupe du maître. Elle est à 2/10 à l'ouverture des jeux. Elle justifie cette confiance jusqu'à 200 mètres du poteau, mais, là, elle faiblit, et doit se contenter de s'accrocher aux basques de *Curtsy*, une fille de *Sanctus*. Probablement les mânes de *Grey Sovereign* se sont-ils, en elle, rebellés après 1 600 mètres, distance qu'elle n'avait pas encore dépassée.

Handicap optimal. Monté à la perfection par Perrotta, qui ne cesse d'acquérir de l'autorité — l'aura attribuée par les dîners en ville, en moins — n'est pas loin des meilleurs. *Jour Jack*, très « chuchoté » à l'enclosure, bat la bonne provinciale *Itza*.

Le « Kalley » du jour est *Puntarella* dans le prix Deiri Willy Kalley, à qui il ne manque aussi que le prestige des mondanités pour s'installer aux premiers rangs, s'est fait une spécialité, chaque hiver, de préparer une dizaine de chevaux à qui il fait gagner leur avoine de l'année dans les premières réunions. Lui, dans l'affaire, perd ses vacances. Mais quand les entraîneurs mondains, qui ont pris les leurs aux Bahamas ou en Californie, recommencent à « affûter » leurs chevaux, il a déjà fait rentrer deux ou trois cent mille francs dans le coffre à avoine. Les turfistes dont la mémoire a assez de tenue pour accomplir sans défaillance le parcours d'un hiver au suivant en profitent.

Un « cheval du siècle »

Dans le cas présent, *Puntarella* leur rapporte du vingt contre un.

A Auteuil, la grande affaire de la semaine est l'ascension de *Top Gear*. Maintenant parfaitement mécanisé sur l'obstacle par le vieux maître Georges Pelat, il peut utiliser avec le maximum d'efficacité sa classe de plat, qui lui avait permis, en 1974, d'approcher *Val de l'Orne*. Dans le prix de la Croix Dauphine, au bout de la ligne d'en face, *Corfdir* est debout sur les étriers, alors que ses concurrents sont tous à l'ouvrage. Dès qu'il lui lâche la tête, *Top Gear* se détache. Il bat de cinq longueurs, *Carsyl*, et de quinze, *Sans Atout*, qui, même s'il n'est pas le crack que nous avions cru déceler en lui quand il avait quatre ans, donne une « ligne » flatteuse.

Les handicapeurs ne s'y trompent pas. Le lendemain sont publiés les poids d'un autre handicap dans lequel Georges Pelat avait engagé le cheval. *Top Gear* se voit attribuer 73 kilos, à quelques livres près, le poids donné à *Hardatit* au temps du règne de celui-ci. De fait, *Top Gear* s'annonce comme le plus grand cheval de haies que nous ayons eu depuis *Hardatit*.

Du côté du trot, *Hadol du Vivier* remporte sa première victoire internationale, à Milan, dans le prix d'Europe. Il devance de quatre secondes, soit de près de 50 mètres, le second. C'est assez dire qu'il n'a pas eu à lutter. Pourtant il a bouclé le parcours sur le pied de 1 min. 15 sec. 5/10 au kilomètre. Sauf erreur, il s'agit d'un record d'Europe pour un « quatre ans ». Le record de France pour les chevaux de cet âge appartenait jusqu'ici à *Fakir du Vivier*, frère de *Hadol*. Il n'était que de 1 min. 16 sec. 8/10 et avait été établi en été, c'est-à-dire alors que son détenteur était âgé, en réalité, de quatre ans et demi. Cette fois, nous tenons peut-être un vrai « cheval du siècle ».

LOUIS DÉNIEL.

clin-d'œil

Un sourire en équation

LES yeux de jade sous une frange de cheveux auburn, un nez fin de Diane chasseresse, une grâce de ballerine qui aurait chaussé des bottes, telle est Magguy Crouzet, chef de l'école de pointi-sculpture.

Ce nouveau procédé artistique, appliqué au portrait, pour lequel Magguy Crouzet déposa un brevet dès 1973, fait appel aux mathématiques et notamment à la trigonométrie. Il exige l'utilisation de matériaux industriels, plaques d'Altuglass ou de métal et des milliers de plots en laiton de dimensions variées, fabriqués par un décolleteur plus habitué à travailler pour les fabricants d'appareils électriques que pour les sculpteurs.

Tout cela paraîtrait bien technique et bien froid si le résultat ne se révélait d'une qualité inattendue et les portraits ainsi réalisés d'une surprenante ressemblance.

Née à Bizerte d'une mère bretonne et d'un père amiennois, Magguy Crouzet passa son enfance au Sahara. De ce long séjour dans les sables lui vient peut-être son goût pour les surfaces dépouillées, où chaque reflet prend son importance.

Excellente mathématicienne, capable de jongler avec les racines cubiques et de traquer l'intégrale avec bonheur, elle opta, ses diplômes supérieurs en poche, pour la peinture, et plus spécialement pour le portrait. Les couleurs même juxtaposées suivant du rythme algébrique ne la satisfaisaient pas. Elle cherche une dimension supplémentaire et la trouva en vissant sur des plaques lisses des plots dorés qui plus ou moins enfoncés suggèrent un modelé en volume, accrochant la lumière et permettent d'obtenir, malgré la monochromie du métal, des tonalités dégradées du sombre au clair. Les jeux d'ombre des plots sur le support font apparaître un visage avec une rare subtilité d'expression. Certes, l'implantation des plots ne se fait pas au hasard, mais avec une rigueur mathématique calculée d'après la décomposition en points géométriques du modèle à reproduire. La perceuse, la fileteuse, la règle à calcul et le rapporteur d'angle sont les instruments de l'artiste, qui ne craint pas les ampoules aux mains !

La princesse Grace de Monaco fut la première à se faire ainsi portraiturer, puis François Patrice, grand prêtre des nuits parisiennes et tropéziennes, obtint de Magguy Crouzet le portrait de Marilyn Monröe qui décore l'une de ses boîtes. Le président Giscard d'Estaing accepta à son tour de voir sa calvitie distinguée reproduite suivant le procédé. Vinrent ensuite d'autres célébrités, tels Johnny Hallyday, le coiffeur Alexandre, Yves Mourousi, l'Emir de Koweït, celui de Qatar, car le snobisme veut, aujourd'hui que les « locomotives » possèdent leurs portraits en clous dorés. Ces œuvres sont évidemment pesantes : 20 kilos en moyenne, mais elles constituent des éléments décoratifs qui s'intègrent parfaitement dans les décors chers aux « designers ».

Pour l'impératrice d'Iran, Magguy Crouzet a remplacé les plots de laiton par des éclats de strass sertis dans une plaque d'altuglass noir. Ainsi le visage de la Chabannou apparaît comme une mosaïque éclatante. On murmure que l'épouse du shah aimerait obtenir de l'artiste un autre portrait de même style, mais où le strass serait remplacé par des diamants...

C'est également Magguy Crouzet qui, jouant toujours avec sa règle à calcul, a réussi à obtenir des portraits en fendant verticalement, et, encore, suivant des règles mathématiques que je suis bien incapable d'expliquer, de fines tôles d'aluminium. L'artiste est très fière d'avoir vu au Centre Georges-Pompidou l'effigie du président défunt réalisée d'après cette technique par le peintre Vasarely.

« Tous les matériaux sont nobles, dit *Magguy Crouzet*, quand on sait tirer parti de leurs particularités. L'art étant un exercice d'équilibre toujours recomposé s'accommode aussi bien de l'ingénuité que de la fantaisie de l'inspiration quand, y regardant de près, on voit qu'il a une parenté incontestable avec les mathématiques. »

Quel mathématicien, par une démarche inverse, saura demain mettre en équation le sourire de la Joconde ? A vos tables de logarithmes, jeunes gens, c'est une question d'agrégation !

MAURICE DENUZIÈRE.

Jeux

échecs N° 699

UNE NOUVEAUTÉ

(Alma - Ata, janvier 1977)
Blancs : A. MICHALOUTCHINI
Noirs : A. TCHEKOV
Début anglais.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	ç4	ç5	15.	T×b4 ! ! (n)	C×b4
2.	Cf3	Cç6	16.	D×b7	h×g5
3.	Cç3	d5 (a)	17.	D×b4 (o)	Tç8
4.	ç×d5	C×d5	18.	ç6	Dé6 (p)
5.	g3 (b)	Cç6	19.	d4	Dg4
6.	Fg2	Cç7 (ç)	20.	Td1	f5 (q)
7.	Da4 (d)	Dd7 (é)	21.	h3	Dh5
8.	0-0 (f)	g6 (g)	22.	Dç4 !	g4
9.	Dç4 ! (h)	b6	23.	h4	Dh7
10.	b4 ! (i)	Fg7 ! (j)	24.	Ff4	Dg8
11.	b×ç5	b5 ! (k)	25.	Cd5	Cé6 (r)
12.	Dé4 ! (l)	b4	26.	ç7	Rf7 (s)
13.	Cg5 !	Fb7 (m)	27.	Cb6 ! ! (t)	abandon (u).
14.	Tb1 !	h6			

NOTES

a) Après 3..., é6 : 4. g3, d5 ; 5. ç×d5, C×d5 : 6. Fg2, Cç6 : 7. 0-0, Cç7 : 8. b3, Fé7 : 9. Fb2, é5, les Blancs obtiennent un jeu actif par 10. Tç1, f6 ; 11. Ca4, b6 ; 12. Ch4, Fd7 : 13. é3, 0-0 : 14 d4 (Keres-Smyslov, quinzième championnat de l'U.R.S.S.). 3..., g6 peut donner lieu à une « Sicilienne » par 4. é4, Fg7 ; 5. d4, ç×d4 ; 6. C×d4, Cç6 ; 7 Fé3. A considérer est également la variante 3..., Cç6 ; 4. d4, ç×d4 ; 5. C×d4, é6 ; 6 Cd-b5, d5! ; 7. ç×d5, é×d5 ; 8. C×d5, C×d5 ; 9. D×d5, Fb4+ ; 10. Fd2, Fé6!.

b) Keres affectionnait la suite 5. é3. Si 5..., C×ç3 ; 6. b×ç3, g6 ; 7. h4!, h5 ; 8. Fç4, Fg7 ; 9. Cg5, 0-0 ; 10. Dç2 ou bien 7..., h6 ; 8. Fç4

c) Une idée insolite due à Bronstein est 6..., Cf6, mais sa valeur est discutable, par exemple, 7. 0-0, é6 ; 8. b3, Fé7 ; 9 Fb2, 0-0 ; 10. Tç1, Da5; 11. Ca4, Td8 ; 12. Dç2, Cb4 ; 13. Db1 (Smyslov - Bronstein, Amsterdam, 1956).

d) Les Blancs ont l'embarras du choix entre 7. b3 ; 7. d3 ; 7. a3 ; 7. 0-0 et le coup du texte, dû à Tcherepkov, qui a pour but d'empêcher 7..., é5 et de gagner du temps pour attaquer au centre.

e) Les Noirs doivent surveiller l'attaque 8. Cé5. Le coup normal 7..., Fd7 est connu pour ne pas être satisfaisant à cause de la réplique 8. Dé4! et si 8..., é6 ; 9. 0-0, Fé7 ; 10. d4!, ç×d4 ; 11. C×d4, 0-0 ; 12. Tf-d1, avec avantage aux Blancs (Kortschnoi-Flohr, vingt et unième championnat de l'U.R.S.S.) ou 8..., g6 : 9. Cé5, Fg7 : 10. C×d7 ou encore 8..., Cé6 : 9. 0-0, g6 ; 10. é3, Fg7 : 11. Td1, 0-0 ; 12. d4. A noter que sur 7..., Fd7 la réponse 8. Dh4! demeure aussi très forte.

f) 8. d3 est intéressant : 8..., é5 ; 9. 0-0, Tb8 ; 10. Fé3!, b5 : 11. Dh4!, Fé7 : 9. Dh5, avec un jeu actif. Si 9..., Fé7 ; 10. Cd2!, 0-0 : 11 Cç4, f6 : *12. f4!, Dé6 (12..., é×f4 ; 13. F×f4,* Cé6 est meilleur) ; 13. f5, Dd7 ; 14. Fé3, Tb8 ; 15 F×ç6!, b×ç6 ; 16. Cé4 (Matulovic-Janosevic, 1960).

g) 8..., é5 : 9. d3, f6 : 10. Cd2, Tb8 : 11. F×ç6, D×ç6 ; 12. D×ç6+, b×ç6 : 13. b3 est avantageux aux Blancs Sur 8..., é5 les Blancs ont aussi à leur disposition le plan é3-Td1-d4.

h) Attaquant le pion ç5.

i) Une variante hardie.

j) Si 10..., C×b4 ; 11 Cé5 ou 11. Cg5. Si 10..., ç×b4 ; 11. Cg5, Cé5 : 12. Df4! ou 12. D×b4.

k) Une excellente riposte (si 12. C×b5?, C×b5 ; 13. D×b5, F×a1)

l) Cette nouveauté paraît supérieure à 12. Db3 qui eut lieu dans la partie Uhlmann-Liebert (championnat 1976 de l'Allemagne de l'Est) et qui se poursuit ainsi : 12..., b4 : 13. Cg5, 0-0 : 14 F×ç6 (14. Da4! valait mieux ; si 14..., Fb7 ; 15. Tb1 et si 14..., Cd4! ; 15. D×b4, C×é2+ ; 16. C×é2, F×a1 : 17. Db4!), D×ç6! ; 15. D×b4, Tb8!! ; 16. Df4 (si 16. D×b8, Fb7), Fb7 : 17. Cf3, Cé6! ; 18. Dé3, Fd4! ; 19. Dh6, Fa8! ; 20. Tb1, T×b1 : 21 C×b1, Dé4! . 22 Cç3. F×ç3 ; 23 d×ç3, D×é2 . 24 Cd2, Td8! : 25. Dé3, T×d2!! ; 26. F×d2, Cg3!! : 27 D×é2, Cb3 mat. Une jolie partie.

m) Si 13..., b×ç3 ; 14. D×ç6, ç×d3; 15. F×d2, F×a1 ; 16. T×a1, Tb8 ; 17. Ff4!.

n) Le plus énergique.

o) Les Blancs ont sacrifié la qualité pour deux pions et restent maîtres des événements.

p) 18..., Dd4 assurait une meilleure défense, mais ne sauvait rien après 19. Da3

q) Essayant d'obtenir du contre-jeu.

r) Si 25..., C×d5 : 26. F×d5, Df8 : 27. Fé6.

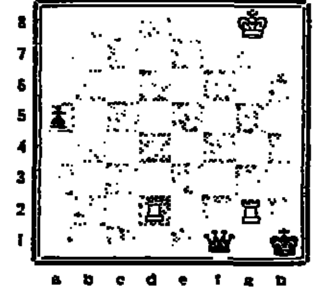
s) Si 26..., C×f4 ; 27. Dç8+, Rf7 : 28. C×f4 menaçant 29. Fd5+ et 29. Dé6+.

t) Estocade finale.

u) Si 27..., T×ç7 ; 28. D×é6+!, R×é6 ; 29. Fd5+, Rf6 ; 30. Fg5+ (Fé5+) mat.

ÉTUDE

V. BRON



BLANCS (3) : Rg8, Td2 et g2.
NOIRS (3) : Rh1, Df1, Pa5.
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 698
K. JOHNSSON.
« Tidschrift forschak », 1973.

(Blancs : Rf2, Ca8 et b6, Fg6
Noirs : Rh1, Fb7, Pa7 et d6.)

1. Cç4 !, F×a6 ; 2. C×d6, Rh2 ; 3. Ff5 !, Rh1 ; 4. Fé4+, Rh2 ; 5. Fg2 !, Fd3 ; 6. Cf7 !, a5 ; 7. Cb6, Fé2 : 8. Cf5, a4 ; 9. Cé3, a4 ; 10. R×é2, a2 ; 11. Rf2, a1=D ; 12. Cg4 mat.

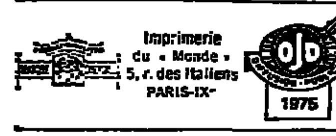
CLAUDE LEMOINE.

LE TOURNOI DES CANDIDATS

Les hostilités sont engagées dans les quatre quarts de finale du Tournoi des candidats au titre d'adversaire du champion du monde. Voici les premiers résultats. Chaque rencontre se déroule en douze parties

Kortchnoi-Petrossian : deux parties nulles. Larsen-Portisch : une victoire chacun ; une partie nulle. Spasski-Hort : une victoire pour Spasski ; deux parties nulles. Polugajevski-Mecking : une partie nulle ; une ajournée.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

bridge N° 696

OUVERTURE A DJERBA

Dans cette donne du Festival organisé par le Club Méditerranée à D'Jerba, le chelem était un mauvais pari, mais, si Sud ouvre les enchères, il aura du mal à arrêter son partenaire.

Nord : ♠ A D 6 ; ♥ A 7 3 ; ♦ R 10 3 ; ♣ A 10 6 2
Ouest : ♠ 8 3 ; ♥ D 10 6 ; ♦ A D 9 7 ; ♣ D 7 4 3
Est : ♠ 10 5 4 ; ♥ V 9 8 4 2 ; ♦ 8 4 ; ♣ V 9 4
Sud : ♠ R V 9 7 2 ; ♥ R 5 ; ♦ V 6 5 2 ; ♣ R 8

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♠	passe	3 ♣	passe
3 SA	passe	4 SA	passe
5 ♣	passe	6 ♠	passe...

Si Ouest attaque l'as de carreau et le 7 de carreau, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

La dame de carreau ayant peu de chances maintenant d'être sèche en Est, le déclarant doit essayer l'impasse à la dame de carreau qui réussit. Ensuite, à cartes cachées, il y a diverses possibilités de trouver une douzième levée. Un partage 3-3 des carreaux ou bien dame valet de trèfle secs ou troisièmes, ou encore la coupe du quatrième carreau après deux coups d'atout ou enfin un squeeze à carreau-trèfle. *Cette* dernière solution a fonctionné, mais, Est ayant trois trèfles, il faut faire un squeeze « par la coupe » dont voici le mécanisme : après la levée du 10 de carreau, le déclarant donne quatre coups d'atout et défausse du mort le 3 de cœur, puis il tire le roi de trèfle et as roi de cœur sur lequel *Ouest est squeezé :*

Nord : ♦ R ; ♣ A 10 6
Ouest : ♦ D 7 ; ♣ D 7 (4)
Sud : ♠ 9 ; ♦ V 6 ; ♣ 8

Si Ouest a jeté le 4 de trèfle, le déclarant tire l'as de trèfle et coupe un trèfle pour affranchir le 10 de trèfle. Si Ouest a préféré jeter le 7 de carreau, le déclarant tire le roi de carreau, puis l'as de trèfle et reprend la main grâce à la coupe à trèfle pour faire le valet de carreau affranchi.

LES LOBS DE FLINT

Grâce à deux lobs, le champion anglais Jeremy Flint a gagné cette manche déclarée avec beaucoup de dynamisme.

Nord : ♠ A D 10 9 5 ; ♥ 6 4 ; ♦ 4 ; ♣ 10 8 6 5 3
Ouest : ♠ R 7 ; ♥ A D 10 5 2 ; ♦ R 6 3 ; ♣ D V 9
Est : ♠ V 4 2 ; ♥ V 8 3 ; ♦ D 10 9 7 5 2 ; ♣ 2
Sud : ♠ 8 6 3 ; ♥ R 9 7 ; ♦ A V 8 ; ♣ A R 7 4

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 ♥	2 ♥	passe	4 ♠ !...

Ouest ayant entamé la dame de trèfle, *comment Flint a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les annonces :

Cansino et Flint, en Nord-Sud, utilisaient une convention spéciale, le Michaels cue bid (2 ♥), indication d'un bicolore avec l'autre majeure. Mais, même non vulnérable, Nord était minimum pour cette surenchère. Quant au saut à « 4 ♠ », il était justifié quand on sait que Nord a cinq piques.

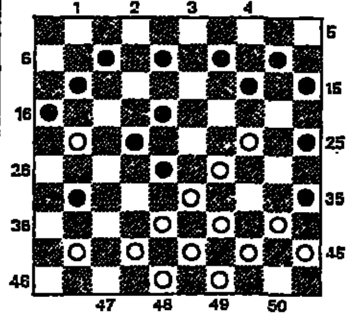
Remarque : le terme lob est une expression imagée qui a été proposée par R. Villeneuve pour décrire le coup du contre-temps

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 36

COMPLEXITÉ ET ORIGINALITÉ

J.J.T. HAUSCHILD
2e prix V.I.S.D. 1976



Les Blancs jouent et gagnent.

Les Noirs vont devoir attendre au moins six « temps » pour prendre le pion placé à 21. Dans ces six « temps » résident *six éléments* de surprise rendus possibles en application de la règle en vertu de laquelle la prise majoritaire est prioritaire (il faut prendre du côté du plus grand nombre).

A ce premier feu d'artifice succèdent un « temps de repos » puis une rafle de sept pions permettant d'enfermer une dame à... 46.

Ce problème, conçu à partir d'une position naturelle comme toutes les compositions primées dans ce concours international annuel, est d'une haute complexité et d'un mécanisme particulièrement original.

SOLUTION : 24 - 19 !! (14 × 34) 39 × 30 (28 × 50) [d'innombrables mouvements combinatoires sont émaillés d'un bref passage d'une dame dans le bas du tric-trac] 49-44 (50 × 46) 42-37 (31 × 33) 43-39 (25 × 43) [le long sursis du pion placé à 21 s'achève] 48 × 6 (16 × 27) 6-1 [mise à profit du « temps de repos »] (35 × 44) 1 × 5 !! +.

JEAN CHAZE.

Philatélie N° 1475

ALLEMAGNE : Jean Monnet.



Le 16 février 1977 l'administration fédérale des postes a mis en vente une émission spéciale de timbres-poste « Jean Monnet, citoyen d'honneur d'Europe » avec le portrait de l'homme politique français. Par décision du Conseil européen, M. Jean Monnet avait été nommé le 2 avril 1976 citoyen d'honneur d'Europe et il est à ce jour la seule personnalité à qui ce titre a été conféré. C'est à la suite d'une initiative personnelle du chancelier Helmut Schmidt que le timbre a été commandé et édité par l'administration fédérale des postes. Jean Monnet est aujourd'hui âgé de quatre-vingt-huit ans.

MONACO : La série « Europa ».

Les deux timbres composant la série « Europa 1977 » sont inclus dans la première tranche d'émissions prévue, comme nous l'avons déjà annoncé, pour le 5 mai.



1,00 F, pourpre violacé et bleu gris ; « Tour de l'Oreillon » (XVIIIe s.).

1,40 F, pourpre violacé, bleu-gris et olive-brun ; « Eglise Saint-Michel »

Les dessins sont de B. Minne et les gravures pour la taille-douce de Jean Pheulpin.

Réalisés dans les Ateliers du timbre de France.

BUREAUX TEMPORAIRES

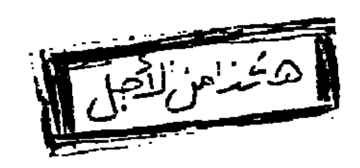
⊙ *57000 Metz, du 19 au 27 mars.* — Foire de Printemps « Expometz ».

⊙ 06000 Nice, les 19 et 20 mars (Centre artistique de rencontres internationales, villa Arson, 20, av. Stephen-Liegeard). — Exposition de l'« Atlantique-Sud ».

⊙ 81100 Castres (hôtel de ville) le 27 mars. — Exposition ayant pour thème « La poste française maritime ».

● *A LA DEFENSE, sous forme d'exposition-vente, du 11 au 13 mars, se tiendra la première Foire des collectionneurs au centre Leclère, tour Fiat.*

ADALBERT VITALYOS.



CARNET

Décès

— Mme Eric d'Allens,
Philippe, Virginie et Yves, ses enfants,
M. et Mme Michel Bauer,
M. et Mme Pierre d'Allens et leurs enfants,
M. et Mme Guy d'Allens et leurs enfants,
Mme G. Rotter,
Et M. P. Martin,
Ses beaux-parents,
Mme et M. Maurice Lafon, architecte D.P.L.G., et ses collaborateurs,
Sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
M. Eric d'ALLENS,
architecte D.P.L.G.,
survenu, le 26 février 1977, à Paris.
Les obsèques seront célébrées dans l'intimité au temple réformé de Luneray (76), le mardi 8 mars, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
130, boulevard Pereire,
75017 Paris.

— Mme Léon Datin,
M. et Mme Jean-Claude Perrier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Léon DATIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu le 17 février.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.
15, rue Berteaux-Dumas,
92200 Neuilly-sur-Seine,
7, rue Terraube, 30000 Nîmes.

— Ses camarades de promotion de l'Ecole du service de santé militaire (Lyon 1935-1939),
ont le regret de faire part du décès du
docteur Jacques HÉNAULT,
croix de guerre 1939-1945,
ancien assistant d'électro-radiologie des hôpitaux des armées,
survenu le 22 février 1977, dans sa soixante-quatrième année.
Les obsèques religieuses ont été célébrées à Toulon, le 25 février 1977.
« La Vigie »,
Rue de la Vigie-Mourillon,
83000 Toulon.

— Le conseil d'administration, le personnel de la Coopérative du livre d'Orléans,
ont la tristesse de faire part du décès de leur directeur,
M. Marcel JORLAY.
La cérémonie religieuse a eu lieu à Orléans, l'inhumation à Stains, le 2 mars 1977.

— M. et Mme Alain Dutaret, née Neveux,
Le docteur et Mme François Litalien, née Dutaret,
Mlle Thérèse Mathieu,
M. et Mme Daniel Richard,
M. et Mme Philippe Lévrier,
Mlle Sabine Decelle,
ont la grande tristesse de faire part du décès de
Mme Robert LE ROUX,
née Claire Mathieu,
leur mère, sœur et grand-mère, survenu à Marseille, le 28 février 1977.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille dans l'intimité familiale, le 2 mars 1977.
12, rue de Tournon, 75006 Paris.
(51) Givry-en-Argonne.
117, boulevard de la Libération,
13000 Marseille.

— Mme André Meffa,
Mme Berthe Csernel,
M. et Mme Max Leport,
Marc et Mireille Csernel,
Claire et Alain Le Guern,
Laurence et Eric Leport,
Son épouse, ses enfants et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André MEFFA,
survenu le 24 février 1977, à Paris.
L'incinération aura lieu au columbarium du Père-Lachaise, le lundi 7 mars, à 9 h. 30 précises.
Ni fleurs ni couronnes.
3, square Arago, 75013 Paris.
24, rue Martens,
92270 Bois-Colombes.

— M. et Mme Yvan Téqui, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme André Téqui, leurs enfants et petits-enfants,
M. Henri Bricé,
M. et Mme Jacques Fischer et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Madeleine TÉQUI,
leur sœur, belle-sœur, tante et grand-tante,
survenu le 2 mars à l'âge de soixante-dix ans.
Les obsèques religieuses suivies de l'inhumation seront célébrées en l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, le samedi 5 mars à 11 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
20, rue Parmentier, 92200 Neuilly.
57, rue Ambroise-Cottet,
10000 Troyes.

Messes anniversaires

— *Pour le premier anniversaire du retour à Dieu de*
Guillaume ENAULT,
une messe sera dite en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris (14e), le lundi 7 mars, à 19 heures.
Tous ses amis sont invités à y participer par leur présence ou leur prière.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre individuellement, Mme le docteur Devriese-Derocque, profondément touchée par l'affection et la sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès du
docteur Jacques DEVRIESE,
remercie très sincèrement sa famille et tous les amis, confrères et malades qui se sont associés à sa peine et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde gratitude.

— M. et Mme Jean-Jacques Roubach,
Alain et Agnès Roubach,
Mme Louis Roubach,
M. et Mme Eric Weil,
profondément émus par les innombrables témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à la suite du deuil cruel qui vient de les frapper, remercient tous ceux qui ont pris part à leur grand chagrin et les prient d'accepter leurs excuses de ne pouvoir répondre individuellement à chacun.

Communications diverses

— A l'occasion du vingtième anniversaire de la proclamation de l'indépendance du Ghana, et en hommage à la mémoire des « martyrs de la lutte de libération africaine », le Comité international culturel NKrumah, 163, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, organise une conférence-débat suivie de films, sur le thème : le Ghana d'aujourd'hui, le 5 mars, à 14 heures, 46, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

— Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans les studios de l'école de danse Odette Courtiade, 85, rue Ampère, M. Joël Weiso a remis les insignes d'officier des Palmes académiques à Mme Odette Courtiade, professeur de danse depuis quarante-cinq ans dans le dix-septième arrondissement.

— Les anciens élèves de l'université d'Alger organisent « La nuit d'Alger », le vendredi 11 mars 1977, à partir de 22 heures, au Cercle militaire des armées, 8, place Saint-Augustin, Paris (8e). Amicale des anciens de la faculté de droit d'Alger, 22, square Alboni, 75016 Paris. Tél. 524-83-48.

— Le dîner annuel des anciens élèves du lycée Jacques-Amyot, de Melun, aura lieu le mercredi 9 mars à 20 heures, au Cercle républicain, 5 avenue de l'Opéra, à Paris. M. Fred Zeller, auteur de « Trois points, c'est tout » et ancien élève du lycée, évoquera ses souvenirs. Inscriptions à 437-06-67.

Visites et conférences

SAMEDI 5 MARS

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 70, rue de Vaugirard : « Chapelle et monastère des Carmes » (Art et histoire).

14 h. 30, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, musée Galliera : « Le Salon des peintres témoins de leur temps » (L'art pour tous).

15 h., 35, rue de Picpus : « *L'enclos de Picpus* » (Visages de Paris).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (A travers Paris).

15 h., métro Saint-Paul, M. Elby-Hennion : « Le Musée de la serrurerie » (Connaissance de Paris).

15 h., métro Hôtel-de-Ville : « Chapelles souterraines et vestiges curieux dans le Marais » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 1, place Malesherbes : « Comment protège-t-on les coffres de la Banque de France ? » (Mme Hager).

15 h., 1, rue du Figuier : « L'hôtel de Sens » (Histoire et archéologie).

15 h., 24, rue Pavée : « Le Marais » (M. de La Roche).

15 h., 11, rue Saint-Martin : « Le cloître Saint-Merry » (Paris inconnu).

15 h., rue de Vaugirard, angle de la rue de Condé : « Le palais du Luxembourg » (Paris et son histoire).

15 h., métro *Charonne* : « Un atelier de marqueteur » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 14 h. 45, 64, rue du Rocher, Dr H. Backsick : « Les femmes et leur vie hormonale » ; Mme L. Weiss : « Tempête sur l'Occident » ; M. J. de Préaumont : « Paris en 1977 » (Club du Faubourg).

15 h. 30, musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. A. Guillemoz : « Quelques aperçus de la musique des chamans coréens » (projections).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. E. Wolff : « Les accidents du développement embryonnaire entre la conception et la naissance ».

18 h., église Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Mme Françoise Destang : « La femme et l'Eglise ».

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le développement de l'intelligence créatrice » (Méditation transcendantale) (entrée libre).

DIMANCHE 6 MARS

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h., 6, place d'Iéna : « Au musée Guimet : l'Inde » (L'art pour tous).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Les splendides salons du ministère des finances » (Visages de Paris).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. L'église des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

15 h., devant les grilles, à droite du parvis : « Les parties hautes de Notre-Dame » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 58, rue de Richelieu : « Exposition George Sand » (Mme Ferrand).

10 h. 30, 2, rue Radziwill : « Galerie dorée de la Banque de France » (Mme Hager).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « L'hôtel de Soubise » (Histoire et archéologie).

15 h., 11, rue de Birague : « La place des Vosges et la maison de Victor Hugo » (M. de La Roche).

10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Les techniques photographiques des origines à nos jours ». (Entrée libre.)

15 h., métro Bac : « Hôtels et couvents de la rue du Bac » (Paris inconnu).

15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 15 h. 30, Théâtre Adyar, 35, avenue Rapp : « Les disseurs français. Un soir à Montmartre. Un soir à Saint-Germain-des-Prés ».

15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale : la normalisation du système nerveux » (entrée libre).

17 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « L'homme, créateur de sa destinée » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

9 bis, avenue d'Iéna, M. R. Orange. 15 h. : « Mayas et Guatémala » ; 17 h. : « Indonésie » (projections).

16 h., salle Albert-le-Grand, 228, rue du Faubourg-Saint-Honoré, sœur Ina Bergeron : « Teilhard de Chardin et la Chine » (Foyers de culture).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. J. Mycinski : « Cracovie, l'une des capitales européennes de l'art et de l'esprit » (Les artisans de l'esprit).

15 h., 11, rue Jacques-Bingen, M. N. Pinot : « Sur les pas d'Alain-Fournier et du Grand Meaulnes » (avec *projections*) (Paris et son histoire).

MÉDECINE

La politique gouvernementale menace la réforme hospitalo-universitaire

estime le SNE-Sup

« La réforme hospitalo-universitaire de 1958 marquait un grand pas en avant pour la médecine française par la liaison qu'elle instituait entre les fonctions de soins, d'enseignement et de recherche. Or elle est actuellement très menacée par la politique gouvernementale », a affirmé le docteur Gilbert-Bereziat, secrétaire national du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNEP-Sup., FEN), lors d'une conférence de presse réunie le jeudi 3 mars. Ces menaces tiennent tout d'abord pour les responsables du SNE-Sup. à l'absence de démocratisation du recrutement, à la diminution des crédits consacrés à la recherche, à la persistance du secteur privé à l'hôpital.

Mais les craintes du SNE-Sup. concernent plus particulièrement la situation des chefs de clinique, et cela à un double titre. *« Leur nombre est tout à fait insuffisant, et la création de deux cents postes supplémentaires apparaît nécessaire »*, a estimé le docteur Bereziat, qui s'est élevé contre les assertions *de Mme Alice Saunier-Seïté*, secrétaire d'Etat aux universités, sur le trop grand nombre d'enseignants dans les facultés de médecine. Selon lui, *« l'enseignement de la médecine ne se réduit pas à quelques heures de cours en amphithéâtre, mais se fait aussi en petits groupes au lit des malades : c'est cela la véritable médicalisation des études médicales qui ne saurait résider en une diminution de l'importance des sciences fondamentales »*.

Les responsables du SNE-Sup ont souligné la situation précaire des chefs de service non titularisés, l'insuffisance de leur rémunération, l'absence fréquente pour le plus grand nombre de perspective de carrière hospitalière. Pour remédier à ces difficultés, les responsables du SNE-Sup proposent depuis un an la création d'un corps intermédiaire de niveau B, qui se situerait entre celui de chef de clinique et celui de maître de conférences. En biologie, existent déjà *« des chefs de travaux adjoints »* qui, sans être maîtres de conférences, sont titularisés, bénéficient d'une certaine autonomie et d'un traitement supérieur de 30 % à celui des chefs de service cliniciens d'une ancienneté comparable. Le SNE-Sup *s'oppose vigoureusement* au projet des mono-appartenants *« qui constitue une régression dans la mesure où il tend à dissocier les fonctions de soins de celles d'enseignement et de recherche, en confiant à des médecins exclusivement hospitaliers les seules fonctions de soins »*.

Cette proposition de créer un corps intermédiaire pour les médecins hospitalo-universitaires et soutenue par le Syndicats parisien des chefs de clinique, le Syndicat des internes de Paris et la Fédération nationale des anciens internes.

INSTITUT

● *L'Académie française*, dotée par la fondatrice des fonds nécessaires, sera désormais chargée de décerner le prix Eve Delacroix (4 000 F) à un ouvrage, essai ou roman, joignant à ses qualités littéraires le sens de la perfection de l'homme et de la dignité de l'écrivain.

PRESSE

LE CONFLIT DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

M. Krasucki : la négociation doit repartir de zéro

Après le rejet du rapport Mottin par les travailleurs du *Livre* C.G.T. de la presse parisienne (« le Monde » du 4 mars), M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a estimé, le jeudi 3 mars — deuxième anniversaire du conflit du « Parisien libéré », — au cours d'une conférence de presse, qu'il faut maintenant « repartir de zéro ». Le Livre parisien a décidé d'écrire, ce vendredi 4 mars, une lettre en ce sens au premier ministre et au ministre du travail.

« *Dans un vote clair, net et secret, les travailleurs se sont prononcés*, a déclaré M. Krasucki, *c'est un bel exemple de démocratie. A la conscience des responsables a répondu la confiance des travailleurs dans leurs dirigeants. C'est d'abord une leçon de dignité. On leur proposait une capitulation, en bloc ils ont dit non, et ils ont dit oui à la poursuite de la lutte.* » C'est enfin, a ajouté M. Krasucki, « *un exemple sans précédent de solidarité : pendant deux ans ils ont versé 10 % de leur salaire pour aider six cents de leurs camarades* ».

Il y a, selon M. Krasucki, deux conséquences à tirer des résultats du référendum organisé dans les vingt et une entreprises de presse de la région parisienne :

● Le gouvernement a en face de lui des travailleurs résolus, qui feront tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir satisfaction. « *La solution du conflit se trouve dans la négociation*, a rappelé M. Krasucki. *Celle-ci doit reprendre sur des bases plus sérieuses, à condition que le médiateur soit investi de pouvoirs plus larges. Le gouvernement a le devoir et le pouvoir d'intervenir pour que* le Parisien libéré *redevienne une entreprise comme les autres. Ce conflit peut être réglé dans les quarante-huit heures, il suffit pour cela que le gouvernement applique la législation.* »

● Si les patrons de la presse parisienne veulent la paix dans leurs imprimeries, il faut qu'ils fassent leur possible pour que le conflit soit réglé, notamment en informant l'opinion publique des réalités et de la responsabilité du gouvernement.

Les dirigeants syndicaux ont précisé qu'en période électorale il n'y aurait pas de grève des journaux. « *Nos camarades ne souhaitent pas arrêter la parution des journaux, mais, pour pouvoir exercer une pression maximum contre le gouvernement, ils peuvent y être contraints* », ont-ils cependant précisé.

● *Une quarantaine de membres du Syndicat du Livre C.G.T.* de la presse parisienne ont décidé de démissionner de la C.G.T. et ont demandé leur adhésion au syndicat Force ouvrière, a annoncé, selon l'A.F.P., la fédération F.O. du Livre, ce vendredi 4 mars. On précise, à cette fédération, que la plupart des démissionnaires appartiennent au *Figaro* et qu'ils entendent ainsi protester contre la politique menée par la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. dans l'affaire du *Parisien libéré*.

● *Conflit à « Terminal »*. — Journal mensuel lancé en 1976 et destiné aux lycéens, *Terminal* — dont la diffusion, affirment ses responsables, atteint 80 000 exemplaires — connaît un conflit avec sa rédaction : les quatre permanents du journal ont quitté en effet celle-ci et décidé de faire un procès à M. Gérard Rossini, propriétaire et directeur de la publication, pour réclamer des salaires qu'ils estiment leur être dus.

GRÈVE « SAUVAGE » A L'IMPRIMERIE DU « TIMES »

Le quotidien n'a pas paru

Londres (A.F.P.). — Le quotidien londonien *The Times*, qui tire à environ 320 000 exemplaires, n'a pas paru ce vendredi 4 mars en raison d'une grève « sauvage » d'une partie des employés de l'entreprise.

Un porte-parole de la direction du journal, dont la production a été perturbée par trois arrêts de travail entraînant la perte de près de 400 000 exemplaires au cours de la semaine écoulée, a indiqué que les revendications des grévistes étaient incompatibles avec le « contrat social » limitant les augmentations de salaires.

Les employés de l'imprimerie membres du syndicat Natsopa ont rejeté l'appel de la direction du journal qui leur avait demandé de s'engager formellement à ne plus perturber la production.

● *A Philadelphie*, la grève qui depuis vingt-deux jours empêchait la parution du *Philadelphia Inquirer* et du *Daily News* a pris fin mercredi 2 mars, les huit cent quarante membres du personnel ayant approuvé une nouvelle convention collective qui prévoit une augmentation de 51 dollars (255 F) par semaine et divers autres avantages. Les deux journaux devaient reparaître vendredi 4 mars. — *(A.P.)*

● ERRATUM. — Le tirage du quotidien britannique du *Daily Express* est aujourd'hui de plus de 2 500 000 exemplaires, et non 1 500 000 comme indiqué dans la page sur la presse en Europe dans *le Monde* du 2 mars. De plus, le tirage a augmenté depuis que le *Daily Express* a adopté le format tabloïd il y a cinq semaines, malgré une augmentation du prix de vente de 1 penny. *L'Evening Standard*, le journal du soir du groupe, n'est pas « mort » en même temps que le *News Chronicle*, comme nous l'indiquions. Il vend actuellement plus de 400 000 exemplaires dans la région de Londres et est en général considéré, parmi les journaux du soir, comme le meilleur et le mieux informé.

SPORTS

Tennis de table

LA FRANCE BAT L'UNION SOVIÉTIQUE LA HONGRIE EST CHAMPIONNE D'EUROPE

L'équipe de France a battu celle de l'Union soviétique par 4 victoires à 3, à Vilnos (Lituanie), en championnat de la ligue européenne de première division. Le champion d'Europe Jacques Secrétin, qui a remporté ses deux simples et le double mixte avec Claude Bergeret, a été le principal artisan du succès français. Patrick Birocheau a apporté le quatrième point. La Grande-Bretagne a, d'autre part, battu la République fédérale allemande par 4 à 3. C'est sur ce même score que la Hongrie s'est imposée devant la Tchécoslovaquie, s'assurant ainsi le titre européen. L'équipe de France peut obtenir la deuxième place si elle bat la Suède, le 8 mars.

HANDBALL. — *Battue par la Belgique 21 à 18, le 3 mars à Vienne, l'équipe de France devra désormais rencontrer les Pays-Bas pour l'attribution de la septième place des championnats du monde B. La finale pour la première place opposera la Suède à la République démocratique allemande.*

HIPPISME. — *Le prix Vindex, disputé le 3 mars à Vincennes et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Heros du Cadran, suivi d'Hellotis et d'Hetouka. La combinaison gagnante est 13-16-11.*

Rugby

M. GISCARD D'ESTAING PRÉSIDERA LE 75e ANNIVERSAIRE DE LA FÉDÉRATION

M. Valéry Giscard d'Estaing présidera la rencontre qui opposera, le 23 octobre prochain, l'équipe de France à une sélection du « reste du monde », pour le soixante-quinzième anniversaire de la Fédération française de rugby (F.F.R.). Le président de la République en a fait la promesse à M Albert Ferrasse, président de la F.F.R., qu'il avait invité à déjeuner le 3 mars en compagnie de quelques membres de cette fédération et de deux joueurs de l'équipe de France : le capitaine Jacques Fouroux et Jean-Pierre Bastiat.

Au cours de ce déjeuner, M. Giscard d'Estaing a fait l'éloge du rugby. « *Le sport que vous représentez*, a-t-il dit, *exprime le tempérament français, fait de courage et d'ardeur, et sachant se plier à la discipline collective.* »

PATINAGE ARTISTIQUE. — *L'Américaine Linda Fratianne, une Californienne de seize ans, est devenue championne du monde, le 3 mars, à Tokyo. Elle a devancé l'Allemande de l'Est Anette Poetzsch et l'Allemande de l'Ouest Dagmar Lurz. La Française Marie-Claude Bierre est dix-huitième.*

Les Soviétiques Irina Rodnina et Alexandra Zaitsev ont, pour la cinquième fois consécutive, gagné le titre de champion du monde de patinage artistique par couples.

JUSTICE

UNE NOUVELLE PROCÉDURE

L'indemnisation des victimes d'infractions dont l'auteur est insolvable ou introuvable

A compter du 5 mars, les personnes victimes d'infractions — ou leurs ayants droit — dont les auteurs sont insolvables ou introuvables peuvent demander réparation à l'État, dans la limite maximum de 150 000 francs, des dommages subis. Pour ce faire, un « crédit évaluatif » de 4 millions de francs est inscrit au budget du ministère de la justice pour l'année 1977.

La demande doit comporter le plus grand nombre de renseignements possible sur le demandeur, les circonstances de l'infraction et la nature du dommage et du préjudice subis. Elle doit être adressée à la cour d'appel dont dépend le domicile du demandeur, au secrétariat de la commission d'indemnisation qui est composée de trois conseillers à la cour d'appel ; ou encore, auprès de la cour d'appel dont dépend le tribunal saisi de l'infraction.

Peut être indemnisée toute personne, même un étranger, qui, blessée à la suite d'une infraction, a subi, de ce fait, une incapacité permanente ou un arrêt de travail de plus d'un mois, ou encore toute personne qui était à la charge de la victime décédée des suites de l'infraction. En outre, il faut justifier de l'impossibilité d'être pleinement indemnisé par une autre voie et établir que le demandeur se trouve placé « *dans une situation matérielle grave* ».

Les demandes doivent être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de l'infraction. Toutefois, le délai continue à courir si des poursuites sont exercées et n'expire alors qu'un an après la décision de la juridiction qui a statué définitivement sur l'action publique (condamnation, ou même non-lieu).

Pour les infractions commises depuis le 1er janvier 1976, et pour lesquelles le délai normal d'un an serait expiré, le décret prévoit une prolongation de délai de six mois à partir du 5 mars 1977, c'est-à-dire jusqu'au 5 septembre 1977.

Le ministère de la justice estime qu'un millier de demandes seront déposées. Les décisions qui seront rendues ne pourront être susceptibles que du seul pourvoi devant la Cour de cassation. Lorsque la commission aura accordé une indemnité, il suffira, pour la toucher, de présenter à un guichet du Trésor « *l'état exécutoire* », signé du président de cette commission. En outre, celle-ci pourra statuer sur les demandes de provisions. Dans ce cas, sa décision devra intervenir dans les deux mois de la demande ; dans tous les autres cas, aucun délai n'est fixé pour qu'elle fasse connaître sa décision.

Les avocats parisiens s'inquiètent d'un projet de démantèlement du tribunal de commerce

Faisant état de rumeurs sur l'imminence de la création, dans les départements périphériques, de tribunaux de commerce destinés à décharger le tribunal de commerce de Paris, le conseil de l'ordre des avocats à la cour a diffusé, à l'issue de sa réunion du 1er mars, le communiqué suivant :

« *Le conseil, informé du projet de démantèlement du tribunal de commerce de Paris et conscient de traduire l'irritation grandissante des avocats parisiens, s'élève avec indignation contre cette nouvelle manifestation d'un dépècement de Paris en matière judiciaire poursuivi systématiquement depuis plusieurs années. Il s'agit aujourd'hui d'une atteinte au bon fonctionnement et à la qualité actuelle de la justice commerciale. Cette politique systématique, dépourvue de justification valable, compromet gravement les conditions d'exercice de la profession d'avocat et plus généralement porte atteinte à l'intérêt des justiciables. En conséquence, l'organisation judicaire de l'agglomération parisienne doit être sans délai totalement reconsidérée dans un esprit de réalisme, d'efficacité et d'unité.* »

Il existe actuellement un tribunal de commerce par chambre de commerce. La compétence territoriale de chaque chambre de commerce s'étend à plusieurs départements selon la tradition qui a présidé à la formation des régions commerciales.

La protestation des avocats parisiens se place sur trois plans. En premier lieu, ils se plaignent de ne pas avoir été consultés sur ce projet de « démantèlement ». Ils redoutent, d'autre part, que ce « démantèlement » n'entraîne une dispersion de la jurisprudence commerciale qui serait de nature à nuire au prestige de la justice parisienne au sein des juridictions communautaires. Enfin, ils s'inquiètent de la qualité de la justice qui serait offerte aux commerçants dans ces nouveaux tribunaux périphériques.

[On indique au ministère de la justice que le projet auquel se réfère le conseil de l'ordre des avocats est dans « sa phase de consultation ». On rappelle qu'une première consultation avait été opérée auprès des avocats qui, observe la chancellerie, se sont abstenus de répondre. On fait valoir également que cette décentralisation des tribunaux de commerce répond à une demande des conseils généraux et des préfets, et qu'elle répond à une double logique : d'une part, cette décentralisation a déjà eu lieu pour les tribunaux de grande instance et les conseils de prud'hommes ; d'autre part, une contradiction risquerait d'exister par le maintien du « statu quo » dans la mesure où les Hauts-de-Seine, qui relèvent actuellement du tribunal de commerce de Paris, sont justiciables désormais pour toute autre affaire judiciaire de la nouvelle cour d'appel de Versailles.]

NOMINATIONS DE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DANS LES JURIDICTIONS PARISIENNES

Par décret publié au « Journal officiel » du 3 mars, M. Philippe Boivin, premier substitut à Pontoise, est nommé secrétaire général du parquet de la Cour de cassation en remplacement de M. Averseng, nommé conseiller à la cour d'appel de Paris ; M. Jean-Pierre Gilbert, secrétaire général du parquet de Paris, est nommé secrétaire général du parquet de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Sadini, nommé substitut général à Paris ; enfin, M. Pierre Talli, substitut au tribunal de Paris, est nommé secrétaire général du parquet de Paris, en remplacement de M. Gilbert.

C'est donc quelque peu en avance sur l'événement que, faisant état dans nos éditions daté 27-28 février d'un recours contre la nomination de M. Gilbert à la chancellerie, nous lui avions donné le titre qui vient de lui être officiellement accordé. En réalité, il remplissait déjà ses nouvelles fonctions dans la mesure où, secrétaire général de M. Paul-André Sadon lorsqu'il était procureur de la République, il avait suivi celui-ci au parquet général lorsqu'il avait été nommé procureur général de la cour d'appel de Paris.

Il reste que la nomination de M. Gilbert met fin aux polémiques nées de sa possible nomination comme secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature.

● ERRATUM. — Par suite d'une erreur de transmission, nous avons indiqué que M. Jean-Charles Stribick, maire sortant et conseiller général (mod. maj.) de Saint-Genest-Malifaux (Loire), qui vient de béné...er d'un non-lieu, avait été auparavant inculpé par un magistrat de Lille (*le Monde* du 3 mars). Il s'agissait, en réalité, d'un magistrat de Nîmes.

M. Pierre Goldman demande la mainlevée d'une saisie arrêt sur ses droits d'auteur

M. Pierre Goldman a chargé Me Georges Kiejman d'engager une instance en référé devant le tribunal civil de Paris afin de demander la mainlevée d'une saisie-arrêt pratiquée le 27 décembre 1976, à la requête de M. Gérard Quinet, aux éditions du Seuil, sur les droits d'auteur que cette société pourrait lui devoir pour son livre *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France* ».

Condamné le 14 décembre 1974 à la réclusion perpétuelle par la cour d'assises de Paris, notamment pour le meurtre de deux pharmaciennes du boulevard Richard-Lenoir et une tentative de meurtre sur la personne de M. Quinet, brigadier de police, Pierre Goldman avait toujours nié sa culpabilité alors qu'il se reconnaissait coupable de trois hold-up.

Le 8 janvier 1975, la cour d'assises prononçait un arrêt civil condamnant notamment M. Goldman à verser au brigadier Quinet 119 933,29 F en réparation de son préjudice.

Le condamné se pourvut en cassation contre l'arrêt pénal, qui fut effectivement cassé, mais pas contre l'arrêt civil, qui est devenu définitif.

Le 4 mai 1976, M. Goldman a été condamné à douze ans de réclusion par la cour d'assises de la Somme, qui retint à son encontre les trois hold-up, mais le reconnut innocent du meurtre des deux pharmaciennes et de la tentative de meurtre du brigadier Quinet. Ce dernier, qui s'était présenté encore, en qualité de partie civile, devant la cour d'assises de la Somme pour demander une indemnité complémentaire en invoquant une aggravation de son préjudice intervenue, selon lui, depuis le 8 janvier 1975, a été débouté.

Me Kiejman tire argument de ce dernier fait pour soutenir que M. Quinet n'a plus droit maintenant à aucune réparation. Ce référé doit être plaidé le 24 mars prochain.

LE DRAME DU C. E. S. PAILLERON

Le rapport du Sénat sera publié mais expurgé de ses implications judiciaires

Le rapport de la mission d'information sénatoriale sur les constructions scolaires et le drame du C.E.S. Pailleron sera publié avant la fin du mois. Ainsi en a décidé, jeudi 3 mars, le bureau du Sénat. Mais le texte rendu public sera expurgé de tout ce qui pourrait mettre en cause les personnes inculpées dans les procédures judiciaires en cours. Le président du Sénat a toutefois indiqué qu'il souhaitait que la publication intégrale de ce document, dû aux deux corapporteurs MM. Carat (P.S.) et Ruet (ind.), intervienne dès que la justice se sera prononcée. En attendant, quatre membres du bureau du Sénat ont été désignés pour éliminer du texte ce qui a trait aux « faits concernés par les institutions judiciaires » ainsi qu'à la responsabilité des inculpés.

Ces « censeurs » sont MM. Dailly, vice-président du Sénat (Gauche démocratique), d'Andigné (indépendant), Cauchon (Union centriste) et Mme Lagatu (communiste). Mme Lagatu a souligné qu'elle s'opposerait à toute « mutilation » du « travail collectif » de la mission d'information (constituée, le 12 avril 1973), dont elle faisait partie.

M. Alain Poher a expliqué les raisons de la décision sénatoriale, en rappelant les contraintes que la loi impose aux « commissions d'enquête parlementaires » : celles-ci doivent cesser leur action dès qu'une information judiciaire couvrant les faits est ouverte. « *En l'état actuel des choses*, a-t-il déclaré, *une « mission d'information », qui n'est pas soumise théoriquement aux mêmes astreintes, ne pouvait pas être utilisée pour tourner les dispositions de la loi.* »

Le président du Sénat, évoquant le cas général des commissions d'enquête, a, toutefois, estimé qu'il ne faudrait pas que l'on abusât de cette disposition législative contraignante pour entraver le contrôle parlementaire. Revenant au rapport de MM. Carat et Ruet, il a conclu : « *Je considère comme d'une importance essentielle que la majeure partie du rapport, c'est-à-dire l'analyse des procédures, la critique éventuelle de la politique de l'administration, les propositions faites pour éviter des drames nouveaux, les consultations auprès des maires et les avis qui peuvent leur être donnés, paraisse au grand jour et au plus tôt. L'administration n'est pas une toute-puissance et le Parlement doit être à même de critiquer sa doctrine ou son action si c'est nécessaire.* »

Dans un communiqué, l'association des familles des victimes de l'incendie du C.E.S. Pailleron « *prend acte* » de la décision sénatoriale mais proclame qu' « *elle est en droit de s'interroger sur les véritables raisons qui conduisent à escamoter une partie des conclusions d'un rapport objectif et courageux* ».



Faits et jugements

● *Suicide à la prison des Baumettes à Marseille.* — Un détenu de la prison des Baumettes à Marseille a été découvert pendu dans sa cellule, jeudi matin 3 mars. Le désespéré, M. Jean-Louis Itam, vingt-trois ans, écroué au mois de septembre 1975, purgeait une peine de deux ans de prison prononcée par le tribunal correctionnel le 10 mars 1976 pour vols, coups et blessures et port d'armes prohibées. M. Jean-Louis Itam était également sous le coup d'une autre condamnation, prononcée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence, à quarante-deux mois de prison pour vols, jugement contre lequel il s'était pourvu en cassation. Ce suicide d'un détenu est le quatrième survenu dans les prisons françaises depuis le début de l'année.

● *L'auteur présumé du double rapt de Sainte-Odile, dans le Bas-Rhin* (*le Monde* du 2 mars), a été inculpé d'enlèvement de mineures avec violence, de tentatives de meurtres et d'attentats à la pudeur. M. René Basy, cinquante et un ans, avait enlevé, le 23 février, les deux filles d'un médecin parisien, Mlles Nathalie et Agnès Sarau, âgées respectivement de seize et huit ans, et avait tenté de les violer avant de les poignarder, blessant gravement l'aînée. Il avait ensuite tenté de se donner la mort après avoir administré des calmants à sa fille.

● *Condamnation pour racisme.* — Le tribunal correctionnel de Dole a condamné, mercredi 2 mars, M. Robert Bretagne, directeur d'une discothèque de cette ville, à 5 000 francs d'amende et à l'affichage du jugement pendant un mois sur la porte de son établissement. M. Bretagne était poursuivi pour avoir refusé l'accès de la discothèque aux clients nord-africains.

● *Jean-Baptiste Dorkel*, condamné le 24 janvier à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Val-d'Oise, après un « rodéo automobile » (*le Monde* du 26 février), s'est pourvu en cassation contre cette décision.





ARTS ET SPECTACLES

Cinema

PREMIERS PAS AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

(Suite de la première page.)

Les architectes avaient pensé faire des projections sur la façade, qui est conçue comme un support d'information, avec un très grand écran du type eidophore. Ce projet a dû être abandonné pour des raisons de coût. Si seule la petite salle à l'entrée du musée convient, c'est qu'on a réussi, en se battant avec les architectes, à imposer nos contraintes. »

De toutes les salles permanentes consacrées au cinéma, celle de la cinémathèque française (au cinquième niveau) est la plus spacieuse : environ trois cents places. Louée pour une somme symbolique, elle assure trois programmations quotidiennes, et complète le travail accompli à Chaillot. Au troisième niveau, on trouve donc la salle de l'entrée du musée, la seule où les spectateurs n'ont pas l'air d'être tolérés entre deux allées et venues, où l'écran et les fauteuils coexistent dans un rapport harmonieux, où l'insonorisation semble un peu mieux garantie, bref la seule où l'on risque de voir convenablement un film, sans plus. Une salle similaire, non encore installée... et qui risque de ne l'être jamais, existe virtuellement au deuxième niveau, à l'intérieur de la bibliothèque. Il reste, tout en bas, à l'étage du forum, une grande salle mobile, de quatre cents à six cents places, et une autre petite : salles communes, mises à la disposition des quatre départements de Beaubourg, et sur lesquelles on ne peut compter qu'accidentellement quand elles ne sont pas mobilisées par le théâtre, ou par un colloque.

Pour une avant-garde

Le Centre Georges-Pompidou, grâce au département cinéma du musée d'art moderne, présentera régulièrement des films « expérimentaux » ou « différents » ou sans « étiquette » — on n'arrive toujours pas à s'entendre sur la définition, mais on est parfaitement d'accord sur le fond, le rejet du cinéma dicté par le seul profit et les normes « réalistes » en vigueur dans l'industrie. Ce cinéma peut certes transiter par d'autres canaux, mais l'important était de lui assurer une base permanente, pour la première fois en France.

Le choix des œuvres à retenir est effectué après accord avec des personnalités jugées particulièrement compétentes en ce domaine, comme, en France, Dominique Noguez, Guy Fihman et Claudine Eizykman, ou, aux Etats-Unis, Annette Michelson, sans parler de Peter Kubelka, conservateur du Filmmuseum de Vienne (pratiquement tous les films de son « Histoire du cinéma » ont été acquis par Beaubourg).

Le prix d'achat est fixé avec le réalisateur, la règle adoptée est celle en vigueur aux Etats-Unis : trois fois le coût du tirage, avec livraison d'une copie. On achète deux copies, une copie est déposée pour la conservation aux archives de Bois-d'Arcy, l'autre est utilisée régulièrement à Beaubourg et, à travers la France. Le réalisateur s'engage à renouveler au prix coûtant la copie en circulation après usure. Quatre cents titres ont été acquis à ce jour, films en 35 mm, 16 mm, 8 mm et super-8, sans distinction de formats.

Les films « historiques » (Richter, Man Ray) sont les plus demandés.

« Les films que nous présentons, dit Alain Sayag, sont en général très difficiles à obtenir. Parallèlement, nous organisons des expositions itinérantes en province. Nous les proposons aux musées, aux maisons des jeunes et de la culture, et même aux comités d'entreprise. L'une d'elles circule en ce moment, elle est consacrée au cinéma dadaïste et surréaliste. Une autre est en préparation, dédiée au cinéaste canadien Michael Snow, elle circulera pendant six mois en province, avant de retourner à Paris début 1978, où Michael Snow viendra lui-même la présenter. De même, nous travaillerons avec la réalisatrice Chantal Akerman, qui a débuté en faisant un cinéma tout à fait « warholien » (Andy Warhol).

» Dès le mois de mai, nous montrerons la totalité de l'œuvre du cinéaste américain Emile de Antonio, sous-titrée en français, avec notamment son film sur la peinture moderne « Painters, Painting », afin de rendre hommage à un travail d'expression individuelle unique. L'année 1977 est déjà presque entièrement programmée. Il y aura encore les cinéastes expérimentaux anglais et leur cinéma en trois dimensions (« expanded cinema »), avec introduction d'action vivante (« living action »), une rétrospective Werner Nakkes (Allemagne), une présentation de tous les films primés au Festival de Knokke-le-Zoute, en collaboration avec Jacques Ledoux de la Cinémathèque royale de Belgique, une manifestation consacrée au cinéma d'animation en liaison avec le Festival d'Annecy. »

Une petite salle de vingt places, au niveau du forum, est consacrée à la vidéo. On y projette des bandes trois quarts de pouce déjà existantes, en noir et blanc et en couleurs, d'artistes comme Nam June Paik et Woody Vasulka. Pour l'instant, il y a en stocks une trentaine d'heures, annoncées au jour le jour. On trouve également au quatrième niveau un environnement vidéo construit par Dan Graham, avec deux miroirs, et une caméra qui vous filme. « Mais, affirme Alain Sayag, il paraît inconcevable d'envisager un véritable travail de recherche sur la vidéo expérimentale, non « réaliste », telle qu'on la pratique dans diverses universités américaines. Nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe. L'IRCAM, qui fait partie de Beaubourg, possède bien un laboratoire de recherches acoustiques, mais aucun laboratoire de recherches visuelles n'a été prévu. »

Là aussi, Beaubourg reste prisonnier du passé. Même si les spectacles de cinéma expérimental ont attiré un large public qui découvre un nouveau monde de la perception.

LOUIS MARCORELLES.

Théâtre

« ONCLE VANIA » A L'ODÉON

Voici une bonne mise en scène de la pièce célèbre de Tchekhov.

Jean-Pierre Miquel se tient très près de Tchekhov, dans son adaptation comme dans sa direction d'acteurs, parce qu'il a ôté une sensiblerie à fleur de peau, une émotion vague, que les Français surajoutent d'habitude à Tchekhov en croyant que cela fait slave.

Or Tchekhov n'a rien de cela, surtout pas dans *Oncle Vania*, où il explique carrément ce qu'il pense de la détérioration de la nature, de l'égoïsme incroyable des faux intellectuels, de l'accoutumance à l'échec, sans faire de chichis.

C'est une bonne idée d'avoir placé les personnages devant un grand espace vide et de les faire peu bouger. Ils sont là, dans un état d'abandon, de franchise. Ils méditent à mi-voix, c'est une heure de vérité.

Il y a beaucoup de sobriété dans cette mise en scène de Miquel, et il y a aussi beaucoup de cœur. Tchekhov était plutôt timide et pas bavard. Il aurait aimé cet *Oncle Vania* qui va droit à l'essentiel.

Le dispositif scénique d'Henri Oechslin, qui fait place au ciel, à l'air, est simple et fort. Les costumes de Dominique Borg sont excellents, on n'a pas essayé de faire du pseudo-russe, comme dans les cabarets : les personnages s'intègrent bien au texte, à la campagne qui est là, présente.

Françoise Bette interprète la meilleure Sonia que nous ayons vue en France ; elle est vraiment remarquable, complète, sans trémolo aucun : la grande classe. Jean-Pierre Miquel est un docteur Astrov d'une qualité rare, jeune, bon enfant, vrai, très proche. Miquel et surtout Françoise Bette dominent la distribution.

Henri Virlogeux est bien, mais pas vraiment à son aise dans le rôle de l'oncle Vania. Il se surveille pour rester juste, il pratique des ruptures légères de ton pour garder une fraîcheur. Son honnêteté est touchante, son talent aussi. Mais il n'a pas trouvé le personnage, ou, plutôt, on a le sentiment qu'il craint d'en rencontrer un autre, un oncle Vania qui ne serait pas le bon.

Denise Noël est bien aussi en nounou Marina, Hubert Gignoux amusant en Serebriakov. Le seul rôle qui flanche est celui d'Elena, parce qu'il semble que Miquel ait laissé Nicole Garcia courir vers ses défauts : une diction truquée, saccadée et nasale, une manière anormale de pencher le dos en arrière et de marcher comme Gary Cooper dans *Le train sifflera trois fois*, une raideur affectée, un chantonnement antipathique.

C'est dommage, parce Nicole Garcia, bien conduite, peut être bonne dans ce rôle ; il lui suffit de peu de chose.

Tel que, cet *Oncle Vania* est un spectacle inattendu, singulier, très fidèle à Tchekhov, très beau.

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 20 h. 30.

En bref

Cinéma

● « LE VOYAGE DES DAMNÉS ». — *Publicis Saint-Germain, Paramount Elysées (v.o.), Capri, Paramount Opéra, Paramount Gobelins, Paramount Montparnasse, Paramount Orléans, Paramount Maillot, Paramount Montmartre (v.f.)*

Ils étaient neuf cent trente-sept juifs allemands — riches et pauvres mêlés — à s'embarquer, le 13 mai 1939, à Hambourg, sur un paquebot, le *Saint-Louis*, à destination de Cuba. Neuf cent trente-sept juifs allemands que les nazis ont laissé partir, dans une intention de propagande. Pour montrer à l'opinion mondiale que ces indésirables posaient un problème. De fait, à La Havane, on avait interdit aux passagers de débarquer. Le paquebot était reparti vers Hambourg, vers les persécutions, les camps de concentration. Au dernier moment, pourtant, les « damnés » furent accueillis par l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande. Sauvés. Au moins jusqu'à l'invasion de 1940.

Ce fait divers illustre tragiquement l'atteinte aux droits de la personne humaine. Droits toujours bafoués aujourd'hui, un peu partout dans le monde. S'inspirant d'un livre-document de Gordon Thomas et Max Gordon-Witts, Stuart-Rosenberg a sacrifié (manière d'être efficace) au romanesque hollywoodien : reconstitution spectaculaire du *Saint-Louis*, drames individuels dans le drame collectif, abondance de vedettes, luxe de mise en scène, émotion venant à intervalles réguliers le long d'un parcours cinématographique de plus de deux heures.

JACQUES SICLIER.

Variétés

● JEAN-PAUL FARRÉ. — *La Péniche, 20 h. 30.*

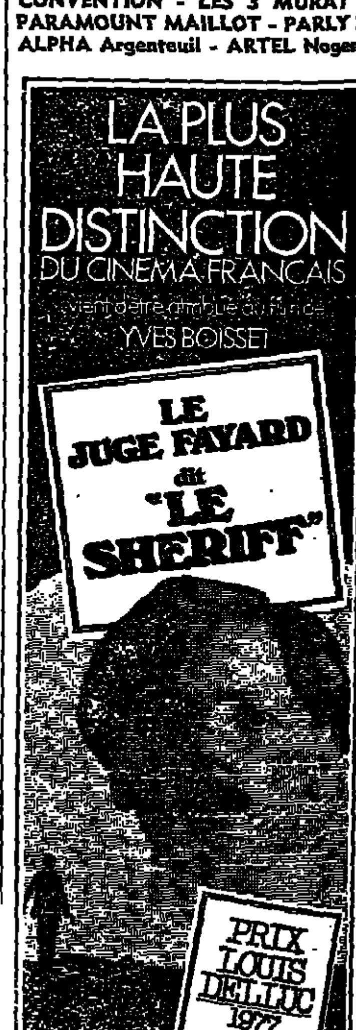
Dans la Péniche agréablement réaménagée, Jean-Paul Farré, entouré de trois pianos et d'un cactus, présente son « one man show », délire d'images en liberté, histoires de gens ordinaires, « chansons-flashes », chansons-fleuves qui éclatent brusquement, partent dans la caricature, la dérision, la tendresse.

Comédien ayant joué sous la direction de Jérôme Savary, de Pierre Debauche, de Jean-Pierre Bisson et de Gabriel Garran, Jean-Paul Farré joue à la fois sur plusieurs tons, installe un univers quotidien, parfois léger, où la folie brusquement se répand.

Charme et poésie...

C. F.

■ Le ciné-club Amphi 24, de la faculté Paris-VII, organise un festival de films grecs, le 5 mars, de 12 heures à 22 heures (amphi 24, Paris-VII, place Jussieu).









Musique

Richter et le jeune Beethoven

Est-ce le plaisir de voir revenir un des plus grands pianistes actuels ? Il nous a semblé que Sviatoslav Richter n'avait jamais montré une telle maturité, un équilibre musical aussi souverain que lors de ce récital salle Pleyel où il jouait quatre sonates du jeune Beethoven. Si son beau visage sérieux reflète toujours une fraîcheur d'enfant, il a maintenant au piano une contenance très sobre et dépouillée, avec à peine parfois un rappel fugitif de quelques-unes de ses attitudes « expressionnistes » d'antan : une torsion du buste pour telle phrase, une moue accompagnant quelque nuance d'expression ou encore cette amusante bouche ouverte en O sur une note, comme pour la former belle et ronde...

Ces quatre sonates ne sont pas d'habituels chevaux de bataille, et pourtant que de merveilles cachées révèle ce jeu dont la beauté des attaques, la puissance sans dureté, la courbe des phrases exempte de nervosité sont toujours au niveau exact de l'expression, de l'authenticité beethovénienne fondamentale !

Comment choisir dans un récital aussi parfait ? L'andante de la Sonate en fa mineur, *op. 2, n° 1, brille comme du Mozart avec cette qualité du chant dont chaque note étoile le cœur, tandis que l'accompagnement murmure comme estompé par une écharpe de nuages. Dans la* Sonate en ré majeur, *op. 10, n° 3, Richter déploie l'étoffe véhémente de* l'allegro *avec une ampleur quasi orchestrale, tandis qu'il découvre dans la pureté haydnienne du* largo *une mélancolie déjà schubertienne. Mais avec la moins connue des quatre, la* Sonate en si bémol, *op. 22, il annonce déjà les chefs-d'œuvre de la maturité, par cette accentuation puissante qui soulève un lyrisme rayonnant dans toutes les dimensions du clavier ; après quoi, l'adagio s'élève en une gradation admirable d'une mélodie simple et timide jusqu'à une contemplation quasi métaphysique.*

Tout aussi prodigieux est le travail de grand ciseleur de la Sonate en la mineur, *op. 26 : le jeu de cache-cache des variations aux formules et aux rythmes imperturbables, avec ce rayonnement du chant virtuel qui transperce toutes les broderies qu'on lui oppose ; la* marche funèbre *sobre, émue sans ostentation, avec seulement ce trio qui roule comme le tambour et claque comme un drapeau ; et le final de diamant, ingénu et chevaleresque, qui s'achève en un adieu souriant.*

JACQUES LONCHAMPT.

Formes

Feuilles d'herbe ou de métal

On connaît mal ses voisins. Il faut qu'ils rendent visite à Paris, même tardivement comme Bernard Meadows (1), pour que Paris admette qu'il y a des sculpteurs en Angleterre, autres que Henry Moore — dont Meadows a d'ailleurs été l'assistant d'atelier de 1936 à 1940. Ensuite ce fut la R.A.F...

Meadows a plus de soixante ans. Il a promené et fait applaudir son œuvre un peu partout dans le monde. Il était aussi présent au musée Rodin, à l'exposition internationale de 1966. Qui s'en souvient ? Il arrive auréolé d'une gloire confirmée, bien que l'auréole soit fort discrète. Découvrons-le alors comme un débutant qui aurait brûlé les étapes d'une évolution en réalité étirée sur une quarantaine d'années et dont on a le privilège d'assister à la phase triomphale, extrême pointe d'une interprétation de l'homme et du monde, de plus en plus décantée. Homme et monde ne font qu'un, sphérique, boules repétries par leur contact, leur pression mutuels.

Non dépourvues de saillies agressives, et là encore c'est l'humanité qui s'exprime dans un idiome tout neuf. La forme finit par devenir signe, sans rien perdre de son poids, on allait dire de chair. Bien sûr ce sont des bronzes, mais, pour sublimée qu'elle soit, la vie passionnelle soulève le métal. L'amour maternel, l'amour des amants, l'appel au secours, l'angoisse ou l'effroi, animent un espace si calme où parvient à trouver place la satire sociale. Témoins ces reliefs, les *Deux Directeurs*, les deux patrons qui pointent impérieusement le doigt, là on voit bien que la boule a commencé par être un ventre, nombril compris.

On en survole la genèse dans les étonnants dessins rehaussés de lavis, allant du vermeil à l'incarnat. Dessins préparatoires sans doute, mais dessins qui se suffisent eux-mêmes, subtils et lyriques. Au second degré.

La même galerie s'apprête à accueillir bientôt Alicia Penalba, à qui de son côté le Musée d'art moderne de la Ville de Paris va rendre un important hommage. En tout cas, les visiteurs de cette double exposition seront initiés à l'art de la grande artiste argentine, par le livre, paru cette semaine, de Jörn Merkert, chez Carmen Martinez (2). Dans son petit local, l'éditeur a rassemblé quelques sculptures : *Refuge*, en inox soudé, lisse aux arêtes rugueuses, le *Double*, le *Soleil*, etc., ainsi qu'une série de lithographies d'une belle envolée. L'ouvrage, précieux instrument de travail, est une étude très fouillée, en dépit de sa concision, une ébauche de catalogue raisonné copieusement illustrée qui justifie l'admiration de l'auteur, historien et exégète, par l'examen du processus méthodique de formes, parvenant à un dualisme équilibré, depuis les *Totems*, de 1953, en passant par les ascensionnelles superpositions d'ailes, jusqu'à la combinaison des possibilités du sculpteur tour à tour mises en jeu, réalisée par cette « analyse spirituelle du réel ».

L'invasion de la lumière

Cybele Varela (3) utilise (quelquefois) la photo, mais dans une deuxième opération. Elle photographie ses œuvres peintes sur lesquelles passent des rais de soleil. C'est l'ultime avatar d'une recherche qui jusque-là s'était contentée des moyens picturaux. Des petits paysages verdoyants, des prairies gonflées de chlorophylle, se font jour dans une sorte de fenêtre rectangulaire qui les enclot de ses énormes marges. Sur le tout, passent (et repassent) des rayons obliques qui les barrent, tels des chèques. Invasion victorieuse de la lumière qui mange l'herbe et les nuages. Jeux de la cérébralité pure, les blancs jouent et gagnent.

Combien en regard est sensible, irradiée de poésie, la verdure de Jean-Marie Queneau (4), dont je ne connaissais que les aquarelles, d'une netteté à couper au couteau ! Il en montre à nouveau, des aquarelles ; cependant ce sont ses grandes huiles qui m'ont conquis. Quoi ! des arbres, de l'herbe, des natures prétendues mortes ? Mais oui, Jean-Marie Queneau a le courage de prendre à rebrousse-poil le conformisme de l'anticonformisme, le goût du jour. De préférer — des milliers de jeunes lui emboîtent le pas — le silence rural à un milieu artificiel et pollué.

On croirait que c'est flou et ce n'est pas flou. C'est nimbé pour ainsi dire par une bruine de beau temps qui transfigure les objets, qui, par un vrai miracle, leur confère plus de netteté, les rend tout proches. Lorsqu'une cabane à outils émerge de la futaie, elle s'intègre si bien au règne végétal qu'il n'y a plus de frontières tandis que le spectateur lui aussi a l'impression d'entrer dans le décor. Le jaune et le vert se compénètrent dans une harmonie pacifiée.

Quant aux objets proprement dits, façonnés par la main de l'homme ou cueillis par elle pour l'usage de l'homme et alignés dans l'humble maison à la taille de l'homme, ils acquièrent une vie autonome. Ces bouteilles et ces verres, ces pichets et ces fruits bons à manger, peints d'une peinture légère avec leurs ombres portées, sont éclairés à rebours par une lumière vive qui vient de l'intérieur, d'un pan de mur par exemple. Car, tout compte fait, c'est la lumière qui transmet ses vibrations à une nature bienveillante.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Villand et Galanis, 127, bd Haussmann.
(2) Carmen Martinez, 12, rue du Roi-de-Sicile.
(3) Galerie Camille Renault, 133 bd Haussmann.
(4) Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné.

Variétés

Les vagabondages de Mireille

Au début des années 30 tandis que la crise économique traverse l'Atlantique et que le nazisme monte en Allemagne, en France un nouveau style de chansons, tout un autre univers que celui suggéré par la rengaine semi-séculaire, les revues à grand spectacle et les couplets réalistes de Fréhel et de Damia, s'impose et apparaît un peu comme une fuite devant la réalité, comme le contrecoup d'une époque de crise.

Ce nouveau style est lancé par une petite bonne femme d'un mètre cinquante, à la voix acide, pointue.

En l'engageant un jour à l'Odéon Gémier avait décidé que son prénom, Mireille, « *suffirait* ». Quand Mireille apparaît, la chanson française se noie dans la vulgarité et les larmes du mélodrame. Dranem, travesti en roi et entouré de « dames d'honneur », chante :

« Toutes les femmes de Venise
Me trouvent très joli
Elles me font faire des bêtises
Je suis ravi au lit. »

Georges Milton, le « roi des resquilleurs », avec sa silhouette courtaude et un dynamisme bon enfant, chante sur un rythme à deux temps :

« T'en fais pas bonhoule
Pleure pas comme une moule
Les chagrins ça rend maboule
Il n'y a que les idiots qui se la (coulent. »

A la fin des années 20, Mireille compose avec Jean Nohain une opérette *Fouchtra*, dont personne ne veut mais un extrait du deuxième acte est cependant enregistré sans trop d'espoir : *Couchés dans le foin*, un refrain que la France entière va bientôt reprendre en chœur. Entre-temps, Mireille est partie créer une opérette de Noël Coward à Broadway et écrire de la musique de films à Hollywood. Elle reste trois ans aux Etats-Unis, fait la connaissance de la musique américaine, du jazz, de Gershwin, de ceux qui écrivent les comédies musicales, elle joue, compose beaucoup. Le succès inattendu de *Couchés dans le foin* enregistré en 1931 par les duettistes Pills et Tabet la ramène à Paris. Sans le savoir, elle a ouvert la brèche où va s'engouffrer Charles Trenet et, derrière lui, la plus grande partie de la chanson d'aujourd'hui.

Plus de cinq cents titres vont suivre, cinq cents chansons imaginées comme sur une sorte de vagabondage musical, avec un tempo parfois proche du rythme américain de l'époque, avec une poésie fraîche, perceptible par tout le monde, propre à toucher, à émouvoir, à faire rire l'homme de la rue.

Pour son sixième mois consécutif à Bobino, Georges Brassens présente en première partie de son spectacle, et en manière d'hommage, Mireille et ses chansons qui n'ont rien perdu de leur charme désinvolte : *Le petit chemin qui sent bon la noisette, C'est un jardinier qui boite, Le vieux château, Papa n'a pas voulu* ou, plus proche de nous, *La demoiselle sur une balançoire* et d'autres, moins connues peut-être, mais qui sont de la même veine.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Bobino, 20 h. 30.

Culture

Pour protester contre des « pressions soviétiques »

LE PRÉSIDENT DE LA BIENNALE DE VENISE DÉMISSIONNE

De notre correspondant

Rome. — Le président de la Biennale de Venise, M. Carlo Ripa di Meana (socialiste) a présenté sa démission le jeudi 3 mars pour protester contre des pressions soviétiques auprès du gouvernement italien visant à empêcher que les manifestations de 1977 aient pour thème la dissidence dans les pays de l'Est.

Dans une lettre ouverte, M. Ripa di Meana raconte l'affaire en détail : à la suite de démarches répétées de l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome, le ministère italien des affaires étrangères lui a suggéré de « trouver une issue diplomatique » à ce conflit. « *La seule issue diplomatique*, réplique le président de la Biennale, *aurait été le silence. Je crois qu'il faut repousser de la manière la plus ferme cette grave intimidation. (...). Le moment est venu de savoir si la Biennale de Venise peut travailler librement ou si elle doit s'incliner devant le diktat de l'Union soviétique et des pays dont elle se fait le porte-parole* » M. Ripa di Meana réclame en conséquence « *au Parlement, aux forces politiques et syndicales, aux artistes et aux intellectuels* » de se prononcer nettement.

L'ambassade d'Union soviétique à Rome ne nie pas les faits. « *La Biennale de Venise, comme toutes les autres manifestations de ce genre, devrait servir à consolider les contacts amicaux entre les peuples au lieu de créer des difficultés ou de susciter des sentiments d'insatisfaction dans les rapports entre les Etats*, déclare un porte-parole. *Certes, l'organisation de la manifestation relève des prérogatives des dirigeants de la Biennale. Cependant, si la demande soviétique n'était pas prise en considération, l'U.R.S.S. serait contrainte à renoncer à sa participation et à demander aux autres pays socialistes de suivre son exemple.* » Pour sa part, le ministère italien des affaires étrangères précise qu'il n'a pas cherché à s'immiscer dans les décisions du conseil d'administration de la Biennale de Venise; celle-ci était consacrée l'an dernier à l'Espagne.

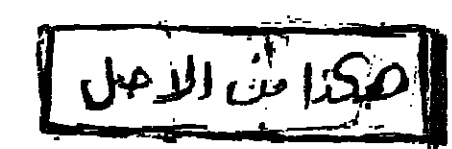
R. S.

■ L'Association des compagnons de la fraternité Edmond-Michelet organise un débat sur le « théâtre pauvre », le 5 mars, à 10 heures, à la Cité universitaire, boulevard Jourdan.

■ L'Ensemble vocal et instrumental Michel-Richard de Lalande organise les Troisièmes Nuits musicales à Maisons-Laffitte du 5 mars au 3 avril.

■ Dans le cadre du Festival du son, France-Musique organise et retransmet en direct un festival de jazz dans la salle bleue du Palais des congrès, tous les soirs, à 18 h. 30, avec : le 8 mars, le Quintette de Chet Baker ; le 9 mars, le Quartette de Marion Brown ; le 10 mars, le Groupe de Jay McShann ; le 11 mars, le Trio de Martial Solal ; le 12 mars, à 22 h 30, le Grand Orchestre de Cark Terry, avec Phil Woods et Chris Woods. Tél. 224-36-10, 224-39-96, 758-22-22.

■ Le collectif Chanson de femme est à l'Aire-Libre, impasse de la Gaîté, chaque vendredi, de 18 h. 30 à 20 heures (crèche-cantine gratuite pour les enfants).



THÉATRE POPULAIRE DE LORRAINE

HISTOIRES DE L'ONCLE JACOB

de Jacques KRAEMER

mise en scène de J. Kraemer et Charles Tordjman

« Une dangereuse douceur, pudique et impitoyable. »

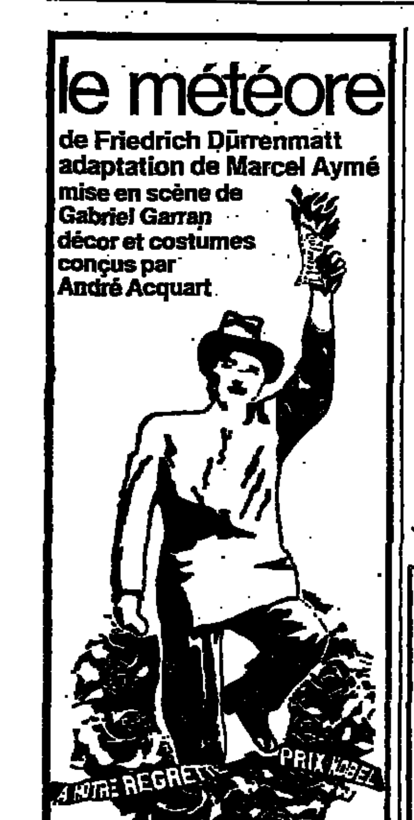
Colette GODARD.

RÉCAMIER JUSQU'AU 20 MARS

---

le météore

de Friedrich Dürrenmatt
adaptation de Marcel Aymé
mise en scène de
Gabriel Garran
décor et costumes
conçus par
André Acquart



Du 22 Février au 30 Mars

théâtre de la commune

Square Stalingrad
(Avenue de la République)
93300 AUBERVILLIERS
Location 833.16.16 et FNAC

« ... Claude Dauphin miraculeux interprète. Si vous aimez les comédiens, les grands, ne manquez pas cela. »

Matthieu GALEY.
le Quotidien de Paris

GALA DES PONTS

Hôtel Sheraton - Montparnasse

VENDREDI 4 MARS 1977
à partir de 22 h

SPECTACLES
ORCHESTRES
CABARET
DISCOTHEQUE
PARKING

Soirée 70 F
Etudiants 40 F
Tenue de Soirée

avec **GUY BEART**
CLAUDE BOLLING
françois vionnet trio
les dauphins, sambahia

RENSEIGNEMENTS : 280 34.13, Poste 345

GALERIE DU REMPART
TOULOUSE

Devant le succès de l'accrochage de la Galerie PASSALI de Paris, l'exposition sera prolongée jusqu'au dimanche 6 mars.

GALERIE DU REMPART
Rue du Rempart-St-Etienne, Toulouse.
Ouvert tous les jours de 10 à 20 h.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS
26, rue des Francs-Bourgeois
Paris (3e) - 278-66-65

17 FEVRIER AU 19 MARS
t.l.s. 21 h. (relâche dim. lundi)

ÉCOUTE LE BRUIT DE LA MER

Texte établi et mis en scène
par Jean-Paul Alègre
par le
THÉATRE DU FIL D'ARIANE

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
D'ALFRED DE MUSSET

par la compagnie
MORIN-TIMMERMAN
du 2 mars au 2 avril
AU THEATRE 13

24 rue Daviel - Paris 13e
tél. 589.05.99

MARDI 8 MARS à 20 h. 45

RÉCITAL CLAUDE KAHN
au Théâtre des Champs-Elysées

CLAUDE KAHN jouera des études, nocturnes, polonaises et valses de CHOPIN, ainsi que la Sonate en si mineur de LISZT.

Avec la participation du jeune pianiste MARC LAFORET (11 ans), lauréat du concours Claude Kahn 1976.

MARC LAFORET interprétera une sonate de Mozart ainsi que des études et impromptus de CHOPIN.

Réserv. des places au Théâtre des Champs-Elysées et chez Durand.

RÉSERVEZ dès maintenant
pour le grand concert
SOUL avec FIREBALL
et
Marius CULTIER

Places : 20 F

VENDREDI 11 mars à 21 h.
SAMEDI 12 mars à 21 h. 30
PALAIS DES GLACES
37, faub. du Temple, Paris-10e
607-49-93

ANNE SYLVESTRE
nouveau récital
PALAIS DES ARTS
JUSQU'AU 26 MARS
325 rue St-MARTIN - 75003 PARIS
LOC. 272.62.98 COLLECT. 236.92.87 20h45

LA CLEF, 21, rue de la Clef, 337-90-90
PALAIS DES ARTS, 120, boulevard Sébastopol (Métro Réaumur)

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Don Juan.
Centre Georges-Pompidou, grande salle, 20 h. 30 : Iphigénie Hôtel. — Petite salle, 21 h. : Lewis et Alice.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Cid.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 . Transit.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Guerre au troisième étage.
TEP, 20 h. 30 : l'Otage.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, 21 h. : la Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Cuarteto Cedron.

CONCERTS Radio france

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE

RADIO-FRANCE
Grand - Auditorium
Vendredi 4 mars à 20 h. 30

Dir. : Leif SEGERSTAM
Sol. : B. FINNILA
B.-L. GELBER
Concert BRAHMS

MUSIQUE AU PRÉSENT

RADIO-FRANCE
Auditorium 105
Samedi 5 mars à 16 h. 30

J. Koerner - L. Berio
F. Bayle - H. Holliger
Ensemble instrumental du NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE
Dir. : Lucas VIS

MUSIQUE DE CHAMBRE

RADIO-FRANCE
Auditorium 105
Lundi 7 mars à 20 h. 30

C. Nielsen - E. Carter
BEETHOVEN
av. O. Bohn - N. Lee - E. Krivine
F. Lodeon - J.-C. Pennetier

MUSIQUE DE CHAMBRE

à 20 h. 30
RADIO-FRANCE
Grand Auditorium
Vend. 11 mars à 20 h. 30

Quatuor
ORFORD
MOZART - M. SCHAFER
BEETHOVEN

PERSPECTIVES DU XXe SIÈCLE

RADIO-FRANCE
Samedi 12 mars
Etudiants, J.M.F. : entrée libre dans la limite des places disponibles

Journée François
BAYLE
10 h. : Répétition publique
15 h. : Mise en question du compositeur
20 h. 30 : Concert
C. Roque Alsina
F. Bayle - P. Henry
C. Ligeti
avec G. Sylvestre
Le QUINTETTE NIELSEN
le groupe de recherche musicale de l'INA

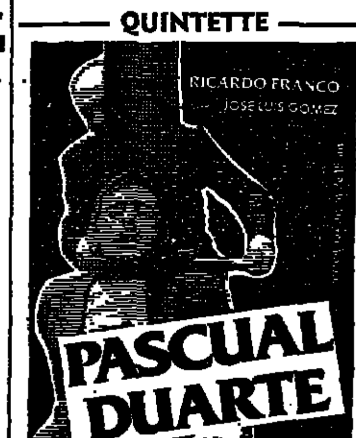
ORCH. NATIONAL DE FRANCE

THEATRE des CHPS-ELYSEES
Lundi 14 mars à 20 h. 30

Direction : W. TORKANOVSKY
Sol. : Isaac STERN
MOZART - G. ROCHBERG

Location : RADIO-FRANCE, Salles et Agences

QUINTETTE



Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures,
sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 4 mars

Les théâtres de Paris

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : La prochaine fois, je vous le chanterai ; 22 h. 30 : Viola d'amour.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Athénée, 20 h. 30 : Equus.
Bateau-Théâtre de Basile, 20 h. 30 : l'Homme de derrière les fagots ; 22 h. : Duel (clown).
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : la Nuit de l'iguane.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Parcours vénitien.
Centre culturel du Marais, 21 h. : Ecoute le bruit de la mer.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Edouard-VII, 18 h. : Beethoven ou l'Amour de la liberté ; 21 h. : Amphitryon 38.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Une femme presque fidèle.
Fontaine, 21 h. : Grandeur et misère de Marcel Barju.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Fraises musclées ; 22 h. 45 : Croquez le melon.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, Madame !
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Tumeur Cervykal.
Nouveautés, 21 h. : Ninu.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
La Péniche, 20 h. 30 : Jean-Paul Farré chante.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Loin d'Hagondange.
Récamier, 20 h. 30 : Histoires de l'oncle Jakob.
Saint-Georges, 21 h. : le Maître de Santiago.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : Médée.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Paix. — La Resserre, 21 h. : Bérénice.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Guyette Lyr.
Théâtre Essaïon, I, 20 h. 30 : la Tentation occidentale. — II, 20 h. 30 : le Grand Parler.
Théâtre du Manitout, 20 h. 15 : Louise Michel.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 30 : Macbeth.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 45 : José.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 20 h. 30 : Brand.
Théâtre 13, 20 h. 45 : On ne badine pas avec l'amour.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Fêfé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre Firmin-Gémier, 20 h. 45 : Nicolas Peyrac, Marie-Paule Belle.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : le Météore.
Clichy, Théâtre de l'ARC, 21 h. : George Dandin.
Colombes, Théâtre, 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon.
Corbeil-Essonnes, Centre Pablo-Neruda, 20 h. 30 : Marianne attend le mariage.
Epinay-sur-Seine, M.J.C. d'Orgemont, 20 h. 30 : Rencontres cinématographiques.
Gennevilliers, Maison de l'enfance, 20 h. 30 : In folio : fragments d'un ouvrage. — Théâtre de Gennevilliers, 20 h. 45 : Attila, roi des Huns.
Montrouge, Maison pour tous, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Mime Fialka.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : la Surface de réparation.
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : Mikis Théodorakis.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Récital Jean Dasté.

Les concerts

Maison de la radio, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. L. Segerstam, avec A. Reynolds, cantatrice, et B.-L. Gelber, piano (Brahms).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : l'Ensemble polyphonique de France, dir. Ch. Ravier ; A. Cuny, récitant (Gesualdo).
Salle Pleyel, 21 h. : B. Flavigny, piano (Beethoven, Debussy).
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : R. Pröll, piano (Bach, Chopin, Scriabine, Jolivet, Beethoven).
Salle Cortot, 20 h. 45 : M. Tagliaferro (cours d'interprétation : de Bach aux contemporains).
Théâtre des Champs-Elysées, Grand Théâtre, 21 h. : N. Pontois, danse, et C. Katsaris, piano (Bach, Chopin, Scriabine, Jolivet, Beethoven).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 30 : Solo pour Vanina ; 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : Deux nanas dans l' folklo.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Etrange pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Jean Signé.
Le Café d'Edgar, I, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : Je vote pour moi. — II, 22 h. 15 et 23 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques ; 22 h. : Une mascarade impitoyable.
Le Connétable, 20 h. 30 : C'est pas la mère à boire ; 22 h. : la Voix humaine ; 22 h. 30 : C'est très important.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : Pourquoi pas moi ; 23 h. 30 : Pardon, je m'excuse.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Napoléon lave plus blanc ; 22 h. : les Guérilleros.
Dix-Heures, 20 h. 15 : Jacques Blot.
Le Fanal, 20 h. 15 : le Président ; 22 h. 15 : l'Intervention.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : Cami.
Sélénite, 20 h. 30 : Je fus nambule ; 21 h. : What a fair foot ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur.
La Tanière, 20 h. 45 : Les dés sont jetés ; 22 h. 30 : Vanina chante Couté.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : Sapho et Mahieux.
La Veuve-Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : Michel Ripoche ; 22 h. 30 : la Baleine ventriloque. — II, 20 h. 30 : G. Gauche ; 21 h. 30 : Guitare dérive ; 22 h. 30 : D. Dieghi.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. . Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Les opérettes

Voir Salles municipales.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Belle Hélène.
Henri-Varna-Mogador, 20 h. 30 : la Belle de Cadix.
Théâtre Marigny, 21 h. : Nini la Chance.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : G. Brassens.
Déjazet-Théâtre, 20 h. 30 : Coluche.
Olympia, 21 h. : Claude Nougaro.
Palais des arts, 20 h. 45 : Anne Sylvestre.
Palais des sports, 21 h. : Holiday on ice
Le Palace, 20 h. 30 : Dzi Croquettes.
Aire-Libre, 18 h. 30 : Chansons de femmes.

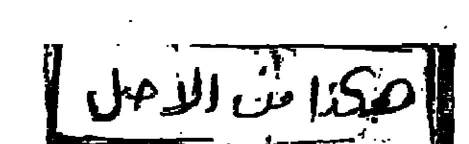
Jazz, pop', folk, rock

Théâtre Fontaine, 18 h. 30 : Mama Bea Tekielski.
Centre américain (Raspail), 21 h. : Mahjun.
Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 : Jacques Higelin ; 22 h. : Frank Wright et son quartet.
M. J. C. du VIe, 21 h. : Frank Wright et Mohamed Ali.
Théâtre des Blancs-Manteaux, 24 h. : Patrice Caratini et Marc Fosset.
Pavillon de Paris, 20 h. : Brian Ferry.
Riverbop, 22 h. : CM 4.
Mutualité, 20 h. 30 : l'Intercommunal Free Dance Music Orchestra ; Max Roach et Archie Shepp.











SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Trésor d'Arne ; le Vieux Manoir, de M. Stiller ; 18 h. 30 : M le Maudit, de F. Lang ; 20 h. 30 : Fanny, de M. Allégret ; 22 h. 30 : Lucia, d'H. Solas.

Les exclusivités

A CHACUN SON ENFER (Fr.) (**) : A.B.C., 2e (236-55-54), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), George V, 8e (225-41-46), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Les Images, 18e (522-47-94).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
BAROCCO (Fr.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-79-38), Colisée, 8e (359-29-46), F.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; V.f. Impérial, 2e (742-72-52), Athéna, 12e 343-07-48), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (259-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Rotonde, 6e (633-08-22), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA BATAILLE DU CHILI (2e partie) (All., vo.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
BLUE JEANS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e - (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CENTRE TERRE, 7e CONTINENT (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), jusqu'à jeudi ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), jusqu'à jeudi, Mistral, 14e (539-52-43).
COCORICO, MONSIEUR POULET (Fr.), Studio St-Séverin, 5e (033-50-91), Haussmann, 9e (770-47-55), Olympic, 14e (542-67-42).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Liberté, 12e (343-01-59).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Quinquette, 5e (033-35-40).
LA DÉCHÉANCE DE FRANZ BLUM (All., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Arlequin, 6e (548-62-25) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34 ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
DES JOURNÉES ENTIÈRES DANS LES ARBRES (Fr.) : Quinquette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) heure spéciale.
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FOLLE ESCAPADE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), en soirée ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE GANG (Fr.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Gaumont-Sud, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GIACOMO MATTEOTI (It., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JE DEMANDE LA PAROLE (Sov., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), J.-Renoir, 9e (874-40-75).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suisse) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE JUGE FAYARD, DIT LE SHERIFF (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), UGC-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Liberté, 12e (343-01-59), U G C - Gobelins, 13e (331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Murat, 16e (288-99-75)
KING-KONG (A., v.f.) : Balzac, 8e (359-52-70), Paramount - Opéra, 9e (073-34-37)
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
MARATHON MAN (A., **, v. o.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; v. f. : Maxéville, 9e (770-72-56)
LA MARCHE TRIOMPHALE (It., **, v. f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27)
1900 (première partie, It., **, v. o., v.f.) : les Templiers, 3e (272-94-56)
1900 (deuxième partie It., **, v. o., v. f.) : les Templiers, 3e (272-94-56)
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; v. f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
L'OMBRE DES ANGES (All., v. o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), h. sp.
PAIN ET CHOCOLAT (It., v. o.) : U G C - Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v. f. : Caméo, 9e (770-20-89) ; UGC-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
PASCUAL DUARTE (Esp., **, v. o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LE PAYS BLEU (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64)
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN (Fr.-Can., v. ang.) Saint-Michel, 5e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84) ; v. f. : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86)
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Panthéon, 5e (033-15-04), France-Elysées, 8e (723-71-11 ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).
QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMÊLE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Dragon, 6e (548-54-74), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Omnia, 3e (233-36-39), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).
QU'EST-CE QUE TU VEUX, JULIE ? (Fr., *) : la Clef, 5e (337-90-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.
RENÉ LA CANNE (Fr.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Caravelle, 18e (387-50-70), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
REQUIEM A L'AUBE (Fr., *) : le Marais, 4e (278-47-86)
LA REVANCHE D'UN HOMME NOMMÉ CHEVAL (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90)
LE ROI DES BRICOLEURS (Fr.) : Capri-Boulevards, 2e (508-11-69), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Le Marais 4e (278-47-86), h. sp.
SŒURS DE SANG (A., v.o.) (**) : U G.C. Danton, 6e (329-42-62) : jusqu'à jeudi.
THE SONG REMAINS THE SAME (Ang., v.o.) : U.G C.-Odéon, 6e (329-42-62) ; Haussmann, 9e (770-47-55)
TITI, GROSMINET ET LEURS AMIS (A., v.f.) : Bosquet, 7e (551-44-11) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
UNE FEMME, UN JOUR (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G C Opéra, 2e (261-50-32), jusqu'à jeudi ; Murat, 16e (288-99-75) ; Biarritz, 8e (723-69-23)
UNE FILLE COUSUE DE FIL BLANC (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
WELCOME TO LOS ANGELES (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), à 18 h. (sam. + 24 h.).

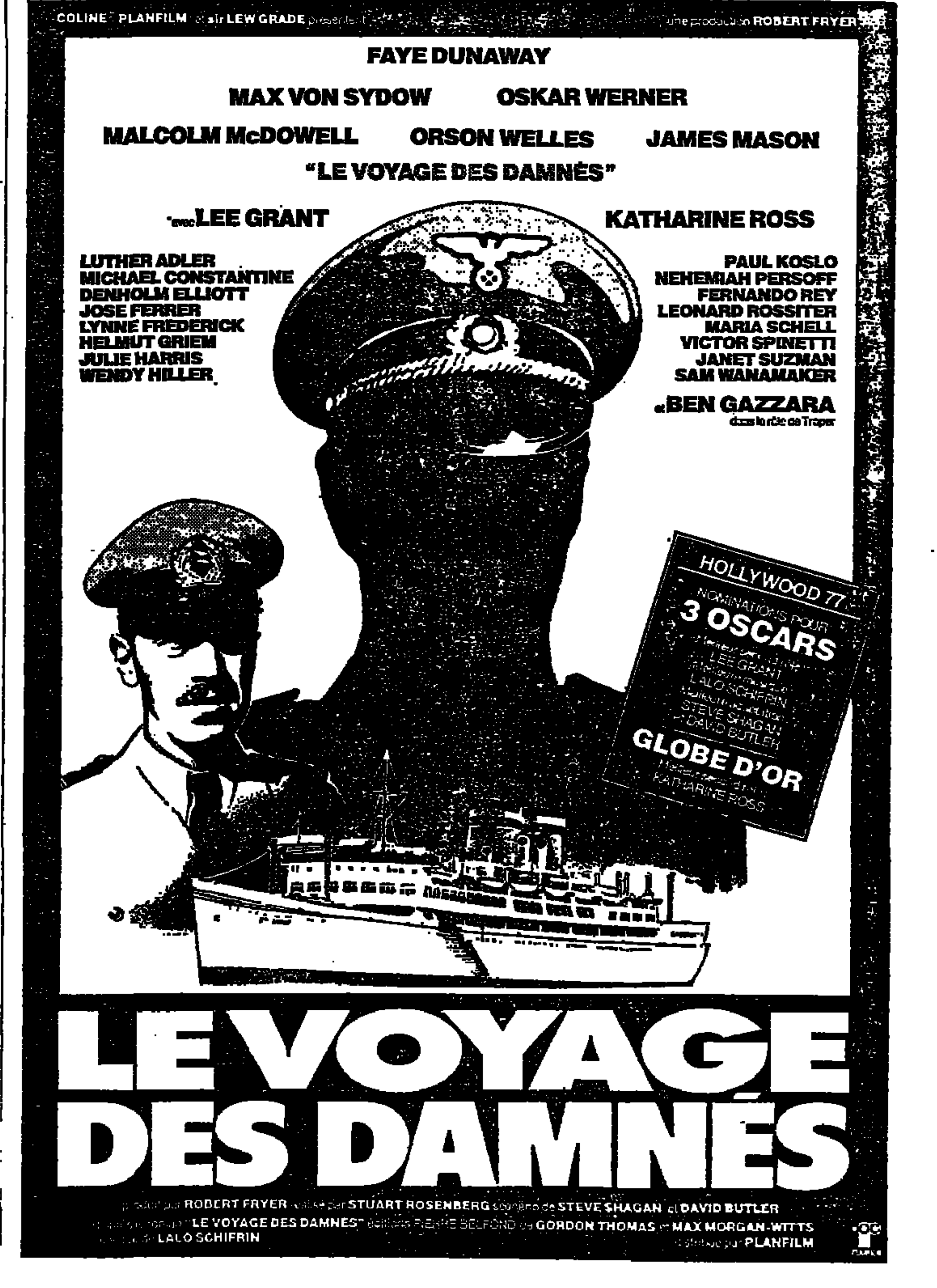
Les films nouveaux

JULIETTE ET L'AIR DU TEMPS, film français de René Gilson : la Clef, 5e (337-90-90), Palais des Arts, 3e (272-62-78)
NUIT D'OR, film français de Serge Moati (*) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE CASANOVA DE FELLINI, film italien de Frederico Fellini, v.o Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BUBU DE MONTPARNASSE, film italien de Mauro Bolognini, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
SERVANTE ET MAITRESSE, film français de Bruno Gantillon (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23) Helder, 9e (770-11-24), Liberté, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMEDIE DU TRAIN DES PIGNES, film français de François de Chavannes : la Clef, 5e (337-90-90), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
BLUES, BLANC, ROUGE, film français de Robert Réa (collectif) : le Marais, 4e (278-47-86).
IRENE, IRENE, film italien de Peter Del Monte, v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA NOUVELLE ROUTE DE L'OPIUM, film français de M. et C. Lamour : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 12 h. et 13 h.
LE JARDIN DE PIERRE, film iranien de Parviz Kimiavi, v.o. : Studio Gîte-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE PIRATE DES CARAIBES, film américain de James Goldstone, v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Mistral, 14e (539-52-43) Miramar, 14e (326-41-02), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Napoléon, 17e (380-41-46).
LE VOYAGE DES DAMNES, film américain de Stuart Rosenberg, v.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
C'EST TOUJOURS OUI QUAND ELLES DISENT NON, film américain de Norman Panama, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) à 22 h. 15 (Sam. + 24 h.).
L'AFFICHE ROUGE (Fr.) Le Seine, 5e (325-95-99) à 14 h. 30, 16 h. 30, 20 h. 30 et 22 h. 30
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h. 10
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 12 h (sauf D.) (V. + 24 h.).
LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v. o.) : Châtelet-Victoria, 1er à 18 h. 10
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sauf D.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e à 18 h. 30.
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
LES MARX BROTHERS AU GRAND MAGASIN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h
ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e à 24 h.
PETITS MEURTRES SANS IMPORTANCE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) le 8, à 21 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h. ; Boîte à Films, 17e (754-51-50)
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 13 h.
SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf D.).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.









RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

« Messieurs les galopins »

« Messieurs les galopins », la dramatique de Pierre Cardinal à Antenne 2, jeudi 3, évoquait peu l'évasion de France par les Pyrénées, relativement aisée en 1941 puisque ses héros y avaient devancé les Allemands, qui ne verrouillèrent la frontière qu'après leur invasion de la « zone libre », en 1942 (1).

En revanche, elle rappelait fort opportunément le sort réservé en Espagne aux évadés de France, et leur fraternisation avec les vaincus de la guerre civile attendant chaque matin leur exécution.

Autre rappel : la façon dont certains traitaient les évadés à leur arrivée en Afrique du Nord, et le choc que représentait pour beaucoup de ces derniers, à l'issue de ces mois d'épreuve où ils ne pensaient qu'à la défaite hitlérienne, la vue soudaine, dans un local officiel, d'un portrait de Pétain...

Une dramatique utile, malgré quelques maladresses techniques. — J. H.

(1) Voir *le Monde* daté 27-28 février.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 4 MARS

— Marseille *constitue le « dossier-ville »* de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. Georges Sarre* (P.S.) est l'invité du journal de Jean-Pierre Elkabbach sur Antenne 2, à 20 heures.

— *« L'innovation : imagination ou pouvoir ? »*, telle est la question posée dans le magazine Vendredi de FR 3, à 20 h. 30.

— *MM. Jacques Soustelle, Claude Bernardin et Francisque Collomb*, respectivement chefs de file des listes pour le Rassemblement pour Lyon, de l'union de la gauche, et PRADEL sont invités au « train-forum » de R.T.L. à Lyon, à 21 heures.

SAMEDI 5 MARS

— *M. Jacques Chirac* (R.P.R.) est le rédacteur en chef du « journal inattendu » de R.T.L., à 13 h.

— *M. Gabriel Peronnet*, président du parti radical, est l'invité de Jean-Claude Mangeot sur Antenne 2, à 13 heures.

— *M. Henri Fiszbin*, député (P.C.) de Paris, chef de file des candidats communistes, est l'invité de Jean-Pierre Elkabbach au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

— *MM. Maurice Brun* (F.S.D.) et *Pierre Goldberg* (P.C.) sont les protagonistes du « train-forum » de R.T.L. à Montluçon, à 21 heures.

DIMANCHE 6 MARS

— *M. Michel Poniatowski*, ministre d'État, ministre de l'intérieur, est l'invité de Jean Lefèvre à « Inter-Presse » sur France-Inter, à 12 heures.

— *M. Louis de Guiringaud*, ministre des affaires étrangères, est l'invité du Club de la presse sur Europe n° 1, à 19 heures.

— *M. Michel d'Ornano*, ministre de l'industrie et de la recherche, est l'invité de Jean-Pierre Elkabbach au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

— *MM. Roger Quilliot* (P.S.) et Michel Canque (candidat soutenu par la majorité) sont les protagonistes du « train-forum » de R.T.L. à Clermont-Ferrand, à 21 heures.

L'INA A AVIGNON

● L'Institut national de l'audiovisuel participera au Festival d'Avignon : des projections d'émissions suivies de débats sont prévues. Un stage théorique aura lieu à la Chartreuse de Villeneuve, tandis que des exercices pratiques seront organisés en liaison avec les diverses manifestations de danse, de théâtre et de musique.

VENDREDI 4 MARS

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « les Hussards », de P.-H. Bréal, mise en scène J. Fabbri, avec J. Rouillard, A. Alane, J. Balutin.

En Italie, en 1795, pendant la première campagne de Bonaparte, deux hussards de l'armée française d'occupation, qui ont manqué à la discipline, se trouvent placés devant un embarrassant dilemme.

22 h. 15, Magazine : Allons au cinéma, par A. Halimi ; 22 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : La mission Marchand (Fachoda), de G.-P. Salvy - Guide, réalis. R. Kahane, avec R. Etcheverry, S. Martina, M. Vialle.

Après avoir livré bataille au chef africain Samory, le colonel Monteil confie à son second, Marchand, la mission de relier le Congo au Nil par la route ouest-est. A Fachoda, Marchand devance une mission anglaise.

21 h. 30, Apostrophes, par B. Pivot (Quatre écrivains se souviennent).

Avec M. Chapelan (Rien n'est jamais fini), *Cl. Mauriac* (Terrasse de Malagar), *Z. Oldenbourg* (Visage d'un autoportrait), *M. Tournier* (Vent Paraclet).

22 h. 40, Journal.

22 h. 45, Ciné-club : « Lancelot du Lac », de R. Bresson (1974), avec L. Simon, L. Duke-Condominas, H. Balsan, V. Antolek-Oresek.

Lancelot, chevalier de la Table ronde, n'a pas réussi à ramener le saint Graal. Rongé de culpabilité à cause de sa liaison secrète avec la reine Guenièvre, il tente de renoncer à son amour et marche à sa perte.

La fin d'une époque dans une atmosphère de légende. Le combat de l'amour sacré et de l'amour profane. La rigueur et la spiritualité de Bresson refusant le spectaculaire au profit des signes et de l'épuration du réel.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi... Faits de société (L'innovation : imagination ou pouvoir ? enquête et réal. D. Berkani).

De l'idée à l'innovation, un long chemin sur lequel sont placés des organismes chargés de valoriser la recherche, de trouver des débouchés aux inventions. Le font-ils ? Cette enquête mène à quelques questions : est-il possible d'innover en technologie sans innover dans le domaine politique ? Est-il possible d'être inventeur aujourd'hui, en 1977 ?

21 h. 30, Les grandes batailles du passé : La bataille de Tannenberg-Grunwald, de H. de Turenne, réal. J. Cazenave.

A travers une bataille, celle de Grünwald, en 1410, toute l'histoire de la Pologne, depuis les croisades et la lutte victorieuse contre les chevaliers teutoniques, jusqu'à aujourd'hui.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Document : « L'abbé Henri Breuil », par R. Lancement et D. de la Touche, réalisation J. Rollin-Weisz ; 21 h. 30, Musique de chambre (Beethoven, B. Arel, Szymanowski, Haydn) ; 22 h. 30, Entretien avec Jean Clair ; 23 h., Théâtres en musique... perspectives avec des jeunes compagnies françaises (« le Chêne noir » et « le Grand Magic Circus » ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Orchestre national de Radio-France, direction K. Kondrachine, V. Tretiakov (violoniste) : « Lieutenant Kijé », suite (Prokofiev) ; « Quatrième symphonie » en fa mineur opus 36 (Tchaïkovski) ; 23 h., Jazz forum ; 0 h. 5, Le sourire de la Joconde : L'obsession de la mort ; 1 h., Relais : Musique électronique et mors.

SAMEDI 5 MARS

CHAINE I : TF 1

De 10 h. 55 à 20 h., programme ininterrompu (à 14 h. 55, Sports : Tournoi des cinq Nations : France-Ecosse).

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Carlos) ; 21 h. 45, Série : Chapeau melon et bottes de cuir (« Commando très spécial ») ; 22 h. 25, Patinage artistique ; 22 h. 40, Sports : Retransmission du Grand Prix international de Paris de gymnastique ; 23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. 30 à 20 h., Programme ininterrompu (à 18 h. 10, La course autour du monde).

20 h. 30, Interneiges ; 21 h. 50, Questions sans visage, par P. Dumayet ; 22 h. 45, Drôle de musique ; 23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Reportage : Le Cirque de Monte-Carlo, réal. A. Salle.

21 h. 15, Série : Lettres de Paris et d'ailleurs, de F. Reichenbach : « Suite mexicaine » ;

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Les samedis de France-Culture... Perspectives du XXe siècle, Journée Dutilleux.

20 h., Carte blanche : « Venant de, allant à », de J. Robert, avec P. Constant, L. Colpeyn, H. Tisot ; 21 h. 24, Soliste ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue, mi-raisin ; 23 h. 50, Poésie : Alain Remila.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Soirée lyrique... Requiem opus 5 : « Grand-Messe des morts » (Berlioz), par l'Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, direct. L. Bernstein, avec S. Barrows, ténor ; 23 h., Vieilles cires : « Quatuor n° 21 en ré majeur » (Mozart), « Pierrot lunaire » (Schœnberg) ;

DIMANCHE 6 MARS

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h., programme ininterrompu (à 17 h. 35, Film : « Coulez le Bismarck », de L. Gilbert (1959).

20 h. 30, *Film* : « les Seins de glace » de G. Lautner (1974), avec M. Darc, Claude Brasseur, A. Delon, N. Machiavelli, A. Falcon.

Un feuilletonniste de télévision rencontre, sur la Côte d'Azur, une jolie femme, qui semble menacée et traquée. Il s'éprend d'elle et tombe dans un guêpier.

22 h. 15, Magazine : Questionnaire.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. 30 à 20 h., programme ininterrompu (à 17 h. 25, Lyrique : Contre-ut).

20 h. 30, Musique and music !

21 h. 30, Dramatique : « Jeudi 7 avril » de P. Kassovitz et Ch. Remy, avec Sh. Sutton et J. Gat.

Un jeune couple achète un appartement encombré des souvenirs des anciens propriétaires. L'appartement, modernisé, revient vers son passé, et l'univers psychologique du couple se dégrade.

22 h. 30, Documentaire : Chefs-d'œuvre en péril (les châteaux de la Loire).

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question : Claude Chabrol ; 21 h. 30, Festival du cinéma fantastique d'Avoriaz ; 22 h. 20, Journal ; 22 h. 30, Cinéma de minuit (cycle Mauro Bolognini) (R.) « les Sorcières », de F. Rossi, M. Bolognini, P.-P. Pasolini, L. Visconti, V. de Sica (1966), avec S. Mangano, A. Sordi, Toto, N. Davoli, A. Girardot, F. Rabal, Cl. Eastwood.

Cinq histoires où des femmes de divers milieux sociaux ont des comportements qui peuvent les faire passer pour des « sorcières » modernes.

Un film à sketches médiocre où seuls Visconti et, surtout Pasolini (avec une parabole grinçante) ont apporté quelque originalité.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 45, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie : Gérard Genette.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Semaines internationales de musique de Lucerne 1976... Orchestre symphonique de la Radio de Cologne, direction E. Jochum, avec H. Szeryng (violon) : « Symphonie espagnole pour violon et orchestre » (Lalo) ; « Symphonie n° 3, en ré mineur » (Bruckner) ; 22 h. 30, Musique de chambre ; 0 h. 5, Musique andalouse ; 1 h. 15, Trêve.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 4 mars à 0 heure et le samedi 5 mars à 24 heures :

Un front froid peu actif circulera des îles Britanniques à la Méditerranée occidentale, à travers la France.

Samedi 5 mars, sur l'ensemble du pays, le temps sera plus frais que les jours précédents, en particulier le matin. Des gelées blanches et quelques faibles gelées sous abri sont à craindre au lever du jour sur le Bassin parisien, le Massif Central et le Nord-Ouest. Au cours de la journée, le ciel sera variable, avec alternance d'éclaircies et de nuages. Les périodes ensoleillées prédomineront généralement, mais quelques averses pourront avoir lieu sur les Vosges et les Alpes du Nord.

Vendredi 4 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,9 millibars, soit 765,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 mars ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 16 et 6 degrés ; Biarritz, 20 et 7 ; Bordeaux, 19 et 5 ; Brest, 15 et 9 ; Caen, 12 et 10 ; Cherbourg, 12 et 9 ; Clermont-Ferrand, 20 et 4 ; Dijon, 18 et 9 ; Grenoble, 19 et 4 ; Lille, 13 et 9 ; Lyon, 18 et 6 ; Marseille, 21 et 11 ; Nancy, 18 et 11 ; Nantes, 17 et 9 ; Nice, 14 et 11 ; Paris - Le Bourget, 19 et 10 ; Pau, 22 et 4 ; Perpignan, 26 et 14 ; Rennes, 19 et 9 ; Strasbourg, 18 et 9 ; Tours, 19 et 8 ; Toulouse, 20 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 5 degrés ; Amsterdam, 12 et 7 ; Athènes, 10 et 8 ; Berlin, 12 et 7 ; Bonn, 14 et 8 ; Bruxelles, 14 et 10 ; Iles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 8 et 4 ; Genève, 17 et 4 ; Lisbonne, 21 et 14 ; Londres, 14 et 10 ; Madrid, 22 et 4 ; Moscou, — 5 et — 16 ; New-York, 11 et 3 ; Palma-de-Majorque, 18 et 2 ; Rome, 15 et 5 ; Stockholm, — 2 et — 2 ; Téhéran, 24 et 15.

LOTO

TIRAGE DU 2 MARS 1977 — n° 9

6 — 10 — 22 — 26 — 27 — 33

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 46

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	1 351 615,60 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	96 543,90 F
5 bons numéros	8 077,30 F
4 bons numéros	115,60 F
3 bons numéros	8,20 F

PROCHAIN TIRAGE LE 9 MARS 1977

VALIDATION JUSQU'AU 8 MARS 1977 APRES-MIDI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE NATIONALE

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 702

HORIZONTALEMENT

I. Motif de renvoi. — II. Se font régulièrement moucher ; Plus proche de l'abricot que du citron. — III. Résume collectivement un programme de suppression pure et simple ; Division ; Dans le fond, il gagnerait à être mieux connu. — IV. Localité de France ; Sur d'anciennes armoiries. — V. Rendrions moins confus. — VI. Ville étrangère ; Sigle ; Equipée. — VII. Désigne une auguste victime ; A plus d'un détour. — VIII. Heureuse extension ; Esclavage de mère. — IX. N'a pas cours en France ; Méprisable quand il est complaisant ; Ce n'est quand même pas un crime ! — X. Eus une déperdition utile ; Moment d'abandon. — XI. A suspendu plus d'une séance à l'ONU ; A chasser ! — XII. S'étale dès qu'elle sort de son lit ; Marchand de toiles ; Mer. — XIII. Foulée par de paisibles quadrupèdes ; N'aurait su toucher le cœur sans en rougir quelque peu ; Légères. — XIV. Grand, par définition ; Sujet de proverbes ; Point. — XV. Point de saignée ; Effectue certaines opérations dépourvues de toute gravité.

VERTICALEMENT

1. Susceptibles d'être mis sur la piste ; Un siège ne suffit pas pour le faire capituler. — 2. Symbole ; Homme d'honneur ; Orientation. — 3. Pincent fort quand ils deviennent grands ; On leur doit le salut. — 4. Plantes ; Préfixe ; Saine. — 5. Finissent par devenir accablants ; Genre d'ours ; Symbole. — 6. Pronom ; Avait de bonnes raisons d'être triste ; Incite à sauter. — 7. Sont profondément enracinés ; Peuvent se rattraper ; Femme fatale. — 8. Génie ; Moyens de communication. — 9. Choisissait des pages pour la souveraine ; Compositeur ; Arlequin. — 10. En entier ; Préfixe ; Grande nappe ; Lie. — 11. Avait assurément le pied marin ; Remis en état ; Base d'un code. — 12. Prédisposé ; Se fatiguer à la tâche. — 13. Divinité ; Jadis tendrement murmuré par une damoiselle ; Mettre au coin. — 14. Prénom féminin ; Lettres d'adieu ; Dans l'Orne. — 15. Préposition ; Capable de frapper fort ; Convie à des débats d'une durée incertaine.

Solution du problème n° 1 701

Horizontalement

I. Alambic. — II. Rapiéçage. — III. Miettes. — IV. Réélira. — V. Sais ; Le. — VI. Têt ; Cérès. — VII. Iritis ; Te. — VIII. Cave ; Mou. — IX. Etat ; Nr. — X. Oserions. — XI. Rû ; Sèche.

Verticalement

1. Armistice. — 2. Lai ; Aéra ; Où. — 3. Apéritives. — 4. Mites ; Têtes. — 5. Bête ; Ci ; Are. — 6. Icelles ; Tic. — 7. Casier ; Oh ! — 8. Etonna. — 9. Repasseurs.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 mars 1977 :

DES DECRETS

● Relatif aux règles de nomination aux emplois de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur général et directeur de la commune de Paris ;

● Relatif au statut particulier des administrateurs de la commune de Paris.

Exposition

LES SALONS FRANÇAIS EN MARS

DU 5 AU 14 MARS : Salon international des arts ménagers, CNIT, la Défense. Du 5 au 8, journées professionnelles, de 9 h. à 18 h. ; du 9 au 14, ouvert de 10 h. à 19 h. ; nocturnes les 9, 11, 12, de 10 h. à 22 h. 30.

DU 5 AU 8 : Salon professionnel international des articles de sports d'hiver, Grenoble, parc olympique, de 9 h. à 19 h. ; pas de nocturnes. Pour les professionnels.

DU 6 AU 13 : Salon international de l'agriculture, porte de Versailles, de 9 h. à 19 h. Pas de nocturnes ; ouvert au public.

DU 6 AU 13 : Salon international de la machine agricole et Salon de la motoculture de plaisance. Jardinage. Porte de Versailles, de 9 h. à 18 h. ; pas de nocturnes. Ouvert au public.

DU 7 AU 13 : Festival international du son, C.I.P., porte Maillot, de 10 h. à 20 h. Ouvert au public.

DU 13 AU 15 : Exposition européenne de la chasse et du tir, Hôtel Nikko. Pour les professionnels.

DU 26 AU 30 : Salon international des industries de la fourrure, porte de Versailles, de 9 h. à 19 h. ; pas de nocturnes. Pour les professionnels.

DU 26 AU 30 : Salon du prêt-à-porter féminin et « Section Boutique ». Porte de Versailles, de 9 h. à 20 h. ; pas de nocturnes ; pour les professionnels.

DU 27 AU 31 : Salon international des industries et arts de feu, porte de Versailles, de 9 h. 30 à 19 h. ; pas de nocturnes. Pour les professionnels.

DU 31 MARS AU 6 AVRIL : Salon international des composants électroniques, porte de Versailles, de 9 h. à 18 h. ; pas de nocturnes. Ouvert au public.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

	la ligne	la ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSÉES

	la ligne	la ligne T.C.
[illegible]	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

CGI Compagnie Générale d'Informatique

Société de Conseil et de Services recrute

animateurs de formation

- Formation générale : grandes écoles, université niveau maîtrise
- Expérience de quelques années dans la réalisation de systèmes informatiques de gestion
- Connaissances appréciées : télétraitement, CORIG.

Le poste :

- participation à la définition de nouveaux produits formation 15 %
- définition et réalisation des supports pédagogiques de ces produits 35 %
- animation de sessions de formation 50 %

Salaire à débattre à partir de 60 000 F.

Les candidats retenus suivront un perfectionnement dans les techniques de la CGI (CORIG, PAC).

Envoyer CV + lettre manuscrite + Photo à Christian VOISARD 84, rue de Grenelle, 75007 Paris

Nous sommes une maison d'édition internationale publiant des ouvrages consacrés aux langues et aux voyages. Notre siège est situé à Lausanne, Suisse. Développant une gamme de guides de voyage rédigés dans la plupart des langues européennes à partir de textes originaux en anglais, nous recherchons un

TRADUCTEUR

indépendant (free-lance), homme ou femme, pour compléter notre équipe. Le candidat, de langue maternelle française, devra posséder une excellente connaissance de l'anglais moderne, être capable de rédiger de façon parfaite et dans un style vivant en français.

Les intéressés enverront leur candidature accompagnée d'un résumé de leur expérience professionnelle à :

EDITIONS BERLITZ S.A.
Case postale 45, 1000 Lausanne 6

URGENT

Cours de français privé pour adultes à Salisbury, Angleterre - Cherchons pour trois mois

PROFESSEUR

rompu aux méthodes audio-visuelles. Expérience C.R.E.D.I.S. appréciée. Présence indispensable dès le 6 mars. Voyage payé. Voiture désirée mais pas essentielle. Téléphoner en P.C.V. entre 17 h. et 19 h. au 79430-426 (Broughton, Hampshire 426).

Chez digital un ingénieur commercial fait beaucoup plus que vendre...

Il est avant tout un EXPERT dans son domaine d'application, apportant à ses clients une compétence technique tant sur le PRODUIT que sur son UTILISATION.

Il a dans « sa musette » la gamme la plus renommée de mini-ordinateurs ... les P.D.P. ... et de plus puissants systèmes.

Son expérience lui permet d'élaborer avec ses interlocuteurs la solution informatique la plus adaptée.

Nous DOUBLONS notre C.A. tous les 2 ans et avons la volonté de continuer au même rythme.

Aujourd'hui, nous souhaitons trouver les hommes capables de RÉUSSIR AVEC NOUS CETTE CROISSANCE, capables de beaucoup se dépenser pour l'intérêt du travail, des hommes ayant le désir et les capacités d'ÉVOLUER RAPIDEMENT vers de nouvelles responsabilités.

Vous possédez suffisamment la langue anglaise pour suivre une formation aux U.S.A. et pour l'utiliser ensuite dans de nombreux contacts.

vous pensez que votre conception de la réussite correspond à la nôtre

Présentez votre candidature à la Direction du Personnel

digital DIGITAL EQUIPMENT FRANCE
18, rue Saarinen - Silic 225 - 94528 RUNGIS cedex

RECH. **TELEXISTE** PARF. BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS Libre rapidement. Se prés. sam. 5 mars, de 10 à 12 h : SITAM, 11, r. Auber, Paris 9e.

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL recherche **INGENIEUR** possédant une compétence technique et une expérience en matière de SECURITE. Il assurera la responsabilité des installations techniques de laboratoires de recherches et sera chargé du contrôle de l'application des réglementations en matière de sécurité.

Adr. C.V. manusc., prétentions et photo 592.193 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Impte Banque (8e) recherche **DOCUMENTALISTES CONFIRMES** et expérimentés, spécialistes en crédit documentaire. Rémunération intéressante Avantages convention collective banque. — Ecrire avec C.V. et prét. s/réf. 3.528 P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transm.

TOUROPERATOR cherche pour hôtels, clubs, animateurs de loisirs et de sports confirmés. Se présenter à AIR VACANCES, 59, rue St-Lazare, mercredi 9, jeudi 10, de 10 h. 30 à 18 h., ou prendre contact avec Alain PRUNIER, 285-48-48, sauf samedi.

Recherche J. F. BIBLIOPHILE parlant anglais, travail librairie SHAKESPEARE and COMPANY Se prés. 37, rue de la Bûcherie.

Cabinet Conseil en Marketing et Actions de Développement recherche

UN COLLABORATEUR

capable par sa personnalité de devenir Consultant, grâce à :

- des qualités de synthèse et d'efficacité ;
- une expérience de Conseil ou de Direction Marketing ou de Chef de Groupe ;
- des compétences à travailler avec des entreprises exigeantes en Marketing Research et en actions de développement.

Il prendra en charge les recherches et actions Marketing. Il coordonnera et assumera la réalisation des programmes avec les entreprises clientes dont il aura la responsabilité de Conseil et de suivi.

Adresser curriculum vitae et photo avec rémunération actuelle à :

M. QUESNEL,
« le Monastère »,
4, allée des Cèdres,
92410 VILLE-D'AVRAY.

RECHERCHONS **INGÉNIEUR** ou TECHNICIEN SUPERIEUR minimum 25 ans, célibataire

- Connaissant problèmes de stockage et manutention de PRODUITS AGRICOLES ;
- Capable de suivre dossiers d'appels d'offres jusqu'à leurs réalisations ;
- Très grande disponibilité.

Poste à pourvoir de suite **EN CÔTE-D'IVOIRE**

Env. C.V. détaillé et prétent. à Etablissem. JEAN ABILE-GAL, 27, r. du Gén.-Foy, 75008 Paris.

GROUPE SOCIETES 10ème arrdt recherche

un Chef comptable

30 ans minimum. Expérience 3 à 5 ans GROUPE SOCIETES et TRAITEMENT INFORMATIQUE. Niveau BTS - DECS. Libre rapidement.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. 2452/F. A.M.P. 40 rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS.

demandes d'emploi

Vous recherchez, pour le développement ou le redressement d'une entreprise, un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

- moins de 40 ans ;
- imaginatif et concret ;
- sens de l'animation et des résultats.

Je recherche des responsabilités nouvelles et une rémunération élevée, dans une M.P.I. ou un groupe.

Expérience : organisation, marketing, direction générale. Anglais courant. Formation initiale : Polytechnique.

Ecrire no 8.517 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

J. F. 33 a., cherche COURRIER A PRENDRE SUR MACHINE 4 H. DANS MATINEE Ecr. : Mlle DESVAUX 27, r. Cherche-Midi, 75006 Paris.

CADRE TEXTILE. 46 ans, technico-comm. et techn. adm., cherche situation. Ec. à T 098.560 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

27 ans, diplômée, étud. supér., formée à gestion et formation personnelle dans grandes entreprises, rech. poste répondant à ces référ. Ecr. Mlle Dambar, 23, rue de la Harpe, Paris-5e, ou tél. de 9 à 17 h. au 583-34-47.

Jne femme 19 ans, employée de bureau (dactylo), 1 an de pratiq. Intérim, ch. place stable. Ecr. Blasco Patricia, 70, rue Clisson, Paris 13e.

J.F., 20 ans, lic. allem., 7 a. en R.F.A., traductr. allem/franç. bnes conn. angl., ch. à partir 15 mai 77 stage 8 mois dans entreprise, mi-temps, pendant cours formation économique. Ecr. Nicole Zoellner, Ringstr. 14 D-6380 Bad Homburg 6.

SECRETAIRE STENODACTYLO 26 a., lib. suite, 8 a. expér., ch. sit. stable Créteil ou limitrophe. Ecr. Martine PASQUET, 1, rue Henri-Martret, 94000 CRETEIL.

Etudiante allem. ch. place au pair ds fam. avec ent., juillet et août. Ecr. à Martina Allekotte, Göritzerts. 14, D-5300 Bonn, R. F. A.

JEUNE ARCHITECTE D.P.L.G. parfaitement bil. français-arabe, étudie toutes propositions, en particulier celles concernant travaux av. le tiers-monde. Ecr. no T 98.566 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris ou TEL. : 842-41-30

TRADUCTEUR DIPLOMÉ Thème : allemand, espagnol, anglais. Version : italien, néerlandais, russe, capacitaire en droit, 20 ans d'expér. différents secteurs chimie/pharmacie, étudierait toute proposition. Ecr. no 8.463, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

perdu-trouvé

Recherchons caniche nain gris, nom SWEETEE. Récompense. Tél. 637-37-38.

TECKEL F. rousse (12 ans), Dyhna, poil ras, manteau rayé rouge et jaune, perdue vendredi 18 février entre Fresnes et Antony. Tél. H. bur. 233-44-21, p. 345, 346, ou 666-32-03. RECOMP.

automobiles

ALFA ROMEO

Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.

SFAM-France

23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35

Partic. vend ALFA-ROMEO 75, Nuova super 1600, sous Argus, rouge. — Téléphone 280 - 27 - 44.

Lamborghini Urraco 14 CV 1975 complète, 33.000 kilomètres. Prix intéressant. — 203 - 30 - 75.

Part. vend B.M.W. 2800 an. 1973 marron métal., intér. velours beige, moteur refait neuf avec garantie (8.000 km.) D.A. Voxon F.M.S. cartouche L.P. Prix 29.500 F. Téléph. 205-70-71, heures bur., 935-98-33, domicile.

CADILLAC FLEETWOOD limousine 77 CADILLAC SEVILLE 77 René PETIT S.A. T. 607-93-92.

A vdre Simca 1100 6 cv, an. 71 peint. neuve, mot. ref. 17.00 km. Prix intéressant à débattre. TEL. : 883-67-10. 885-90-65.

Vds HONDA Civic automatic 1500, 9 CV, 4 ptes, mar. métal., année 76. Px. 16.500, garantie 3 mois. Tél. : 871-06-21.

ROLLS-ROYCE SILVER SHADOW 1973 - Chassis long - Etat + kilométrage except. T. 525-25-12.

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524.50.30 •

PAX MAZDA
NOUVEAU COUPE 2 + 2
600 F moyenne mensuelle
GARANTIE 2 ANS
Elégance - Qualité - Prix
133, rue de Rome (17e). 924-76-83.

MATTEI

Le moins cher des grands loueurs

★ Du vendredi 17 h. au lundi 09 h. les locations de voitures particulières ne sont facturées que pour 2 journées.

★ Location "à l'heure" des utilitaires.

★ Tarif LONGUE DURÉE, pour locations à partir de 4 mois.

PARIS : 207, Rue de BERCY (12e) 346.17.50 — 108, Bd DIDEROT (12e) 628.27.50 — 102, Rue ORDENER (18e) 076.32.90

LYON : (78) 72.83.85 ● NICE : (93) 87.14.30

MARSEILLE : (91) 79.90.10

60 AGENCES EN FRANCE

enseignement

L.T.C. SCHOLL OF ENGLISH LONDRES

Cours intensifs à tous les niveaux. Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant. Laboratoire de langues ; service d'aide au logement. Cours de Secrétariat (3 trimestres). COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING et BIRMINGHAM.

Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.), 26-32, Oxford Street, London, W 1 A 4DY.

emplois régionaux



ENTREPRISE EN EXPANSION RÉGION LANGUEDOC recherche

DIRECTEUR

Il faut avoir :
- Diplôme Étude Commerciale
- Expérience organisation et relations production des ventes.
- Animation et recrutement des représentants.

Sera apprécié :
- Esprit Marketing.
- Compréhension technique
- Connaissance imprimerie ou emballage.

Envoyer C.V. manuscrit complet photo et prétentions s/réf 2431 M à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra

ENTREPRISE FRANCHE-COMTÉ recherche

COMPTABLE

Titulaire d'un B.T.S., D.U.T. ou équivalent

Responsable de la comptabilité générale jusqu'au bilan, des déclarations fiscales, il devra justifier d'une expérience de 3 à 5 ans en entreprise industrielle.

Rémunération motivante.
Larges possibilités d'évolution au sein de l'entreprise.

Lieu de travail BESANÇON

Env. lettre man. C.V., prét. no 01.740 CONTESSE Publicité, 30, avenue Opéra, PARIS-1er, qui transm.

Rech. animatrice établissement socio-éducatif, spécialisée tissage et poterie, 20 a. min. Ecr. C.V. et photo ANIMATION SERVICE, B.P. 133, 61203 Argentan Cedex.

ECRIVAIN PROFESSIONNEL accepterait travaux de réécriture, conseillerait écrivain début. Ecrire Havas Nîmes, no 598.861.

l'agenda du Monde

Arts

Part. vd 3 très beaux tableaux début XIXe, excel. ét. 200-27-44.

Cours

Mathématicien donne conseils ou enseignement tous niv. 325-32-34.

CLUB ANGLAIS à Paris. Cours conversation avec professeurs d'origine. Téléphone : 833-01-72.

Décoration

V.I.P. DECORATION SERV. vous propose tous travaux d'aménagement, décoration de votre appartement, vos bureaux et locaux commerciaux, votre résidence secondaire. TEL. : 256-07-78. Après 20 heures : 225-07-18.

Déménagement

Dgts F.L. service. Tous volumes qualité artisanale. 12, r. Valadon Paris-7e. T. 555-23-48 et 555-23-89.

Expert

BOUTEMY ET DECHAUT Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie - 9, rue Saint-Florentin, PARIS-8e. Tél. : 260-34-80.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES » home d'enfants du monde entier 1 200 m hiver 3 à 13 a. Téléski privé. Moniteurs de ski attachés aux Bartavelles. Patinage, luge. Cours scolaires d'entretien. B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. TEL. : 02-24-06.

Instruments de musique

Vds beau piano droit rel. neuf GAVEAU Paris. T. : 585-01-16.

PIANOS D. MAGNE Sélection meilleures marques. Neuf - Occasions - Location Vente - Achat - Réparation Entretien - 10 ans garantie Crédit - Location-test - Livraison 58, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléph. : 522-30-90 et 522-21-74.

Mode

BOTTES CUISSARDES cuir, vernis noir : 680 F. et toute une gamme de TENUES D'APRES SOIR en satin et en vinyl noir ou blanc - BOUTIQUE **PRESQUE BON GENRE** 34, Champs-Elysées. T. 720-71-51. VENTE EGALEMENT PAR CORRESPONDANCE.

Meubles

Vd magnifiques lits en cuivre. 12, rue de Douai. T. 526-88-77.

Moquettes

30 à 70 % sur stock, 10 000 m2, moquette toutes qualités. T. : 757-19-19.

Société spécialisée propose : CONTRAT MOQUETTE à partir de 2 000 F d'achat : vente moquettes gdes marques. POSE INCLUSE (facturation fourniture) moquettes depuis 40 F le m2. Devis gratuits. Renseignements : 965-01-50. 979-10-97. 979-18-57.

Philatélie

TIMBRES ACHETE CHER collection. T. 359-76-98, le matin.

Part. vd splend. coll. thématique cosmos, timbres, enveloppes, essais, signatures, etc. valeur cote : 130 000F. Ecr. no 8 325, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ACHAT TIMBRES-POSTE collections, lots, feuilles, archives, aux prix les plus élevés du marché, paiement comptant. Tél. : ELY. 39-87.

Psychosociologie

J'enseigne l'expression relationnelle; si vous êtes intéressés par cette nouvelle approche, tél. à Alain MICHAUX Monchy 60390 AUNEUIL. T. rég. paris. 907-77-33, p. 757 (ma., m., jeudi).

Rencontres

Pour agrandir le cercle de vos relations, participez aux réunions amic. que nous organisons dans discothèque, recherche de communication, w.-e. à l'étrang. réunions champêtres. T. 747-13-67. Contact accueil, Neuilly.

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs », COLETTE LESURE, PARIS-7e. TEL. : 548-95-16.

Traductions

GREC MODERNE TRADUCTEUR TECHNIQUE qualifié, français, anglais. TEL. : 899-80-74.

Travaux divers

publicaro imprime
dépliants
prospectus
brochures
revues
tous imprimés administratifs et publicitaires
photocomposition
maquette - dessin
qualité . prix délais
devis gratuit sur demande
54, rue Château-Landon 75010 Paris
205.70.71

Yachting

GRÈCE - TURQUIE A LA VOILE

prenons 3/4 personnes A BORD DE NOTRE KETCH pour CROISIERES SAUVAGES ILES EGEE

INITIATION PERFECTIONNEMENT FARNIENTE

TEL. : 606-44-50 ou écrire DELANTY, 2, rue Tholozé, 75018 PARIS

Vacances Tourisme Loisirs

FACE AU MONT BLANC pour vos vacances aux SPORTS D'HIVER dans village calme reste quelques places pour MARS ET AVRIL 1977 Pension complète de 56 à 64 F. Renseignements et réservations Hôtel MONT-BLANC 74700 CORDON. Tél. : (50) 58-14-60.

VACANCES EN CORSE, GOLFE DE SAGONE grandes plages de sable, tous loisirs possibilité de séjours à la quinzaine en villas et appartements récents et confortables à l'exclusion du mois d'août. Location pour le mois complet uniquement en août. Condit. avantageuses pour location hors de la haute saison (mai, juin, septembre, etc.) ARES B.P. 45, 06603 ANTIBES Tél. : (93) 34-57-07.

VAL THORENS studio MONTANA 2 pièces. Téléph. : 656-70-36.

DANEMARK 1977 à louer bord de mer villas tt cft av. loin pr vacances familiales. Ecrire Touristbureau Asserbo, DK-3300 Frederiksværk.

NICE - Hôtel 2 ETOILES neuf, chambre au mois avec T.V. couleur, radio, W.-C., et bns indépendants. Px : 1 000 F. T.T.C., 8, rue Saint-Michel. NICE

Les vacances chaque week-end à 40 minutes de Paris. LE CLUB DE LOISIRS dont vous rêviez. TEL. : 404-42-01

La Louvesc, Ardèche, alt. 1 050 Hôtel Relais du Monarque**NN. Pens. 60/100 F net, ouvre 28-5.

ESPAGNE : location-vente DUBOIS édifice Miramar. SALOU (Tarragona).

Hôtes payants rec. ds château Empire aux env. Aix-en-Prov. Très b. cadre, parc 6 ha, grand calme, sél. conv. part. aux pers. ayt bes. de détente dans une atmosph. de cult. et de gentill. Ecr. Château-Bas, 13120 Aimet.

Vêtements

JEANS américains western marque WRANGLER — 1 000 DOUZAINES et PLUS — qualité supérieure 500 F la douz. Tél. : 374-65-36 ou 578-84-26.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

représent. demande

Jne femme, expér. vente, ch. exclusivités ou représentations de tous genres pour la Suisse. Ecrire sous chiffre PQ 301.162 à PUBLICITAS, CH-1002 Lausanne, Suisse.

travail à domicile

Demande

Tape mémoires, thèses, franç. et allem.. Travail soigné et rapide. Prix modéré. Tél. Jeanson, 21 h. et 22 heures : 633-77-94.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

VOLTAIRE
BEL IMM. RENOVE TOITURE NEUVE
STUDIOS à partir 69.000 F
2 PIECES à partir 109.000 F
Murs, tissus, moquette
IDEAL PLACEMENT
LOYER GARANTI
Me voir vendredi, samedi, de 14 à 19 h :
36, RUE POPINCOURT

9e LA FAYETTE - Dans imm. ravalé. Propriétaire vend 2 BEAUX 3 P., 75 m2, à rénover, et 95 m2 rénové gd style, tt cft. Pour renseignements : 224-48-00, ou sur place, samedi à partir de 13 h : 25, rue SAULNIER.

PRES PLACE **ETATS-UNIS**
Pptaire vend ds hôtel particul. style 18e, lux. 5 P. + jardin intérieur. - 734-98-06 hres bur. S/pl. samedi 14 h. 30 - 16 h. 30, 15, rue de l'Amiral-d'Estaing.

17e Particulier vend STUDIO tout confort. - Téléphone. Très lumineux - Terrasse Px 160.000 F. - T. (90) 96-32-80.

INVESTISSEURS
rentabilité très élevée
Indexation du capital investi
STUDIOS, 2 - 3 P., DUPLEX
rénovés ou à rénover
DANS PARIS
12 programmes
Location et gestion assurées.
GROUPE VRIDAUD
15, rue de la Paix, 75002 Paris.
Téléphone : 261-52-25 +.

11e - PHILIPPE-AUGUSTE
5-7, impasse Lamier, petit imm. P. de T., tout électr. : studio, 2 et 3 Pièces, livrables printemps 77 à partir de 4.200 F/m2. Prix ferme et défin. Visite de l'appart. témoin, vendr., sam., dim. et lundi, de 14 à 19 heures S.C.I. LAMIER - Tél. 346-71-88.

Près PLACE des FÊTES
2 BEAUX STUDIOS 40 m2, gd balcon, tt cft, asc. - Tél. 555-95-74, p. 62

Sur PLACE d'ALIGRE. Part. vd 3 p. aménagé, 2 balcons, sans vis-à-vis, park. Tél. 345-81-01.

PORTE DAUPHINE
Plusieurs appts 6 p. de 250 m², asc., très bel imm. P. de T., pptaire direct. Visites samedi, lundi, 15 à 18 heures, 16, rue Spontini - 723-86-78.

ILE-SAINT-LOUIS - Idéal pied-à-terre, coquet studio, kitchen., wc, bains. Excellent état, clair et calme. 139.000 F. PROMOTIC, 225-15-89.

MARAIS. Dans imm. rénové, appt de caractère 90 m², tout confort. Vis. samedi, 14-17 h., 3, RUE CHAPON.

ST-GEORGES. Atelier d'artiste, cft, imm. bourgeois, liv.+chb., mezzanine poss. env. 35 m², 299.000 F à déb. - 526-31-66.

BUTT.-CHAUMONT. P. vd appt tt cft, séj. + 3 chb., 90 m² + loggia, imm. récent, étg. élevé. Prix 420.000 F. Tél. 607-98-47.

ST-PAUL. Appt de caractère, 3 p., 60 m², gd confort. Tél. OGIM. Tél. : 533-94-25.

Grand BALCON. VUE ETOILE 120 m² - VERDURE, SOLEIL. LUXE, PARKG. ODE. 95-18.

MARAIS
ORIGINAL 4 PIÈCES
salon, salle à manger, 2 bains, b. cheminées ds imm. P. de T. Prix 475.000 F. Tél. 805-92-62.

Paris Rive gauche

LE MARQUIS
19/21, rue Cambronne, Paris-15e,
2 Pièces, 376.000 F.
4 Pièces, 631.000 F.
Appartement modèle sur place, tous les jours, de 14 à 19 h. 30.
JOR & Cie - Tél. 766-25-32

EDGAR-QUINET
DANS IMMEUBLE RECENT TRES BEL APPARTEMENT
SURFACE 107 m2
grand living, S. à M., 2 chbres, tt cft, soleil, TR. BELLE DECORATION. Tél. 766-04-17, P. 363.

PASTEUR Récent 4/5 P. 118 M2 parfait état. 650.000 F. Calme. Soleil. - PROMOTIC : 325-11-68.

VIe sur LUXEMBOURG Gd appart. à rénover, 7 pièces, 250 m2, possibilité division. Ph. Canet : AMP. 17-47.

MONGE Charmant 2/3 pièces confort, avec cheminée, 2 expositions. CALME. CLAIR. TELEPH. 378.000 F. - 377-96-85.

ODEON - BUCI - Magnifique **2 P.** CARACTERE - Urgent 033-56-72, le matin

97, Am.-Mouchez, pr. bd Jourdan Im. briq. Séj. + 2 ch., bns, w.-c. **200.000 F** Dble expos. Soleil S/pl. vendredi, samedi, 16-19 h., ou sur rendez-vous : 537-94-85.

14e-Plaisance, Part. vd tt agenc., ét. nf, stud., cuis., s. de b., tél., 2 terras., double expos., soleil, vue, 7e ét. ss ascens. Sur place, sam., 10-18 h., 122, r. Losserand.

PANTHEON. Part. vd b. stud., tr. clair, tt cft, tél., 3e étage : 165.000 F. Vis. sur place, Sam., de 14 à 18 heures, 15-17, rue de l'Ecole-Polytechn.

INVALIDES
Métro ECOLE-MILITAIRE
Immeuble 1930, tout confort : STUDIOS et 2 P. av. garages, à partir de 140.000 F.
IDEAL PLACEMENT.
Mardis - jeudis - samedis visites de 14 h. 30 à 18 h. 30, 13, RUE CHEVERT.

42, RUE DU CHERCHE-MIDI 2 Pièces, 70 m2, belle allure. A rénover. Samedi, de 14 à 17 h.

Ve - 58, BD SAINT-MARCEL. Part. vd 90 m2, liv. dble, 2 ch., conft, soleil. Visite, samedi, de 10 à 18 h. Téléphone : 535-43-53.

ST-JACQUES, Me. Immeuble de standing, 6e étage, sud, dégagé, grand 2 Pièces, bains, cuisine équipée, impeccable. - 539-47-62.

STUDIO confort. Bon placement. 90.000 F. Jean FEUILLADE - 566-00-75.

7e QUAI VOLTAIRE
IMMEUBLE XVIIIe S.
6 - 7 PIÈCES 220 m2
EMPLACEM. et VUE EXCEPT. VISIBLE SAM. 5 MARS, de 14 à 17 h : 1, r. de Beaune, Paris-7e

7e QUAI VOLTAIRE
IMMEUBLE XVIIIe S.
6-7 PIECES 220 m2
5 PIECES 135 m2
3 PIECES 95 m2
EMPLACEM. VUE EXCEPT.
JOUBERT et ANDRE
5, rue Alphonse-de-Neuville, PARIS 17e
766-04-17 (p. 255)
227-55-17 - 227-54-74

VAL-DE-GRACE, 165 m2 sur rue et jard., soleil, luxueus. amén. par professionn. Sam., dim. et lundi, 12-19 h, 26, r. Berthollet.

ROLLIN, ODE. 95-10, VERDURE 65 m2 séj. + 2 PCES, SOLEIL, CALME. Immeuble classé.

S/Parc Montsouris, propriétaire vd, ds pet. mais., 2 P., rez-de-jardin, tout confort. - 734-98-06.

Région parisienne

PTE DE MONTREUIL
IMMEUBLE RECENT
beau 3-4 Pièces, 87 m2, loggia, tout confort. - Tél. : 287-56-10

NEUILLY-SUR-SEINE
Propriét. vend directement studios et 2 Pces, stdg, prix intér. Téléphone : 293-66-66, le matin, pour R.-V. S/pl. samedi 5 mars, 14 à 18 heures, 4, rue Boutard.

NEUILLY S/s. Prop. vend dble liv., 2 ch. Box + jardin privé. - Ts les jrs de 13 à 17 h., 41, boulevard de la Saussaie. — Tél. : 747-54-14.

BOULOGNE 95 M2, 4e étage. CLAIR et CALME. 520.000 F. - 603-60-08.

Saint-Germain-en-Laye, Part. vd appt 88 m2 ds résid. calme, stdg, parc, piscine, 325.000 F, garage + 22.000 F. 958-27-26 apr. 19 h.

St-CLOUD. P., 3 p., 75 m², balc. Seine, stdg. 360.000. 602-00-39.

FONTENAY-AUX-ROSES Mo Beau living double, gde loggia + chbre, belles cuis. et s. bains, haut standg, pierre, box inclus : 280.000 F. 660-44-66, 350-50-86.

BECON, 300 m. GARE, 4 asc., séj. 25 m², 2 chb., c., bs, 98 m², tt conft, 370.000 F - 788-49-08.

Draveil, orée de Sénart, appt 4 p. cav., parkg, logg. 83 m², tt cft, 195.000. 10-16 h., 962-19-73.

Part. à Part. 94-FONTENAY, Studio cft., 4e étg., 64.000, bon placem. Tél. 606-00-27, le matin.

VERSAILLES GRAND SIECLE rez-de-jardin, 119 m², livg + 4 chbres, 460.000 F - 950-04-01.

VERSAILLES (Montparnasse) Imm. récent, beau 3 p., tt cft, 2 terrasses panoramiq., calme, 320.000 F - 963-22-09.

COURBEVOIE - CHARRAS Les Gémeaux, rue Baudin, gd 5 p., près gare R.E.R., bus, 4e étg., asc. 340.000 F. Sam. et dim., 14-17 h., escalier 6.

Chilly-Mazarin. S.N.C.F., RATP. Bel appt 3-4 pces, 76 m², séj. dble, 2 chbres, cuis., dressing et penderie aménagés, cave + parkg, tennis, piscine. Prix : 180.000 F. Téléph. : 909-47-60.

BOUGIVAL. Appt gd standg, dernier étg., séj., 2 chb., 90 m² habit., terras. 130 m², balc., box parkg, cave, piscine. Px 630.000 J.M.B., 970-79-79.

ST-CLOUD, appt 105 m² (terrasse avec vue panor. s/Paris), séj., 2-3 chb., cave, parkg en location en ss-sol. TELEPH. Px 595.000 F. J.M.B., 970-79-79.

VAUCRESSON CENTRE Appt 90 m² habitables + balc., séj., 3 chbres, cuis., s. bains, cave, parkg. Prix 350.000 à débattre. J.M.B., 970-79-79

BOULOGNE. 200 m². Mo Pte-St-Cloud, ds imm. constr. 76, gd cft, reste quelques très beaux studios, cuis. équ., belle s. de bains, moquette. A partir de 157.700. - ROUSSEL, 825-36-48.

5 km. Versailles, appt 3 p. 78m² + loggia 12 m², park., tennis, piscine. Tél. 956-34-68, apr. 17 h.

91-CHILLY-MAZARIN et A-6 P. à P., vend appt standing, 4 p., 80 m², bal. SNCF, RATP R.-vs après-midi, soir. 909-67-18.

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) A CHATEL
Studio 125.000 F av. 25.000 cpt. 2-3 Pièces. Rentabilité assurée. NERIGE : 524-46-82.

ISOLA 2000
Studio meublé, équipé, 112.500 F. Téléphone : 387-55-09, poste 307.

CANNES, région, appts, villas, commerc. BOURSE FRANÇAISE DE LA CONSTRUCTION ET DU COMMERCE, 122, rue d'Antibes, 06400 CANNES.

MEGEVE. Mont d'Arbois, face pistes, propriétaire vend 78 M2, LUXUEUX DUPLEX, cuis. équi. LOGGIA. Tél. pour rendez-vous : 21-12-88, ou Paris : 622-86-16.

constructions neuves

MÉTRO MÉNILMONTANT
15, RUE ÉTIENNE-DOLET
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
du Studio au 4 Pièces
à partir de 4.000 F le m2
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI ET MARDI, DE 14 HEURES A 18 HEURES
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. 336-00-61 et 336-00-62.

MÉTRO BUZENVAL
65, PL. DE LA RÉUNION (20e)
STUDIOS ET 2 PIECES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
à partir de 3.600 F le m2
SUR PLACE VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET MERCREDI, DE 14 H. A 18 H.
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS Tél. : 336-00-61 et 336-00-62.

MÉTRO MAISONS-ALFORT
LES JUILLIOTTES
LIGNE No 8 (BALARD-CRETEIL)
« LA CROIX DU SUD »
120, avenue De-Lattre-de-Tassigny, à CRETEIL
A PARTIR DE 3.300 F. LE M2
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
CRÉDIT POSSIBLE 90 %
SUR PLACE SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI DE 14 HEURES A 18 HEURES
ou
GROUPSCI 6, rue Emile-Dubois - 75014 PARIS. Téléphone 336-00-61 et 336-00-62.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE
RÉSIDENCE ASPIN
Face au Jardin Public
DU STUDIO ÉQUIPÉ AU 4 PIÈCES
Livraison 1er trimestre 1978
Renseignements et réservations chez le promoteur.
SEPI 34, avenue Joffre, 65000 TARBES Tél. : (62) 93-29-56.

SAINT-MANDÉ (94)
20-22, rue Jeanne-d'Arc
Imm. 6 étages pierre de taille. Confort tout électrique. STUDIO au 5 PIECES Balcons ou Terrasses. PRIX FERME ET DEFINITIF Sur place tous les jours de 11-18 h. sauf mardi ou GECOM 747-59-50. 171, av. Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

LE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
Imm. de qualité, façade classée. Disponible 12 appts luxueux : de la chambre au 4 pièces. Livraison : fin 1er trimestre 1977 PRIX FERME ET DEFINITIF Visite sur place tous les jours de 14 à 19 h. (sauf mardi). SAGE - 874-49-92

Près VERSAILLES - BUC, dans parc 4.000 m², rue Louis-Blériot, immeub. de 20 appartem. Visites samedi et dimanche. Promoteur Bernard, 17, r. Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS. — 742-99-09.

33, RUE CENSIER (5e)
ENCORE (MAIS SEULEMENT) 7 APPARTEMENTS
2 pièces = 54 m2 + balcon
4 pièces = 90 m2 + balcon
4 pièces = 103 m2 + balcon
5 pièces = 110 m2 + balcon
LIVRAISON EN COURS
SEFRI - CIME ou sur place **538-52-52**
LUNDI - VENDREDI - SAMEDI

immeubles

RECHERCHONS occupés loi 1948 immeubles, queue d'imm. ou appts Paris et proche banlieue. URGENT. Téléph. : 225-18-30.

appartem. achat

Part. achète cpt 3 à 5 P., Paris, libre, occup. 805-77-56, 18 à 20 h.

Rech. appt bon stdg. 1 à 6 P., 8e, 9e, 16e, 17e, 18e arrondissem. Tél. : 280-59-73 - 526-27-24.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, Tél. 566-00-75, rech., PARIS 15e et 7e, pr bons clients, appts ttes surf. et imm. PAIEMENT COMPTANT.

appartements occupés

IDEAL INVESTISSEURS OU ACHETEURS AVISES ds beau imm. P. de T., appts, tt cft, occupés du stud. au 7 Pces, 5 quartiers de Paris. Prix exceptionnels vu urgence. Téléphone : 225-18-30.

échanges

Ech. pleine prop. appt gd stand. 90 m², cave, jard., park., quart. résid. Nice contre appt 4-5 pièces Paris 7e, 16e, 6e, 5e ou 15e. Tél. 566-70-01, après 19 heures.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
loue dans ses buildings A LA SEMAINE, QUINZAINE OU MOIS studios et appartem. 43, rue St-Charles, 75015 Paris. Téléphone : 577-54-04.

MARAIS BEAUBOURG Particulier à Particulier duplex, confort, téléphone, 1.200 F C.C. Téléphone : 626-15-25, le soir.

Région parisienne

Montgeron, loue dir., ds pav., pr couple, appt 3 P., cuis., S. de B., tt cft. 1.000 F + ch. 344-76-04.

locations meublées Demande

Paris

Fondation reconn. util. publique cherche pr période préfiguration activ. cultur. internat., 2 Pièces, bur. hospital. ou contrib. Loyer modéré av. institut. comparable. Ecr. no 6.452, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CH. APPTS DE STANDING PR LOCATIONS 1 A 12 MOIS OU PLUS. SERIEUSES REFERENCES OFFERTES.
PARIS PROMO - 325-78-77

locations non meublées Offre

Paris

8e, imm. ancien, bon standing, 4e et 5e ét., 2 appts de 5 Pces, 100 et 180 m2, confort, tél., chb. de service. Téléphonez le matin SEGECO : 522-69-92.

MAUBERT - MUTUALITE Ref nf, 2 P., entr., cuis., S. d'E. WC, chff. 900 F. Tél. 770-68-21.

Part. loue STUDIO + terrasse, 45 m2, 8e ét., imm., 1964, 1.000 F C.C. Ecrire M. Pelletier, 119, rue de Flandre. — PARIS (XIXe).

Studio, 35 m2, 11e étage, téléphone, parking, Mo Pelleport : 1.200 F, charges comprises. Téléphone : 797-84-29.

XVIIe Triple living, chbre, tt confort, stand., sur RUE et JARD. 2.500 F. - 566-02-85.

Région parisienne

Part. à Part., Rueil-Malmaison, site privil., calme, pl. sud, 5 P., 121 m2, neuf, jardin, garage : 2.970 F TCC. ABBI : 645-09-28.

PRES VERSAILLES - « PARC MONTAIGNE », 162 m2, tt conft, cave, parking, tél. 2 postes : 3.500 F ch. compr. — 460-14-53.

ORSAY 20' DENFERT - Dans parc privé, neuf, tt cft, tél., park., 4 p., 84 m2, 1.400 F + ch. 99, rue de PARIS. Sam. 14 à 17 h, ou ALM. 13-72.

Province

DEAUVILLE 3 minutes Gare Duplex neuf 4 pces, cuis. équip., vue panor. sur port Trouville. Libre avril. 1.300 F + charges. - (31) 62-24-22

locations non meublées Demande

Paris

Dame seule, sér. réf., ch. pour automne proch. appt calme, clair 2/3 Pces, 3e, 4e arrdt, loc. long. durée. Agences s'abstenir. Ecr. no 504, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pr Société Européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F max. 283-57-02.

locaux commerciaux

Part. vd, TROCADERO, bureaux commerc. 60 m². Tél. 963-21-07

locaux indust.

A louer, 25 km. d'Avignon, ancienne usine, superficie couverte 3.100 m², possibilité séparation de locaux, 3 bureaux, chambre froide, surface terrain clôturé 8.300 m², accès facile, conviendrait pour petite usine ou dépôt régional. Pour tous renseignements, écr. « le Monde » Pub., no 6.422, qui transmettra, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

fonds de commerce

Part. vend, occupé, local commercial ou bureau grand luxe, 80 m² près Nation, R.E.R. Tél. : 808-58-10.

POUR VENDRE votre boutique ou commerce dans de bonnes conditions : LIIP 522-22-00 - 834-09-24

A VENDRE
COMPLEXE THERMAL ET DE LOISIRS
Avec possibilité de Casino (Embouteillage, Restaurant, Dancing, Bowling, Parc). Peut se traiter avec facilités si garanties financières. Pour obtenir tous renseignem. Il est nécessaire d'indiquer dans le courrier références bancaires.
Ecr. no 592.026 M. Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

bureaux

PROXIMITE IMMEDIATE
CHAMPS-ELYSEES
280 m2 bureaux très clairs et AGREABLES + caves + services. 5 lig. tél. Loyer annuel 107.200 F, cession directe bail 100.000 F vu urgence. — Tél. : 225-93-25.

8e SAINT-AUGUSTIN
Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
dont 800 M2 sur UN SEUL NIVEAU **293-62-52**

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, rue Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F - 742-78-93.

viagers

BOIS-COLOMBES, à 100 m. gare SNCF. APPT LIBRE, 2 p., cuis., bns, tt cft. Px 40.000 F + rente. URGENT. 883-22-75, heures bur.

15e ou env., part. ch. 1, 2, 3 p. libres proch. ou gd appt occupé av. mise disp. 1 ou 2 p. (ing. svt absent Paris). 842-64-00, p. 409.

villas

5 km PARIS **PLESSIS-ROBINSON**
Très belle maison neuve 6 pces, séj. 43 m2, 240 m2 utiles, jardin. Vue. Px justifié. Vis. s/pl. 46, r. du Progrès sam.-dim., 15-18 h. 30.

L'HAY-LES-ROSES Limite Bourg-la-Reine. Tr. BELLE DEMEURE STYLE fin XVIIIe, 12 pces, tt cft moderne. S/magnif. terrain boisé 2.400 m2. Px 1.150.000 F. AGENCE du MARCHE, 661-05-05.

VESINET Résidentiel Calme
VILLA FAMILIALE. Réception s/jard. 4 ch., bns, 2 cab. toil. +2 p. tt cft, mazout. Pavillon amis et gardien 4 p. Beau jard. clos et boisé de 1.350 m2. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

UFFI COTE D'AZUR
U.F.F.I. met à votre disposition son service spécialisé et exclusif « VILLAS TERRAINS ». Ecrivez ou téléphonez-nous en précisant ce que vous recherchez. Nous vous adresserons une liste des meilleures affaires sélectionnées à votre intention.
U. F. F. I., 3, Promenade des Anglais, 06000 NICE. Téléphone (93) 87-19-07.
Renseignements sur tous programmes immobiliers en cours.

BIARRITZ
VILLA « EL RANCHO », allée d'Aguilera (entrée en face de SAINTE-BERNADETTE), composée de VILLA plain-pied, cuisine, salle à manger, salle à manger journalier, chambre de bonne, 2 chambres de maîtres, salle de bains complète, 2 garages et autres dépendances, sur un terrain de 1.289,95 m², située boulevard B.A.B., entrée possible, entrée actuelle allée des Passereaux, par allée d'Aguilera. Prix demandé 400.000 F à débattre. Libre à la vente de tous occupants. Téléph. (59) 24-13-59, BIARRITZ.

CORSE. Jolie villa neuve à vendre, golfe Porto-Vecchio, bord immédi. de mer. Tél. 553-28-27.

A 5' Gare de
CHANTILLY
25' de PARIS-NORD
LE HARAS AU BOIS
19 VILLAS
INDIVIDUELLES, gd standing, dans PARC BOISE CLOS DE MURS
Construction traditionnelle avec ou sans sous-sol, terrain de 1.000 à 1.800 m2 clôturé
PRIX FERME, à partir de 560.000 F clés en main
Renseignements :
DEVIQ place de la Gare CHANTILLY
Tél. (15) 4-457-12-02, ou s/place : C.D. 909, route de Gouvieux
Samedi et dimanche, 14 à 18 h.

CROISSY-SUR-SEINE - Calme
500 m écoles et commerces Constr. 4 VILLAS Ile-de-France individuelles, récept., 4-5 chb., 2 bs, s. dches, cft, gar., jardin, de 840 à 870 m², 640.000 F à 670.000 F. TTC. FERMES ET DEFINITIFS. Livraison FIN 77 AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET, 976-05-90.

Mo SCEAUX-ROBINSON Résident. Superbe villa récente, vaste réception, 6 chbres, luxe, beau jardin. Prix 1.300.000 F. 660-44-66, 350-50-86.

VAUCRESSON PLATEAU. Villa meulière caractère, 160 m² habitables, séj., cuis., office, 6 ch., 1 s. de bns, poss. 2 s. de bns, garage 3 voitur. Terr. 1.100 m². Prix 800.000. J. M. B., 970-79-79.

VAUCRESSON Plateau. Maison 1930, 200 m² habit., séj., sal. à manger, cuisine, 4 ch. + 2 ch. serv., 2 s. de bs, 1 dche, calme. Terrain 1.400 m². Px 1.050.000 F. J.M.B., 970-79-79.

OSNY (95). Partic. vend VILLA ILE-DE-FRANCE, 150 m² habit., sur 1.800 m². Téléph. 030-25-43.

SAINT-CLOUD. Maison maîtres décorat. et aménagem. raffinés. Superbe récept., 300 m² habitab. Terr. 1.500 m². Compt. 1.400.000 F + 3.650 F viager mens. sur une tête 74 ans. J. M. B., 970-79-79.

pavillons

MONTREUIL, Mo, gd pavillon, living + 8 chbres, 2 sanitaires, 3 w.-c., tt cft, gar. Pav. annexe. Jard. 415 m², Possib. 2 familles. 390.000 F. — 580-01-20.

LE VESINET, résidentiel. Pavillon, 3 chambres, cuisine, salle de bains, w.-c., séjour avec cheminée, garage, jardin. Prix 530.000 F. S.A. LE CLAIR, 65, av. Foch, Chatou, 976-30-02.

ST-GRATIEN Beau pavillon s/ss-sol - Hall séj. dble, cheminée, 2 chbres, cuis., bns + 1 p., cuis. séparée. Garage 2 voitures. Chff. centr. gaz - Jardin IMPECCABLE 400.000 F, avec 80.000 F PLAÇOR - 989-60-60

RUEIL 10' RER. Pavillon 1934 sur 500 m2 terrain Séj. + 5 ch., tt cft, 630.000 F. Ag. GARE RUEIL - 967-03-48.

ÉGLISE DE BOULOGNE
PAVILLON 4 PIECES
s. de bs, chauff. central, cuisine, BON ETAT GENERAL, 95 m2. J. et A. Tél. 766-04-17 (p. 255).

LE VESINET. Résidentiel, pavillon, 3 chbres, cuis., S. de B., wc, séjour avec cheminée, gar., jardin. Prix : 530.000 francs. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch. CHATOU. - 976-30-02.

terrains

QUINCY-S/SENART Plein centre 700 m2, faç. 20 m. - T. 900-98-80

Achetons terrains pr construct. villas Antibes, Cannes-Californie, St-Tropez. Ecr. C.A. Akchabar, 25, av. Bretteville, Neuilly-sur-S.

VAUCRESSON Plateau, Terrain 950 m², façade 25 m. CALME. EXPOSIT. SUD. Prix 495.000 F. J.M.B., 970-79-79.

LOUVECIENNES (78)
BORDURE FORET 1.000 m2 viabilis. PERMIS CONSTRUIRE 7 PIECES, 375.000 F. ERJER - TEL. 973-06-26.

maisons de campagne

Part. vd ds résidence maison neuve à 4 km. Versailles, salle séjour, s. à manger, 3 chbres, cuis. aménagée, 2 bs, 1 cab. toil., garage, terrain 400 m². Prix 480.000 F. Tél. 956-35-51.

17 k. sud Montargis, rég. pêche chasse, part. vd maison camp. restaur. presq. achev., surf. hab. env. 240 m2, gd séj. chem., bel. poutres, c., office, bibliothèque, hall 5 chbres, 2 s. de bs, 3 wc, gar., dépend. aménag., site très agréable parc 1 ha. av. source. 420.000. Hubert, 122, r. du Bac, 75007 Paris ou 222-33-39, ap. 17 h.

S/2.300 m2
FERMETTE, 2 vastes pièces + belles dépend. attenantes, dans hameau calme. Prix exception. 108.000 F avec 28.000 F. Agence de BONNEVAL (28) Tél. (15) 37-98-25-52, même dim.

GERS
BELLE FERME DE CARACT. possibilité aménager 6/8 pièces + dépendances terrain 2,30 ha pré et vigne, ombrages. 230.000 F. Documentation sur demande. PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

propriétés

YONNE 130 km PARIS Gde propriété bord petite rivière, parc, pièce d'eau, sur 2 ha. 1.500.000 F.

YONNE 140 km PARIS Propriété de caractère tt cft. Parc 1 ha. 1.100.000 F.

YONNE 140 km PARIS Belle propriété av. logt gard. Parc 7.000 m2 env. 800.000

YONNE 130 km PARIS Belle maison ancienne avec tour. Petit parc. Tout confort. 800.000 F. Cabinet VENANT F.N.A.I.M. 2, rue de la Guimbarde, 89300 JOIGNY. Tél. (86) 62-12-85

LE VESINET R.E.R. Très belle propriété, grande réception, 7 chbres, parc boisé. - CICAP France, 973-72-75

100 km PARIS, par autoroute Bordant rivière sur 5 ha Environnement exceptionnel Superbe DEMEURE rustique, séjour 50 m2, cheminée de château + cuis. + 6 chbres + 3 sal. de bains + 3 cabinets toilette + garage + maison gard. + grange + remise. PARC tout à fait REMARQUABLE
A. 13 Vernon, 72, av. de Paris Tél. 16 (32) 51-19-19

URGENT
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ
PIERRE DE TAILLE
230 m2 dont 65 hall salon
SOUS-SOL 185 m²
gar. 3 voit., 5 chb., cheminée, pierre natur. terr. 1.700 m² clos.
BASSIN MARBRE
Laverie, chaufferie, etc.
Valeur estimée : 1.200.000 F.
SACRIFIEE . 1.100.000 F.
Tél. après 18 h. : 460-89-77.

PROVENCE - ALPILLES
Bastide XVIIIe s. dans site protégé, jardin de pins, cyprès, lavande, 10 ha. de bois et de terres. Ag. E. GARCIN, 8, bd Mirabeau. 13210 St-REMY-de-PROVENCE. T. (90) 92-01-58.

LE VESINET. Ppté grand stdg 400 m2 hab. sur gd parc, piscine pavillon de gardien. Px à débat. CICAP FRANCE. T. 973-72-75.

Nord-Finistère, chef-l. de cant., 6 km mer, mais. d'habit. face à l'hôp. rural, 12 p. s/3 niv. cave, gren., jdins et dép. Tot. 1700m2 sol dont parcel. constructibles. S'adress. Paul DROYAUX. 4920 POUANCE Tél. : (41) 92-41-03.

VENDS PPIETE VITICOLE Côte de Provence 10 hectares Var. Ecrire VACCON, 13, r. Melchior-Daniel, 83000 TOULON.

60 KM PARIS-OUEST agréable ppté dans village résid. parf. état, bord rivière, 4 ch., gde réception, 2 bains, tt cft, charm. jdin paysagé, 630 000 F. ANSEL : 092-38-00.

50 km PARIS autoroute Ouest belle villa en L, gde terrasse, vue, vaste séjour, cheminée, bureau, 5 chambres, 2 bns, tt cft, jdin 1 600 m2. Px : 650 000 F. ANSEL : 092-38-00.

Partic. vend, PACY-SUR-EURE, très jolie propriété « Ile-de-France ». Ss-sol, gar. 2 volt., chauff. Atelier. Au-dessus : séj. 35 m2 + 3 chbres + salle de bains + s. d'eau + 2 greniers aménageables. Terrain paysagé 1.400 m2. TT. 16 (32) 36-05-37.

110 km AUTOR. SUD
Vallée du Loing - Sortie bourg, tous commerces, le dernier moulin à eau, à 1 h. 15 de Paris Sur parc 2 ha et demi. traversé par rivière à truites, ANCIEN MOULIN, colombages, pierres apparentes, f l a n q u é tourelles, bief en eau et roue à aubes, demeure entièrement aménagée par maître d'œuvre. Le charme d'autrefois et le confort d'aujourd'hui. Entrée par ancien porche pierre. Réception, beau séjour rustique, loggia, ancienne salle machinerie, salon, cheminée pierre, salle à manger, c u i s i n e entièrement équipée, 6 chambres, s. bains, bureau, en retour d'équerre salle de jeux + communs + chbre amis. Chauffage central. - Cave. - Eau. Electricité Force. Tél. Traite avec 300.000 F comptant. Les Peupliers Relais Mial 5 km Sud N. 7 Montargis TEL. : (15) 38-85-22-92 ou après 19 heures 15 (38) 93-32-33.

80 km Paris-Ouest
VALLEE DE LA SEINE
Demeure ancienne, pierre pays. Séj. + salon, poutres, cheminée, 4 chbr., bns + toilette, bureau, vaste pièce 50 m2 + grenier, maison de gard., gar. + dépend. Parc 14.000 m2. - Px 900.000 F. ANSEL - 092-38-00

Joli bourg 20 km. Poitiers, tous comm., PET. HOTEL PARTIC. XVIe S., 8 p., 2 balcs. tt cft, tél., dép., jardin 1.000 m². TOULAT, notaire 86300 C H A U V I G N Y. Téléph. (49) 46-30-69.

55 km OUEST - HOUDAN Ravissante ferme en équerre, cachet. Récept. 4 ch. Dépend. Impeccable. Joli jardin. **LARGIER** ANJ. 02-49 ANJ. 18-83

domaines

SOLOGNE - 12 ha
Est SALBRIS, excellent terrain 1/2 plaine, 1/2 bois enclavé. Poss. étang, marais, recomm. IMMOB. REMANGEON S.A., VIERZON, 18104, B.P. 132. Tél. (36) 75-39-91 +

châteaux

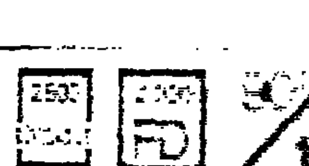
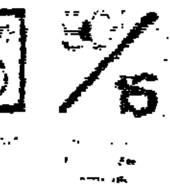
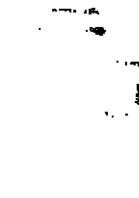
QUERCY, Sud Cahors, situation exceptionn., château fin XIXe, excell. état, 18 p., conft, 8 ha, avec ou sans dépend. 550.000 ou 650.000 F. Ecr. ACHARD, 24, r. du 4-Septembre, 75002 PARIS.

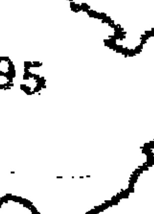
villégiatures

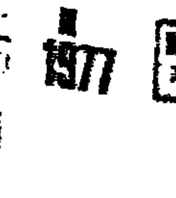
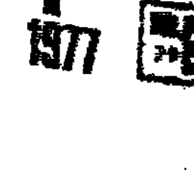
Appart. 3 pièces à louer station montagne. Les MENUIRES, à la semaine 20 mars, 2 avril, juin, juillet, août. Tél. mat. 959-13-10.

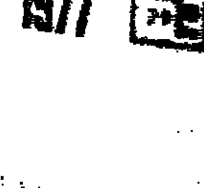
ILE D'OLERON
A louer en juin et septembre, au mois ou à la semaine villa tout confort bord de mer pour six personnes. Tél. (4) 453-07-86, après 18 h.

EN ROUSSILLON, A PORT-BARCARES, mer, soleil, loisirs, louez à la semaine votre appartement neuf tout équipé. Documentat. gratuite. Port-Barcarès Vacances, 66420 Port-Barcarès.







LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'INDEMNISATION DES ENTREPRISES NATIONALISÉES

POINT DE VUE

Ce que parler veut dire

par DIDIER MOTCHANE (*)

LE colloque que le parti socialiste vient d'organiser sur la politique industrielle a fait, comme on le sait, une place importante à la question des nationalisations. Il semble, toutefois que le biais par lequel certains participants ont choisi de l'aborder — celui de l'indemnisation — soulève quelques interrogations nouvelles, et d'un caractère suffisamment grave pour appeler sans tarder un surcroît d'éclaircissement.

Il a été suggéré, en effet, que les nationalisations prévues par le programme commun seraient effectuées au moyen de la conversion des titres détenus par leurs actionnaires en obligations participantes non amortissables, c'est-à-dire — selon les indications fournies — par un changement de statut juridique des titres de propriété de ces entreprises supprimant le droit de vote des actionnaires, transformant leurs actions actuelles en obligations à revenu indexé, assorties d'un dividende sur les résultats.

Les auteurs ou les partisans de cette proposition la justifie en affirmant qu'elle permettrait de transférer aux moindres frais la réalité du pouvoir dans l'entreprise à la collectivité en évitant à celle-ci la charge de rembourser le capital. S'y ajoute, selon eux, l'avantage de conserver à l'entreprise nationalisée la possibilité de financer ses investissements par un accès direct au marché financier. Ainsi serait-il possible de séparer, dans l'entreprise « nationalisée », pouvoir et propriété, en isolant juridiquement celle-ci de la gestion. La création de cette nouvelle forme de propriété économique — pour l'instant mal définie — permettrait à la fois d'atteindre l'objectif essentiel des nationalisations — le transfert du pouvoir économique à la collectivité — aux moindres coûts financiers et psychologiques.

Ces arguments sont d'une singulière inconsistance. Le mode d'indemnisation envisagé dénature les nationalisations, leur dénie toute possibilité de favoriser une modification en profondeur des rapports de production, les charges enfin, d'un coût impossible à déterminer à l'avance, mais de toute manière beaucoup plus élevé que celui qu'entraînerait l'indemnisation, même largement calculée, d'une nationalisation véritable. Anti-économique, parce que créateur de rentes perpétuelles garanties par l'Etat, il serait aussi inéquitable, car les faisant supporter indéfiniment par les contribuables. Il serait enfin — et il n'est peut-être pas indifférent de le remarquer — tout à fait contradictoire avec les dispositions prévues par le programme du parti socialiste lui-même.

1) Les nationalisations prévues par le programme commun ne sont pas une spoliation. Elles sont une expropriation comportant le rachat du capital selon des modalités qui devront distinguer « entre les petits et moyens porteurs vivant de l'épargne réalisée et les gros porteurs ». Serait-il possible, sans un étrange abus de langage, de nationaliser sans exproprier ? Le programme du parti socialiste rappelle clairement que « toute analyse qui partirait d'une distinction prétendument fondamentale entre détenteurs de capitaux et détenteurs du pouvoir dans l'entreprise tournerait le dos à la réalité du capitalisme » (1).

Sans doute peut-on concevoir — comme le font nos novateurs — de transformer les actionnaires en rentiers. Mais on voit mal ce qui justifierait la création d'une catégorie juridique nouvelle qui ferait des anciens actionnaires de l'entreprise, privés de leur pouvoir de gestion, à la fois les créanciers et les propriétaires de son capital.

2) Admettons que, de même qu'il est possible de laisser des logements occupés accroître de leur loyer un patrimoine qui, cependant, n'en disposerait pas à sa guise, on prive effectivement les anciens actionnaires de toute emprise sur la gestion des entreprises en leur en laissant, avec un statut diminué, la propriété. La conversion de leurs actions en obligations participatives *non amortissables* admet implicitement, si l'on ose dire, le principe de la réversibilité de la nationalisation. Elle correspond à une conception de celle-ci qui la réduit à un changement du statut juridique de l'entreprise, excluant d'avance toute démocratisation interne, toute modification réelle des rapports de production par le développement du contrôle et la prise de responsabilité des travailleurs. La procédure proposée ne change pas la structure de la propriété. Elle prétend la dissoudre dans l'ambiguïté. Elle n'assure en rien la pérennité de l'appropriation collective. Elle autorise en revanche la confiscation du pouvoir dans l'entreprise par une nouvelle « technostructure ».

On nous dira sans doute ici que ce qu'une loi peut faire, une autre loi peut le défaire, et que rien ne saurait empêcher éventuellement une dénationalisation ultérieure si le rapport de force politique redevenait défavorable à la gauche ! Il nous semble que c'est aplatir singulièrement l'histoire (et se préparer du même coup à s'aplatir devant elle) que d'oublier candidement ainsi l'épaisseur du temps et celle de la lutte des classes. La Restauration qui a suivi la Révolution française a pu rétablir une monarchie ; elle n'a pas établi l'Ancien Régime ni rendu les biens nationaux à leurs précédents détenteurs. Les militants d'un socialisme autogestionnaire devraient être les derniers à confondre la permanence d'un choix démocratique avec l'illusion d'une fausse alternance. La véritable alternance ne consiste pas à utiliser la procédure des nationalisations pour substituer une bureaucratie d'Etat à la bureaucratie du capital ; elle consiste à s'appuyer sur une modification démocratique des rapports de pouvoir pour favoriser une démocratisation plus profonde des rapports sociaux : on ne dénationalisera jamais des entreprises où le contrôle des travailleurs sera devenu partie intégrante de l'organisation de la production.

3) L'illusion n'est pas moindre d'imaginer qu'en évitant les remboursements en capital le mode de remboursement proposé serait moins onéreux pour la collectivité. Son coût serait tout au contraire *incalculable*, dans tous les sens de ce mot. Et cela même si l'on voulait bien nous indiquer le taux d'intérêt des titres remis aux actionnaires et la manière dont leur pouvoir d'achat serait g a r a n t i (s'agirait-il d'une indexation portant sur le revenu ou sur le capital ?) : les obligations ne seraient pas amortissables, c'est-à-dire que leur rémunération, nécessairement indépendante du résultat de la gestion des entreprises, devrait être indéfiniment garantie par l'Etat. Rappelons pour fixer les idées, et à titre de comparaison, que le rachat du capital des entreprises nationalisées par le programme commun, effectué sous la forme de la remise de bons d'Etat amortissables en vingt ans sur la base d'une valeur de capitalisation calculée sur la moyenne des trois dernières années, représenterait pour le Trésor public, pendant vingt ans, une charge annuelle certainement inférieure à 2 milliards de francs, soit moins de 0,75 % du budget de l'Etat en 1977...

4) L'impossibilité d'évaluer le coût financier d'une dette perpétuelle n'empêche pas de reconnaître l'absurdité économique de la solution proposée. Le prix payé pour racheter le seul droit de vote aux actionnaires — une rente garantie par l'Etat plus une participation aux résultats de l'entreprise — serait exorbitant. Et la simple lecture de la presse financière permet de constater que les sociétés qui bénéficient de la garantie de l'Etat n'ont, d'ores et déjà, aucune difficulté à trouver sur le marché financier, national et international, les capitaux nécessaires. Ce n'est donc pas l'accès à ce marché des entreprises nationalisées qui risque de faire problème, mais plutôt celui des entreprises privées...

5) Il est regrettable, enfin, que ces suggestions aient été présentées d'une manière qui a pu jeter le doute sur la position du parti socialiste sur le sujet. Car il se trouve que celui-ci en a une. Son programme l'énonce dans les termes suivants (p. 73) :

« L'indemnisation des actionnaires expropriés fera l'objet d'une solution équitable. Une distinction essentielle sera faite entre les petits et moyens actionnaires vivant de l'épargne réalisée et les héritiers des grandes familles bourgeoises.

« La nationalisation, en effet, ne doit pas conduire à reconstituer sous une forme ou une autre les concentrations de fortune et de pouvoir qu'elle vise à briser. Dans la mesure où elles ne représenteraient pas fictivement des intérêts français, les participations étrangères s e r o n t indemnisées en tenant compte des apports effectués et des bénéfices réalisés jusqu'alors.

« Tout détenteur d'actions recevra en échange de ses titres évalués à la valeur liquidative des bons d'Etat indexés portant intérêt. Il pourra en demander à tout moment le remboursement, mais celui-ci sera plafonné et réparti dans le temps (en moyenne cinq fois le SMIC annuel).

« Lors du décès du titulaire, les bons ne seront transmissibles qu'au conjoint et aux enfants mineurs. Cette formule sauvegarde les intérêts des petits épargnants, garantit l'extinction des grandes fortunes et permet aux héritiers de finir leurs jours sans traumatisme inutile. »

(*) Membre du bureau exécutif du parti socialiste.

(1) *Changer la vie*, Flammarion, p. 62.

La politique dans l'entreprise

V. — Des exemples européens

De nos correspondants

« Il n'y a qu'en France qu'on assiste actuellement à une tentative de politisation de l'entreprise », avait déclaré M. Giscard d'Estaing au conseil des ministres du 5 janvier 1977. Deux semaines plus tard, lors de la conférence de presse, le président de la République reprit cette affirmation en ajoutant : « Vous avez la Grande-Bretagne où les institutions sont, on le sait, particulièrement développées, où il n'y a pas de politisation de l'entreprise. » M. Giscard d'Estaing répéta la même phrase à propos de l'Allemagne fédérale et des Etats-Unis.

Le président de la République énumérait ainsi trois pays où le parti communiste est très peu développé. Quand il l'est fortement, comme en Italie, les activités politiques dans l'entreprise sont beaucoup plus intenses que celles que nous connaissons en France (voir l'enquête de Joanine Roy dans « le Monde » des 1er, 2, 3 et 4 mars).

Les citations du président de la République appellent d'autres observations : si les cellules ou groupes d'entreprise sont inconnues — ou clandestines — en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis, l'action politique s'exerce sous d'autres formes, notamment à travers les syndicats.

En Grande-Bretagne, par exemple, les Trade-Unions financent au grand jour le parti travailliste. Chaque syndicat détermine lui-même s'il contribue aux fonds travaillistes. A partir de ce moment, les cotisations syndicale et politique sont retenues sur la feuille de paie, à moins que le salarié ne fasse connaître son refus.

Les T.U.C., en période électorale, appuient les candidats travaillistes. Si l'employeur y consent, ces candidats — ou d'autres — peuvent prendre la parole sur les lieux de travail. Mais cela est très rare et les réunions se tiennent plutôt aux portes de l'entreprise, ou sur les traditionnels tréteaux électoraux.

Aux Etats-Unis, les syndicats, eux aussi, se prononcent sans ambiguïté sur les candidats (presque toujours en faveur du parti démocrate) et, surtout, ils organisent de fructueuses collectes à leur profit. Le parti républicain, de son côté, sollicite directement le soutien financier des travailleurs dans les usines et les bureaux.

En République fédérale d'Allemagne, au Danemark et en Suède, pour ne prendre que quelques exemples, la politique est rarement absente de l'entreprise, comme l'expliquent ci-dessous nos correspondants.

ITALIE : à visage découvert

Rome. — Nul en Italie n'oserait défendre désormais l'apolitisme dans l'entreprise industrielle : tout a tendance à se politiser dans ce pays, du cinéma à la religion ; les confédérations syndicales sont étroitement liées aux partis. La C.G.I.L. est très proche des communistes ; la C.I.S.L. conserve des liens étroits avec la démocratie chrétienne ; l'U.I.L. n'existe que par la coalition très structurée entre socialistes, sociaux-démocrates et républicains ; et la CISNAL est une émanation du mouvement social italien (extrême-droite) ; le patronat lui-même ne cache pas ses engagements. Plusieurs de ses dirigeants s'étaient prononcés, aux dernières élections législatives pour une « alliance laïque ». Certains patrons — comme le leader de la petite industrie, M. Mario Corbino — étaient même allés se battre sous cette bannière, tandis que le vice-président de Fiat, M. Umberto Agnelli, devenait sénateur démocrate-chrétien.

La question est néanmoins d'actualité dans la mesure où, depuis deux ans environ, les formations politiques cherchent à développer leurs sections d'entreprises. Cette tendance s'annonçait déjà au lendemain des événements de 1968-1969, quand les conseils d'usine nouvellement créés affirmaient leur totale autonomie à l'égard des partis. Ainsi le P.C. n'est plus le seul à être présent sur les lieux de travail. Il y a été rejoint par les socialistes, et plus encore par les démocrates-chrétiens qui, partis pratiquement de zéro, constituent des « groupes d'engagement politique » connus sous les initiales de GIP.

Jusqu'aux années 60, l'action politique a eu beaucoup de mal à s'implanter dans les entreprises. On évoque souvent l' « ancien régime » de Fiat quand, avant d'engager un employé, la direction faisait une enquête très serrée sur son compte auprès de la police, voire du clergé local. On n'en est plus là. Actuellement, les partis ne rencontrent pas de véritable obstacle dans les entreprises, du moins dans les plus grandes d'entre elles ; mais, contrairement aux syndicats, ils ne peuvent réunir leurs adhérents qu'en dehors des horaires de travail. C'est un droit acquis, non codifié. A l'occasion de grands événements, on assiste à des assemblées — le plus souvent unitaires — dans l'enceinte de l'entreprise. Chez Fiat notamment, à plusieurs reprises, des représentants de tous les partis politiques, y compris de l'extrême gauche, viennent s'adresser aux travailleurs. C'est le syndicat, dans ce cas-là, qui demande l'autorisation.

L'affichage n'est permis, en principe, qu'au syndicat, mais celui-ci n'accepte aucune censure sur le contenu de ses écrits : il fait donc souvent des affiches politiques, « hébergeant » même, dans certains cas, celles des partis.

« Une République fondée sur le travail »

La Constitution de 1947 — dont l'article premier définit l'Italie comme « *une République démocratique fondée sur le travail* » — ébauche un statut social de l'entreprise. Elle affirme que la propriété privée ne peut porter atteinte à l'intérêt général et que les travailleurs ont « *le droit de collaborer dans le cadre de la loi à la gestion de l'entreprise* ». Dans la législation, l'entreprise n'est considérée que comme le bien privé de ses actionnaires, mais des accords récents soumettent cette liberté totale au contrôle des salariés. Ceux-ci dans certains secteurs industriels examinent conjointement avec la direction les politiques d'investissement. On a assisté à des « conférences de production », non seulement ouvertes aux partis politiques, mais convoquées à leur initiative. C'était le cas, il y a six mois environ, aux usines Alfasud, près de Naples, où les membres du conseil d'usine appartiennent tous à un parti politique et ne s'en cachent pas. Leur répartition est connue : 116 communistes, 43 socialistes, 12 militants d'extrême gauche, 11 démocrates-chrétiens et 19 divers.

On peut se demander si cette « double casquette » ne posera pas, à terme, de sérieux problèmes au mouvement syndical italien, qui se considère comme une force politique et qui est engagé dans un patronat, pour sa part, n'a rien à y perdre pour le moment : il souhaite, sans trop le dire, que le P.C. modère au maximum — et donc suive de près — ses interlocuteurs directs.

ROBERT SOLÉ.

SUÈDE : une réserve partagée

Stockholm. — La place du débat politique dans l'entreprise n'est certainement pas un sujet de première actualité en Suède. Cependant, au mois de novembre 1976, la confédération du patronat suédois (SAF) a critiqué le contenu d'une affiche de la confédération générale du travail (LO). Cette affiche, qui présentait les revendications salariales de LO pour 1977, était politiquement colorée. On parlait notamment de « *mobilisation des travailleurs contre le nouveau gouvernement bourgeois* ». Le patronat a alors demandé à ses entreprises membres de compléter cette affiche par un communiqué de SAF expliquant les difficultés actuelles de l'économie. La nécessité de lutter contre l'inflation, les mérites de la coopération entre employeurs et employés. Il ne faudrait toutefois pas « gonfler » l'importance de cet incident ; mais, après le changement de gouvernement, le patronat s'attend à une politisation de la propagande des syndicats.

L'affichage des textes des partis politiques, l'organisation de débats ne sont pas autorisés dans les entreprises suédoises. C'est une recommandation « ferme » du patronat, qui est suivie et respectée par les partis. Pendant les campagnes électorales, les leaders politiques sont autorisés à « visiter » les entreprises, mais seulement pendant l'heure de déjeuner ou de la pause-café.

L'entreprise est considérée uniquement comme la propriété privée de ses actionnaires, et les syndicats ne cherchent pas à y introduire le débat politique. Si on l'autorisait, dit-on à LO (social-démocrate), il faudrait aussi accepter la présence des différents partis politiques... Nous n'avons aucun avantage politique à en tirer.

ALAIN DEBOVE.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : une liberté surveillée

Bonn. — Le débat sur la « politique dans l'entreprise » est relancé en République fédérale avant chaque élection. Il a été d'autant plus vif en 1972 que la mobilisation des ouvriers en faveur du parti social-démocrate était plus importante. L'année dernière, il a été beaucoup moins animé.

Ne pas gêner le travail

La question est de savoir si les hommes politiques ont le droit de tenir des réunions dans les entreprises. Quand il s'agit du chancelier, parle-t-il en tant que chef de gouvernement ou en tant que dirigeant du parti ? En général, les réunions sont autorisées et les hommes politiques sont invités à la fois par la direction des entreprises et par le comité d'entreprise. En principe, ils ne devraient parler que des problèmes concernant directement le personnel en tant que salariés (rémunérations, conditions de travail, etc.), mais leurs propos débordent souvent sur la politique économique dans son ensemble.

En dehors du cas exceptionnel des périodes pré-électorales, la « *loi sur la constitution des entreprises* », adoptée en 1952 et modifiée en 1972, qui règle les rapports entre les salariés et les employeurs, ne comprend qu'une seule interdiction : le comité d'entreprise (et par extension ses membres) ainsi que la direction de l'entreprise n'ont pas le droit de faire de la propagande politique. Sinon la liberté d'expression ne s'arrête pas aux portes des usines, dans la mesure toutefois où elle ne trouble pas « *la paix des entreprises* » et où elle ne gêne pas le travail. C'est ici affaire d'appréciation, et la jurisprudence du tribunal fédéral du travail ne permet pas précisément de savoir quelles sont les activités politiques qui sont autorisées et celles qui sont interdites dans l'entreprise (discussions, distribution de de tracts, affichage...).

La fixation de la frontière entre la discussion et l'agitation dépend souvent du bon vouloir du patronat. Les groupes politiques existant dans les entreprises (groupes chrétien-démocrate, sociaux-démocrates et parfois communistes) se réunissent en dehors des lieux de travail.

Des discussions « confidentielles »

L'extension de la cogestion dans les grandes entreprises pourrait avoir pour conséquence le développement des débats sur les lieux de travail. Cependant, la loi ne fait pas obligation aux représentants des salariés dans les conseils de surveillance d'informer leurs mandants. Le patronat tient d'ailleurs à ce que la plus grande partie des discussions à l'intérieur des conseils soit considérée comme « confidentielle ». Ainsi n'est-il pas certain que l'extension de la cogestion favorise la « démocratisation » des entreprises.

DANIEL VERNET.

DANEMARK : les syndicats courroie de transmission

Copenhague. — La politique est loin de rester sagement à la porte des entreprises au Danemark. Toutefois, le secteur industriel est encore limité en étendue et en importance, le royaume ne possédant aucune matière première. On n'y recense pas plus d'une *cinquantaine* d'entreprises employant plusieurs centaines d'ouvriers. La majorité des quelque vingt mille adhérents de la confédération danoise du patronat sont des chefs d'entreprises presque artisanales où l'on ne trouve pas plus de vingt salariés, voire dix ou cinq seulement. Les partis politiques ne sont pas tentés de gaspiller leurs forces pour monter à l'assaut de bastions le plus souvent très modestes.

Autre facteur, les syndicats danois ont jusqu'à présent été à plus de 95 % dominés et dirigés par des militants sociaux-démocrates, œuvrant en coopération étroite avec le parti du même nom dont ils constituent le principal fer de lance.

Les postes de délégués du personnel des entreprises sont tenus par les éléments les plus sûrs et les mieux formés. Ces délégués ont contribué et contribuent toujours, avec zèle, à faire pénétrer les idées et la propagande social-démocrate sur leur lieu de travail sous couvert d'activités syndicales, professionnelles ou culturelles, en s'appliquant à barrer la route à tout autre mouvement, notamment à l'influence des autres formations de la gauche (communistes orthodoxes, communistes dissidents, maoïstes, etc.).

Cela posé, l'entreprise danoise étant propriété privée, tout patron ou fondé de pouvoir qualifié du ou des propriétaires de l'entreprise est entièrement libre d'accepter ou de refuser que la politique y pénètre ouvertement sous forme de réunions, débats, distributions de tracts, etc.

Les délégués du personnel qui souhaitent — c'est assez fréquent dans les grandes unités — inviter à l'intérieur des entreprises une personnalité politique, y organiser un débat idéologique ou y distribuer affiches ou tracts, doivent en conséquence en demander l'autorisation à la direction. Celle-ci, dans la plupart des cas, donne le feu vert, à la condition expresse, toutefois, que ces activités ne troublent pas la production et ne rognent pas sur les horaires de travail. Si elle met son veto, ce qui est relativement rare, elle n'a pas besoin d'en donner le motif.

« *Nous acceptons presque toujours que ce genre de manifestation ait lieu entre nos murs... pour avoir la paix et pour ne pas gâter nos rapports quotidiens avec nos salariés*, déclare-t-on dans les milieux patronaux. *Mais nous préférerions de beaucoup que nos entreprises soient totalement neutres car actuellement le jeu démocratique est faussé. Les délégués du personnel n'invitent jamais les représentants des partis non socialistes...* »

Du côté syndical, on nous a expliqué en toute candeur : « *Il est normal que seuls les membres des partis ouvriers soient accueillis dans l'entreprise, puisqu'ils sont seuls les alliés des travailleurs. Les autres n'auraient rien à y faire qu'à y semer le désordre et le trouble.* »

Les seuls exemples où des représentants des partis politiques danois non socialistes ont pu venir exposer leur point de vue entre les murs des entreprises se situent tous en 1972, durant la période de préparation du référendum sur l'entrée du Danemark dans la C.E.E. A ce moment-là, il y a eu une véritable alliance entre les dirigeants sociaux-démocrates, alors au pouvoir, et les responsables des formations dites bourgeoises, partisans de l'élargissement européen. Ne négligeant aucun moyen pour atteindre leur but commun, les uns et les autres se sont mis d'accord pour organiser ensemble, dans une série d'entreprises du royaume, avec l'appui de la direction et des délégués du personnel, des réunions destinées à convaincre les salariés, dont beaucoup étaient hostiles à l'adhésion, de voter « oui ».

CAMILLE OLSEN.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

Diagnostic très contrasté de l'O.C.D.E. sur l'économie française

• AMÉLIORATIONS : prix, commerce extérieur • DÉTÉRIORATIONS : investissements, emploi

Le gouvernement français n'avait pas le choix lorsqu'il a lancé le plan de redressement du 22 septembre : il lui fallait freiner la hausse des prix et redresser la balance des paiements. L'action en cours pourrait avoir un certain succès dans ces deux domaines. Mais elle entraînera inévitablement des risques de dégradation à court terme de l'activité et de l'emploi. Tel est en substance le jugement porté par les experts de l'O.C.D.E. sur la situation économique en France en ce début de 1977.

● Croissance et emploi :

« Le rythme de croissance du produit intérieur brut devrait se ralentir légèrement, passant, en termes annuels, de 3 % au second semestre de 1976 à 2,7 % au second semestre de 1977. Pour l'ensemble de l'année 1977, il serait de l'ordre de 3 %. Le taux de croissance de la production industrielle serait également très modéré et celle-ci oscillerait vraisemblablement autour du niveau atteint à la fin de 1976. Dans ces conditions, le taux d'activité, mesuré par l'emploi et la durée du travail, pourrait baisser en 1977 et le nombre de demandes d'emploi non satisfaites se situerait sur une tendance ascendante. »

● Importations :

« Le rythme de progression des importations de biens et services pourrait se ralentir sensiblement en 1977 (6 % environ en volume par rapport à 1976), en raison d'un relâchement de la pression de la demande, notamment de la modération de la formation de stocks et des mesures spécifiques telles que la limitation des importations de pétrole. »

Comment évoluera l'« emploi » de ces ressources (production intérieure et importations) ?

● Consommation privée :

Elle *« pourrait demeurer, tout au long de 1977, sur une pente de l'ordre de 3 % en termes réels. En effet, après avoir marqué un ralentissement sensible au cours du dernier trimestre de 1976, par suite de l'accroissement de la pression fiscale, le revenu disponible réel des ménages pourrait, en 1977, s'accroître de 3 % environ, dans le cadre des prévisions faites sur l'évolution des taux de salaires (12,5 % environ par rapport à 1976) et en raison par ailleurs du freinage de la hausse des prix envisagé dans le cadre de la politique économique actuelle. Le ralentissement de l'activité et les incertitudes qui affecteront la situation de l'emploi incitent à retenir une hypothèse de stabilité du taux d'épargne des ménages entre 1976 et 1977 (1). Le ralentissement du taux de croissance de la consommation en 1977 affectera très vraisemblablement les industries de biens durables. »*

● Taux de croissance des investissements privés :

« Il pourrait fléchir au cours des prochains mois et *« ne croîtrait que de 1,5 % en volume en 1977, contre 3 % en 1976. Les perspectives de ralentissement du rythme d'expansion de la demande, tant intérieure qu'étrangère, pourraient prolonger, voire renforcer, l'attitude prudente des investisseurs privés en 1977, qui s'explique à la fois par l'existence de capacités disponibles encore assez fortes ; par une situation financière certes en amélioration, mais avec des profits qui n'ont pas retrouvé leur niveau absolu d'avant la récession ; enfin, par les incertitudes sur l'issue des prochaines élections législatives ».*

● Exportations de biens et services :

Elles *« croîtraient de 7,2 % en volume en 1977, ce qui implique une stabilité des parts de marché). En effet, la modération attendue dans l'évolution des coûts et le redressement des exportations agricoles et agro-alimentaires, affectées en 1976 par les conditions climatiques, compenseraient les difficultés que pourraient rencontrer les exportateurs d'automobiles. Cette évolution des échanges commerciaux pourrait entraîner une amélioration de la balance courante, dont le déficit pourrait être de l'ordre de 3,8 milliards de dollars en 1977, contre 6 milliards environ en 1976 ».*

Dans quel contexte prix-salaires se réaliseraient ces évolutions en volume de l'offre et de la demande ?

● Prix et salaires :

« Les mesures de politique économique prises en septembre 1976 et l'essoufflement de l'expansion devraient concourir à entraîner un ralentissement du rythme de la progression des prix et des salaires en 1977. (...) Cependant, un certain nombre de facteurs pourraient exercer une action dans le sens de la hausse. Outre les effets mécaniques directs des hausses de prix de l'essence, les hausses de prix agricoles intervenues au stade de la production pourraient se répercuter au niveau de la consommation dès le premier trimestre de 1977. Par ailleurs, les expériences précédentes de blocage des prix en France ont montré que les risques de rattrapage à la fin de la période de blocage ne sauraient être considérés comme négligeables. Cependant, on pourrait assister à une inflexion du rythme de hausse des prix à la consommation, qui serait ramené en taux annuels, par rapport au semestre précédent, de 9,7 % au second semestre de 1976 à 8 % au second semestre de 1977, ou même moins si les politiques mises en œuvre parviennent à infléchir la tendance des rémunérations (salaires et marges). Au total, pour l'ensemble de l'année 1977, la hausse des prix à la consommation pourrait être de 8,7 % en moyenne annuelle, contre 9,5 % en 1976 et de 8 % en glissement contre 10 % en 1976.

» La progression des rémunérations salariales devrait être influencée par l'évolution des prix et par le ralentissement de la croissance. Les objectifs de progression du pouvoir d'achat préconisés par les pouvoirs publics peuvent apparaître très modérés, compte tenu notamment du fait qu'un certain nombre de négociations salariales du début de 1977 auront pour objet de réajuster les taux de salaires en fonction des hausses de prix intervenues en 1976. Cependant, la progression du taux de salaire horaire pourrait se ralentir (12,5 % en moyenne annuelle contre près de 16 % en 1976). Compte tenu de l'hypothèse de hausse moyenne des prix retenue pour 1977 (8,7 %), le pouvoir d'achat des salaires horaires s'accroîtrait d'environ 3,5 %. Cette progression marquerait un ralentissement sensible par rapport à la tendance antérieure (5,2 % par an de 1970 à 1976). »

L'O.C.D.E., qui dans l'ensemble fait une analyse plus pessimiste de la situation que le gouvernement français et prévoit des résultats moins « positifs » conclut :

« Si l'on assistait à une détérioration trop marquée de la situation de l'emploi, il serait conforme aux objectifs à moyen terme de lutte contre l'inflation de prendre suffisamment tôt des mesures sélectives visant à soutenir l'emploi plutôt que d'avoir à faire appel plus tardivement à des actions beaucoup plus amples de soutien de l'activité visant à corriger une situation devenue préoccupante. Il est incontestable que la politique actuelle de stabilisation implique des coûts sociaux et économiques importants. Mais, si elle réussit à réduire de façon permanente les attitudes et les anticipations inflationnistes, elle aura créé les bases d'une croissance mieux équilibrée de l'économie sur le long terms. »

(1) Les prévisions faites par le ministère français de l'économie et des finances tablent, au contraire, sur une baisse du taux d'épargne de 16,3 % à 16,1 % du revenu disponible).

SYNDICATS

M. Séguy (C.G.T.) : nous ne nous prêterons pas au jeu électoral du gouvernement

« Si le ministre du travail nous reçoit le 11 mars, a déclaré M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T. devant la presse, le 3 mars, *c'est qu'il a accepté notre ordre du jour, je suis formel. »* Deux points seront essentiels pour la C.G.T. : l'établissement d'un « *véritable* » indice des prix, M. Séguy dénonçant une fois de plus les « *manipulations de l'indice officiel* » et l'emploi.

« M. Barre considère qu'il vaudrait mieux discuter avec les syndicats de l'emploi. Nous l'avions proposé il y a six mois, a poursuivi M. Séguy, en rappelant les positions de la C.G.T. *S'il s'agit d'une parodie de discussions, dès la première réunion nous couperons court à toute illusion. Le gouvernement veut donner l'impression que les relations avec les syndicats ne sont pas mauvaises, mais nous ne nous prêterons pas à un jeu aussi sordidement électoral. »*

Les représentants des fédérations du secteur nationalisé ont fait le point sur les négociations à l'E.G.F., à la S.N.C.F., à la R.A.T.P., aux charbonnages, etc. Partout, constatent-ils, une augmentation du pouvoir d'achat d'environ 1,5 % est subordonnée, selon des formules sophistiquées, à une hausse des prix limitée à 6,5 %, à une progression de la P.I.B. de 4,3 % et à la spécificité de l'entreprise. Ces conditions sont impossibles à remplir, concluent les cégétistes et stérilisent toute négociation sérieuse.

Les dirigeants cégétistes dénoncent également les interventions gouvernementales auprès des employeurs pour ajourner les discussions paritaires et le « *viol délibéré* » de la loi de 1950 sur la libre discussion des salaires.

FONCTION PUBLIQUE

Les syndicats se déclarent hostiles à la nouvelle formule de contrat salarial proposée par le secrétariat d'État

« Il y a divorce, dès le départ, entre le gouvernement et nous. » M. André Giauque, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires F.O., a résumé ainsi l'opinion des sept syndicats de fonctionnaires qui ont pris connaissance, au cours d'une longue réunion tenue jeudi 3 mars, des premières propositions gouvernementales portant sur l'évolution des salaires en 1977.

M. Maurice Ligot, secrétaire d'État à la fonction publique, a proposé une nouvelle formule de maintien et de progression du pouvoir d'achat calculée en masse salariale et non plus en niveau comme les années précédentes. Or les syndicats se déclarent « *très attachés* » à la formule en vigueur jusqu'à maintenant, qui ne tenait compte que de l'évolution des prix. Le nouveau contrat — valable pour quatre ans (1977-1980) — serait aussi établi en fonction de la production intérieure brute.

Ces propositions sont calquées sur celles présentées à l'E.G.F., lesquelles paraissent avoir déterminé toutes les négociations salariales entreprises cette année dans les secteurs publics et nationalisé. Elles représenteraient au mieux — c'est-à-dire si les objectifs du plan Barre étaient atteints — une augmentation du pouvoir d'achat de 1,6 % alors que les syndicats réclament un minimum de 2 %.

M. André Henry, secrétaire général de la F.E.N., estime que le gouvernement a adopté « *une attitude de démolisseur en proposant une formule neuve remettant en cause tous les acquis précédents* ». « *Il est clair*, a-t-il ajouté, *que les syndicats ne tomberont pas dans le piège d'une négociation sans objet.* » Pour la C.G.T. et la C.F.D.T., « *le gouvernement ne tente pas de lutter contre l'inflation, mais plutôt de réduire le salaire des fonctionnaires* ».

Quoi qu'il en soit, les représentants des sept fédérations se retrouveront autour de la table de négociations : la prochaine réunion est fixée après les élections municipales, le 22 mars, et entre-temps le secrétariat d'État à la fonction publique doit, par lettre adressée aux syndicats, préciser de façon plus concrète ses propositions qui, de toute façon, « *devront entrer dans le cadre de la politique de lutte contre l'inflation* ».

En Allemagne fédérale

LE CHOMAGE A DIMINUÉ DE PRÈS DE 3 % EN FÉVRIER

Bonn. — Le Bundestag a entamé le 3 mars la discussion du budget fédéral pour 1977, dont M. Apel, ministre des finances, a déclaré qu'il « *garantissait la reprise* ». La confiance du ministre a été renforcée par deux informations publiées jeudi.

Le nombre des chômeurs a diminué de 2,8 % (35 200) en février, revenant à 1 213 700 (5,3 % de la population active, contre 5,5 % en janvier). Sans doute le nombre de salariés touchés par le chômage partiel a-t-il augmenté de 4,6 % pour atteindre 381 200 ; mais les experts mettent en avant les intempéries qui gênent l'industrie du bâtiment. Les offres d'emplois sont, quant à elles, en augmentation de 11,1 %, se situant à 224 500.

Pour le gouvernement, qui estime que « *les forces de la reprise sont à l'œuvre* », la diminution du chômage complet est un encouragement après la mauvaise surprise du mois de janvier, durant lequel celui-ci avait, contre toute attente, recommencé à augmenter. Par ailleurs, la hausse des prix s'est ralentie : elle n'a été que de 3,8 % en février par rapport à février 1976, alors qu'elle était de 4,1 % en janvier et de 3,9 % en décembre.

Afin d' « *accompagner la reprise par une augmentation des crédits à l'économie* », le conseil central de la Banque fédérale a décidé d'élargir de 2,5 milliards de deutschemarks (5 milliards de francs) les possibilités de réescompte des banques.

Cette décision respecte, selon l'Institut d'émission, l'objectif qui limite à 8 % l'augmentation de la masse monétaire pour 1977. Au cours des trois derniers mois, cette masse ne s'est accrue en rythme annuel que de 6,6 %, alors que la tension augmentait sur le marché de l'argent. — D. Vt.

LOGEMENT

L'État va organiser une réflexion publique sur l'habitat d'aujourd'hui et de demain promet M. Giscard d'Estaing

M. Giscard d'Estaing a reçu, jeudi 3 mars dans l'après-midi, en présence de MM. Jean-Pierre Fourcade et Jacques Barrot, respectivement ministre de l'équipement et secrétaire d'État au logement, les responsables des fédérations du logement (1), avec qui il a « *procédé à un tour d'horizon sur la politique française de l'habitat* ».

Le président de la République, indique le communiqué publié par l'Elysée, « *s'est montré particulièrement attentif aux perspectives d'activité dans la construction de logements pour 1977. Il a indiqué que le gouvernement ne laisserait pas ces perspectives s'assombrir. Sans sortir de la politique budgétaire actuelle qui est nécessaire pour combattre l'inflation, le gouvernement veillera à permettre aux maîtres d'ouvrage de continuer à construire et d'entreprendre les campagnes de travaux de réhabilitation, à un rythme suffisant* »

Pour M. Giscard d'Estaing, 1977 sera une « *année charnière* » dans l'évolution de l'habitat (développement de l'accession à la propriété et de la construction de maisons individuelles). « *L'État prendra cette année l'initiative de susciter et d'organiser une réflexion publique approfondie sur l'habitat d'aujourd'hui et de demain.* » Pour donner la parole directement aux usagers, des consultations publiques seront organisées dans plusieurs villes de France sur le thème : « Quel habitat construire aujourd'hui qui marquera le cadre de vie de demain ? »

Enfin, le président de la République a souligné la nécessité, dans les quartiers nouveaux, de « *cerner les erreurs à ne plus reproduire* » (logements pour familles nombreuses dans de grandes tours, abandon de la rue commerçante, absence d'espace de jeux pour les enfants) et de conduire harmonieusement le développement de l'habitat individuel : « *Oui à l'habitat peu dense*, a dit M. Giscard d'Estaing, *mais à un habitat de ville et non à un habitat de banlieue désordonnée.* »

(1) Union nationale des H.L.M., Fédération des sociétés d'économie mixte, Fédération des constructeurs promoteurs, Union de la propriété immobilière, Fédération de propagande et d'action contre le taudis, Union nationale interprofessionnelle du logement, Caisse nationale des allocations familiales, Commission des charges locatives, Fédération nationale du bâtiment.

AGRICULTURE

Un an après la fusillade de Montredon

La France demande un renforcement de la réglementation viticole européenne

Quelque dix mille vignerons du Midi doivent commémorer ce 4 mars à Montredon (Aude), non loin de Narbonne, le premier anniversaire de la mort d'Emile Pouytès, survenue au cours d'une fusillade avec les forces de l'ordre, qui fit une autre victime, le commandant Le Goff, et une trentaine de blessés.

Ces événements sanglants ont marqué le paroxysme de la crise viticole qui s'était amorcée à la fin de 1973. Ils ont correspondu aussi à un certain déblocage institutionnel : le règlement viti-vinicole européen a été renforcé, après deux ans de négociations, pour permettre un meilleur contrôle de la production et de la qualité ; un office des vins de table (ONIVIT) a été créé, ainsi qu'une organisation interprofessionnelle où se rencontrent viticulteurs et négociants pour fixer des prix-planchers ; un contrôle plus sévère sur la qualité des vins importés a été mis en place ; un plan de restructuration du vignoble et d'organisation des producteurs a été approuvé par le gouvernement. La Commission européenne vient en outre de faire de nouvelles propositions pour un contrôle plus vigoureux de la production afin d'équilibrer le marché...

Ces diverses mesures n'ont pas empêché la situation viticole méridionale de se dégrader à nouveau au début de 1977 : les vins italiens sont de nouveau importés en quantité importante (650 000 hectolitres en janvier) grâce à la faiblesse de la lire et les « degrés-hecto » languedociens se vendent mal.

Le gouvernement français vient d'envoyer à ce propos un mémorandum à la Commission européenne. Il lui demande de mettre fin aux distorsions de concurrence provoquées par les montants compensatoires monétaires et favorables aux exportateurs italiens.

Pour faciliter la reconversion des vignes, la France demande en outre à la Commission de relever de 1 400 à 1 500 unités de compte à l'hectare (8 400 F) la prime d'arrachage versée aux vignerons, qui est pour moitié à la charge des Etats membres (au cours de la campagne 1976-1977, les demandes d'arrachage ont porté en France sur 20 000 hectares).

Dans les régions inaptes à produire du vin « *consommable en l'état* », qui n'ont donc pour débouché que le coupage ou la distillation, la France souhaite que la prime d'arrachage soit encore plus élevée pour permettre une modification complète des terres agricoles. La France demande également que la Commission prévoie de « *strictes disciplines* » en matière de coupage des vins issus de régions différentes de la Communauté. Dans ce sens, Paris réclame une définition communautaire des vins rosés.

Enfin, la France « *regrette* » que la Commission européenne responsable de l'application de la réglementation sur l'organisation du marché viti-vinicole ait par deux fois accordé des dérogations permettant l'élaboration de vins à partir des excédents de la récolte de raisins de table.

● RECTIFICATIF. — Dans l'analyse du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, une erreur s'est introduite dans le paragraphe relatif aux personnes âgées dans la première édition du *Monde* daté 4 mars. Il fallait lire : « *deux millions de personnes reçoivent l'allocation minimale, alors que le montant moyen de la retraite dans les régimes les plus « privilégiés »...*, au lieu de « *deux millions de personnes recevaient, en 1976, 3 522 F par an* ».

BANQUE

LE CIC PROPOSE A SON TOUR LE CHÈQUE-PHOTO

Le Crédit industriel et commercial (CIC) va proposer des « chèques-photos » où « chèques de confiance » à l'ensemble de sa clientèle à partir du 20 avril. Dès le 9 mars, le personnel de la banque et une sélection de clients « sérieux » se verraient offrir cette nouvelle formule, où la photographie du titulaire est imprimée au bas du chèque à côté de l'adresse.

Un tel procédé permet de vérifier instantanément si le signataire du chèque est bien le titulaire du compte, éléminant ainsi les risques de vol de chéquiers et d'escroquerie. Il devrait être bien accueilli par les commerçants. Les titulaires de compte devront verser la somme de 45 francs pour l'établissement d'une plaque photographique qui servira à l'impression des chéquiers (60 francs pour ceux qui sont délivrés au titre d'un compte joint).

Le lancement du chèque-photo sur une grande échelle s'inscrit dans une campagne publicitaire développée par le CIC. Sur ce point, le CIC a été précédé par la Caisse du crédit agricole de Montpellier et la Compagnie financière du groupe Edmond de Rothschild. Dans l'immédiat, il ne semble pas que le CIC doive être imité par les autres établissements.

● LA BANQUE NATIONALE DU DANEMARK a décidé, le 2 mars, d'abaisser son taux d'escompte de 10 à 9 %. Cette mesure répond au souci de lutter contre le chômage par une relance de la construction et des investissements. Le taux danois de l'escompte avait été porté de 8,5 à 11 % en octobre 1976, au moment des remous qui avaient secoué le marché monétaire. Il avait été rabaissé à 10 % en décembre. — *(Corresp.)*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures	4 1/4	5 1/4	4	5	2 3/4	3 1/4	10 1/4	10 3/4
1 mois	4 5/8	5 1/8	4 1/8	4 5/8	2 3/8	3 1/8	10 3/8	10 5/8
3 mois	4 7/8	5 3/8	4 1/4	4 3/4	2 3/8	2 7/8	10 7/8	11 1/8
6 mois	5 1/4	5 3/4	4 3/8	4 7/8	2 1/2	3	11 3/8	11 5/8

LA VIE ÉCONOMIQUE

HANDICAPÉS

M. Lenoir : la loi d'orientation sera « totalement appliquée » avant la fin de l'année

A la veille de la journée nationale des paralysés et infirmes civils, le dimanche 6 mars, M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, a réaffirmé, devant la presse, que les décrets d'application de la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des handicapés seront tous publiés dans les délais prévus par le Parlement, c'est-à-dire avant le 1er janvier prochain.

La loi d'orientation du 30 juin 1975, qui fit l'objet de maints débats et vient encore d'être critiquée, pour diverses lacunes, par certaines associations de handicapés, a, au moins, le mérite de vouloir harmoniser les interventions publiques dans un domaine extrêmement complexe. Elle reconnaît notamment, à l'article premier, que la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent « *une obligation nationale* ».

Les familles, l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de Sécurité sociale, les associations ainsi que les entreprises, sont invités à conjuguer leurs interventions pour mettre en œuvre cette *stratégie*, en vue notamment d'assurer aux handicapés toute l'autonomie dont ils sont capables, et de les réinsérer dans un cadre ordinaire de travail et de vie chaque fois que leurs aptitudes et celles de leur milieu familial le permettent.

● *La vie professionnelle.* — Les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnels, dont certaines fonctionnent déjà, seront installées d'ici à la fin de l'année dans tous les départements. Les employeurs qui accepteront de prendre en apprentissage de jeunes handicapés se verront attribuer une prime. Les frais d'enseignement et de formation professionnelle dans des établissements spéciaux seront pris en charge par l'Etat, alors qu'ils étaient jusqu'à présent supportés par la Sécurité sociale. Enfin l'Etat accordera aux employeurs des aides pour adapter les postes de travail et aménager l'accès au lieu de travail.

● *La vie sociale.* — Des dispositions prévoyant de faciliter l'accès aux logements et bâtiments publics — mairies, écoles, musées, bureaux de poste, cinémas, restaurants, etc. — seront rendues obligatoires. En ce qui concerne les transports, des mesures sont également envisagées. *Pour l'instant toutefois ces projets restent encore assez vagues.* Leur coût, en revanche, a été estimé à 3 milliards de francs.

J. B.

Dix-huit décrets publiés

La loi d'orientation comporte soixante-deux articles. Une cinquantaine de décrets sont nécessaires à son application, et jusqu'à présent dix-huit d'entre eux ont été publiés, dont celui qui a mis en place le Conseil national consultatif des personnes handicapées. Cet organisme comprend vingt-cinq associations représentatives des handicapés ou associations compétentes en matière d'handicapés. Présidé par M. Henry, président de l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés, il s'est déjà réuni à un certain nombre de reprises.

Parmi les décrets publiés figure aussi celui du 30 décembre dernier, qui stipule qu'aucune participation ne peut plus être demandée aux débiteurs d'aliments (parents) pour l'hébergement et l'entretien des adultes handicapés dans les centres de rééducation professionnelle, les centres d'aide par le travail, les foyers, et d'une manière générale les établissements d'hébergement à la charge de l'aide sociale.

Il reste une trentaine de décrets, qui devront sortir d'ici à la fin de l'année. Ils concernent surtout les ressources.

● *Les ressources.* — Une garantie de ressources sera attribuée à tout handicapé adulte exerçant une activité professionnelle. Elle devrait être égale au SMIC en milieu ordinaire ; à 70 % du SMIC dans les centres d'aide par le travail et à 90 % du SMIC dans les ateliers protégés. D'autre part, l'allocation dont bénéficient les adultes handicapés ayant une incapacité de 80 % sera étendue à ceux qui, n'ayant pas un degré de handicap aussi grave, se trouvent toutefois dans l'impossibilité de se procurer un emploi. Enfin, une allocation compensatrice sera versée à ceux qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne et à ceux dont l'activité professionnelle impose des frais supplémentaires : c'est là l'un des principaux points de discussion avec les organisations de défense des handicapés.

AFFAIRES

WATERMANN SE LANCE SUR LE MARCHÉ DE LA MONTRE ÉLECTRONIQUE

Watermann s'apprête à passer une importante commande de montres électroniques à la firme suisse Modules électroniques S.A. (M.S.A.), du groupe Nepro Watch, en vue de les commercialiser sous sa marque à partir de la rentrée de septembre chez les horlogers-bijoutiers. La commande porterait sur douze mille montres pour un montant de 5 à 7 millions de francs. Le contrat pourrait être renouvelable chaque année.

Les déceptions avec Lip n'ont, semble-t-il, pas découragé Mme Francine Gomez, présidente de Watermann, dans sa volonté d'implanter sa firme sur le marché de l'horlogerie. Considéré comme un « franc-tireur » dans l'industrie horlogère, Nepro (New Products) a, contre tout pronostic, acquis une avance technologique considérable dans l'électronique horlogère. La société, qui a décuplé son chiffre d'affaires en cinq ans (180 millions de francs en 1976), fabrique déjà les produits les plus modernes et les plus plats du marché (3,1 mm). Elle se propose maintenant d'attaquer le marché des montres élégantes et de style.

Des contrats semblables à celui conclu avec Watermann devraient être signés d'ici à la fin de l'année avec des grands couturiers parisiens. Nepro « habillera » les montres selon les modèles déposés par ces couturiers. — A. D.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● LE P.-D.G. de HERTZ-FRANCE PASSE CHEZ EUROPCAR. — Europcar, première société française de louage automobile sans chauffeur et filiale de la régie Renault, vient d'engager M. Roger Blitz pour animer son réseau international. M. Blitz était précédemment P.-D.G. de Hertz-France et directeur commercial pour l'Europe du groupe américain, numéro un mondial pour la locatio nde voitures. Récemment, Hertz s'étatit assuré le concours de M. Bertolotti, directeur général d'Avis-France.

Emploi

● EN MOSELLE. — *La société* Luchaire (mécanique générale), *dont le siège social est à Paris, va créer à Boulay entre deux* cents et deux cent cinquante emplois d'ici à trois ans. Le programme d'investissements porte sur 8 millions de francs. Elle doit commencer ses activités en avril prochain. L'entreprise s'installera dans les bâtiments laissés vacants par la liquidation de l'atelier d'exécution de la société britannique Brock House Stell ; cette firme est l'une des sociétés mises en accusation lors du procès du C.E.S. Pailleron.

Or

● LES ACHETEURS DE LA SEPTIEME ADJUDICATION D'OR DU F.M.I. ont été des banques européennes. Leur liste, publiée par le F.M.I., est la suivante : Banque Leu (Zurich), Compagnie luxembourgeoise de banque, Dresdner Bank, Samuel Montagu and Co (Londres), Société de banque suisse, Société de crédit suisse et Union de banques suisses.

La vente a porté sur 524 400 onces, vendues à des prix allant de 145,55 à 148 dollars l'once (*le Monde* du 4 mars).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE SCALBERT-DUPONT



Les actionnaires de la Banque Scalbert d'une part, de la Banque Dupont d'autre part, se sont réunis en assemblées générales le 23 février. Ils ont approuvé la convention qui leur était présentée, et décidé la fusion par voie d'absorption de la Banque Dupont par la Banque Scalbert. La nouvelle dénomination sociale devient Banque Scalbert-Dupont, par abréviation B.S.D. Le siège social est fixé à Lille.

450 000 actions nouvelles, de 50 F nominal, jouissance 1er janvier 1976, émises par la Banque Scalbert-Dupont, représentant la rémunération de l'apport effectué par la Banque Dupont, seront réparties entre les actionnaires de la Banque Dupont, à raison de 9 actions Banque Scalbert-Dupont de 50 F nominal pour 5 actions Banque Dupont de 100 F nominal. L'échange des titres interviendra ultérieurement.

Du fait de cette opération, le capital social est porté de 25 000 000 de francs à 47 500 000 F.

La prime de fusion disponible ressort à 88 941 338,31 F.

L'ensemble des administrateurs de la Banque Dupont et de la Banque Scalbert constitue le nouveau conseil d'administration de la Banque Scalbert-Dupont.

Le conseil d'administration a été autorisé à porter le capital jusqu'à 100 000 000 de francs en une ou plusieurs fois.

Il a tenu sa première séance le 28 février. M. Jean Roquerbe, président de la Banque Dupont, et M. de Ponclare, président honoraire, ont été nommés présidents honoraires de la Banque Scalbert-Dupont aux côtés de M. Auguste Scalbert.

M. Louis Decoster en est le président-directeur général. MM. Louis Pierard, Jean Robineau-Bourgneuf, vice-présidents, M. Yves Sadot, administrateur-directeur général, MM. Dominique Lebee, Claude Lamotte, directeurs généraux adjoints.



BANQUE VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 février 1977 et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976. Le total du bilan s'élève à F 3 594 015 785,40 et le total du « bilan » et du « hors bilan » atteint F 5 821 034 000. Le bénéfice net de l'exercice, après tous amortissements, provisions et impôts, ressort à F 26 727 086,26 dont F 273 610,50 de plus-values à long terme, contre F 26 364 985,43 dont F 6 365 196,51 de plus-values à long terme pour l'exercice 1975. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 21 avril prochain la distribution d'un dividende de F 12,50 par action auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de F 6,25, soit au total F 18,75 contre F 18,75 pour l'exercice 1975. Cette distribution s'applique à un capital porté, par incorporation de réserves, de F 100 000 000 à F 120 000 000 dans le courant de l'exercice 1976.

SOCIÉTÉ ANONYME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Société anonyme
au capital de 80 374 300 F
Siège social : 40, av. de New-York, Paris-16e.
Registre du commerce : Paris 55 B 9013

Obligations convertibles 7 % octobre 1970 de 500 F nominal

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS

Le quatrième tirage au sort des obligations de l'emprunt convertible 7 % de 1970, destinées à être amorties entre le 1er janvier 1976 et le 1er janvier 1977, a été effectué le 8 novembre 1976.

Les obligations désignées par le sort pour être remboursées portent les numéros : 20 751 à 29 463 et 38 621 à 44 342.

Ces obligations sont remboursables depuis le 1er janvier 1977, après paiement du coupon afférent à l'exercice 1976, au prix de 540 F.

Remarque importante :

Il est rappelé aux porteurs d'obligations sorties au tirage d'amortissement qu'ils conservent, pendant les trois mois qui suivent la date fixée pour le remboursement des obligations amorties (soit du 1er janvier au 31 mars 1977 inclus), la faculté de demander la conversion en actions de leurs obligations ainsi amorties.

UFINER - S.M.D.

Les prévisions des résultats de l'exercice 1976 viennent d'être présentées au conseil d'administration.

Elles font ressortir un bénéfice d'exploitation, après amortissements, de l'ordre de 40 400 000 francs contre 35 745 600 francs pour l'exercice 1975, soit une augmentation de 13 %.

Cette progression est due à la fois à l'activité financière, dont le résultat d'exploitation dépasse 24 500 000 francs contre 20 958 000 francs en 1975, soit une augmentation de 18,0 % et au Département « Production d'eau » qui a enregistré des résultats en hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent (15 900 000 francs contre 14 788 700 francs).

Le solde créditeur du compte de pertes et profits en charges et revenus s'élève à 22 170 000 francs contre 20 673 000 francs en 1975 (+ 7 %). Ce bénéfice est réalisé après 10 400 000 francs de provisions pour impôts et 5 800 000 francs de provisions diverses dont 2 500 000 francs de dotation à la provision pour risques éventuels portant ainsi le montant total de cette provision au bilan à 31 200 000 francs.

En ce qui concerne le solde du compte de pertes et profits en capital, son montant provisoire est de 3 270 000 francs, portant ainsi le total du compte de pertes et profits à 24 400 000 francs. Ces derniers chiffres seront confirmés lorsque la totalité des renseignements concernant les filiales et participations, nécessaires à l'évaluation du portefeuille-titres, aura été réunie.

Le conseil d'administration se tiendra donc à nouveau fin avril, en vue de l'arrêté définitif des comptes.

Il est possible d'annoncer dès à présent que le dividende de l'exercice 1976 devant être proposé à l'assemblée prévue pour le 21 juin, sera supérieur à celui de l'exercice précédent (6,70 francs), son augmentation étant toutefois limitée en application des recommandations ministérielles à 6,5 %, soit un dividende de 7,10 francs, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 3,55 francs, soit au total 10,65 francs, qui s'appliquera aux actions autres que celles émises en rémunération des apports effectués en décembre 1976.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Assez forte reprise

Après plusieurs jours de « valse hésitation », la Bourse de Paris s'est redressée ce jeudi, et même assez fortement, avec des volumes d'échanges nettement plus étoffés.

Le mouvement de reprise s'est amplifié en cours de séance, et en clôture le nouvel indice de la Compagnie des agents de change enregistrait une progression de 1,24 à 95,7.

Une bonne soixantaine de valeurs ont ainsi monté, les hausses se recrutant surtout à la construction électrique (Thomson Brandt, C.S.F., Moulinex) et aux pétroles (C.F.P., C.F.R., B.P.). Dans les autres compartiments, des variations dans les deux sens ont été enregistrées. La plupart des grands titres de la cote (Rhône-Poulenc, P.U.K., Saint-Gobain, Carrefour, Michelin) ont profité de ce regain d'intérêt, de même que toutes ou presque toutes les valeurs de croissance.

Moins de trente baisses, à l'inverse, ont été relevées, provenant surtout des laboratoires pharmaceutiques (Roussel-Uclaf a constitué une exception) et du secteur bancaire.

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce revirement de tendance, qui succède à plusieurs jours d'atonie. Les investisseurs anglais, un fonds de placement en particulier, ont acheté mais aussi, disait-on autour de la corbeille, les organismes de placements collectifs. Deux éléments sont encore à ajouter : la baisse sensible du taux de l'argent au jour le jour, revenu au niveau de fin septembre 1976, et les bons résultats annoncés par plusieurs grosses entreprises françaises. Tous ces motifs, il est vrai, ne sauraient augurer en rien le comportement du marché ces prochains jours.

La hausse de l'or s'est ralentie, le lingot ne gagnant que 80 francs à 23 530 francs, tandis que le napoléon reproduisait son cours précédent. Mais elle a eu pour corollaire une nouvelle avance du 4 1/2 % 1973 et du 7 % 1973, les titres de ces deux emprunts atteignant des niveaux record.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/2 %

LONDRES

L'effritement est de règle dans presque tous les compartiments, mais avec peu d'affaires. Les industrielles perdent de 1 à 2 points, de même que les pétroles. Tassement des fonds d'État. Les mines d'or subissent des prises de bénéfice.

OR (ouverture) (dollars) 145 .. contre 144 70

VALEURS	CLOTURE 3/3	COURS 4/3
War Loan 3 1/2 %	28 ...	28 ...
Beecham	425 ...	424 ...
British Petroleum	888 ...	884 ...
Shell	506 ...	504 1/2
Vickers	161 ...	160 ...
Imperial Chemical	337 ...	333 1/2
Courtaulds	116 ...	114 ...
De Beers	220 ...	222 1/2
*Western Holdings	14 1/4	14 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	189 ...	189 ...
*West Driefontein	18 1/2	18 ...

(*) En livres.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/3	4/3
1 dollar (en yens) ..	281 30	281 98

NOUVELLES DES SOCIETES

SCHNEIDER RADIO-TÉLÉVISION. — Afin d'éclairer les actionnaires dans la décision qu'ils doivent prendre à l'égard de l'offre d'achat qui leur est faite par le groupe Philips (« le Monde » du 2 mars), la société Schneider R.-T. indique que le résultat net sera de l'ordre de 439 millions de francs contre 411 millions en 1975. Il n'y aura vraisemblablement pas de dividende.

UNION BANCAIRE DU NORD. — Le bénéfice net s'est élevé, pour 1976, à 2,35 millions de francs contre 3,33 millions en 1975. Le dividende global reste inchangé à 16,50 francs.

SINVIM. — Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1976 a atteint 32,5 millions de francs contre 35,3 millions, soit 26 francs par titre contre 25 francs. Le dividende global est porté à 12 francs par action, contre 11,51 francs en 1975.

E.M.I. Ltd. — Au cours du semestre clos le 31 décembre 1976, la société a réalisé un bénéfice net de 14,66 millions de livres contre 11,57 millions un an plus tôt. Le dividende intérimaire passe de 3,10 pence à 3,41 pence.

ALGEMENE BANK NEDERLAND. — Le bénéfice net de l'exercice 1976 s'est élevé à 205,8 millions de florins contre 188,5 millions en 1975. Le dividende est porté de 21 florins en 1975 à 22,25 florins.

W. R. GRACE. — Bénéfice net pour l'exercice 1976 : 131,88 millions de dollars contre 169,90 millions, soit 3,55 dollars par titre contre 5,15 dollars, un an plus tôt.

NEW-YORK

La hausse reprend

Après vingt-quatre heures d'interruption, la hausse a repris jeudi à Wall Street, où l'indice Dow Jones a gagné 6,57 points à 948,64.

Le volume des transactions est cependant resté modeste, les échanges portant sur 17,56 millions de titres contre 18,01 millions la veille.

Sur 1 853 valeurs traitées, 796 ont progressé, 556 se sont inscrites en repli et 501 sont restées inchangées.

Ce mouvement de reprise a été en grande partie favorisé par les déclarations de M. Blumenthal, secrétaire au Trésor. Celui-ci a affirmé que le président Carter n'avait pas l'intention de procéder à des dépenses excessives, ajoutant que le gouvernement était fermement décidé à combattre l'inflation sans recourir au contrôle des prix.

D'autre part, M. Blumenthal a annoncé que le déficit budgétaire pourrait être inférieur aux prévisions.

En fin de séance, le marché a néanmoins reperdu une partie de son avance, en réaction, semble-t-il, au recul de 2,1 % enregistré par les commandes à l'industrie en janvier.

Indices Dow Jones : transports, 224 (+ 0,59) ; services publics, 106,53 (+ 0,41).

VALEURS	COURS 2/3	COURS 3/3
Alcoa	53 3/4	54 1/4
A.T.T.	63 3/8	63 3/8
Boeing	43 1/8	43 1/8
Chase Manhattan Bank	31 ...	31 1/4
Du Pont de Nemours	128 1/8	128 ..
Eastman Kodak	76 1/8	76 1/8
Exxon	52 1/8	52 1/8
Ford	58 1/2	58 3/4
General Electric	50 3/8	50 7/8
General Foods	31 5/8	31 5/8
General Motors	71 ...	71 1/4
Goodyear	21 1/2	21 1/2
I.B.M.	276 1/2	278 1/4
I.T.T.	32 3/4	33 1/8
Kennecott	27 1/2	27 5/8
Mobil Oil	67 1/2	67 3/8
Pfizer	27 7/8	27 5/8
Schlumberger	57 1/2	58 ...
Texaco	27 7/8	28 1/8
U.A.L. Inc.	20 3/8	20 7/8
Union Carbide	61 1/8	61 3/4
U.S. Steel	46 1/2	46 3/4
Westinghouse	17 3/8	17 5/8
Xerox	50 1/4	50 3/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	2 mars	3 mars
Valeurs françaises ..	93,6	94,6
Valeurs étrangères ..	101	101,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	60,8	61,6

BOURSE DE PARIS - 3 MARS - COMPTANT

[illegible]

HORS COTE

[illegible]

SICAV

[illegible]

MARCHÉ A TERME

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3.3	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 980	4 984	5 ..
Canada ($ can. 1)	4 771	4 788	4 71
Allemagne (100 DM)	208 260	208 490	206 50
Autriche (100 sch.)	29 330	29 330	29 35
Belgique (100 F.)	13 592	13 602	13 45
Danemark (100 krd)	84 720	84 800	83 50
Espagne (100 pes.)	7 226	7 232	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 537	8 549	8 57
Italie (1 000 lires)	5 635	5 638	5 525
Norvège (100 k.)	94 670	94 840	94 ..
Pays-Bas (100 fl.)	199 960	200 015	198 50
Portugal (100 esc.)	12 885	12 800	12 75
Suède (100 krs)	118 170	118 210	117 50
Suisse (100 fr.)	195 676	195 215	195 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3.3
Or fin (kilo en barre)	23500	23650
Or fin (kilo en lingot)	23450 ..	23530 ..
Pièce française (20 fr.)	238	238 .
Pièce française (10 fr.)	204	206 .
Pièce suisse (20 fr.)	218 .	216 50
Union latine (20 fr.)	203	203 50
Souverain	219 50	215 20
Pièce de 20 dollars	1099 50	1089 50
Pièce de 10 dollars	566 20	570 .
Pièce de 5 dollars	342 50	360 ..
Pièce de 50 Pesos	942 ..	949 ..
Pièce de 10 florins	209 20	210 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

En Tchécoslovaquie

Les autorités multiplient les pressions contre les signataires de la Charte 77

Prague (*A.F.P.*). — Depuis le début de la semaine, les autorités tchécoslovaques ont intensifié les pressions contre les signataires de la Charte 77. Ainsi, après son entrevu mardi 1er mars, avec le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Jan Patocka, porte-parole de la Charte, a été entendu à diverses reprises par les représentants du ministère de l'intérieur.

Tard dans la nuit de mardi, les policiers se sont présentés au domicile du vieux philosophe qui les a priés de repasser le lendemain, n'étant pas en état de répondre à leurs questions. Ils se sont présentés le lendemain et ont interrogé le porte-parole de la Charte pendant une heure chez lui.

On croit savoir qu'ils souhaitaient obtenir de M. Patocka des détails sur l'organisation de son entrevue avec le ministre néerlandais, M. Max Van der Stoel.

Jeudi en fin de matinée, M. Patocka a été conduit au ministère de l'intérieur par quatre policiers pour de nouveaux interrogatoires.

L'entrevue entre M. Van der Stoel et le porte-parole de la Charte a suscité la colère des autorités tchécoslovaques, qui avaient réagi sèchement en annulant les entretiens que le ministre néerlandais devait avoir avant son départ avec le président de la République, M. Gustav Husak, et le président de l'Assemblée fédérale, M. Alois Indra.

Le second porte-parole de la Charte, M. Jiri Hajek, est pratiquement assigné à résidence. Des agents des services de sécurité stationnent en permanence devant son domicile, dans la banlieue de Prague, et en interdisent l'accès.

Deux des correspondants de presse accrédités à Prague — dont celui de l'A.F.P. — qui se présentaient jeudi soir au domicile de M. Hajek, ont été repoussés sans ménagement par les agents de la sécurité.

Après un essai d'explications infructueux qui a duré à peine une minute, l'un des policiers en civil a sorti de sa poche un aérosol contenant un gaz lacrymogène puissant et en a aspergé le visage des deux journalistes à moins d'un mètre de distance. Ceux-ci n'ont pas insisté.

Convoqués chez le procureur

Il y a quelques jours, indique-t-on de source proche des animateurs de la Charte, M. Hajek, dont la vue est extrêmement fragile, avait été soumis au même traitement par un individu en civil. Les aérosols de gaz lacrymogène ne sont pas en vente libre en Tchécoslovaquie.

Un certain nombre de signataires de la Charte 77 ont été convoqués individuellement par le procureur de la ville de Prague, qui leur a donné connaissance d'un texte, sans leur permettre de l'emporter, les avertissant que la Charte était contraire aux lois tchécoslovaques. Un texte similaire avait été soumis il y a quelques semaines aux deux porte-parole de la Charte, qui avaient été menacés d'éventuelles poursuites judiciaires s'ils continuaient leur campagne. Mais jusqu'ici ces menaces étaient restées lettre morte.

L'un des signataires « *avertis* » est l'écrivain Pavel Kohout, qui avait été convoqué jeudi. Le procureur lui a déclaré que la Charte 77 constituait « *une tentative organisée pour provoquer un changement dans les structures politiques de l'État* », a-t-il indiqué à des journalistes occidentaux. Il a précisé qu'il avait refusé de signer cette mise en garde.

De son côté, la radio tchécoslovaque s'est déchaînée contre M. Frantisek Kriegel, l'un des principaux signataires, qui fut membre du présidium du P.C. tchécoslovaque en 1968. Le commentaire de la radio met en doute l'appartenance de Frantisek Kriegel au parti communiste à partir de 1931 et souligne qu'il fut parrainé dans le parti à son retour en Tchécoslovaquie, en 1945, par Otto Sling, ancien secrétaire du P.C. pour la ville de Brno « *qui fut plus tard démasqué et condamné comme un ennemi du socialisme, un sioniste et un agent capitaliste* ».

Le commentaire ne précise pas qu'Otto Sling, qui fut exécuté en 1952 avec le secrétaire général du P.C. Rudolf Slansky, lors des grands procès staliniens, fut réhabilité quelques dix ans plus tard.

Deux journalistes français expulsés

Enfin, les autorités tchécoslovaques ont expulsé jeudi deux journalites françaises de l'hebdomadaire *Elle*, Mmes Loly Clerc et Brigitte Lacombe. Elles avaient été arrêtées lundi parce qu'elles faisaient leur métier de journaliste alors qu'elles n'avaient qu'un visa de tourisme.

A leur arrivée à Orly, les deux journalistes ont déclaré : « *Nous avons été interpellées par la sûreté puis internées dans des cellules au sous-sol. Les interrogatoires ont duré entre vingt-trois et vingt-cinq heures environ. Tout cela nous a fait penser au film* l'Aveu, *moins les sévices physiques, et notre libération a coïncidé avec l'intervention des autorités françaises en notre faveur.* »

Les deux journalistes ont précisé qu'elles ont pu rencontrer la majorité des signataires de la Charte 77. « *Tous*, ont-elles dit, *ont été très sensibilisés par la lettre du président Carter au physicien soviétique Sakharov. Ceux-ci ont également déclaré avoir grand besoin du soutien de l'Europe occidentale.* »

« *Les dissidents tchèques*, ont-elles ajouté, *sont soumis sans exception à diverses brimades de la part des autorités de leur pays et ne peuvent guère occuper les postes ou se livrer aux activités qui devraient être les leurs.* »

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Gabriel Péronnet*, président du parti radical, a indiqué jeudi 3 mars, après avoir été reçu par M. Giscard d'Estaing, que le chef de l'État l'avait convoqué « *afin de parler du rôle que peut avoir le parti radical, au-delà des municipales, pour les législatives* ». M. Péronnet a déclaré qu'il fallait « *se consacrer dès maintenant au problème des élections législatives, capitales pour le pays, bien plus que les élections municipales* ».

● *Un vif incident* s'est produit, jeudi 3 mars, à Cannes, entre un partisan de M. Lucien Neuwirth (R.P.R.), candidat à la mairie de Cannes, qui distribuait des tracts électoraux dans le secteur de l'hôtel de ville, et une patrouille de policiers municipaux. L'algarade a fait deux blessés : l'agent électoral, M. Bruno Tassy, kinésithérapeute, président national de « la Table ronde », et un gardien de la paix. L'un et l'autre, qui présentent une relation des faits contradictoire, ont déposé plainte auprès du parquet de Grasse. — *(Corresp.)*

● *M. Rafin Rangoolam*, porte-parole des travailleurs mauriciens sans papiers, est actuellement retenu par la police, pour un motif inconnu. Il a été appréhendé ce jeudi 3 mars à la préfecture de Nanterre, alors qu'il venait solliciter le renouvellement de sa carte provisoire de séjour.

● *Le premier prix du concours annuel international de la meilleure photographie de presse* de l'année, décerné à Amsterdam, a été remporté pour la première fois depuis vingt ans par une femme, Françoise Demulder, de l'agence Gamma. Une rétrospective des dix ans de l'agence française se tient jusqu'à fin mars à la galerie Nikon, 1, rue Jacob, Paris-6e.

● *Explosion d'une cuve de fuel : un ouvrier tué.* — L'explosion d'une cuve de fuel lourd survenue jeudi 3 mars dans la matinée aux Forges d'Allevard (Isère) a provoqué la mort d'un ouvrier, M. André Ramus, trente-sept ans, père de trois enfants. Un autre ouvrier, M. Henri Falcoz-Vigne, demeurant au Cheylas (Isère) a été grièvement brûlé.

WASHINGTON AUTORISE LE TRANSIT DES MARCHANDISES DESTINÉES A HANOÏ

Les États-Unis ont quelque peu relâché l'embargo commercial à l'encontre du Vietnam en autorisant, jeudi 3 mars, les navires et les avions étrangers en provenance ou à destination de ce pays à se ravitailler aux États-Unis.

Un porte-parole du département d'État a expliqué que cette décision marquait la volonté d'améliorer les relations entre Washington et Hanoï. Toutefois, aucune entreprise américaine n'est encore autorisée à traiter directement avec le Vietnam et aucun navire ou avion vietnamien ne peut faire escale aux États-Unis.

D'autre part, un porte-parole du ministère vietnamien des affaires étrangères a commenté favorablement, jeudi, à Hanoï, la création par le président Carter d'une « commission présidentielle » américaine qui se rendra prochainement au Vietnam (« le Monde » daté 27-28 février).

« Le gouvernement vietnamien est prêt à examiner et à régler les problèmes auxquels s'intéressent les États-Unis, à savoir la fourniture de renseignements sur les Américains disparus pendant la guerre du Vietnam et le rapatriement des dépouilles mortelles. Le gouvernement des États-Unis doit adopter la même attitude en ce qui concerne sa contribution à la réparation des dommages de guerre », a précisé le porte-parole. — (A.F.P.)

Le numéro du « Monde » daté 4 mars 1977 a été tiré à 574 160 exemplaires.

DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le marché de l'acier reste très mauvais

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La situation sur le marché européen de l'acier demeure très mauvaise. En janvier 1977, la production d'acier dans la Communauté est tombée au-dessous du niveau déjà très bas de janvier 1976 (10 millions de tonnes, contre 11 millions de tonnes). Les nouvelles commandes de produits sidérurgiques (20,1 millions de tonnes) dépassent à peine celles enregistrées pendant l'été 1975 au cours de la récession.

Le taux moyen d'utilisation des capacités n'est que de 60 %. Le niveau des prix à l'intérieur du Marché commun est extrêmement bas, inférieur à celui de novembre 1976. Les exportations d'acier vers les pays tiers sont très réduites (2,05 millions de tonnes par mois), tandis que les importations restent encore au niveau très élevé enregistré tout au long de l'année 1976 (1 100 000 tonnes par mois).

Les statistiques publiées par Bruxelles révèlent le développement spectaculaire des importations en provenance des pays tiers au cours du quatrième trimestre de 1976, par rapport à la moyenne trimestrielle de 1975 : pour le Japon, 414 000 tonnes, contre 360 000 tonnes ; pour les pays de l'Est, 427 000 tonnes, contre 330 000 tonnes ; pour l'Espagne, 211 000 tonnes, contre 124 000 tonnes, sans parler des véritables bonds effectués par la Corée du Sud et l'Afrique du Sud.

Le niveau élevé des stocks d'acier chez les producteurs et chez les négociants représente un élément supplémentaire de pression sur le marché. Sur le plan social, la situation s'est également aggravée : le chômage partiel atteignait à la fin 1976 presque le même niveau que pendant la période la plus difficile de la récession précédente.

La Lorraine et le bassin de Charleroi ne sont pas les seuls touchés : les aciéries Roechling, en Sarre, envisagent de supprimer mille trois cents emplois, et de procéder éventuellement à des licenciements. Considérant cette situation, le conseil d'administration d'Eurofer (la nouvelle organisation qui rassemble les sidérurgistes de la Communauté et qui est l'interlocuteur habituel de la Commission), réuni début février à Düsseldorf, « *a demandé de la façon la plus formelle à la Commission qu'elle prenne, dans les plus brefs délais, toutes initiatives appropriées, tant auprès des gouvernements des États membres que de ceux des pays tiers, en vue de ramener les importations de produits sidérurgiques dans la Communauté à un niveau compatible avec l'équilibre qu'elle cherche à établir sur le marché par ses recommandations de réduction* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

Au camp de Canjuers

DEUX SOLDATS DU CONTINGENT SONT TUÉS DANS UN ACCIDENT

Deux soldats du contingent ont trouvé la mort, jeudi 3 mars, au camp de Canjuers (Var). Les deux appelés, appartenant au 21e régiment de chasseurs C.P.C.T., ont été tués dans une E.B.R. (engin blindé de reconnaissance). Le véhicule a fait plusieurs tonneaux, la piste sur laquelle il circulait s'étant affaissée.

Les deux victimes sont MM. Robert Calves, né le 26 novembre 1955 à Marseille, et Francis Grimard, né le 16 août 1956 à Foulayronnes (Lot-et-Garonne). C'est le deuxième accident à Canjuers depuis le 24 février, où un jeune appelé, Raoul Plesset, de Marseille, avait été tué à bord d'une jeep. — (Corresp.).

A Paris

RECORD DE CHALEUR POUR UN 3 MARS

Les températures relevées à Paris-Montsouris, le jeudi 3 mars, ont été de 19,8 °C (maximum) et de 11 °C (minimum). Il s'agit du 3 mars le plus chaud depuis un siècle. Les précédents records étaient, respectivement, de 18,3 °C (3 mars 1952) et de 19 °C (3 mars 1876).

UN HERCULES C-130 S'ÉCRASE EN TOSCANE

(De notre correspondant.)

Rome. — Jeudi 3 mars, quelques heures après l'ouverture solennelle au Parlement de l'instruction de l'affaire Lockheed (« le Monde » du 4 mars), le président de la Chambre, M. Pietro Ingrao (communiste), a interrompu la séance pour annoncer qu'un des quatroze aviens Hercules C-130 que possède l'Italie venait de s'écraser en Toscane avec quarante-quatre personnes à bord, et qu'il n'y avait aucun survivant.

La plupart des passagers étaient des élèves de l'académie navale de Livourne. On ignore encore les causes de l'accident, qui est survenu en plein brouillard.

Cet accident rappelle la chute en mer d'un autre Hercules — britannique, celui-là, — le 17 novembre 1971, avec cinquante-quatre parachutistes italiens à bord.

L'Italie a reçu livraison de quatorze appareils de ce type depuis avril 1972. Les neuf prévenus de l'affaire Lockheed, parmi lesquels deux anciens ministres de la défense, sont soupçonnés d'avoir reçu ou transmis des « pots-de-vin » de la firme aéronautique américaine à cette occasion. — R. S.

● *Un starfighter de l'armée de l'air ouest-allemande* s'est écrasé, jeudi 3 mars, dans le nord-est des Pays-Bas. Le pilote a pu faire fonctionner son siège éjectable et ne souffre que de blessures sans gravité. Il s'agit du cent quatre-vingt-unième starfighter que perd l'armée de l'air de l'Allemagne fédérale. — *(U.P.I.)*





